



PLU

Plan Local d'Urbanisme /

RAPPORT DE PRESENTATION / TOME 1 :

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle

Immeuble Ecotech / 3 rue Marconi / 57070 METZ

mail : contact@aguram.org / tél. : 03 87 21 99 00

www.aguram-org

Date de référence du dossier / 09 Juillet 2018

Approbation initiale du PLU : 17/05/2010

PROCEDURE EN COURS

Révision Générale du PLU

Prescription	DCM	08/12/2015
Arrêt	DCM	09/07/2018
Approbation	DCM	-

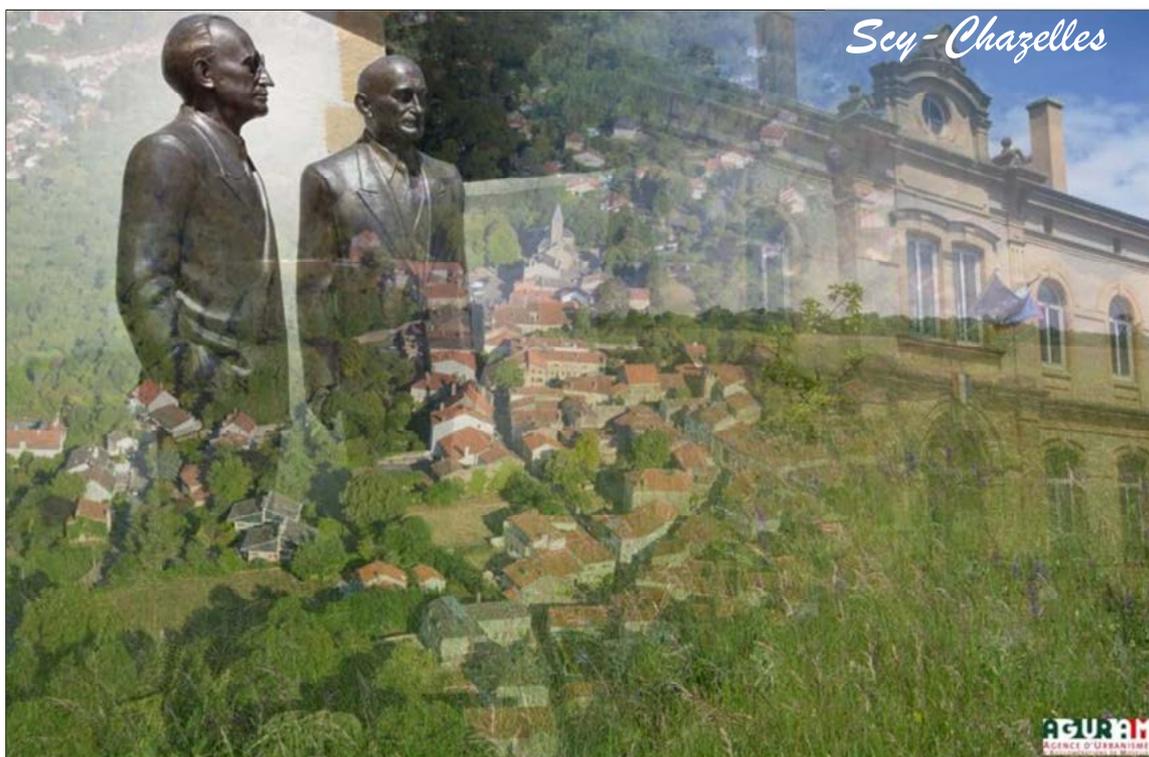




TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES D'URBANISME SCY-CHAZELLES

Révision générale PLU	DCM	08/12/2015
-----------------------	-----	------------

Modification n°1	DCM	12/07/2011
------------------	-----	------------

Révision Simplifiée n°1	DCM	17/01/2012
-------------------------	-----	------------

Modification n°2	DCM	12/09/2017
------------------	-----	------------

Prescription révision générale du PLU	DCM	08/12/2015
--	------------	-------------------

Avant le 01/01/2018 la mention « *DCM* » signifie : Délibération du Conseil Municipal
A partir du 01/01/2018 la mention « *DCM* » signifie : Délibération du Conseil Métropolitain



PREAMBULE	5
I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	8
1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER	8
1.1 Le climat	8
1.2 La topographie.....	11
1.3 La géologie.....	13
1.4 l'hydrographie	15
1.5 Les zones naturelles d'intérêts reconnus.....	22
1.6 Les milieux naturels et semi-naturels.....	27
1.7 La biodiversité remarquable.....	43
1.8 Les continuités écologiques.....	53
1.9 Le paysage et ses enjeux	66
2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE	70
2.1 La gestion des déchets	70
2.2 L'eau potable et l'assainissement	73
2.3 Les Gaz a effet de serre	80
2.4 Les énergies renouvelables	86
2.5 Les nuisances sonores	91
2.6 Les risques naturels.....	96
2.7 Les risques anthropiques.....	108
2.8 Les servitudes d'utilité publique	109
2.9 Les technologies de l'information et de la communication	110
II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE	113
1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE	113
1.1 La démographie.....	113
1.2 Le parc de logements	120
1.3 L'emploi sur la commune	134
1.4 Les équipements et la vie associative	139
1.5 Les activités économiques et de services.....	144
1.6 L'activité agricole.....	148
2. LE CONTEXTE URBAIN	156
2.1 L'histoire de Scy-Chazelles.....	156
2.2 Le développement urbain	157
2.3 La morphologie urbaine	166
2.4 Les entrées de commune	171
2.5 Les déplacements et la mobilité.....	173
2.6 Les espaces publics.....	182
2.7 Le patrimoine bâti	183
III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION	187
1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE	187
1.1 Les données de cadastre	187
1.2 L'évolution des espaces naturels et agricoles	187



2.	L’EVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS.....	189
2.1	Les logements vacants.....	189
2.2	Les espaces potentiels de densification	189
2.3	L’évolution des surfaces artificialisées.....	193
IV –	SYNTHESE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL	196



PREAMBULE

A. Une commune périurbaine de l'agglomération Messine

Située au Sud-ouest de l'agglomération Messine, **Scy-Chazelles est une commune urbaine d'un peu moins de 3000 habitants appartenant au territoire de Metz-Métropole**. Elle est distante de seulement 8 kilomètres du centre-ville de Metz pour un temps de parcours d'environ 15 minutes en voiture, et environ 20 à 25 minutes en transports en commun.

La commune est bordée par la **Moselle et son canal** au sud. Elle s'étend principalement le long des côtes de Moselle, comprenant le mont Saint-Quentin. A moins de 5 kilomètres du ban communal se trouvent **deux échangeurs de l'A31**. Scy-Chazelles est traversée par plusieurs axes de communications : **la Voie de la Liberté** au sud (RD 603 reliant Longeville-lès-Metz à Moulins-lès-Metz) et la route de Lessy/Longeville (RD 103G) **qui rejoint Lessy à Longeville-lès-Metz**. Elle est traversée au sud par la **voie ferrée** de la principale ligne régionale de **Nancy à Luxembourg**. Scy-Chazelles dispose **d'un relief assez marqué** et propose de **nombreux cônes de vues qualitatifs**.

Scy-Chazelles partage ses limites communales avec sept communes appartenant au territoire de Metz-Métropole : Châtel-Saint-Germain, Lessy, Plappeville, le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Monigny-lès-Metz et Moulins-lès-Metz.

B. Carte d'identité communale

Code INSEE :	57 642
Code Postal :	57 160
Région :	Grand Est
Département :	Moselle
Arrondissement :	Metz
Canton :	Montigny-lès-Metz
Communauté d'agglomération :	Metz-Métropole
Collecte des ordures ménagères :	Metz-Métropole via Haganis
Assainissement :	Haganis
Distribution électrique :	UEM
Pompier :	SDIS METZ

Superficie : 4,45 km² (445 ha)

Population : 2708 habitants (INSEE 2012)

Densité : 608 habitants/km²



C. Une commune de Metz-Métropole

Créé le 30 janvier 1975, le District de l'Agglomération Messine était un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, né de la volonté conjointe de communes de se regrouper et d'unir leurs forces pour assurer le développement et le rayonnement de l'agglomération. Totalisant près de 181 000 habitants, il regroupait 10 communes. Le district s'est transformé en 2002 en Communauté d'Agglomération de Metz-Métropole. Ce sont 18 communes dont Scy-Chazelles qui ont adhéré à cette date. **Au 1^{er} Janvier 2014, les 306 km² du territoire de l'Agglomération totalise 44 communes et 223 000 habitants.**

Depuis le 1^{er} Janvier 2018, **l'agglomération messine** est officiellement **devenue une Métropole.**

D. Scy-Chazelles dans le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCOTAM)

Scy-Chazelles se trouve au coeur du périmètre du SCOTAM. Il concerne 225 communes pour 410 000 habitants et 7 intercommunalités.



Le territoire couvert par le SCOTAM en cours de révision générale

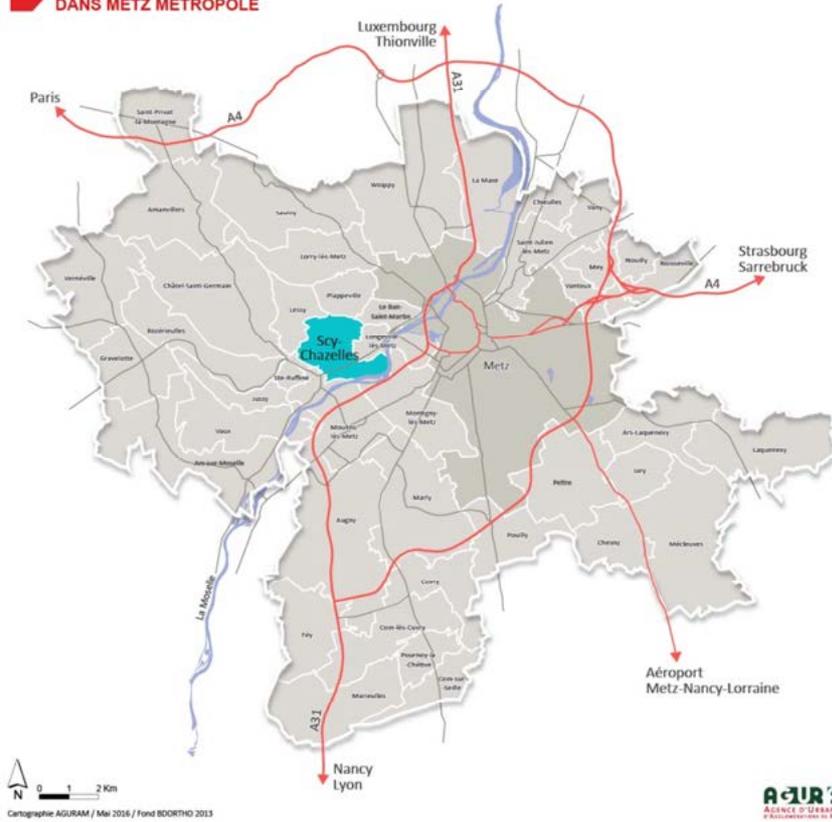
Le SCOT **est un document de planification à l'échelle de l'agglomération** qui doit mettre en cohérence les politiques sectorielles en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements et d'équipements commerciaux. Il prend en compte, à l'échelle du territoire du SCOT et en lien avec les territoires adjacents, l'ensemble des politiques menées à l'échelle des agglomérations : l'habitat avec les Programmes Locaux de l'Habitat (PLH), les déplacements avec les Plans de Déplacements Urbains (PDU), l'urbanisme avec les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) et l'équipement commercial avec les Schémas de Développement Commercial.

Au **niveau environnemental**, le SCOTAM accorde une grande importance au recensement des **espèces végétales exogènes invasives** et à la préservation des chiroptères.

Le SCOTAM a été approuvé par délibération le 20/11/2014. Lors du Comité Syndical du 03/07/2017, les élus ont décidé d'engager une procédure de révision du SCOT.



PLU COMMUNE DE SCY-CHAZELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
DANS METZ MÉTROPOLE



PLU SCY-CHAZELLE / RAPPORT DE PRÉSENTATION
DANS LE SCOTAM



I - ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. LE CADRE NATUREL ET PAYSAGER

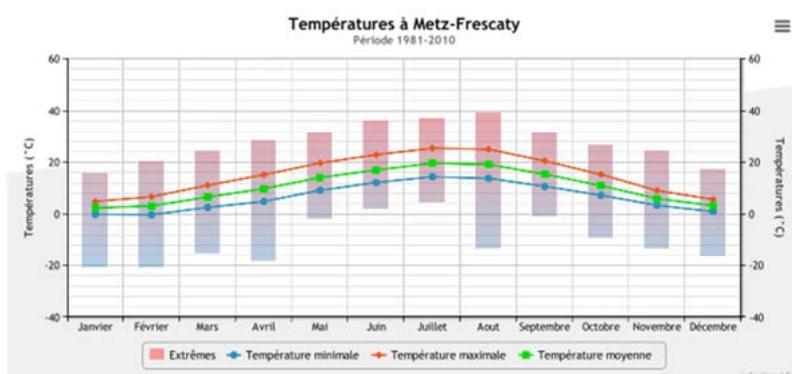
1.1 LE CLIMAT

A. Le climat local à Scy-Chazelles

Soumis à la fois à **des influences océaniques et continentales**, le territoire de Scy-Chazelles est caractérisé par un **climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental**. Les données météorologiques sont relevées à la station de Metz – Frescaty (1981 – 2010), située à 4 kilomètres à vol d'oiseau au sud de Scy-Chazelles. Elles permettent d'évaluer à la fois les contraintes et le potentiel d'utilisation des ressources climatiques pour l'activité humaine. La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 757 mm sur la période 1981-2010.

Les températures

Les températures moyennes restent cependant modérées et les amplitudes thermiques n'atteignent pas les écarts que l'on rencontre dans les régions de climat strictement continental. La commune de Scy-Chazelles reste en effet soumise pour l'essentiel aux influences océaniques.



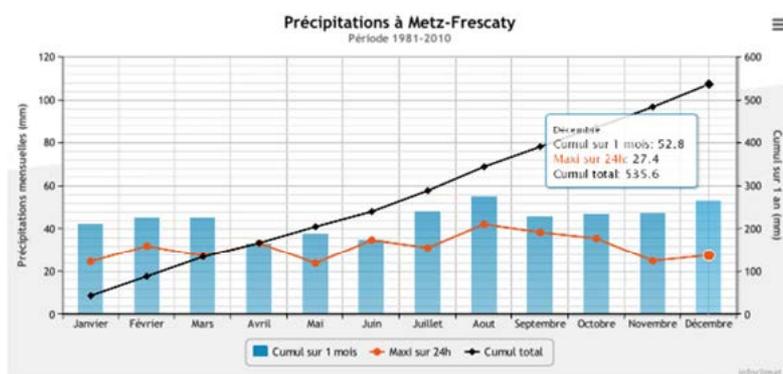
La température annuelle moyenne est de 10,4°C sur la période 1981-2010. Le mois de janvier enregistre les températures moyennes les plus basses (moyenne 2,2°C) et à l'inverse le mois le plus chaud est juillet avec une température moyenne de 19,4°C.

(Source : Météo-France)

Les précipitations

Les moyennes mensuelles observées montrent **l'abondance des précipitations en décembre** (moyenne de 52,8 mm en cumul sur la période 1981-2010). Le mois d'avril est le moins arrosé avec une moyenne de 33,2 mm. Le mois d'août est le mois qui comprend les plus fortes précipitations en 24h (jusqu'à 42 mm en 24h, le 30 août 1990).

(Source : Météo-France)



En Lorraine, il n'y a pas d'endroits propices à de très fortes précipitations (excepté les sommets des Vosges). Les points les plus élevés sont plus arrosés que les régions basses, sauf lors de phénomènes rares pour lesquels les pluies fortes du relief peuvent s'étendre à la plaine. Aussi, les Vosges constituent un véritable réservoir qui explique l'intensité de la plupart des crues de la Moselle, la rivière prenant sa source à Bussang, dans le département des Vosges.



Les vents

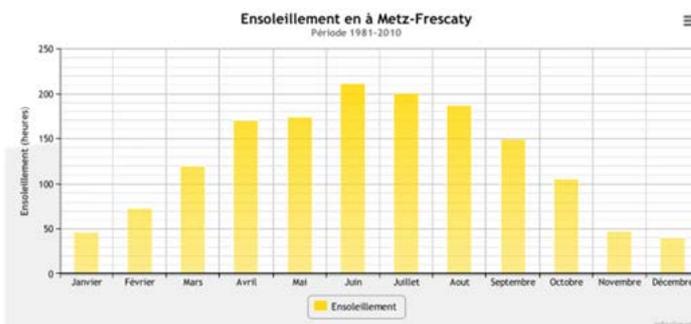
Le territoire est concerné par des vents soufflant majoritairement du Sud-Ouest, de l'Ouest et du Nord-Nord-Est :

- Les vents du Sud-Ouest et de l'Ouest sont les vents dominants. Généralement doux et humides, ils peuvent parfois présenter une vitesse élevée, dépassant 60 km/h en rafales ;
- Les vents du Nord-Nord-Est sont des vents froids à vitesse modérée. En principe, ils ne dépassent pas 8 m/s (30 km/h) ;
- Le vent du Sud souffle une trentaine de jours par an, le plus souvent avec une vitesse faible ou intermédiaire.

L'ensoleillement

(Source : Météo-France)

La durée annuelle de l'ensoleillement est de 1 520 heures en moyenne sur la période 1991-2010. Cela correspond à 127 heures d'ensoleillement moyen mensuel.



Le printemps et l'été sont les saisons qui bénéficient en majorité de l'ensoleillement, tant en durée absolue qu'en proportion relative des périodes d'ensoleillement au cours de la journée. En effet, le mois de décembre comprend en moyenne 39 heures d'ensoleillement, alors que le mois de juin en comprend 211 heures. L'hiver est une saison qui est faiblement pourvue en ensoleillement.

La topographie accidentée et l'exposition sud des versants modifient toutefois considérablement ces facteurs météorologiques et favorisent un **micro climat chaud, sec et lumineux** particulièrement propice à la culture de la vigne. Les rayons solaires matinaux profitent notamment aux côtes orientées au sud-est et frappent en outre les pentes sous un angle proche de la verticale, d'où un réchauffement rapide des terres. Par ailleurs, l'écoulement de l'air froid le long des pentes vers la vallée de la Moselle limite les gelées sur les coteaux, qui s'en trouvent privilégiés par rapport au fond de vallée et au plateau lorrain tout proches. Il faut toutefois nuancer ce portrait idyllique par la survenue **d'orages parfois violents** en été et en automne. Les précipitations et coups de vents occasionnés par ceux-ci peuvent en effet affecter gravement les cultures et plus particulièrement la vigne, compromettant ainsi les vendanges.

Commune de l'Est de la France, Scy-Chazelles est soumise à un climat de transition de type océanique dégradé / subcontinental. Les précipitations sont bien réparties tout au long de l'année. Un excédent hydrique théorique (précipitations/évapotranspiration potentielle) entre octobre et mars permet de recharger les nappes souterraines et de compenser le déficit hydrique théorique entre avril et septembre (nécessité d'encourager l'infiltration de l'eau pour alimenter la nappe d'eau souterraine).

Les vents dominants sont de secteurs Sud-Ouest et de l'Ouest, et dans une moindre mesure du Nord-Nord-Est. La commune bénéficie de plus de 1 500 heures d'ensoleillement, majoritairement au printemps et en été.

Sur la commune, la topographie accidentée et l'exposition sud des versants favorisent un micro climat chaud, sec et lumineux particulièrement propice à la culture de la vigne. La survenue d'orages parfois violents en été et en automne entraîne parfois des dégâts notamment sur les cultures.



B. Le changement climatique

Les données sur le réchauffement du système climatique, admis par la communauté scientifique, sont notamment tirées des conclusions du cinquième rapport du GIEC (Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat). Le rapport, publié entre 2013 et 2014, souligne les changements observés et leurs causes.

Selon ce rapport, **chacune des trois dernières décennies a été successivement plus chaude à la surface de la Terre que toutes les décennies précédentes depuis 1850**. En 2014, la température moyenne à la surface du globe est supérieure de 0,57°C ($\pm 0,09^\circ\text{C}$) par rapport à la normale calculée pour la période 1961-1990. Il s'agit de l'année la plus chaude jamais enregistrée depuis 1880.

En France métropolitaine, pour le XX^{ème} siècle, l'augmentation moyenne de la température atmosphérique est de l'ordre de 0,7°C dans le nord-est du pays.

De manière cohérente avec les observations mondiales et nationales, un réchauffement climatique lorrain est perceptible. Le réchauffement peut être estimé à **+ 1,2°C sur la période 1899-2007 à la station de Metz-Frescaty**. Cela correspond pour le climat lorrain à un **glissement de 200 à 300 km vers le Sud**.

Au cours de ces 50 dernières années, il est possible de dégager les tendances climatiques suivantes pour la région Lorraine :

- diminution significative au printemps du nombre de jours de gel, et du pourcentage de nuits froides ;
- augmentation significative l'été du nombre de journées supérieures à 25°C et de nuits chaudes ;
- augmentation significative l'hiver des jours chauds et des nuits chaudes.

Les évolutions attendues montrent une augmentation de la température encore plus marquée. Il est estimé une augmentation de +3,6 °C des températures moyennes en 2080 en Lorraine (par rapport à la période 1971-2000). Le nombre de jours moyens de canicule estimé serait de 10 à 25 jours par an d'ici 2080. De même, les paramètres de **sécheresse** et de nombre de jours de précipitations efficaces ont tendance à très fortement se dégrader entre 2050 et 2080.

Ces évolutions auront de multiples conséquences (toutes n'étant pas prévisibles) :

- vulnérabilité des territoires soumis aux aléas climatiques extrêmes, comme les orages, pouvant provoquer des **inondations** et des **coulées boueuses** ;
- **pertes de production agricole et forestière** du fait de la diminution de la réserve en eau et du changement des types de prédateurs (insectes, champignons...) ;
- **conséquences sanitaires** pour les populations (décès en été, allergies, maladies infectieuses...) ;
- sur la **biodiversité** : en Lorraine, on observe une modification dans la phénologie des espèces. On constate par exemple une précocité dans les dates de floraison, des périodes modifiées de départ et d'arrivées des oiseaux migrateurs, une modification des aires de répartition des espèces ;
- **menace de pollution** du milieu naturel par les dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ne pouvant pas traiter le trop-plein et le rejetant dans les cours d'eau ;
- **recul du manteau neigeux** ayant des conséquences économiques (baisse du tourisme, crues intenses...).

Les zones urbaines doivent porter une attention particulière à ces effets attendus du fait notamment de la faible présence de végétal dans certains quartiers et de la systématisation des revêtements de sols très minéraux, facteurs d'aggravation du réchauffement climatique au niveau local.

Les gaz à effet de serre (GES) contenus dans l'atmosphère ont un rôle important dans la régulation du climat. Ils empêchent une partie de l'énergie solaire d'être renvoyé de la Terre vers l'espace. C'est ce qu'on appelle l'effet de serre. Ce dernier est déséquilibré par les activités humaines qui augmentent la concentration de GES dans l'atmosphère et accentuent le réchauffement de notre planète.

Les secteurs émetteurs de GES sont nombreux : production d'énergie, activités industrielles, transports, agriculture, bâtiments, etc.

Les PLU peuvent contribuer à atténuer les effets du changement climatique puisqu'ils encadrent la manière dont le territoire va être aménagé (préservation d'espaces naturels en tant que puits de carbone, construction de bâtiments économes en énergie...), et influencent les comportements des habitants et des usagers des territoires (besoins en déplacement, habitat, activités...).

Par ailleurs, les PLU peuvent aussi participer à l'adaptation des territoires au changement climatique, en préservant des secteurs végétalisés en zones urbaines afin de lutter contre les îlots de chaleur urbain par exemple.

Une hausse de 3,6°C est estimée en Lorraine d'ici 2080. La moyenne annuelle des phénomènes extrêmes (orages par exemple) augmentera, rendant les territoires vulnérables aux inondations et coulées boueuses. Scy-Chazelles, en partie située dans le lit majeur de la Moselle, est donc vulnérable face à ces phénomènes.

Ces changements affecteront l'ensemble de l'environnement (biodiversité, ressource en eau, agriculture...) et auront des impacts sanitaires pour la population.

Les cours d'eau, tels que la Moselle, ainsi que les espaces végétalisés, jouent un rôle pour la circulation de l'air et la limitation du réchauffement. Il est donc primordial, en complément des actions visant à limiter le réchauffement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serre, réduction des consommations énergétiques...), de maintenir un couvert végétal et d'aménager des îlots végétalisés pour réguler les températures. Par ailleurs, le maintien d'un maximum de sols perméables permet d'améliorer l'infiltration des eaux pluviales (recharge de la nappe, régulation des inondations).

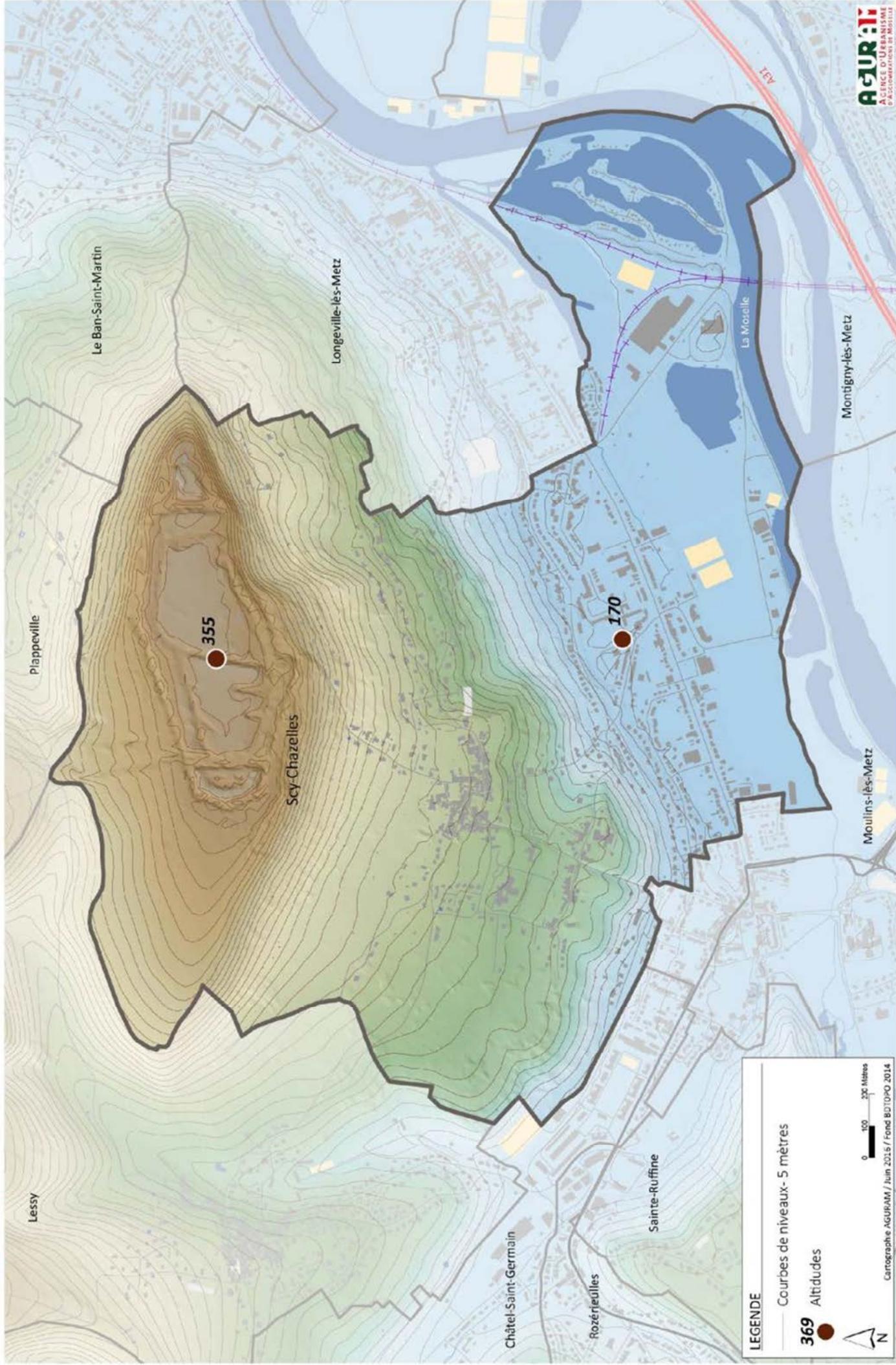
1.2 LA TOPOGRAPHIE



Lié au relief de côtes par le col de
Une topographie marquée par la présence du Mont Saint-Quentin

Lessy, le Mont Saint-Quentin dresse une silhouette très nettement perceptible qui se détache sur le fond boisé des côtes voisines. Son sommet en forme de crête aplanie s'étire d'ouest en est, en se relevant légèrement vers l'est pour culminer à une altitude de **358 mètres**. La dénivellation par rapport à la vallée de la Moselle avoisine alors **170 mètres** sur la commune, du nord au sud.

Le versant sud qui prend naissance au sommet du mont, suit d'abord une pente abrupte parsemée d'éboulis calcaires, pour adopter assez rapidement une inclinaison plus modérée et rectiligne. Vers l'altitude de 245 mètres, un replat se dessine au sud-est du lieu-dit « Les Brayes ». La plate-forme doucement inclinée qu'il constitue reçoit le village de Scy qui s'étire d'ouest en est, en suivant sensiblement les courbes de niveau.





Le versant reprend ensuite une pente plus affirmée mais encore douce pour aboutir à un second replat plus étroit sur lequel s'est développé le petit village de Chazelles. A partir de là, les terres suivent une pente nettement plus soutenue et rejoignent la vallée de la Moselle toute proche.

Au sud, la commune comprend une partie située dans la vallée de la Moselle, en rive gauche de la rivière. Cette vallée est très large à Scy-Chazelles et est constituée d'annexes tels que la Vieille Moselle et de plans d'eau (suite à l'exploitation de carrières). La topographie est plane, et l'eau est omniprésente. Le Mont Saint-Quentin constitue donc un remarquable belvédère sur la vallée de la Moselle.

Scy-Chazelles voit son relief marqué par deux éléments naturels : au nord les côtes de Moselle et son sommet le Mont Saint-Quentin, et au sud la plaine alluviale de la Moselle. La commune est très contrainte par la topographie. Certains glissements de terrains perdurent avec les ruissellements et les éboulis sur des pentes très raides. D'autres mouvements sont liés à l'intervention humaine sur des pentes en équilibre précaire (voir paragraphe « risques naturels »).

1.3 LA GEOLOGIE

La Lorraine se situe sur la partie la plus orientale du Bassin Parisien constitué d'un entassement de couches sédimentaires de natures géologiques diverses (grès, calcaires, marnes, argiles, craies). L'alternance de couches tendres (marnes) et de couches dures (calcaires) du jurassique et leur légère inclinaison est-ouest sont les conditions propices à la formation de côtes. Le réseau hydrographique érode la couche tendre jusqu'à la couche dure sous-jacente et forme ainsi un abrupt marqué par la corniche de couche dure qui constitue le front de côte. Les côtes de Moselle, d'orientation nord-sud, sont les côtes les plus marquées à l'ouest du plateau Lorrain. Elles constituent un relief de « cuesta » (relief de côte) du bassin parisien.

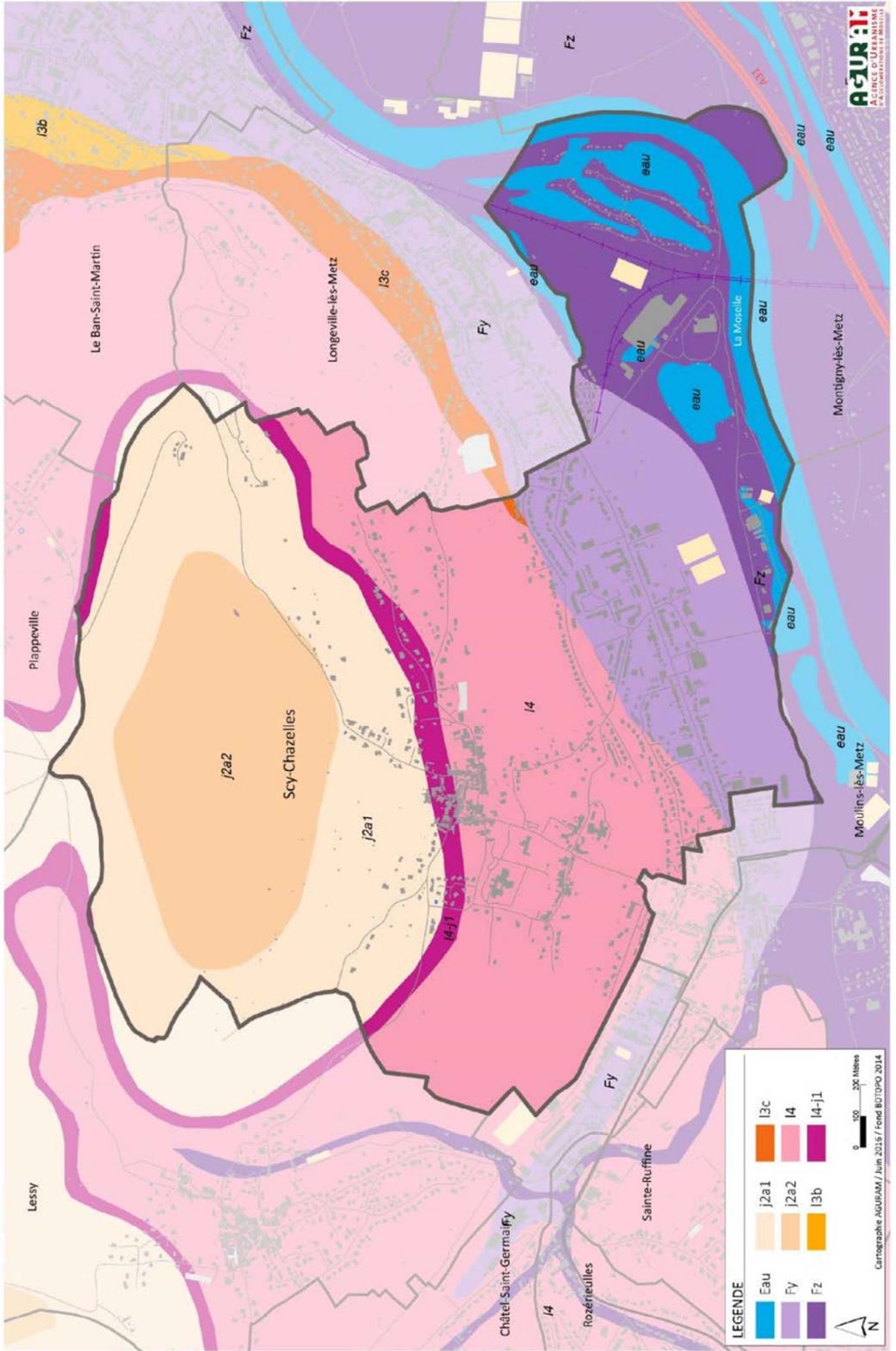
La commune de Scy-Chazelles s'inscrit dans une situation géologique relativement étendue qui s'étire sur les reliefs de côtes du Pays Messin, à l'ouest de la Moselle.

Les **alluvions fluviales récentes à actuelles** (Fz et Fy) recouvrent le sud de la commune jusqu'à Scy, au niveau de la plaine alluviale de la Moselle. Ces sols se sont constitués sur des alluvions composés essentiellement de matériaux fins, argiles limons, sables qui reposent sur des marnes gréseuses du Domérien.

La zone urbanisée du village de Chazelles repose également sur des **argiles bitumineuses** (I4) ("Schistes cartons"). Les argiles bitumineuses sont facilement altérables en présence d'eau ou d'air, d'où un **aléa retrait-gonflement des argiles** moyen recensé sur ces zones. Ces derniers sols sont très proches de sols bruns calciques. On les observe principalement sur les marnes argileuses du Sinémurien, de texture argileuse et sur le matériau marno-oolithique du Bajocien, de texture limono argileuse. Ces sols peu épais ont une forte teneur en cailloux calcaires et sont bien drainés. Situés sur des terrains pentus exposés au sud et composés d'un mélange d'argiles et d'éboulis calcaires, ils se révèlent **favorables à la vigne**.

Ces sols bruns argilo limoneux occupant le bas des coteaux, sont succédés par des sols bruns calcaires caillouteux sur les hauts de côte. En effet, les coteaux de Scy-Chazelles sont surmontés par un substrat du Dogger sur lequel se sont formés des sols colluviaux sur calcaire ou argile. Le haut du village (Croix du Gibet, Croix mai de Sole, Les Brayes) repose sur des **marnes micacées, calcaires sableux d'Ottange et calcaires à entroques (j2a1)**.

Les hauteurs du Mont Saint-Quentin sont formées sur des **calcaires récifaux à polypiers (j2a2)**. Une **formation ferrifère oolithique** ("Minette de Lorraine") (I4j1) repose en mince couche sur les coteaux, constituant une transition entre les marnes des coteaux et les argiles du vieux village de Chazelles. Les flancs du site du Saint-Quentin sont occupés par les déblais des aménagements militaires de la partie sommitale, ce qui rend ces côtés sud et sud-est instables et sujets aux glissements de terrain.



LEGENDE

Eau	j2a1	i3c
Fy	j2a2	i4
Fz	i3b	i4-j1

0 100 300 Mètres

Cartographie AGURAM / Juin 2016 / Fond BDTPO 2014



Les sols sont composés d'alluvions dans le fond de vallon. Les terrains argileux, parfois instables, sont situés sur le bas des coteaux et concernent le village de Chazelles en grande partie. Le village de Scy est installé sur un replat bien stable dont le sous-sol est composé de calcaires et de grés. Les coteaux pentus sont recouverts de marnes tandis que le haut des côtes est dominé par des sols calcaires.

Associées à des contraintes de relief et d'hydrologie distinctes, ces formations géologiques ont induit inévitablement des modes d'occupation des sols et des paysages propres : fond de vallée dominé par l'agriculture céréalière, piémont de la colline fortement urbanisé, coteaux en cours d'enfrichement, couronne arborée du Mont Saint-Quentin et territoires ouverts des pelouses du sommet du Mont.

1.4 L'HYDROGRAPHIE

La Directive cadre sur l'eau (DCE), adoptée en 2000 par l'Union européenne, définit un cadre juridique au niveau européen par lequel chaque Etat membre s'engage dans un processus de protection et de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques. Elle fixe des objectifs de résultats, c'est-à-dire l'atteinte du bon état écologique et chimique. Le délai pour atteindre cet objectif était fixé pour le 31 décembre 2015, à l'exception de certaines masses d'eaux pouvant bénéficier d'un report de délai ou d'objectifs moins stricts, notamment pour raisons de faisabilités techniques.

Deux états des eaux sont établis pour les **masses d'eau superficielles** :

- L'**état écologique**, constitué essentiellement de l'état biologique et la physico-chimie (paramètres généraux comme l'oxygène, les nutriments, et les polluants spécifiques dangereux) ;
- L'**état chimique**, déterminé par le respect des normes de qualité environnementale (NQE) fixées pour les substances dites prioritaires (métaux lourds, pesticides...) ayant un impact sur la santé humaine et l'environnement.

Pour les **masses d'eau souterraines**, doit être recherché le bon état chimique mais aussi **quantitatif**. L'état quantitatif est apprécié par l'équilibre entre, d'une part, les prélèvements et les besoins liés à l'alimentation des eaux de surface, et d'autre part, la recharge naturelle d'une masse d'eau souterraine. Le bon état quantitatif d'une eau souterraine est atteint lorsque les prélèvements ne dépassent pas la capacité de renouvellement de la ressource disponible, compte tenu de la nécessaire alimentation des écosystèmes aquatiques de surface, des sites et zones humides directement dépendants.

En France, la DCE est mise en œuvre par l'intermédiaire des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE). Sur le territoire de Scy-Chazelles, le **SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021** fixant les objectifs de qualité et de quantité des eaux présentes sur son bassin hydrographique a été approuvé le 30 novembre 2015.

A. Le réseau hydrographique

L'eau occupe à Scy-Chazelles une grande place. La commune est en effet irriguée par la Moselle. La commune se situe entièrement au sein du bassin versant de la Moselle.

La **Moselle** prend sa source dans les Vosges et rejoint le Rhin en Allemagne. Ce cours d'eau est sous la domination d'un régime pluvial océanique de plaine avec une répartition nette entre les hautes eaux de saison froide, de novembre à avril, et les basses eaux de saison chaude de mai à octobre.

La Moselle sur la commune de Scy-Chazelles se compose de plusieurs éléments :

- **La Moselle** proprement dite ou « grande Moselle » : elle est équipée d'un ouvrage important, le barrage de Wadrinau, qui a pour fonction de réguler son débit et de limiter les risques d'inondation. Ce barrage est également couplé à une centrale hydro-électrique exploitée par l'Usine d'Electricité de Metz ;
- La « **Vieille Moselle** » et l'île des Jésuites à l'est de la commune, en limite avec Longeville-lès-Metz.



La « Vieille Moselle »



La Moselle aussi appelée la « Grande Moselle »



Le ruisseau de l'Archyre au niveau du parc

Le **ruisseau de Montvaux** longe la commune dans sa partie sud, en limite avec Moulins-lès-Metz. Ce cours d'eau prend sa source à Saint-Privat-la-Montagne, arrose la limite Sud de la commune avant de se jeter dans l'étang de Scy, qui communique avec la Moselle.

Le **ruisseau de l'Archyre** traverse la commune du nord au sud. Le ruisseau dévale la côte, passe sous la RN3 avant de se jeter dans la Moselle. Ce petit cours d'eau, en cas de crue, s'étale dans le lit de la Moselle. Il posait des problèmes de débordement en cas de fortes pluies. Il a fait l'objet d'une opération de renaturation et de curage lors des travaux de création du Parc de l'Archyre. Il a été remis à ciel ouvert au niveau du quartier en Prille.

Le **ruisseau de la Fontaine** prend sa source à Scy-Chazelles et se jette dans le bras mort de la Moselle dite Vieille Moselle sur la commune de Longeville-lès-Metz. Il a une longueur totale d'environ 780 mètres. Il traverse les jardins privés et passe sous le Chemin de la Moselle. Ce ruisseau a posé des problèmes de débordement. En 2015, il a fait l'objet de travaux de restauration portés par les communes de Scy-Chazelles, Longeville-lès-Metz, dont les principaux travaux ont conduit à :

- la création d'un lit mineur d'étiage ;
- le traitement de la végétation ;
- la plantation en complément de la végétation existante afin de reconstituer un corridor écologique, d'améliorer la qualité du milieu et d'apporter de l'ombrage au cours d'eau ;
- la restauration du milieu : diversification des écoulements, soutènement pour contrer les effondrements ;
- l'aménagement des ouvrages de franchissement de voies routières (impasse du ruisseau de la fontaine et rue de la prairie) et d'une ancienne voie ferrée.

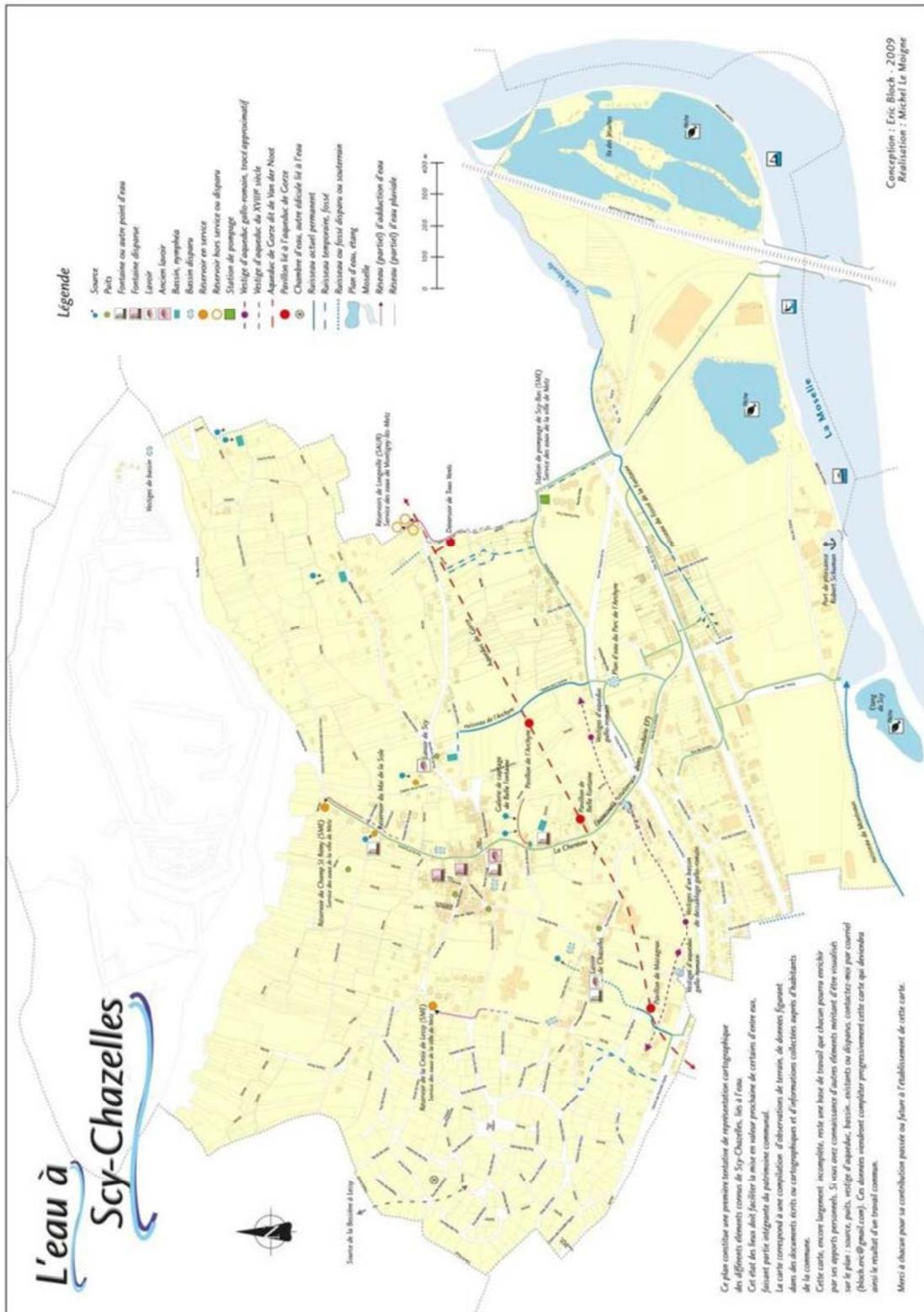
Par ailleurs, **plusieurs ruisseaux temporaires ou fossés** sont présents sur la commune : en contrebas de la route de Longeville, du chemin de Longeau...



Le ruisseau de la Fontaine

Plusieurs sources existent à Scy-Chazelles : la source de la Mai de Sole, source du chemin de la Récolte, la Belle fontaine, source du chemin des Mages... Elles se situent à des altitudes comprises entre 200 et 220 mètres. C'est à cette altitude que s'est établi le village de Scy-Chazelles comme beaucoup d'autres villages de côte.

Un plan d'eau, l'étang de Scy, est situé au sud du ban communal.





B. La qualité des eaux de surface

En 2014, le DREAL Lorraine a réalisé un état des lieux des cours d'eau de la région. Les eaux de surface, et notamment les cours d'eau, sont soumis à de nombreuses pressions : rejets des stations d'épuration urbaines ou industrielles, ruissellement des eaux pluviales, pollutions diffuses d'origine agricole ou dues à des retombées atmosphériques, mais aussi aménagement de leurs berges. 23,5% des cours d'eau de la région atteignent l'objectif du bon état écologique.

Le bon état d'une masse d'eau superficielle est atteint lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins « bons ».

La commune est concernée par plusieurs masses d'eau¹ de surface :

- « Moselle 6 » : dont le bassin versant concerne 64% de la surface de la commune, dans sa partie sud ;
- « Ruisseau de Montvaux » : concerne 30% de la surface de la commune, dans sa partie ouest ;
- « Ruisseau de Saulny 2 » : concerne 5% de la surface communale, dans sa partie nord.

Plusieurs stations de mesure de la qualité des eaux sont situées à proximité de la commune : sur l'île du Saulcy à Metz pour la Moselle, à Woippy pour le ruisseau de Saulny et à Châtel-Saint-Germain pour le ruisseau de Montvaux.

L'état de ces masses d'eau est présenté dans le tableau suivant :

<i>Qualité des masses d'eau de surface à Scy-Chazelles</i>			
Masse d'eau	Etat chimique 2011-2013	Etat écologique 2011-2013	Objectif bon état ²
Moselle 6	Mauvais	Moyen	2027
Ruisseau de Montvaux	Mauvais	Moyen	2027
Ruisseau de Saulny 2	Mauvais	Moyen	2027

Source : AERM

Le SDAGE 2016-2021 pose un objectif d'atteinte du bon état, chimique et écologique, fixé à 2027, au lieu de 2015, pour ces masses d'eau. Ce report d'échéance est lié aux conditions de faisabilité technique c'est-à-dire la prise en compte des délais de mise en œuvre technique des mesures et le temps de réaction des milieux.

Pour la **masse d'eau « Moselle 6 »**, l'état chimique, jugé mauvais, est principalement dû à la présence d'HAP³ et de mercure provenant en priorité de rejets urbains. L'état écologique présente un état moyen.

Concernant la **masse d'eau « ruisseau de Montvaux »**, le mauvais état chimique est dû à la présence d'HAP. La masse d'eau présente un état biologique moyen du fait du mauvais indice diatomées (algues unicellulaires). Les diatomées sont des organismes sensibles à la qualité physico-chimique de l'eau (présence de matière organique, d'éléments nutritifs, minéralisation et pH de l'eau).

Enfin, la **masse d'eau « ruisseau de Saulny 2 »** présente un mauvais état chimique du fait de la présence de phtalates (utilisés notamment pour la flexibilité des plastiques) et de pesticides. L'indice diatomées a également été jugé moyen, de même que l'indice invertébrés (composition des populations de

¹ Une masse d'eau est une portion de cours d'eau, canal, aquifère, plan d'eau ou zone côtière homogène. Il s'agit d'un découpage élémentaire des milieux aquatiques destinés à être l'unité d'évaluation de la DCE. Une masse d'eau de surface est une partie distincte et significative des eaux de surfaces. Pour les cours d'eau, la délimitation des masses d'eau est basée principalement sur la taille du cours d'eau, la notion d'hydro-écorage et les pressions qui s'y exercent. Les masses d'eau sont regroupées en types homogènes qui servent de base à la définition de la notion de bon état.

² SDAGE 2016-2021 approuvé le 30 novembre 2015

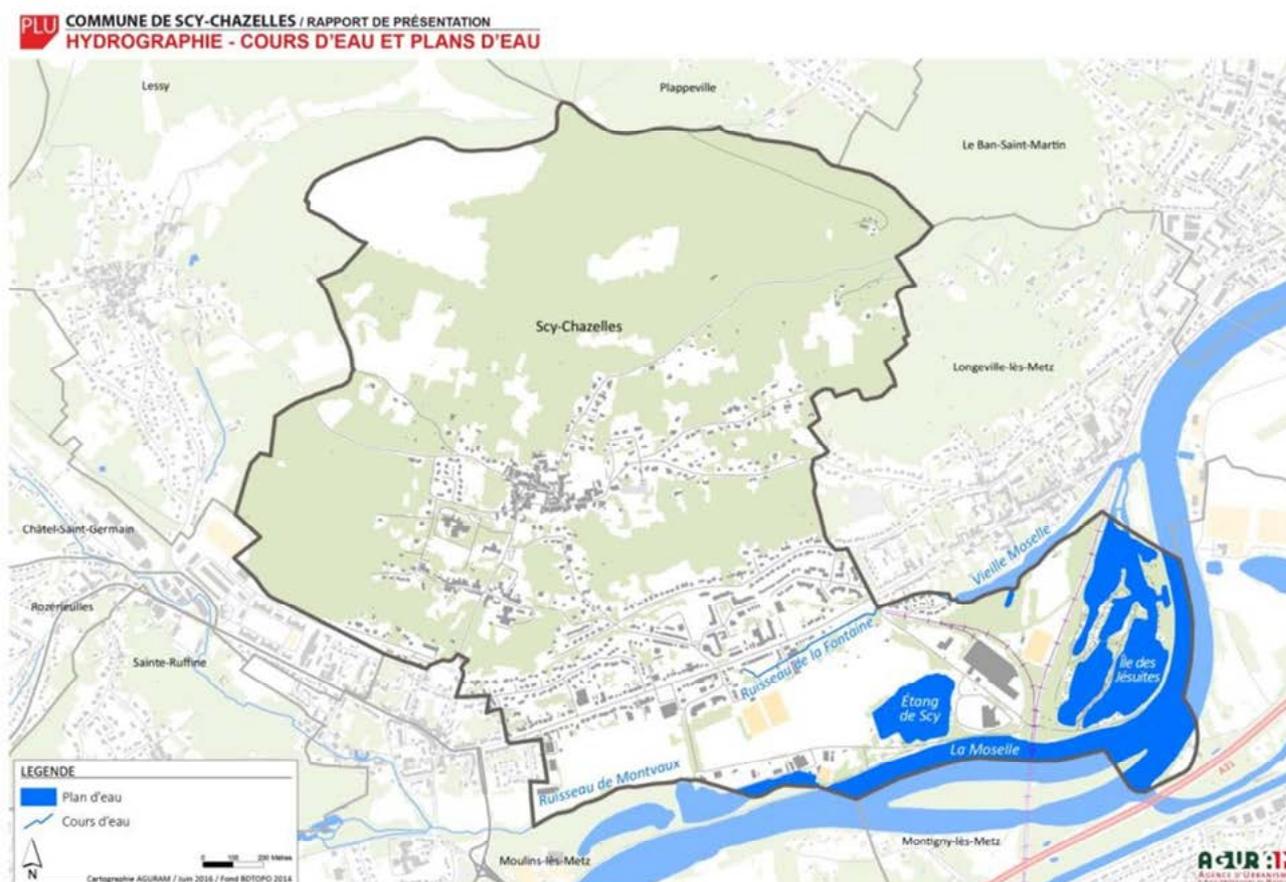
³ Hydrocarbure aromatique polycyclique. Les principales sources de contamination des cours d'eau par temps de pluie par les HAP sembleraient être, par ordre d'importance, le relargage des sédiments, les dépôts atmosphériques provenant essentiellement de la combustion domestique et des transports, les déchets laissés en zones urbaines sur les voies publiques et transportés par ruissellement, les effluents industriels, les effluents des stations d'épuration urbaines et mixtes, le lessivage des sols des sites industriels en friches et le lessivage des sols agricoles où des boues de stations d'épuration ont été épandues. Par temps sec, les principales sources sont les dépôts atmosphériques, les effluents industriels et les effluents des stations d'épuration urbaines et mixtes. (Source : ONEMA)

macro-invertébrés) et la plupart des paramètres généraux (demande biochimique en oxygène, phosphate, phosphore, nitrates...). Il s'agit d'indices révélant des rejets issus de stations d'épuration et de pollutions d'origine agricole notamment.

Sur le reste du ban communal, de nombreuses traces attestent d'une abondante présence d'eau (fontaines, puits, sources, aqueduc de Gorze, aqueduc romain).

L'amélioration de l'état chimique passe par la réduction des polluants (pesticides, insecticides, hydrocarbures...).

Le PLU, à son échelle, peut agir sur la qualité de l'eau, en réduisant l'imperméabilisation des sols pour diminuer les débordements des réseaux unitaires au niveau des déversoirs d'orage par exemple. La préservation des zones humides, des berges des cours d'eau et leur végétation rivulaire permet d'assurer l'auto-épuration de l'eau et l'amélioration de l'état, tant chimique qu'écologique, du cours d'eau.



C. Les eaux souterraines

Certaines roches sont suffisamment poreuses ou fissurées pour contenir de l'eau. On parle alors de roches aquifères. La Lorraine, qui représente la partie occidentale du bassin parisien, se caractérise par une série de couches sédimentaires alternantes, aquifères (grès ou calcaires) et non aquifères (marnes, argiles). Les principaux aquifères sont les grès vosgiens, puis les formations calcaires (notamment du Dogger), et les nappes d'accompagnement des principaux cours d'eau, notamment la nappe alluviale de la Moselle.

Ce sont principalement les précipitations qui alimentent les eaux souterraines. En fonction de la nature du sol et du sous-sol, une partie de l'eau s'infiltré dans le sol et recharge la nappe tandis qu'une partie regagne l'atmosphère et une autre alimentera par ruissellement les eaux de surface.



Le bon état d'une masse d'eau souterraine est atteint lorsque son état quantitatif et son état chimique sont au moins « bons ».

Scy-Chazelles est concernée par **3 masses d'eau souterraines** :

- Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe ;
- Plateau Lorrain versant Rhin ;
- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle.

La partie sud de la commune, comprenant la plaine alluviale de la Moselle et la partie urbanisée de Scy Bas, est située sur la masse d'eau souterraine des **alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe**. Elle est rattachée au district Rhin et s'étend de la confluence de la Moselle et de la Meurthe jusqu'à la frontière avec le Luxembourg.

Cette masse d'eau est de type alluvionnaire et est formée d'une alternance de couches d'alluvions et de sables fins recouvertes par une couche de limons. Elle est de type libre et est sous influence de la Moselle (son niveau varie au même rythme que la Moselle). Entre les périodes de hautes et de basses eaux, le niveau de la nappe peut varier de plus de quatre mètres.

Le niveau de la nappe est très fortement dépendant des variations climatiques. Sa superficie est faible (240 km²) mais sa forte porosité fait qu'elle est captée par près de 90 captages. L'AERM qualifie son état quantitatif de bon et a donc maintenu l'objectif d'atteinte du bon état quantitatif à 2015. Les limons sont peu perméables, ce qui ralentit l'infiltration de polluants depuis la surface.

Cependant, les nombreuses extractions de matériaux pratiquées dans le lit majeur de la Moselle ont réduit l'efficacité de cette protection. La nappe alluviale de la Moselle est donc **vulnérable aux pollutions**. Sa qualité chimique en 2013 a été jugée inférieure au bon état, principalement du fait de la présence de pesticides et de chlorures d'origine industrielle. L'atteinte du bon état qualitatif est reportée à 2027.

La partie comprenant les buttes du Mont Saint-Quentin est située sur la masse d'eau souterraine du Plateau Lorrain versant Rhin. Cette masse d'eau souterraine est de type « Imperméable localement aquifère ». La nature imperméable des sols se traduit par un réseau hydrographique dense. Sa surface est de 7 800 km² environ.

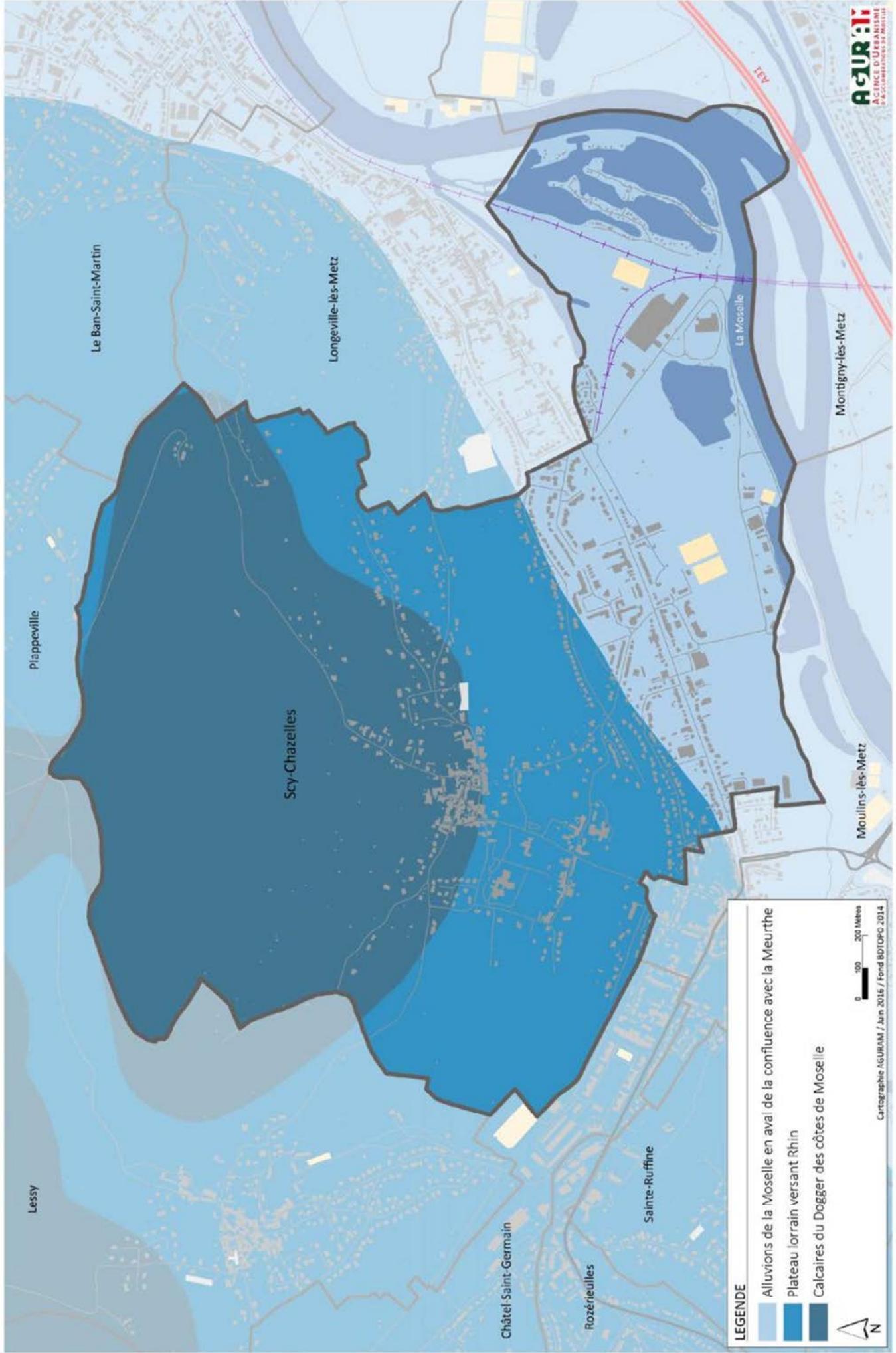
Cette masse d'eau est composée d'une vaste zone peu aquifère, comportant des aquifères locaux de grès du rhétien, grès à roseaux et dolomies du Keuper, buttes témoins de calcaires du Dogger et alluvions de la Sarre. Du fait de sa très faible disponibilité en termes de débit, la masse d'eau du plateau lorrain versant Rhin est très peu exploitée.

De plus, les capacités de recharge des différents aquifères étant faibles, plusieurs collectivités ont connu des problèmes d'approvisionnement en eau lors de l'été 2003. Néanmoins, l'Agence de l'Eau ne fait pas état de risque de non atteinte du bon état quantitatif et a confirmé l'objectif de 2015.

En 2013, cette masse d'eau présentait une qualité inférieure au bon état chimique en raison de nitrates et pesticides présents en excès. L'objectif d'atteinte du bon état chimique est resté fixé à 2015. De plus, les aquifères de la masse d'eau présentent des duretés élevées comprises entre 25 et 100° F.

La partie tout à fait au nord de la commune est située sur la masse d'eau souterraine des Calcaires du Dogger des côtes de Moselle. Cela correspond aux hauteurs du Mont Saint-Quentin. Cette masse d'eau est de type « dominante sédimentaire ». D'une surface de près de 2 700 km², dont la moitié en affleurement, elle est captée par près de 110 captages sur le district Rhin, auquel elle est rattachée. Cette masse d'eau correspond aux calcaires du Dogger accompagnés de quelques placages d'argiles. L'exploitation de la nappe du Dogger est encore relativement faible.

L'Agence de l'eau qualifie son état quantitatif de bon et maintient donc l'objectif à 2015. En 2013, cette masse d'eau présentait un bon état qualitatif. Comme tout aquifère calcaire, cette nappe est vulnérable aux pollutions de surface. L'atteinte du bon état a été fixée à 2027 dans le projet de SDAGE 2016-2021.



LEGENDE

- Alluvions de la Moselle en aval de la confluence avec la Meurthe
- Plateau lorrain versant Rhin
- Calcaires du Dogger des côtes de Moselle

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Juin 2016 / Fond BDTOPIC 2014



La directive européenne 91/676/CEE du 12/12/1991 dite « Directive Nitrates » définit les modalités de lutte contre la pollution des eaux provoquée ou induite par les nitrates à partir de sources agricoles. Elle prévoit la délimitation de zones dites vulnérables dans les états membres ainsi que l'élaboration de programmes d'actions. Une zone vulnérable est une partie du territoire où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole ou d'autres composés azotés susceptibles de se transformer en nitrates, menace à court terme la qualité des milieux aquatiques, et plus particulièrement l'alimentation en eau potable. Dans ces zones, les agriculteurs sont tenus de suivre des mesures établies dans les programmes d'actions.

Scy-Chazelles n'est pas concernée directement par le périmètre des zones vulnérables aux nitrates mais des communes alentours comme Metz ou Montigny-lès-Metz sont concernées, ce qui est susceptible d'améliorer la qualité des eaux souterraines et de surface concernant les nitrates.

Scy-Chazelles est concernée par plusieurs masses d'eau de surface et souterraines. Celles-ci ne présentent pas un bon état qualitatif de manière globale. Concernant les masses d'eau superficielles, cela est principalement dû à la présence d'hydrocarbures, de polluants d'origines urbaine et agricole.

Concernant la quantité des eaux souterraines, celle-ci est jugée suffisante. Cependant, les conséquences prévisibles du changement climatique (sécheresse, réduction de la recharge des nappes) sont à prendre en compte dans le but d'accompagner l'adaptation du territoire.

Aussi, des actions sont à mettre en place ou à poursuivre sur la Moselle, les ruisseaux de Saulny et Montvaux, mais également sur les sources présentes sur la commune. Parallèlement aux actions visant à réduire les pollutions d'origine agricole, la limitation des rejets dans les systèmes d'assainissement, la préservation des berges des cours d'eau et de leurs abords, et la préservation des zones humides, sont autant de moyens d'améliorer la qualité des eaux.

1.5 LES ZONES NATURELLES D'INTERETS RECONNUS

Scy-Chazelles est une commune composant la plaine alluviale de la Moselle et la Côte de Moselle. Elle est bordée au sud par la Moselle et s'élève au nord sur le Mont Saint-Quentin.

La commune est caractérisée par la présence de **plusieurs périmètres de protection** (site classé, zone Natura 2000), de **gestion** (Espace Naturel Sensible, Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) et **d'inventaires** (ZNIEFF de type I et de type II). Le paragraphe suivant présente les différents périmètres existant sur la commune et à proximité. Les habitats et les espèces caractéristiques de ces espaces sont décrits dans les paragraphes suivants « Les milieux naturels et semi-naturels » et « La biodiversité remarquable ».

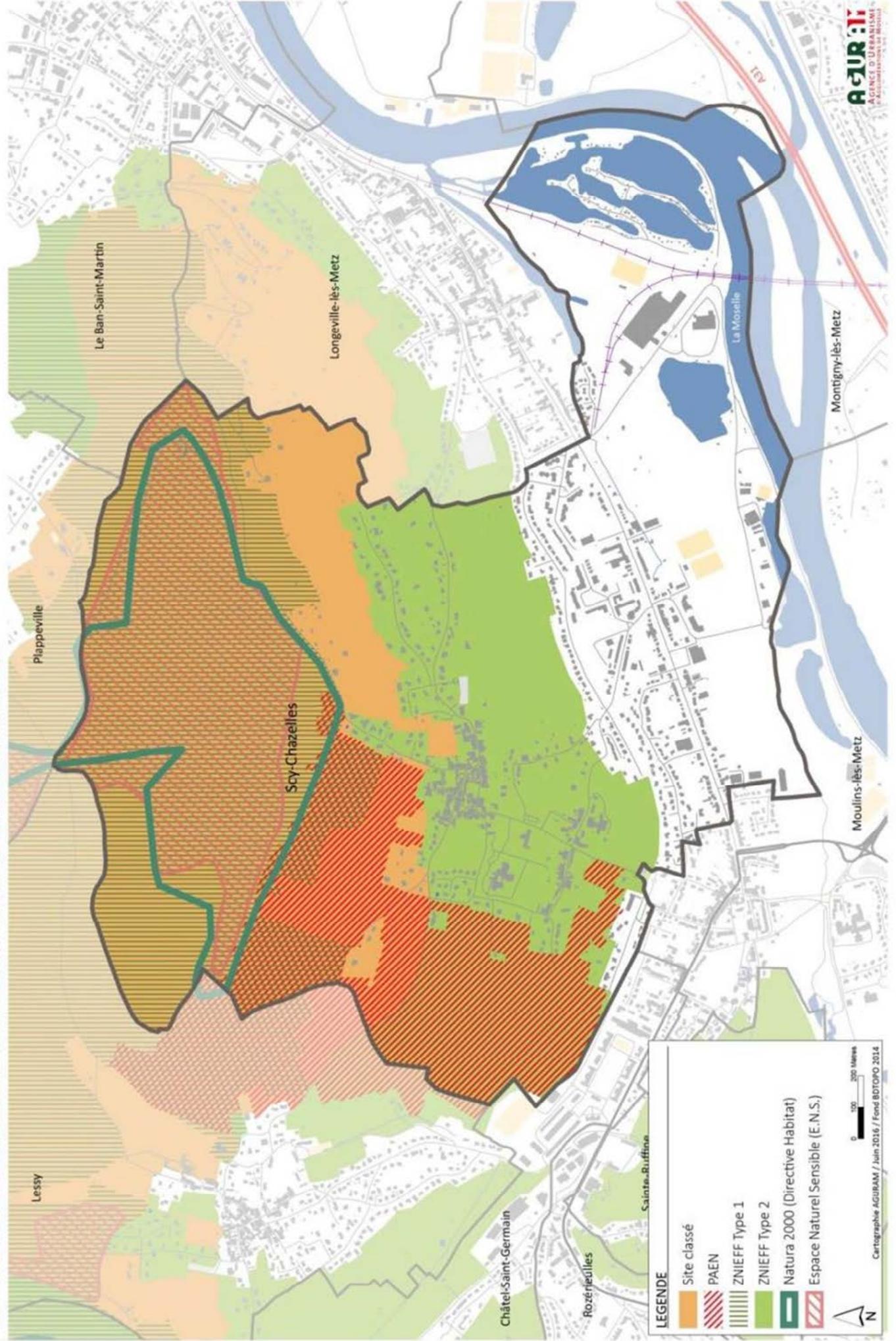
La commune est concernée par plusieurs périmètres de protection, de gestion et d'inventaire :

- Site classé « Mont Saint-Quentin et ses abords » ;
- Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des Coteaux du Mont-Saint-Quentin ;
- Zone spéciale de conservation des « Pelouses du Pays Messin » (site Natura 2000) ;
- Espace Naturel Sensible « Ouvrage militaire du Saint-Quentin » ;
- Deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

A. Site classé Mont Saint-Quentin et des abords

Culminant à 358 mètres, le Mont Saint-Quentin est le poumon vert de l'agglomération messine. Site classé depuis le 29 juin 1994 au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L341-1 à L.341-22 du code de l'environnement), son emprise de 699 hectares s'étend sur les communes de Longeville-lès-Metz, Scy-Chazelles, Ban-Saint-Martin, Lessy, Lorry-lès-Metz et Plappeville.

PLU COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PÉRIMÈTRES DE PROTECTION ET D'INVENTAIRE DES MILIEUX NATURELS



Sur le territoire de Scy-Chazelles, **172 ha** du site classé sont situés sur la commune, c'est-à-dire **24,6% de la surface totale du site classé**.

Le code de l'environnement prévoit que **les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect, sauf autorisation spéciale**. La décision de classement et le plan sont annexés au PLU.

Le Mont Saint-Quentin a fait l'objet d'usages extrêmement variés au fil du temps : extraction de pierre, exploitation forestière, cultures et pâturages, vignes sur ses coteaux. A la fin du XIXème siècle, c'est son rôle défensif qui prend le dessus avec la construction d'impressionnants ouvrages militaires. =

Aujourd'hui, le Mont Saint-Quentin a retrouvé un caractère sauvage et abrite un patrimoine naturel remarquable, entre **pelouses calcaires** et **lisières forestières** biologiquement riches. Ses coteaux offrent de vastes points de vue sur la vallée de la Moselle et sa silhouette, visible de loin, est emblématique de l'agglomération messine.

Ses richesses patrimoniales historiques et naturelles sont reconnues et régies par plusieurs réglementations :

- Le groupe fortifié du Mont Saint-Quentin est inscrit à la liste supplémentaire des Monuments historiques par arrêté du 15 décembre 1989,
- Couvert en partie par le périmètre **Natura 2000** du site des Pelouses des Pays messin, le site est encadré par un document d'objectifs approuvé le 7 août 2012,
- La partie sud du site classé est couverte par un périmètre de **protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) des Coteaux du Mont Saint-Quentin** qui concerne notamment Scy-Chazelles.

B. PAEN des Coteaux du Mont Saint-Quentin

Le Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN) est un outil prévu dans le code de l'urbanisme. Les articles L.113-15 et suivants prévoient que **les terrains compris au sein de ce périmètre ne peuvent être inclus ni dans une zone urbaine ou à urbaniser délimitée par un PLU**, ni dans un secteur constructible délimité par une carte communale.



Le coteau, au lieu-dit Les Brayes, une alternance de milieux d'une grande richesse (prairies, vergers, friches...)

Le **PAEN des Coteaux du Mont-Saint-Quentin** est le premier PAEN mosellan créé pour la reconquête agricole et naturelle des coteaux du Mont Saint-Quentin.

Son périmètre a été validé par le Conseil Départemental sur 96 ha le 16 décembre 2013. Il concerne principalement la commune de Scy-Chazelles et, dans une moindre mesure, la commune de Lessy.

Le PAEN offre une **protection renforcée à long terme, des usages agricole et naturel des terrains dans ce périmètre par rapport aux documents d'urbanisme locaux.**

Il est accompagné d'un programme d'actions adopté en octobre 2013 qui vient préciser les aménagements et les orientations de gestion destinés à favoriser l'exploitation agricole, la gestion forestière, la préservation et la valorisation des espaces naturels et des paysages. Les actions sont cartographiées.

Les objectifs du PAEN intéressant le PLU sont les suivants :

- **Sur le haut coteau cultivé : développer les activités viticoles, les jardins particuliers ou familiaux, les activités arboricoles/maraîchères et maintenir les éléments éco-paysagers structurants** (vergers, certains bosquets et friches, murets...);
- **Au niveau du replat enfriché du bas coteau, il s'agira d'assurer l'accès à l'eau et développer des activités maraîchères et arboricoles ;**
- Concernant les boisements du bas coteau, **l'espace boisé doit être maintenu et renforcé ;**
- Le pied du coteau doit faire l'objet d'un **maintien des surfaces boisées et enfrichées dans les zones à risque « mouvement de terrain »** afin de retenir les sols et de limiter ce phénomène. Par ailleurs, **un développement de l'arboriculture et de la pâture extensive** est attendu.

C. Zone Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin »

Instauré par une directive européenne, le réseau Natura 2000 vise à préserver les habitats naturels les plus sensibles et les plus remarquables. Il s'agit d'un ensemble de sites naturels européens identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. Le réseau Natura 2000 concilie préservation de la nature et préoccupations socio-économiques.



Les steppes des Côtes de Moselle surplombant Metz

Le site Natura 2000 FR4100159 « Pelouses du Pays Messin » est une Zone Spéciale de Conservation désignée au titre de la Directive « Habitats-Faune-Flore » 92/43/CEE, adoptée le 21 mai 1992. Le site appartient au domaine biogéographique continental et se situe à l'ouest du département de la Moselle, dans la banlieue immédiate de l'agglomération de Metz. Le site couvre une superficie d'environ 680 hectares, éclatés en 12 entités de taille très variable et repartis sur 12 communes, dont Scy-Chazelles.

Environ 72 ha sont situés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles.

Il est principalement constitué de grandes étendues de **pelouses calcaires sèches** caractéristiques des côtes de Moselle. Il s'agit d'habitats d'intérêt communautaire fortement favorables au développement d'une faune et d'une flore remarquables.

Le site comprend également **d'anciens ouvrages militaires utilisés par des espèces de chauves-souris** d'intérêt communautaire pour leurs gîtes de reproduction ou d'hibernation.

Enfin, deux fonds de vallon humides parcourus par les ruisseaux de la Mance et du Montvaux sont également inclus dans le site.

Suite à l'approbation du document d'objectifs (DOCOB) en 2012, l'animation du site a été confiée à la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

La vulnérabilité du site est due à la forte fréquentation sportive et récréative de certains secteurs ayant des incidences sur la végétation. Par ailleurs, l'abandon de l'élevage ovin a posé des problèmes dans la gestion des pelouses. Le site connaît des pressions du fait de la mise en culture de certains secteurs et de la présence de véhicules motorisés.

D. Espaces Naturels Sensibles « Ouvrage militaire du Saint-Quentin »

L'ENS « Ouvrage militaire du Saint-Quentin » est en partie inclus dans le site Natura 2000 des Pelouses du Pays Messin. Il correspond à une surface de **70 hectares** situés sur le Mont Saint-Quentin. La totalité de la surface est située sur le ban communal de Scy-Chazelles.

Ce site est constitué de milieux cavernicoles en majorité, qui constituent des gîtes pour les chauves-souris.



Le Mont Saint-Quentin accueille des ouvrages militaires d'envergure, accueillant notamment de nombreuses espèces de chauves-souris

E. Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

Une ZNIEFF est une zone d'inventaire du patrimoine naturel, particulièrement intéressante sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.

Il existe deux types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I sont définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional. Une ZNIEFF de type I est un territoire correspondant à une ou plusieurs unités écologiques homogènes ;
- les ZNIEFF de type II sont des grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Les zones de type II incluent une ou plusieurs zones de type I, formant des zones-tampons. Une ZNIEFF de type de II est un grand territoire correspondant à une combinaison d'unités écologiques présentant des caractéristiques homogènes.

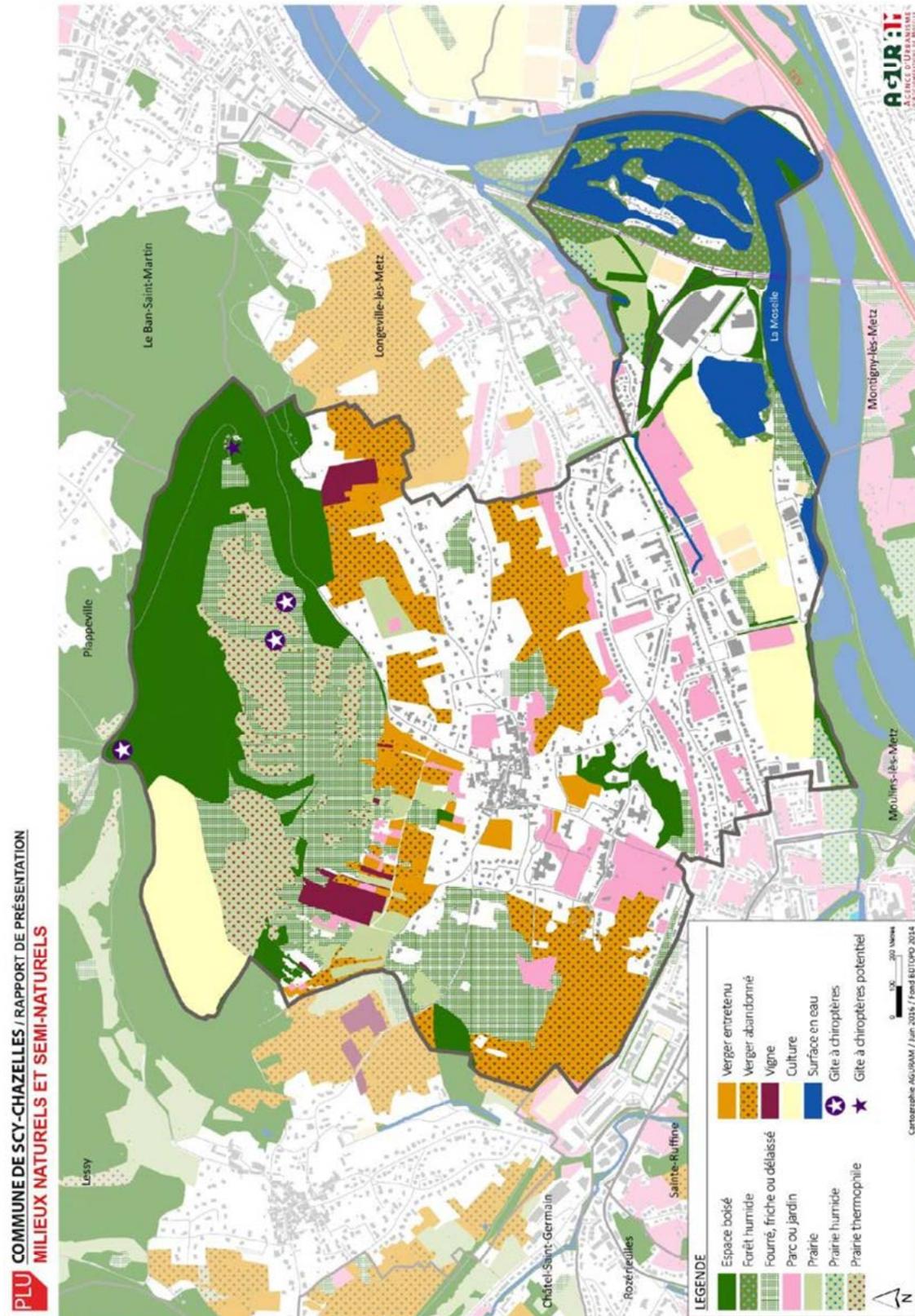
L'inventaire ZNIEFF est un outil de connaissance. Il ne constitue pas une mesure de protection juridique directe. Toutefois, l'objectif principal de cet inventaire réside dans l'aide à la décision en matière d'aménagement du territoire vis-à-vis du principe de la préservation du patrimoine naturel, en particulier les ZNIEFF de type I qui peuvent signaler la présence d'espèces protégées.

Plusieurs ZNIEFF sont répertoriées à Scy-Chazelle :

- **ZNIEFF de type I « Pelouses et boisements de Lessy et environs »** (FR410000456). D'une superficie de plus de 860 hectares, cette ZNIEFF est incluse dans la ZNIEFF des « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin ». **127,5 hectares sont situés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles**, soit 14,8% de la superficie totale de la ZNIEFF.
- **ZNIEFF de type II « Coteaux calcaires du Rupt de Mad au Pays Messin »** (FR410010377). Cette ZNIEFF d'une superficie supérieure à 15 000 hectares, concerne la partie des coteaux du Mont Saint-Quentin sur la commune de Longeville-lès-Metz. **289 hectares** de la commune sont situés au sein de ce zonage.

1.6 LES MILIEUX NATURELS ET SEMI-NATURELS

Cette partie présente de manière fine les différents milieux naturels qui existent sur le ban communal. Les espèces et habitats naturels d'intérêt patrimonial sont plus précisément décrits dans le paragraphe suivant (« La biodiversité remarquable »).



A. Les espaces boisés



Sur la partie haute du Mont Saint-Quentin, les espaces forestiers sont majoritaires

Les espaces boisés sont relativement bien représentés sur la commune de Scy-Chazelles.

Sur la **partie haute des coteaux du Mont Saint-Quentin**, les pentes se relèvent et forment une couronne arborée ovale étirée autour du sommet du Mont Saint-Quentin. Compte tenu de leur configuration, les terres y sont impropres à toute culture et ont progressivement été colonisées par la végétation naturelle. Si la partie sud de la couronne est principalement occupée par des friches ligneuses formant de petits bosquets discontinus sur les pierriers existants, les autres portions de la couronne sont boisées.

L'ensemble de ces formations arborées souligne clairement la zone de rupture de

pente qui annonce le sommet de la colline. Depuis la vallée, elles semblent coiffer le Mont Saint-Quentin et constituent une unité paysagère d'importance.

Sur la partie sommitale, on retrouve des **forêts de feuillus** et des **forêts mixtes** (en particulier sur les emprises militaires). A l'extrémité nord de la commune, un habitat forestier d'intérêt communautaire est présent, la **Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore**. Cet habitat est bordé par des plantations de résineux et des ensembles forestiers plus rudéraux croissant dans les emprises militaires. Une majorité de feuillus est présente sur le Mont Saint-Quentin.

Au-delà de son intérêt écologique, ces espaces boisés offrent aux habitants de l'agglomération messine la possibilité de se déconnecter des zones urbanisées. Ils permettent une découverte du milieu forestier par de nombreux sentiers, l'observation de la nature, d'une faune et d'une flore riches. Les peuplements composés

L'île des Jésuites accueille une forêt de type alluvial sur son pourtour



de résineux doivent évoluer en favorisant les essences locales.

Sur les **coteaux**, entre Lessy et Scy-Chazelles, un petit espace forestier est visible en contre-bas de la route de Lessy. Il s'agit d'un petit espace boisé de feuillus (hêtraie), qui longe le ruisseau de Lessy.

Aussi, les espaces boisés sur la partie sommitale et sur les bas coteaux au sein du PAEN ont vocation à être pérennisés. L'enjeu sur ces secteurs est de développer une gestion écologique.

Par ailleurs, **le lit majeur de la Moselle** est occupé par des espaces boisés. L'île des Jésuites accueille une **forêt de type alluvial**, dense et riche au niveau faunistique. L'urbanisation sur ce secteur implique une réduction des surfaces occupées par ces milieux. Etablis au cœur du lit de la Moselle, en zone fortement inondable, la présence d'une végétation arborée permet de réduire le risque d'inondation. La préservation de la végétation est primordiale.

Le long du ruisseau de Montvaux, et de la Moselle, la présence de haies arborées à base de Saule, d'Aulne glutineux et de Frêne commun sur les berges offrent des milieux intéressants pour la biodiversité. La végétation arborée accompagnant l'ancienne voie ferrée et les bâtiments industriels et d'équipement permet d'atténuer l'impact paysager négatif de ces installations.

Enfin, quelques **espaces arborés** persistent à proximité ou au sein de la zone urbanisée. A Chazelles, au sud de la Maison Robert Schumann et de l'ancien centre éducatif, un espace boisé non négligeable est présent. C'est également autour du couvent et du centre Alumnat que des espaces arborés permettent l'intégration de la nature en milieu urbain. Cependant, ces espaces boisés sont entourés de murs, limitant les possibilités de déplacement pour la faune, hors oiseaux.



De grands parcs privés arborés au sein de la zone urbanisée, notamment ici rue de Crimée

B. Pelouses thermophiles

La commune de Scy-Chazelles accueille une surface importante de **pelouses thermophiles** au niveau du Mont Saint-Quentin.

Les pelouses et prairies étaient présentes historiquement sur les emprises militaires. La gestion des pelouses sur les parties sommitales a été, jusqu'à la fin des années 1970, assurée par les services de la Défense mais également par des activités de pâture (qui ont cessé en 1975). Depuis la cessation des activités militaires, les pelouses ne sont plus entretenues ni gérées. Elles ont connu une décroissance progressive depuis la fin du XX^{ème} siècle.



*Les pelouses calcaires sur le Mont Saint-Quentin
(Source : AGURAM)*

Sur la commune, les **pelouses thermophiles** sont entièrement situées au sein de la zone Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » ou en limite au sein du PAEN des coteaux. Elles constituent des milieux d'intérêt majeur ayant justifié la mise en place du site Natura 2000 car pouvant accueillir des espèces protégées et remarquables. Ces pelouses thermophiles sont installées sur sol calcaire, favorisant une association de plantes vivant en structure stable de pelouse. Cet habitat est de grand intérêt pour la biodiversité du fait notamment que ce milieu est resté relativement oligotrophe, c'est-à-dire pauvre en éléments nutritifs, et épargné par l'application directe d'engrais et pesticides. Sur la commune, ces pelouses accueillent notamment le Lin français (ou Lin des Alpes) et l'Ophrys abeille, mais également des populations d'un papillon d'intérêt communautaire, le Damier de la Succise. Ces prairies sont décrites de manière plus approfondie dans le paragraphe « La biodiversité remarquable ».

En l'absence de gestion, ces milieux évoluent vers la forêt. Sur le Mont Saint-Quentin, la dégradation des pelouses est liée spécifiquement à l'enrichissement spontané sur les emprises militaires, l'envahissement des ligneux et au développement d'espèces eutrophes et invasives. La présence de fourrés sur les pourtours de ces pelouses, constitués notamment de chênaie-charmaie xérocline, l'un des stades de colonisation des pelouses calcicoles sèches par les ligneux, témoigne de la fermeture progressive de ces milieux.

Ces milieux thermophiles doivent être préservés en priorité. Du fait des enjeux de fermeture des milieux, le Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 et le Plan de Gestion du Mont Saint-Quentin recommandent le **maintien des surfaces de pelouses par une gestion extensive** (fauchage ou pâturage). Par ailleurs, la **restauration par défrichage des ligneux** permettrait d'accroître la surface occupée par ces milieux ouverts.

C. Autres espaces prairiaux

Bien que non majoritaires, quelques espaces ouverts de **prairie** (non thermophile) subsistent sur la commune.

En effet, sur les coteaux du Mont Saint-Quentin, au nord de Scy, au lieu-dit Les Brayes et de part et d'autres du chemin des Brayes, quelques surfaces de prairie sont présentes. Il s'agit ici de **prairies de fauche**. Les coteaux à l'est, vers Longeville-lès-Metz, accueillent également des **prairies de pâturage**.



Des prairies de fauche sur les coteaux, au lieu-dit les Brayes



Une prairie de pâturage au niveau du Chemin des Cent Livres

Dans un secteur de milieux en fermeture, ces prairies sont importantes pour la biodiversité associée à ces milieux ouverts. L'imbrication étroite de parcelles cultivées (viticulture, arboriculture), de prairies et de friches, produisent une diversité de milieux et d'habitats potentiels pour les espèces.



Un ancien pré pâturé le long du chemin des rondes

Les prairies se situent au sein d'un « espace agricole diversifié, à valeur écologique, à conforter et étendre » selon le PAEN des coteaux de Scy-Chazelles. Dans ce secteur, il est notamment prescrit un usage limité d'intrants, la recherche d'une diversité culturelle (pré-vergers par exemple) et la conservation d'éléments favorables à l'avifaune (nichoirs, arbres). **Les prairies de fauche sont à maintenir, voire à développer.** Le PAEN identifie des **secteurs favorables au développement de l'élevage caprin** : il s'agit de parcelles enrichies aujourd'hui (en limite avec Lessy, sur les hauts et le bas des coteaux), favorables au pâturage extensif. Il est à noter que le niveau de pâturage sur le bas coteau sera adapté aux risques liés aux mouvements de terrain (défrichage limité pour ne pas déstabiliser les sols).

Enfin, **quelques prairies humides** sont présentes au sein du lit majeur de la Moselle : à proximité de la Vieille Moselle et le long du ruisseau de Montvaux. Ces prairies humides jouent un rôle majeur tant pour la biodiversité que pour l'écrêtement des crues et l'épuration de l'eau.

D. Les vignes et vergers

Plusieurs secteurs situés sur le haut et le bas des coteaux sont occupés par des vignes et des vergers. Les vergers présentent différents niveaux d'entretien.

Comme le souligne l'analyse du milieu physique, de nombreux facteurs sont favorables à la culture du raisin : la protection contre les vents apportée par le relief, l'orientation des versants au sud-est et au sud, le microclimat sec et lumineux, la régularité des pluies, le substrat calcaire bien drainé.



Les coteaux accueillent plusieurs parcelles de vignes, au lieu-dit Les Brayes et au niveau du Chemin des Cent Livres

Les surfaces occupées par les **vignes** sont situées sur le haut des coteaux, à l'Ouest et à l'Est de la commune. A l'ouest, les vignes sont situées au sein du PAEN des Coteaux de Scy-Chazelles. Elles occupent une surface d'environ **5 hectares en 2012**. Le PAEN identifie des secteurs stratégiques pour le développement de la viticulture. Ces secteurs sont situés sur le haut des coteaux, de Lessy au secteur Les Brayes. L'ambition du PAEN est de faire croître les surfaces occupées par les vignes avec un objectif de 10 hectares supplémentaires à l'échéance 2030-2040. **Scy-Chazelles fait partie de l'aire géographique de l'AOC des Vins de Moselle. Ses terres, propices à la viticulture, sont donc à préserver. Aussi, le développement viticole sera centré sur les surfaces AOC « Moselle ». Le PAEN évoque également la recherche en priorité de pratiques viticoles respectueuses de l'environnement (label AB ou « biodynamie »).**

Concernant les **vergers**, Scy-Chazelles dispose d'une réelle **ceinture de vergers** autour du village, constituant ainsi une transition douce entre les secteurs urbanisés et les espaces forestiers et enrichis des coteaux ou des hauts du Mont Saint-Quentin. La commune bénéficie par ailleurs de surfaces de vergers sur



le bas coteau, constituant une transition entre Scy-bas et le début des coteaux. Des vergers entretenus sont par ailleurs présents au sein de la zone urbanisée. Ils présentent un intérêt pour la biodiversité, du fait de la diversité des habitats présents et de leur imbrication avec des milieux fermés (forêts, friches). La préservation de ces secteurs est donc importante.

Une grande partie des vergers est cependant à l'abandon et présente aujourd'hui un faciès de fourrés. Les arbres fruitiers sont accompagnés d'autres espèces d'arbustes, voire d'arbres.

Des vergers entretenus, route de Lessy, au sein de la zone urbanisée



Des vergers entretenus et des vergers en cours d'enrichissement sur les coteaux (lieu-dit Les Brayes)



Vergers abandonnés, à un stade d'enrichissement très avancé, chemin des rondes



Vergers abandonnés au niveau du PAEN des coteaux

Les **vergers abandonnés** sont très représentés sur les coteaux à Scy-Chazelles. Ils sont présents tant à l'ouest, en limite avec Lessy, qu'à l'est en direction de Longeville-lès-Metz. Leur importance écologique est spécifique du fait d'espèces inféodées à ces milieux en voie de fermeture, comme le lézard des souches par exemple.

Ces milieux de transition correspondent à des habitats en cours de série évolutive, stade intermédiaire entre une végétation herbacée et un stade forestier. Ils couvrent une gamme allant d'arbustes pionniers éparés à des parcelles quasi couvertes de buissons arbustifs. Par définition, ils évoluent spontanément vers la forêt. Or, les vergers entretenus renferment des

habitats multiples (cavités des arbres, houpiers, strate herbacée, haies...). Ils jouent un rôle de régulation de phénomènes biologiques (espèces auxiliaires) et physico-chimiques (limitation du ruissellement et de l'érosion des sols, maintien de la teneur en matière organique grâce aux fruits tombés...).

L'extrême richesse de la biodiversité qu'ils renferment fait qu'ils doivent être préservés et maintenus (entretien dit rotatif, c'est-à-dire en veillant à laisser des secteurs à divers âges de végétation) afin que le site comporte une grande variété de faciès et d'étagement de végétation.

Le PAEN porte une ambition forte de développement de cultures spécialisées arboricoles mais également de vergers familiaux. Concernant les porteurs de projet qui s'installeront sur le site, le PAEN pose des principes :

- Renforcer la diversité des habitats à l'échelle des îlots en maintenant des petits secteurs de friches ou de fauches tardives, des éléments végétaux (haies, arbres) et en favorisant la complémentarité entre les cultures ;
- Fractionner les apports en nitrates et maximiser la couverture des sols (notamment en hiver), et rechercher l'enherbement des vignes et vergers.

En dehors du PAEN, le bas coteau au nord de Scy Bas est également occupé par des vergers enfrichés et quelques parcelles de vergers entretenus. C'est également le cas en direction de Longeville-lès-Metz, sur le haut coteau. Là encore, les vergers entretenus sont à préserver et à développer par défrichage des espaces aujourd'hui abandonnés. Le plan de gestion du Saint-Quentin et la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) identifient un enjeu, **à plus long terme**, de reconquête des coteaux sud entre Scy-Chazelles et Longeville-lès-Metz.

La ZPPAUP, qui s'applique sur l'ensemble des coteaux en dehors du périmètre du site classé du Mont Saint-Quentin **pose des prescriptions et des recommandations propres aux coteaux concernant la constructibilité, les pratiques agricoles, la nature des ouvrages et des aménagements possibles** (extension des jardins, des potagers et des vergers à favoriser ainsi que la culture de la vigne).

Dans les secteurs de vergers enfrichés, **la reconquête des espaces de vergers abandonnés** permettra de renforcer la biodiversité, par des espaces diversifiés (jardins, vergers, vignes, prairies) et ponctués d'éléments naturels (haies, arbres, bosquets) et limitera le développement des espèces invasives. Cette reconquête devra se faire en cohérence avec les principes du PAEN des coteaux de Scy-Chazelles (limitation des intrants, maintien d'éléments végétaux, diversité culturelle, éléments d'accueil avifaune) mais également du plan de gestion du Saint-Quentin et de la ZPPAUP.



Muret de pierres sèches le long du Chemin des Cent Livres

Par ailleurs, le paysage des coteaux est marqué également par la présence de **murets de pierres sèches**, ayant pour vocation de consolider les terrains en pente et de lutter contre les glissements de terrain. Ils constituent tant des éléments du patrimoine viticole, mais également des habitats pour de nombreux insectes et reptiles, des supports pour une végétation particulière. Les oiseaux insectivores y trouvent une nourriture riche et variée.

E. Autres zones de cultures

Bien qu'étant des milieux plutôt défavorables à l'habitat et au déplacement des espèces animales et végétales, les champs cultivés présentent néanmoins une certaine perméabilité qui varie selon le type de culture, le mode de gestion, la période de l'année, ainsi que selon l'espèce considérée. Ils constituent d'ailleurs l'habitat principal de certaines espèces spécialisées comme le Busard cendré, la Caille des blés ou la Perdrix grise.

Par ailleurs, la présence de plantes accompagnatrices, dites messicoles, permet d'augmenter la biodiversité de ces espaces. Enfin, la préservation de haies permet d'augmenter l'intérêt écologique tout en améliorant la qualité paysagère.

Hors vignes et vergers, la commune dispose de peu de zones de culture (environ 33 hectares).

Le fond de la vallée de la Moselle accueille de grandes parcelles cultivées en céréales. Ces espaces cultivés se situent en zone inondable. La proximité de ces espaces agricoles avec d'autres milieux (friches, jardins, étangs) permet d'augmenter l'intérêt de ces espaces sur la commune par une diversité de milieux. Ces parcelles manquent toutefois d'éléments relais (bosquets, boisements, haies...) permettant d'augmenter la diversité des milieux et le déplacement des espèces.

Sur le plateau du Saint-Quentin, un grand espace est occupé par de la grande culture céréalière. Cet espace ne présente pas non plus de milieux relais pouvant favoriser la biodiversité.

Enfin, le PAEN des coteaux du Saint-Quentin a pour objectif le développement du **maraîchage au niveau des coteaux**. Il définit des secteurs favorables à cette activité (notamment au regard de l'accès à la ressource en eau). Des principes sont édictés pour ces cultures : limiter l'usage quantitatif de l'eau, cultiver des variétés locales...



Parcelles cultivées en blé dans le fond de vallon

F. Parcs et jardins

A proximité et au sein de la zone urbaine, de nombreux espaces semi-naturels, contribuant au maintien de la biodiversité en ville, sont présents.



Parcelles cultivées en blé dans le fond de vallon

Ces espaces, davantage entretenus et artificialisés que des milieux naturels, abritent une biodiversité plus ordinaire comme le moineau commun ou le hérisson d'Europe, mais également un nombre important d'insectes comme des papillons ou des abeilles. Par ailleurs, il n'est pas rare d'apercevoir des chauves-souris en zone bâtie à la tombée de la nuit.

La commune accueille un espace vert public, le parc de l'Archyre. Le **Parc de l'Archyre** a été créé pour remédier aux problèmes d'inondations que connaissait la commune. Ce projet pilote, soutenu par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, représente un dispositif alternatif aux bassins de rétention classiques des eaux pluviales. Il a permis la création de milieux intégrés dans un espace urbain et reprend l'ensemble des caractéristiques physiques et fonctionnelles des zones humides. Par ailleurs, des **espaces plantés**, de très petites tailles parcourent la commune, permettant l'intégration de la nature en ville (Esplanade, route du Saint-Quentin...).

Bien que la commune n'accueille que peu d'espaces verts publics, elle bénéficie de la présence du Mont Saint-Quentin et des coteaux, parcourus de cheminements piétons, permettant d'offrir aux habitants des espaces de respiration à proximité immédiate, voire au sein même de la zone urbanisée (chemin des rondes par exemple).



Parcelles cultivées en blé dans le fond de vallon



L'esplanade accueille un espace vert arboré et un point de vue sur l'agglomération messine



Un jardin privé sur le coteau Est de la commune



Sur les coteaux, quelques petites parcelles servent de potagers aux habitants



Jardins familiaux au sein du PAEN

Il reste de très nombreux **jardins potagers** sur les coteaux du Saint Quentin à Scy-Chazelles. Bien que ne représentant qu'une surface ténue à l'échelle communale, ils sont **répartis sur de nombreuses parcelles** et gérés par un grand nombre de propriétaires ou locataires. Leur valeur d'usage est donc importante.

Par ailleurs, un espace de **jardins familiaux** a été créé au sein des espaces enrichis situés sur le bas coteau, permettant une réelle valorisation des terrains.

Le PAEN prévoit le maintien des jardins particuliers et identifie des secteurs de développement potentiel des jardins et vergers particuliers sur les coteaux.

On trouve également un grand espace de jardins potagers en fond de vallée de la Moselle, à proximité des terres agricoles.

*Jardins potagers en fond de vallée,
en arrière de la voie de la liberté*



Enfin, de très nombreux **jardins privés** ponctuent la commune. La ZPPAUP a également pour objectif de préserver des jardins et des arbres jugés remarquables en secteurs urbanisés (exemple : Séquoia géant rue du Saint-Quentin, vergers rue de Lessy et Chemin des Noques, jardins à proximité de l'Esplanade...). Certains jardins sont rendus inconstructibles sur le plan de la ZPPAUP. Par ailleurs, de par leur rôle de **transition douce vers les récentes extensions et de coupures entre les villages**, les potagers, jardins et vergers situés en périphérie des villages doivent être préservés.

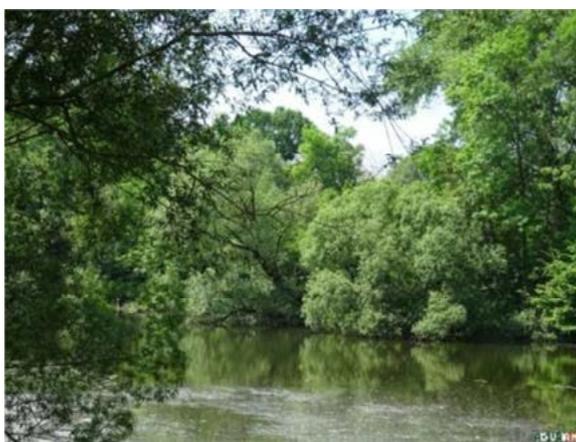
La ZPPAUP énonce également des préconisations : plantations de l'espace

public, traitement paysager des entrées de village (notamment Scy), plantations des sentiers et chemins. Ces actions auront pour effet d'augmenter la présence du végétal en milieu urbain.

G. Milieux aquatiques et humides

Cours d'eau et ripisylves

L'eau occupe à Scy-Chazelles une place prépondérante (Moselle, ruisseaux permanents et temporaires, fossés, sources...).



La Moselle à Scy-Chazelles est accompagnée d'une végétation arborée dense, malgré quelques secteurs sur lesquels les berges présentent un couvert herbacé, offrant des points de vue sur l'eau.

La commune est en effet irriguée par la **Moselle**. Par ailleurs, la **Vieille Moselle** borde le village au sud, en rive gauche de la Moselle, pour constituer **l'Île des Jésuites**, située en majorité sur la commune de Scy-Chazelles. La présence de la Véloroute Charles le Téméraire constitue un élément de valorisation de ce cours d'eau.

Cependant, l'importance et la diversité de la ripisylve (végétation bordant les cours d'eau) est réduite par certains endroits. Une bande arborée fine mais quasi continue a néanmoins été conservée le long des berges. Sur certains tronçons, elle se réduit à un couvert herbacé uniquement ponctué de quelques arbustes. Sur d'autres secteurs, la végétation arborée est dense, plus particulièrement en rive droite. Les espèces les plus fréquentes sont notamment l'aulne glutineux, le frêne commun, le peuplier sp. et le saule sp.



La Vieille Moselle, ancien bras de la rivière, présente une ripisylve dense et riche le long de son linéaire.



La véloroute Charles le Téméraire valorise la rivière Moselle en y réservant un cheminement pour les modes doux.

A partir de **l'Île des Jésuites**, les abords du cours d'eau sont très végétalisés. Une végétation arborée typique de milieux humides est présente. Ce milieu très riche est donc particulièrement intéressant pour les oiseaux aquatiques (héron cendré par exemple) mais aussi pour de nombreux insectes. La Moselle servant au déplacement des chiroptères, ce site est susceptible de constituer un espace de chasse pour ces espèces. Cependant, ce site n'est pas exempt d'urbanisation car des constructions au sein de l'île sont présentes, ce qui a donné lieu à une réduction de la forêt humide par endroit et à la privatisation de l'accès à l'eau.

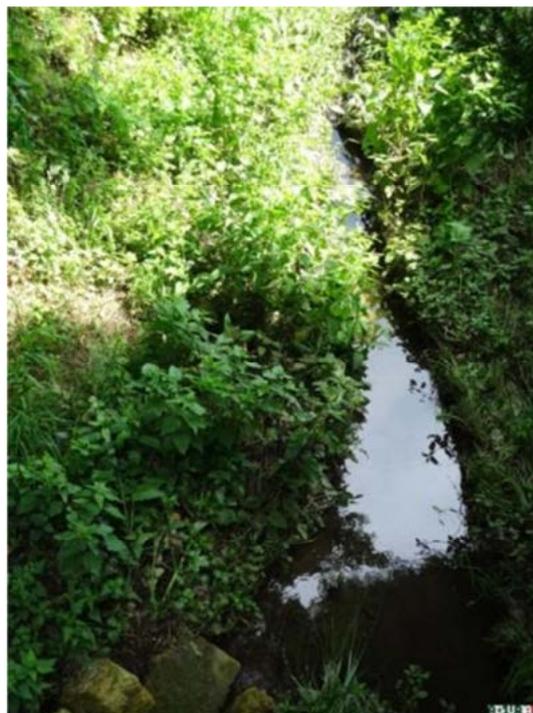


La forêt humide de l'île des Jésuites a été réduite pas la présence de constructions sur le pourtour des plans d'eau

Le **ruisseau de Montvaux** longe la commune dans sa partie sud, en limite avec Moulins-lès-Metz. Il s'agit d'un cours d'eau d'importance intermédiaire à l'échelle de l'agglomération, avec un lit de 3 m de large environ, pour une profondeur plutôt faible, de l'ordre de 50 cm. Sur sa partie aval, de la sortie de la zone urbanisée jusqu'à son point de confluence avec la Moselle, la ripisylve est bien développée. Composée d'arbres adultes, elle forme une bande d'au moins 10 m de large de part et d'autre du ruisseau.



Le ruisseau de l'Archyre au niveau du Parc du même nom a été redécouvert et restauré



Le ruisseau de la Fontaine au niveau du Chemin de la Moselle

Le **ruisseau de l'Archyre** traverse la commune du nord au sud. Le ruisseau dévale la côte, passe sous la RN3 avant de se jeter dans la Moselle. Il a fait l'objet d'une opération de renaturation et de curage lors des travaux de création du Parc de l'Archyre. Il est canalisé et souvent enterré pour réapparaître notamment au sein du Parc de l'Archyre.

Le **ruisseau de la Fontaine** prend sa source à Scy-Chazelles et se jette dans le bras mort de la Moselle dite Vieille Moselle sur la commune de Longeville-lès-Metz. En 2015, il a fait l'objet de travaux de restauration portés par les communes de Scy-Chazelles, Longeville-lès-Metz et l'AERM, dont les principaux travaux ont notamment conduit au développement de la végétation, à la diversification des écoulements et au curage du fond du lit.

Fossés

Par ailleurs, plusieurs ruisseaux temporaires ou fossés sont présents sur la commune : en contrebas de la route de Longeville, du chemin de Longeau...

Plusieurs sources existent à Scy-Chazelles : la source de la Mai de Sole, source du chemin de la Récolte, la Belle Fontaine, source du chemin des Mages... Elles se situent à des altitudes comprises entre 200 et 220 mètres. C'est à cette altitude que s'est établie le village de Scy-Chazelles comme beaucoup d'autres villages de côte. Concernant ces sources, la plupart se perdent dans la nature ou sont canalisées (rejoignant les eaux pluviales). Ces sources sont à revaloriser.

Les plans d'eau et bassins

De part et d'autre de la Moselle, on trouve un grand nombre **d'étangs**, représentant une surface en eau assez conséquente. Il s'agit d'anciennes gravières ou sablières, réaménagées en plans d'eau. L'étang de Scy, connecté à la Moselle, abrite un port de plaisance. Il s'agit d'un étang également utilisé pour la pêche.

Les bords de l'étang ont été progressivement urbanisés et artificialisés. Quelques boisements persistent par endroit. Sur cet étang, des oiseaux aquatiques sont observables (Canard colvert, Foulque Macroule, Héron cendré...).



L'Etang de Scy est occupé le long de ses berges par des constructions et des jardins



Le bassin d'orage a été intégré au Parc de l'Archyre

La commune accueille également plusieurs **bassins** (voir carte des Sources dans le paragraphe Hydrographie). On trouve ainsi un bassin chemin des Vignes, à proximité du lavoir de Scy et du captage de Belle Fontaine. Le parc de l'Archyre est par ailleurs un exemple de bassin d'orage intégré dans un parc urbain. Le bassin de retenue des eaux pluviales de plus de 1000 m³ constitue une prairie inondable au sein d'un aménagement paysager de qualité, favorisant la multifonctionnalité de cet espace (biodiversité, infiltration des eaux de pluie, promenade, qualité et cadre de vie...).

H. Les enjeux et secteurs particuliers de la commune

Les gîtes à chiroptères

Le sommet du Mont Saint-Quentin est occupé par des **forts**. Le groupe fortifié du Saint-Quentin est un ouvrage militaire constitué des forts Diou et Girardin et fait partie de la première ceinture des forts de Metz. Ces forts détachés sont des constructions prédestinées au camouflage. Celles-ci sont enfouies sous une couverture végétale en herbe. Les friches d'arbres recouvrent les ruines du groupe fortifié.

Ce groupe fortifié est totalement inclus dans le site classé du Saint-Quentin et du site Natura 2000 Pelouses du Pays messin.

Les forts Girardin et du Saint-Quentin constituent des **secteurs de gîtes avérés** pour les chauves souris. Le fort Diou est un **gîte potentiel pour les chiroptères**, des spécimens n'ayant pas été repérés mais les habitats étant très favorables aux chauves-souris. Ces forts constituent des **gîtes pour les chiroptères**, notamment pour les espèces d'intérêt communautaire : Grand Murin, Grand Rinolophe, Petit Rinolophe, Vespertillon à oreilles échancrées... D'après le DOCOB du site Natura 2000, ces espèces sont menacées par des dégradations de leur milieu de vie : embroussaillage des milieux ouverts, assèchement des cours d'eau, pollution agricole, fréquentations... Aussi, un aménagement adapté du groupe fortifié améliorera l'état de conservation des espèces. Les côtes de Moselle présentent des milieux privilégiés pour le transit et la chasse des chiroptères.

Par ailleurs, la casemate située à l'entrée du groupe fortifié depuis la route de Lessy est également un gîte pour les chiroptères.

Secteurs en friches

La **partie sommitale du Mont Saint-Quentin**, comprise au sein du site Natura 2000 Pelouses du Pays messin et du site classé du Mont Saint-Quentin recouverte sur de grandes surfaces de friches à des stades très avancés (arborés). En l'absence d'intervention, ils sont voués à évoluer tous spontanément vers de petits îlots forestiers où la diversité spécifique est susceptible de décliner.



Les coteaux, chemin des Cents Livres, accueillent des espaces en friche du fait de l'arrêt de l'exploitation de terres (pâturage, viticulture, vergers...)

La plupart de ces friches présentent un réel stade forestier. Elles accueillent une biodiversité attachée aux milieux fermés. Cependant, la fermeture des milieux entraîne la disparition de milieux d'intérêt communautaire (pelouses calcaires). Le DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays messin » et le Plan de gestion du Mont Saint-Quentin posent comme priorité **la lutte contre l'enfrichement pour préserver la qualité paysagère et écologique du Mont Saint-Quentin.**

Le DOCOB et les contrats Natura 2000, sur le périmètre du site Natura 2000, a initié des actions : pâture pour limiter l'enfrichement notamment pour l'entretien des forts, suppression des pins qui colonisent les pelouses calcaires...

Le Plan de gestion du site classé énonce également plusieurs actions :

- Actions de défrichement et de déboisement (pour les zones colonisées par les pins notamment)
- Mise en place de pâture afin de maintenir durablement les milieux ouverts sur le site hors contrat Natura 2000

Les **coteaux du Mont-Saint Quentin** sont également envahis par les friches. Ils occupent une part considérable du territoire de Scy-Chazelles et constituent une composante majeure des milieux naturels présents sur la commune. Un enjeu particulier a été identifié sur le coteau sud du Saint-Quentin, donnant lieu au projet de PAEN. Ce secteur accueille notamment des espèces floristiques rares comme l'Ophrys bourdon, mais également des oiseaux protégés (Buse variable).

Le PAEN porte une ambition forte de développement de cultures spécialisées : viticulture, arboriculture, vergers familiaux, maraîchage, pâturage.

En tout état de cause, le défrichement n'a pas vocation à être général et des milieux boisés seront maintenus tant sur la partie sommitale que sur les coteaux.

Par ailleurs, un enjeu de préservation des bosquets, haies, arbres isolés et friches sur les coteaux, en lien avec l'enjeu chiroptère notamment, est à prendre en compte.

Espèces invasives

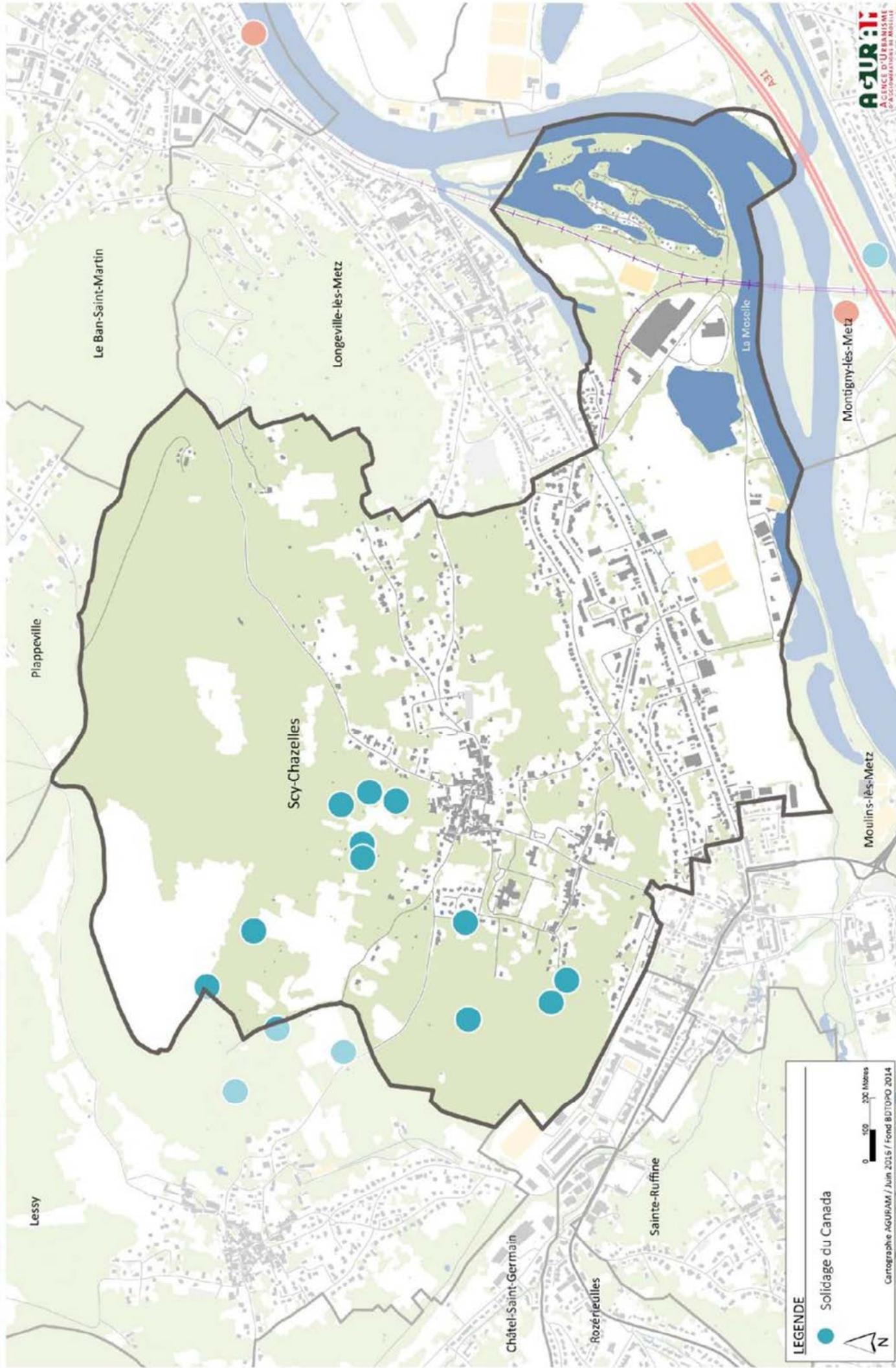
Plusieurs espèces exotiques envahissantes sont répertoriées sur la commune, en divers endroits.

Le DOCOB du site Natura 2000 a identifié la présence du **robinier faux-acacia** au sein de l'habitat d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000 « Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélique uniflore ».

Les études préalables à l'élaboration de la TVB du SCoTAM (Asconit Consultants, 2013) ont donné lieu à une analyse plus fine sur le secteur du PAEN des coteaux de Scy-Chazelles. Les prospections de terrain réalisées ont mis en évidence une forte présence du **Solidage du canada**, une espèce envahissante qui tend à se développer au sein des espaces enfrichés ou de vergers abandonnés du secteur. Le Robinier faux-acacia est également présent dans ce secteur.

Les coteaux au lieu-dit Les Brayes voient également le développement des espaces enfrichés, à des stades très avancés





LEGENDE

- Solidaige du Canada

0 150 300 Mètres

Cartographe AGURAM / Juin 2016 / Fond BD10PO 2014



La commune de Scy-Chazelles présente une richesse particulière de milieux naturels, du fait de sa diversité et de la présence d'habitats d'intérêt communautaire. La présence du Mont Saint-Quentin, poumon vert de l'agglomération messine, invite à une préservation stricte de ce secteur et des coteaux.

Du fait de cette richesse, de nombreux outils de protection et de gestion existent sur la commune : Site Natura 2000, Plan de gestion du Mont Saint-Quentin, PAEN sur les coteaux à l'ouest, ZPPAUP sur les coteaux situés en dehors du site classé.

La commune présente une majorité de vergers (entretenus ou non) et de friches (à divers stades d'enfrichement) au niveau des coteaux (haut et bas). Sur les coteaux, le plan de gestion et le PAEN prévoit la réouverture des milieux enfrichés (fauchage, installation de cultures respectueuses de l'environnement, pâturage...). Par ailleurs, les friches sont également bien présentes sur la partie sommitale du Mont Saint-Quentin, prenant le pas sur les pelouses calcaires notamment. Le DOCOB du site Natura 2000 et le Plan de gestion prévoient la réouverture des friches. La réouverture de ces milieux accroîtra leur intérêt écologique. Face à l'urbanisation expansive de ces dernières décennies, la protection récente du St-Quentin et la préservation des réserves naturelles deviennent vitales. Face à la mondialisation des produits de consommation, la culture de produits régionaux (vignes, vergers, maraîchages...) de qualité retrouve de nouvelles opportunités de développement. Par ailleurs, la reconnaissance en AOC de terrains à Scy-Chazelles donne un intérêt accru pour la remise en culture des coteaux par la viticulture. Les vignes sont aujourd'hui peu présentes mais leur développement est une opportunité pour la commune. Sur les coteaux, le défrichement devra se faire en portant une attention au risque de mouvement de terrain.

Les surfaces forestières sont également bien représentées sur la commune. Principalement présents sur les hauteurs du Mont Saint-Quentin, des espaces boisés apparaissent sur le bas coteau à proximité de la zone urbanisée, leur conférant un rôle important pour le cadre de vie des habitants. Au sein de la plaine alluviale de la Moselle, les espaces boisés sont fortement présents. L'île des Jésuites est ainsi le siège d'une forêt de type humide, qui subit la pression de l'urbanisation.

La commune accueille sur la partie sommitale du Mont Saint-Quentin, des pelouses calcaires, présentant un intérêt communautaire. Ces milieux sont rares en Moselle.

Quelques surfaces agricoles céréalières sont par ailleurs présentes sur la commune, en fond de vallée et sur la partie haute du Mont Saint-Quentin.

Enfin, les milieux aquatiques jouent un rôle majeur sur la commune. La présence de la Moselle, de l'île des Jésuites, et de l'étang de Scy, implique un enjeu inondation fort mais augmente la richesse écologique de la commune. Ces milieux sont le siège d'espèces aquatiques (notamment des oiseaux). Le ruisseau de l'Archyre et de la Fontaine, ayant fait l'objet de programme de restauration, jouent également un rôle écologique fort et sont des atouts pour le cadre de vie. Le ruisseau de Montvaux présente une ripisylve assez dense au niveau de la commune. La végétation accompagnant ces cours d'eau et plans d'eau, ainsi que les prairies humides, sont à préserver.

Une problématique touche la commune : la forte présence d'espèces exotiques envahissantes, sur le Mont Saint-Quentin et les coteaux. Le défrichement et la gestion des milieux devraient permettre de réduire leur présence.



1.7 LA BIODIVERSITE REMARQUABLE

Plusieurs organismes recensent la biodiversité observée sur le territoire communal (LPO, INPN...). Sur le Mont Saint-Quentin, tout promeneur se retrouve dans des paysages et des milieux contrastés (friches herbacées ou boisées, hauts de côte dénudés) où des espèces grouillent, souvent peu connus.

A. La biodiversité faunistique

S'il est difficile d'apporter un inventaire exhaustif des espèces vivantes sur le territoire de la commune, les connaissances concernant les espèces protégées et menacées sont en général plus complètes. Les espèces bénéficiant d'une protection sont inscrites sur des listes définies par des arrêtés. Ces mesures de protection ne concernent que les **espèces animales non domestiquées** et les **espèces végétales non cultivées**.

En complément, des travaux de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) ont permis de définir les listes des **espèces les plus menacées en France et dans le monde**. Appelées « listes rouges », elles constituent l'inventaire mondial (et français) le plus complet de l'état de conservation global des espèces végétales et animales mais n'ont pas de portée réglementaire.

Les données de l'INPN ne permettent pas de définir la localisation exacte de l'espèce sur la commune. Le DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » donne certaines précisions quant à la localisation de certaines espèces.

L'étude Trame verte et bleue du territoire du SCoTAM a donné lieu au **recensement de 300 espèces sur le territoire de Scy-Chazelles**.

Les insectes

L'INPN recense **2 espèces d'insectes protégés** (rhopalocères) sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles. **L'Azuré du Serpolet et le Damier de la Succise ont été recensés sur la commune au sein des prairies thermophiles du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».**

Liste des insectes protégés recensés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles

Espèce	Habitat	Protection		Patrimonialité	
		Statut légal en France	Règlementation européenne	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Damier de la Succise	Le damier de la Succise est spécialisé dans les formations herbacées hygrophiles à mésophiles, en milieu ouvert, mais également en contexte d'écotone (lisières, bordures de haie bocagère...). Il est très sensible à l'évolution de son habitat. Les pratiques agricoles liées aux élevages de bétail et à leurs conduites ont un rôle déterminant dans la structure de l'habitat favorable au damier. Une belle population se trouve à l'Ouest du fort (Source : DOCOB Pelouses du Pays messin).	Article 3	Annexe II	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Azuré du Serpolet	Dans le nord de son aire de répartition, il est surtout présent dans des milieux secs et bien exposés : pelouses rares, zones écorchées... Les mesures de gestion doivent en premier lieu se concentrer sur la conservation de la fourmi hôte : préserver les pelouses sèches de la mise en culture ou de la fermeture des milieux, et assurer un entretien par pâturage ou débroussaillage dans les secteurs tendant à se refermer.	Article 2	Annexe IV	/	Préoccupation mineure

(Source : INPN)



Les espèces avifaunistiques

L'INPN recense **5 espèces d'oiseaux protégées** sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles. Une des espèces est également en danger sur la liste rouge française : **l'Autour des palombes**. Celle-ci a été identifiée au sein des milieux forestiers à l'est et au sein des fourrés mixtes du Site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ». **L'Alouette lulu et le Tarier pâtre ont été recensés au sein des pelouses thermophiles situées au nord-ouest de la commune. Le Torcol fourmilier a été identifié au sein des vergers entretenus situés sur les coteaux** (Source : DREAL).

Liste des oiseaux protégés et/ou patrimoniaux (rares ou menacés) recensés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles (Source : INPN)

Espèce	Habitat	Protection		Patrimonialité	
		Statut légal en France	Règlementation européenne	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Autour des Palombes	L'autour est un prédateur d'oiseaux. Il occupe des mosaïques d'habitats dans lesquelles les forêts peuvent représenter à peine 15% de la superficie de l'ensemble. Il habite essentiellement les catégories forestières suivantes : chênaies, pinèdes et hêtraies. Sédentaires, les adultes occupent leur domaine vital toute l'année.	Article 3 ⁴	/	En danger	Préoccupation mineure
Torcol fourmilier	En période de nidification, il occupe des arbres présentant des cavités et des zones herbacées nécessaires à la recherche alimentaire. Les vergers, le bocage, les pelouses et landes, fourrés, fruticées, broussailles et parcelles forestières en régénération offrent ce paysage semi-ouvert ou semi-boisé particulièrement apprécié. L'ensoleillement constitue également un élément attractif.	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure
Alouette lulu	L'Alouette lulu choisit avant tout des secteurs dégagés secs, flancs en pente douce ou légers replats de colline, coteaux sableux ou calcaires perméables, hauts de pente bien ensoleillés des vallées, petits plateaux rocheux drainés et abrités. Elle exige une strate herbeuse courte, discontinue. Elle a été observée en 2008 sur le site Natura 2000 (Source : DOCOB Pelouses du Pays messin).	Article 3	Annexe I	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Tarier pâtre	Espèce de plaine et de l'étage collinéen, rapidement limité par l'altitude. Oiseau caractéristique des landes, friches, garrigues et jeunes stades forestiers mais il utilise les bocages, les haies, les petits bois, les parcs, talus linéaires de bords d'infrastructures. Il utilise aussi bien les milieux secs que humides.	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Merle à plastron	Espèce des montagnes, Il affectionne les prés-bois à savoir les forêts de résineux entrecoupées de clairières herbacées.	Article 3	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

(Source : INPN)

Dans le cadre de l'étude TVB menée par ASCONIT Consultants en 2013, des données floristiques et faunistiques ont pu être collectées sur la commune de Scy-Chazelles. La synthèse identifie 14 espèces d'oiseaux dont **5 sont protégées** : Buse variable, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres et le Pouillot véloce. Bien que certaines soient inscrites sur les listes rouges de l'UICN, aucune n'est menacée ou vulnérable.

⁴ Protection des individus, des nids, des sites de reproduction et aires de repos et interdiction de perturbation (Arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection)



L'Autour des palombes (Source : LPO) et l'Alouette lulu (Source : oiseaux.net), deux espèces protégées

Par ailleurs, le portail faune-lorraine.org, portail participatif des associations ornithologiques régionales consacré à la collecte et à la diffusion de données naturalistes, recense les espèces avifaunes observées sur le territoire communal.

Le tableau suivant recense seulement les espèces protégées et/ou présentant un statut menacé ou quasi-menacé.

Liste des oiseaux protégés et patrimoniaux (vulnérables ou menacés) observés sur le territoire de Scy-Chazelles

Espèces	Protection		Patrimonialité		Dernière donnée	Nidification
	Statut légal en France	Directive Oiseaux (Annexe I)	Liste Rouge France	Liste Rouge Monde		
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2013	Possible
Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2012	Possible
Bruant proyer	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2012	Possible
Fauvette grisette (<i>Sylvia communis</i>)	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2015	Probable
Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2014	Probable
Mésange noire (<i>Periparus ater</i>)	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2016	Possible
Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Quasi-menacée	2016	/
Pouillot fitis (<i>Phylloscopus trochilus</i>)	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2015	Possible
Pouillot siffleur (<i>Phylloscopus sibilatrix</i>)	Article 3	/	Vulnérable	Préoccupation mineure	2010	Possible
Tarin des aulnes (<i>Carduelis spinus</i>)	Article 3	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure	2016	/

(Source : www.faune-lorraine.org)

Les oiseaux colonisent tous les milieux et la présence de prédateurs (Milan royal, Buse variable, Faucon crécerelle, Autour des Palombes) est un signe d'équilibre du milieu. Les autres espèces sont très présentes et on peut remarquer la Sittelle torchepot, Pouillot, Pipit des arbres (espèces protégées), ainsi que des espèces d'oiseaux aquatiques (hérons, canards...).



Les reptiles et les amphibiens

L'INPN recense **7 espèces de reptiles et amphibiens protégés** sur le territoire de Scy-Chazelles.

**Liste des amphibiens et reptiles protégés et/ou patrimoniaux (rares ou menacés)
recensés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles**

	Espèce	Description	Protection		Patrimonialité	
			Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Amphibiens	Salamandre tachetée	La Salamandre tachetée a une préférence pour les forêts de feuillus divers, mais on la retrouve aussi en forêts mixtes. Elle vit principalement dans les parties humides des forêts ou dans des bois marécageux, en lisières, aux abords des villages, dans des carrières ou dans des anfractuosités de vieux murs humides, etc. Elle évite cependant les monocultures.	Article 3 ⁵	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
	Orvet fragile	L'orvet est semi-fouisseur et fréquente les jardins en friches, les lisières, les haies, les bocages, les bords de chemins de fers, les milieux forestiers divers, les landes, les tourbières, les bords de plans d'eau, les milieux rocheux et les friches de collines sèches. On le rencontre dans les milieux au couvert végétal dense où il peut se dissimuler aisément.	Article 3	/	Préoccupation mineure	/
Reptiles	Coronelle lisse	On peut la trouver dans les amas de pierres, près des murs, près des sentiers au sein des fourrés. Il s'agit d'un reptile qui préfère les milieux ayant une forte densité de végétation afin de pouvoir se cacher à tout moment.	Article 2 ⁶	Annexe IV ⁷	Préoccupation mineure	/
	Lézard des souches	Il habite les biotopes secs, au bord des chemins ou des forêts, dans les vignobles ou les talus de voies ferrées, les jardins, les prés, au pied des buissons et des haies. Il est présent dans les plaines et coteaux ensoleillés.	Article 2	Annexe IV	Quasi-menacée	Préoccupation mineure
	Couleuvre à collier	C'est la couleuvre la plus fréquente, elle est présente dans toute la France. Elle est semi-aquatique, c'est à dire qu'elle vit à proximité de l'eau.	Article 2	/	Quasi-menacée	/
	Lézard des murailles	Il habite les vieux murs, les tas de pierres, les rochers, les carrières, les terrils, les souches.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
	Vipère aspic	Présente partout en France, sauf au nord car elle préfère la chaleur. Elle vit dans les endroits rocailleux, mais elle peut s'adapter à tout type d'habitat.	Article 4 ⁸	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

(Source : INPN)

⁵ Article 3 de l'Arrêté du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection : protection des individus

⁶ Article 2 : protection intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos

⁷ L'annexe IV de la Directive 92/43/CEE du conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages liste les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui nécessitent une protection stricte

⁸ Article 4 : protection des individus contre la mutilation et interdiction de la détention, transport et naturalisation des spécimen



La Salamandre tachetée (Source : LPO) et le Lézard des souches, deux espèces protégées.

Les mammifères

L'INPN recense 23 mammifères (dont chiroptères) sur le territoire de la commune. L'étude trame verte et bleue de 2013 réalisée sur le SCoTAM a donné lieu au recensement de 27 espèces de mammifères sur le ban communal. Les tableaux suivants compilent les deux sources : **10 espèces sont protégées** et/ou menacées, dont 8 espèces de chiroptères (voir tableaux ci-dessous).

Liste des mammifères (hors chiroptères) protégés et/ou patrimoniaux (rares ou menacés) recensés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles

Espèce	Description	Protection		Patrimonialité	
		Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Muscardin	Espèce typique des forêts feuillues qui apprécie particulièrement les lisières forestières bien denses et les secteurs boisés comportant au moins deux strates arborées ainsi qu'une végétation abondante au sol.	Article 2 ⁹	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Musaraigne aquatique	Elle occupe les berges des cours d'eau et les plans d'eau riches en végétation.	Article 2	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

(Source : INPN ; Asconit Consultants, Etude TVB SCoTAM, 2013)

8 espèces de chauve-souris sont recensées sur la commune, au niveau du Saint-Quentin, dont certaines sont très rares en Lorraine.

Liste des chiroptères protégés et/ou patrimoniaux (rares ou menacés) recensés sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles

Espèce	Description	Protection		Patrimonialité	
		Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Sérotine commune	Espèce de plaine, elle est campagnarde ou urbaine, avec une nette préférence pour les milieux mixtes. Elle gîte en hiver dans des anfractuosités très diverses : entre l'isolation et les toitures, dans des greniers... En été, elle s'installe dans des bâtiments très chauds, au sein de combles.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Murin à moustaches	Elle fréquente les milieux mixtes, ouverts à semi-ouverts, de la plaine à la montagne : zones boisées et d'élevage, villages, jardins, milieux forestiers humides, zones humides. Pour la chasse, elle s'éloigne peu des gîtes.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure

⁹ Arrêté du 23 avril 2007 fixant la liste des mammifères terrestres protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection



Murin de Bechstein	C'est une espèce de basse altitude très fortement liée aux milieux boisés et montre une nette préférence pour les massifs anciens de feuillus. Elle est parfois présente dans de petits bois, des milieux agricoles extensifs, voire même en ville quand il subsiste de vieux arbres. Le plus souvent, elle chasse près de son gîte, à quelques dizaines, voire quelques centaines de mètres.	Article 2	Annexe II et IV	Quasi-menacée	Quasi-menacée
Murin de Daubenton	Les cavités arboricoles représentent l'un des deux sites privilégiés de l'espèce. Les seconds types de gîtes très appréciés sont les ponts et autres passages souterrains dans lesquels circule l'eau courante. Elle ne s'éloigne guère au-delà de quelques centaines de mètres de son gîte.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Murin de Natterer	Espèce adaptable, elle est présente aussi bien dans les massifs forestiers, les milieux agricoles extensifs ou l'habitat humain. Elle chasse préférentiellement dans les massifs anciens de feuillus, le long des allées et des lisières, mais aussi dans des prairies bordées de haies, les ripisylves, les vergers, les parcs, les jardins ou encore dans des granges ou stabulations.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Pipistrelle commune	Cette espèce fréquente tous les types de milieux, même les zones fortement urbanisées. Pour la chasse, on note une préférence pour les zones humides, les jardins et parcs, puis les milieux forestiers et enfin les milieux agricoles.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Oreillard roux	Elle fréquente surtout les milieux forestiers, particulièrement les forêts stratifiées, avec des sous-étages encombrés d'arbustes et de branchages, mais aussi les vallées alluviales, les parcs et les jardins.	Article 2	Annexe IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Grand rhinolophe	Espèce sédentaire, elle fréquente des milieux structurés mixtes, semi ouverts. Elle hiberne en essaim, dans des cavités à forte hygrométrie (galeries de mines, carrières, grandes caves, parties souterraines de barrages, grottes). Pour la chasse, ses milieux de prédilection sont les pâtures entourées de haies. Elle apprécie aussi la proximité de zones d'eau, les milieux mixtes, lisières de massifs de feuillus, végétation semi-ouverte, sous-bois dégagés, vergers, parcs, prairies, landes, jardins.	Article 2	Annexe II et IV	Quasi-menacée	Préoccupation mineure

(Source : INPN ; Asconit Consultants, Etude TVB SCoTAM, 2013)

Un **Plan régional d'actions en faveur des chiroptères 2014-2016** a été mis en place en Lorraine. Ce plan liste des actions en faveur de 22 espèces en Lorraine dont la Sérotine commune, la Pipistrelle commune, l'Oreillard roux et le Grand rhinolophe.

B. Les habitats naturels

Plusieurs **habitats naturels d'intérêt communautaire** (inscrits à l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) sont recensés à Scy-Chazelles. Les données qui suivent sont issues du DOCOB du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».

Le site Natura 2000 est en grande majorité composé d'habitats de pelouses sèches représentées par les pelouses calcaires (Code Natura 2000 6210) et les pelouses sur dalles rocheuses (code natura 2000 : 6110). Il s'agit de deux habitats d'intérêt communautaire considérés comme prioritaires du point de vue de leur conservation au niveau européen.



Dans le cadre de l'Étude pour la préservation et la restauration des Trames vertes et bleues de Metz Métropole (Asconit Consultant, 2013), des prospections de terrain ont été menées sur le site du PAEN des coteaux du Saint-Quentin.

Habitat	Description	Localisation
<p>Hêtraie-chênaie à Aspérule odorante et Mélisque uniflore (Code Corine Biotopes : 41.13, Code Natura 2000 : 9130).</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire.</p>	<p>Correspond à une forêt mésophile (qui se développe à des températures modérées), installée dans des situations topographiques variables (pente, exposition), sur des sols plus ou moins profonds mais riches en calcaires. Sur site, ce type forestier se présente en futaie dominée par le Hêtre (<i>Fagus sylvatica</i>), accompagné d'autres essences telles que le Chêne sessile (<i>Quercus petraea</i>) et l'Erable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i>).</p> <p>La strate herbacée est caractérisée par des espèces telles que l'Aspérule odorante (<i>Galium odoratum</i>), la Mélisque à une fleur (<i>Melica uniflora</i>), la Raiponce en épi (<i>Phyteuma spicatum</i>), la Parisette à quatre feuilles (<i>Paris quadrifolia</i>) ou encore le Sceau de Salomon (<i>Polygonatum multiflorum</i>). Il accueille des espèces végétales remarquables telles que le Laser à feuilles à trois lobes (Laser trilobum) ou le Limodore à feuilles avortées (<i>Limodorum abortivum</i>).</p> <p>L'état de conservation de cet habitat est considéré comme mauvais au nord de la commune. Cela est dû à la présence d'espèces invasives (Robinier faux-acacia) ou à la présence d'un cortège anormal, en particulier l'abondance de l'Erable sycomore.</p>	<p>Cet habitat est recensé au sein du site Natura 2000, au nord et à l'est, à proximité de Longeville-lès-Metz et Plappeville.</p>
<p>Pelouses calcicoles (Code Corine Biotope 34.32 ; Code Natura 2000 : 6210*).</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.</p>	<p>Les pelouses calcicoles, installées sur un substrat calcaire, sont des formations herbacées sèches. Les conditions thermophiles de ces habitats sont assurées par des facteurs tels que la pente et la nature du sol (sol peu profond et drainant). Sur ce site Natura 2000, la présence de ces habitats est liée au passé militaire ou agricole du secteur. En l'absence de gestion régulière, le milieu évolue vers un habitat forestier.</p> <p>Les pelouses du site présentent une grande diversité floristique. Les conditions thermophiles permettent le développement d'une flore spécifique.</p> <p>Les pelouses calcicoles sèches sont structurées par les graminées, notamment le Brome dressé (<i>Bromus erectus</i>) et la Fétuque de Léman (<i>Festuca lemanii</i>), accompagnées d'autres espèces caractéristiques telles que l'Anémone pulsatille (<i>Pulsatilla vulgaris</i>).</p> <p>Plusieurs associations de pelouses sèches sont observées sur Scy-Chazelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pelouse calcicole méso-xérophile à Fétuque de Léman ; • Pelouse calcicole mésophile à Brome érigé. <p>Zones refuges pour les insectes et reptiles notamment.</p> <p>L'état de conservation des pelouses à Brome érigé est considéré comme moyen, tandis que les autres présentent un état de conservation bon. Les pelouses considérées en mauvais état de conservation sont les pelouses soumises à des dégradations liées principalement à la fermeture du milieu par dynamique naturelle et aux activités de loisir. L'enjeu de cet habitat est estimé fort au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</p>	<p>Cet habitat est recensé sur la commune au sein du site Natura 2000, de manière répartie.</p>
<p>Pelouses pionnières des dalles calcaires (Code Corine Biotopes: 34.11 ; Code Natura 2000 : 6110*).</p> <p>Habitat d'intérêt communautaire prioritaire.</p>	<p>La pelouse pionnière des dalles calcaires correspond à une formation herbacée à couvert végétal ras et très peu recouvrant. Cette pelouse s'installe dans des conditions stationnelles très rigoureuses, notamment à la faveur de secteurs d'affleurements de la roche mère et de zones écorchées/érodées sur sols très minces. Elle se compose principalement de plantes pionnières annuelles et de plantes crassulantes (Orpins).</p> <p>Habitat accueillant des espèces végétales remarquables et/ou protégées comme le Lin français (<i>Linum leonii</i>).</p> <p>Zones refuges pour les insectes et reptiles notamment.</p> <p>La pelouse pionnière des dalles calcaires correspond à l'un des premiers stades de colonisation des affleurements calcaires. Elle évolue naturellement vers une pelouse calcicole méso-xérophile en parallèle au développement d'un sol au-dessus de la roche mère par accumulation de matières organiques.</p> <p>L'état de conservation est considéré comme bon sur la commune. L'enjeu de cet habitat est estimé fort au sein du site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin ».</p>	<p>Cet habitat est très peu représenté sur la commune. Seules quelques pastilles au sein des pelouses calcicoles ont été cartographiées.</p>


Brome dressé

Aspérule odorante

Lin français

Le site du PAEN des coteaux du Saint-Quentin situé sur des alluvions au sud, et sur des marnes et formation ferrugineuse, est occupé par une **mosaïque de milieux forestiers, parcelles en vergers, vignes, prairies** (notamment thermophiles) et **jardins privatifs**. L'état des parcelles est variable, selon la déprise.

Sur les milieux thermophiles, de nombreuses orchidées et papillons ont été identifiés.

Dans les parcelles forestières, la présence de mammifères (chevreuil, sanglier) est établie. Les vergers et prairies sont favorables à l'avifaune.

Les prospections ont donné lieu au recensement d'habitats naturels non patrimoniaux sur le secteur des coteaux à l'ouest de la commune :

- Hêtraie (code corine : 311.2) ;
- Forêts de pente (code corine : 300A) ;
- Fourrés médio-européens sur sol fertile (code corine : 400,1) ;
- Pelouses calcaires sub-atlantiques semi-arides (code corine : 231,3112) ;
- Prairies des plains médio-européennes à fourrage (code corine : 231, 212).

C. La biodiversité floristique

Il est peu commun de trouver un site d'une richesse floristique exceptionnelle au sein d'une grande agglomération. « Poumon vert » du pays messin, le mont Saint-Quentin constitue un des territoires refuges pour une flore montagnarde d'origine vosgienne.

Le Mont offre des flancs exposés plein sud qui permettent la présence exceptionnelle d'espèces à caractère méditerranéen.

Plusieurs espèces floristiques protégées ont été recensées par l'INPN et par l'étude d'Asconit Consultant sur le territoire de Scy-Chazelles :

Liste des espèces floristiques protégées et/ou patrimoniales recensées sur le territoire de la commune de Scy-Chazelles

Espèce	Description	Protection		Patrimonialité	
		Statut légal en France	Directive Habitat Faune Flore	Liste rouge France	Liste rouge Monde
Braya couchée	Espèce ayant pour habitat les lieux sablonneux humides, dans le nord et l'est.	Protection nationale	Annexe II et IV	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Campanule cervicaire	Espèce de demi-ombre, plutôt thermophile, sur sols siliceux, dans les clairières et les lisières des bois, aux étages collinéen et montagnard, jusqu'à 1 500 m d'altitude. Elle est victime du nettoyage des bords de chemins et des mises en culture de parcelles longeant les bois.	Protection nationale	/	En danger	/



Cytise pédonculé	Il se retrouve dans les pelouses calcicoles à Fétuque à Scy-Chazelles. Victime, surtout en plaine, de la régression générale des pelouses calcaires, qui se ferment naturellement, qui sont reboisées artificiellement, ou qui sont dégradées.	Protection régionale	/	/	/
Filipendule vulgaire	Prés et bois, surtout calcaires, dans presque toute la France ;	Protection régionale	/	/	/
Marguerite de la Saint-Michel, Étoilée	On la retrouve à Scy-Chazelles au sein des pelouses calcicoles à Fétuque du Saint-Quentin. La plante ne supporte pas la densification du couvert végétal ; et les stations sont souvent elles-mêmes menacées, par exemple par l'arrêt du pâturage extensifs.	Protection nationale	/	/	/
Ophrys abeille	Pelouses, friches, prés, broussailles ; ce n'est pas une espèce menacée à court terme. Néanmoins, elle peut être menacée localement par la fermeture d'un milieu ou la densification du couvert végétal.	/	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Ophrys araignée	Lieux secs et herbeux, surtout calcaires, dans presque toute la France et en Corse. On la retrouve sur le Mont Saint-Quentin à Scy-Chazelles.	/	/	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure
Ophrys bourdon	Pelouses calcicoles, friches, prés maigres, bois clairs et garrigues. Ce n'est pas une espèce menacée à court terme. Néanmoins, elle peut être menacée localement par l'abandon des pratiques agricoles extensives (pâturage) sur les pelouses calcaires, et ainsi par la fermeture des milieux.	/	/	Quasi-menacée	Préoccupation mineure
Orobanche d'Alsace	Taillis, lisières forestières thermophiles, sur sol calcaire ; C'est une espèce dont l'aire est très limitée en France. Elle peut être victime d'une mauvaise gestion des lisières et clairières.	Protection régionale	/	/	/
Orobanche élevée	Située dans les groupements de lisières sur les hauteurs de Scy-Chazelles, c'est une espèce très rare d'Orobanche.	Protection régionale			
Grande Orobanche	Elle parasite les centaurées et sans doute quelques autres plantes, et peut donc se trouver partout où vivent ses hôtes, y compris comme ici dans les dunes.	Protection régionale	/	/	/
Vallisnérie en spirale	Plante aquatique d'origine subtropicale, entièrement submergée, elle se rencontre surtout en plaine. Elle préfère les cours d'eau à courant lent, les lacs et les mares. A Scy-Chazelles, elle se retrouve au niveau du lit majeur de la Moselle.	Article 1 ¹⁰	/	/	Préoccupation mineure

(Source : INPN ; Asconit Consultant, Etude trame verte et bleue SCoTAM, 2013)



Cytise pédonculé
(Source : monde de lupa)



Ophrys araignée e
(<http://www.jpdugene.com>)



Campanule cervicaria
(Source : Tela Botanica)

¹⁰ Arrêté du 3 janvier 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Lorraine complétant la liste nationale : Interdiction de la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces



La taille du territoire, son mode d'occupation du sol et son découpage laissent apparaître des traces de pelouses calcaires typiques du Pays Messin. Plusieurs espèces associées à ces milieux calcaires sont protégées : Marguerite de la Saint-Michel, la Cytise pédonculée...

Parmi les espèces identifiées on retrouve des orchidées : nous pouvons citer l'Ophrys araignée, et l'Ophrys abeille, rares en Lorraine. Ces espèces sont menacées par la fermeture du milieu, liée à l'abandon du pâturage extensif.

D'autres espèces sont associées à des milieux fermés : Orobanche, Campanule cervicaria (espèce en danger).

De nombreuses autres espèces rares en Lorraine sont également présentes : le gaillet glauque, l'œillet des chartreux...

Enfin, certaines espèces remarquables citées par Pierre Kieffer (Contribution aux connaissances floristiques et faunistiques de la Moselle) ont été recensées sur la commune de Scy-Chazelles :

- Séséli annuel, sur le chemin qui descend du Saint-Quentin à Scy-Chazelles ;
- Polystic à longues feuilles, sur le sentier qui monte depuis le Fort Gérardin.

Le Saint-Quentin peut devenir un lieu de détente et de découverte très intéressant. L'aménagement du site devra tenir compte de la présence des espèces protégées mais aussi rares ou menacées.

La topographie des coteaux et son orientation, la végétation répartie entre pelouses, lisières et forêts favorisent un peuplement faunistique diversifié et riche. Les anciennes gravières de la Moselle sont des milieux humides où des espèces aquatiques viennent nicher.

On trouve de nombreux chiroptères qu'abritent les ouvrages anciens (granges, ruines, clochers, greniers, forts...). Des secteurs de nidification de rapaces nocturnes, des zones de terriers de mammifères, ont été constatés sur le site du Saint-Quentin. L'entomofaune (insectes) est riche et fragile, avec de nombreux rhopalocères et criquets (dont le Damier de la Succise et l'Azuré serpolet, espèces protégées) est fortement liée au maintien des pelouses calcaires, habitat d'intérêt communautaire. Enfin, la présence de nombreux reptiles est liée aux coteaux pierreux et ensoleillés et aux broussailles (lézard des souches, des murailles, orvet, vipère aspic, couleuvre lisse...). La présence de nombreuses espèces végétales à forte valeur patrimoniale souligne la richesse et la diversité végétale du site, principalement au niveau du Saint-Quentin et ses coteaux.

Les parcelles abandonnées, non bâties et sans entretien ont été colonisées par des essences à croissance rapide et expansive. Cela tend à réduire la diversité floristique et faunistique du territoire. Cela concerne le secteur nord, nord-est et sud du contrefort de la terrasse du Saint-Quentin.

Avec les pelouses sèches (principalement sur le versant ouest du Saint-Quentin), une grande diversité floristique et des espèces protégées et rares sont représentées. Le maintien ou la restauration de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles et hêtraie-charmaie à Aspérule) permettra de conserver indirectement la plupart des espèces.

L'objectif de réouverture et de gestion du Saint-Quentin et de ses coteaux devra tenir compte de la présence de ces espèces et habitats protégés ou patrimoniaux.



1.8 LES CONTINUITES ECOLOGIQUES

Depuis quelques années, une accélération de la disparition des espèces et des milieux naturels est observée. Celle-ci s'explique en partie par la destruction et la fragmentation des habitats naturels faisant diminuer les surfaces utilisables par une espèce ou un groupement d'espèces et augmenter les distances séparant les habitats naturels les uns des autres. Le contexte de changement climatique risque d'imposer aux espèces une évolution de leurs aires de répartition, donc une nécessité de déplacement. Aussi, combiné à la fragmentation des habitats, cela pourrait accélérer l'érosion de la biodiversité.

C'est donc pour répondre à ces enjeux qu'une nouvelle approche en matière de protection de la faune, de la flore et des habitats est apparue. Basée sur les notions de réseaux et de connectivités écologiques, **elle ne s'intéresse plus uniquement aux milieux naturels où habitent les espèces, mais également aux milieux ruraux et urbanisés qui existent autour et qui permettent malgré tout une certaine circulation des espèces.** Elle fait donc appel à une vision globale du territoire.

La mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue se décline en orientations nationales, en un **Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE)**, ainsi qu'au travers des documents de planification (SCoT, PLU, carte communale), chaque échelle devant prendre en compte les dispositions du niveau supérieur et les préciser. Le SRCE de Lorraine a été adopté par arrêté préfectoral du 20 novembre 2015.

Afin d'appréhender au mieux la Trame Verte et Bleue, il convient d'étudier les continuités écologiques, mais également les éléments pouvant constituer des ruptures.

Notion de continuités écologiques

Les continuités écologiques sont les éléments du maillage d'un réseau écologique. L'expression correspond à l'ensemble des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

Les **réservoirs de biodiversité** sont des espaces naturels de haute valeur en matière de biodiversité au sein desquels est assuré le cycle de vie (reproduction, alimentation et refuge) d'espèces particulières. Il s'agit de secteurs dont la taille et l'état de conservation sont satisfaisants pour abriter durablement des populations animales et végétales. A des échelles régionales ou SCoT, ils comprennent généralement les périmètres inventoriés dont l'intérêt biologique est reconnu (zones de protection et d'inventaires du patrimoine naturel).

Les **corridors écologiques** constituent les liaisons fonctionnelles entre écosystèmes ou entre différents habitats d'une espèce, permettant sa circulation, sa dispersion et sa migration. Ils peuvent être constitués d'éléments linéaires ou ponctuels (en « pas japonais » par exemple) entre les réservoirs de biodiversité et dans une matrice perméable. On distingue les corridors terrestres et les corridors aquatiques.

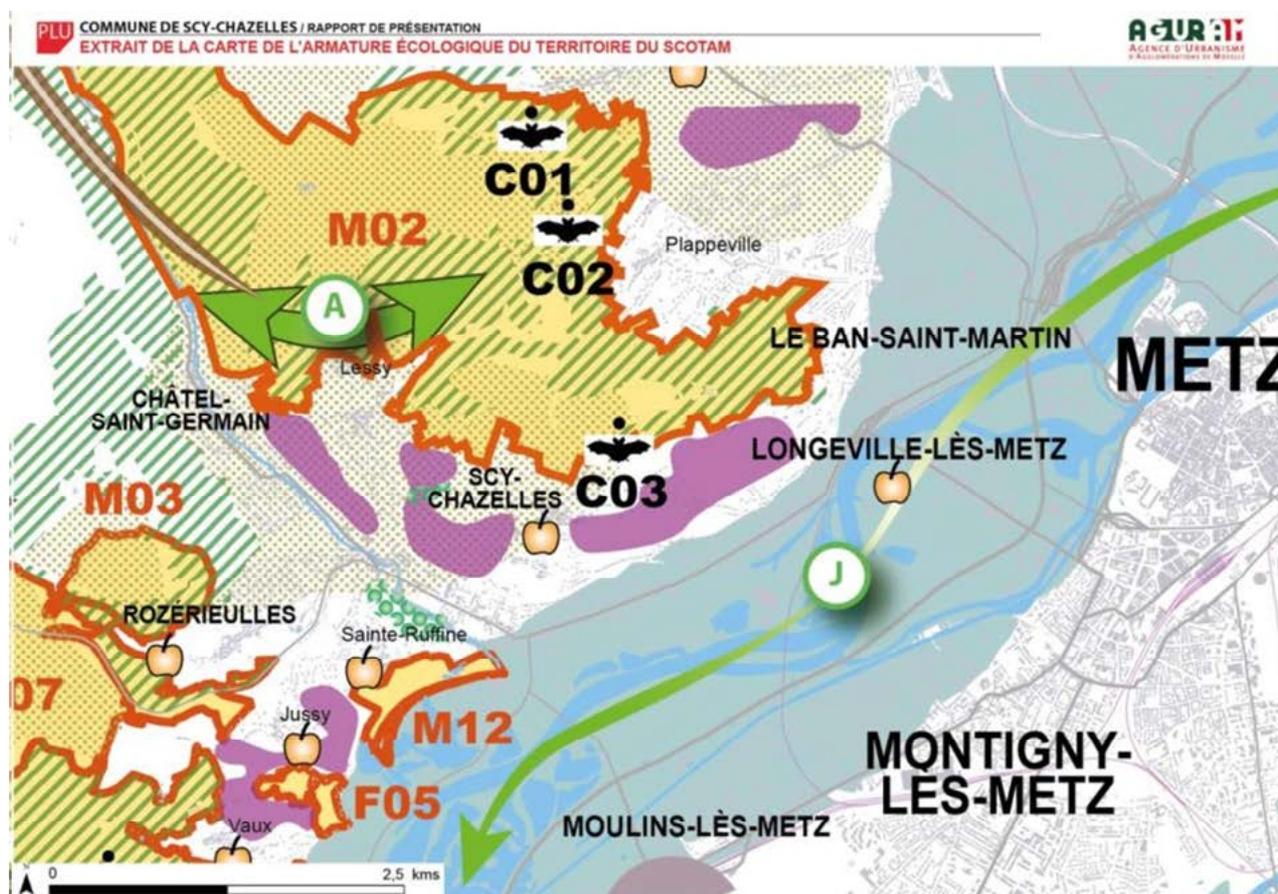
Les **obstacles aux déplacements** sont les coupures d'un corridor par un élément de barrière. Leur typologie est vaste et souvent dépendante de l'espèce considérée. L'obstacle peut être physique (mur, clôture, falaise,...), chimique (bitume chaud, pollution aquatique, traitement phytosanitaire, autres pollutions...), lumineux, etc...

La trame verte et bleue vise la **préservation, la gestion et la remise en bon état des continuités écologiques**, pour :

- Réduire la fragmentation des habitats, permettre le déplacement des espèces et préparer l'adaptation au changement climatique, assurer des corridors écologiques entre les espaces naturels, atteindre un bon état des eaux, faciliter la diversité génétique ;
- Améliorer la qualité et la diversité des paysages, améliorer le cadre de vie et l'accueil d'activités de loisir et contribuer aux activités économiques (fonctions de production ou fonctions indirectes de protection comme l'épuration de l'eau ou la prévention contre les inondations).

A. Eléments de trame verte et bleue du SCoTAM sur Scy-Chazelles

La commune de Scy-Chazelles est incluse dans le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM). Les orientations du SCoTAM relatives à la trame verte et bleue sont contenues dans la section 6 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Plusieurs cibles concernent les milieux naturels présents sur la commune. Une carte de l'armature écologique du territoire du SCoTAM permet de localiser les principaux éléments de la trame verte et bleue (voir extrait ci-dessous).



Conserver la trame verte et bleue existante

Réservoirs de biodiversité

Coeurs de nature aquatiques (A), forestiers (F), prairiaux (P), thermophiles (T) et mixtes (M)

Principaux gîtes à chiroptères

Aires stratégiques pour l'avifaune

Zones humides intéressantes non retenues comme coeurs de nature

Secteurs à fortes potentialités de zones humides dans le lit majeur des grands cours d'eau

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Plans d'eau

Principaux espaces forestiers

Petits espaces boisés participant aux continuités forestières, à protéger en raison de leur vulnérabilité

Corridors forestiers à maintenir et à conforter

Couloirs et cordons boisés à maintenir et à conforter

Principaux cordons prairiaux à maintenir

Matrice prairiale

Principaux secteurs où existe un enjeu de préservation des vergers

Effacer les ruptures

Continuités boisées à recréer ou à renforcer

Passages à faune à aménager au niveau des grandes infrastructures

passage à créer : PF1

passage à requalifier : PF2

passage à rendre plus attractif vis-à-vis de la faune : PF3, PF4, PF5, PF6, PF7, PF8

Discontinuités dues à l'urbanisation, à atténuer (U1, U2, U3, U4, U5, U6)

Espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts

Les réservoirs de biodiversité

Les réservoirs de biodiversité sont des espaces remarquables du fait de la richesse ou de la diversité floristique et faunistique qu'ils renferment.

Deux réservoirs de biodiversité sont identifiés par le SCoTAM sur le ban de Scy-Chazelles :

- Cœur de nature mixte M02 : Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords ;
- Gîte à chiroptère C03 : Ouvrages militaires du Mont-Saint-Quentin

Afin de préserver la diversité biologique des réservoirs de biodiversité, il convient d'assurer la **protection réglementaire des cœurs de nature**.

Les milieux forestiers

En ce qui concerne la **trame forestière**, la commune est traversée par la continuité forestière « J » du **cordon de la Moselle**, constituée par la ripisylve le long du cours d'eau. A ce titre, le PLU de Scy-Chazelles doit assurer la pérennité et la fonctionnalité des éléments boisés qui composent la continuité forestière (ripisylve, boisements situés dans le lit majeur).



La Moselle et la Vieille Moselle, support d'une ripisylve dense servant de couloir de déplacement pour les espèces associées aux milieux forestiers



Le Mont Saint-Quentin est le siège d'une forêt de feuillus dense, participant à la continuité forestière des Côtes de Moselle

Par ailleurs, un **espace forestier important** est identifié par le SCoT au niveau du Mont Saint-Quentin (inclus dans le cœur de nature M02). Cet espace forestier fait l'objet d'une protection réglementaire (SCoTAM, Cible 6.2). Les milieux forestiers de la partie sommitale du Mont Saint-Quentin constituent des réservoirs qui, s'ils n'abritent pas une biodiversité d'exception, tiennent une place importante dans le maillage des milieux boisés à l'échelle du SCoT et de Metz Métropole. Quelques milieux forestiers

(Hêtraie-Chênaie à Aspérule odorante et Mélèque uniflore) présentent un intérêt fort au titre de la Directive Habitat et sont identifiés au sein du périmètre Natura 2000.

En complément, un **petit espace boisé** est identifié par le SCoT sur les coteaux du Mont Saint-Quentin, en limite avec Lessy. Ces différents espaces forestiers participent à la continuité forestière « A » du SCoTAM (continuité forestière des côtes de Moselle). Le SCoTAM reconnaît le rôle joué par les espaces boisés de petite dimension et en identifie certains cartographiquement. Pour ces espaces, la doctrine éviter-réduire-compenser s'applique. En effet, plus la taille d'un espace isolé se réduit, plus celui-ci peine à jouer son rôle de continuité car sa diversité biologique s'appauvrit. La préservation des petits espaces boisés est donc primordiale, d'autant plus ceux participant à une continuité forestière. **Le SCoTAM prévoit que les espaces boisés de moins de 4 hectares doivent être conservés dans leur intégralité** ; c'est le cas du boisement identifié par le SCoT.

Une attention sera à porter à cet espace lors des actions de réouverture des milieux enrichis des coteaux.

Le SCoTAM stipule que les documents d'urbanisme locaux sont **garants du maintien de ces continuités forestières et boisées** et ils assurent leur pérennité et leur fonctionnalité. Plusieurs outils de protection sont offerts par le code de l'urbanisme : espaces boisés classés, espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la trame verte et bleue, inscription en tant qu'élément paysager du PLU, etc.

La présence du **Grand Rinolophe**, espèce patrimoniale de chiroptère, pour laquelle une attention particulière doit être portée selon le SCOT, et la présence de gîtes sur la commune (ouvrages militaires), implique la nécessité de préserver les réseaux de haies, fourrés, vergers, nécessaires au maintien des couloirs de déplacement et zones de reproduction de l'espèce.

Les milieux thermophiles

Le **cœur de nature M02 « Pelouses et boisements du Mont-Saint-Quentin et de ses abords »**



Les coteaux accueillent des espaces fermés, ou en cours de fermeture, pouvant présenter un potentiel de restauration de milieux thermophiles ouverts

accueille des milieux thermophiles d'intérêt patrimonial. Il fait l'objet d'un plan de gestion. A ce titre, les milieux naturels de ce cœur de nature doivent être préservés (notamment les habitats d'intérêt communautaire tels que les pelouses calcaires) pour maintenir leurs intérêts écologiques, tout en faisant l'objet de mesures de gestion adaptées, permettant la poursuite des activités actuelles et des aménagements projetés.

Le SCoTAM identifie un enjeu de **préservation des vergers** sur le territoire de Scy-Chazelles. Emblématiques des paysages des communes de côtes, ces secteurs participent au continuum des espaces thermophiles des Côtes de Moselle. Cette continuité des milieux thermophiles est également identifiée dans le SRCE de Lorraine.

Le SCoTAM identifie deux « **espaces potentiels de restauration des milieux thermophiles ouverts** » sur les coteaux ouest et est de la commune. Il s'agit d'un secteur essentiellement occupé par des vergers abandonnés et des friches, mais qui accueille également des prairies, des vergers entretenus et des vignes.

Les coteaux constituent un secteur à fort enjeu pour la commune : fermeture des milieux, risque de mouvements de terrain, exploitation économique (viticulture) et vivrière (vergers, potagers, jardins). Ils sont le siège d'une grande diversité de milieux, leur conférant une richesse toute particulière. Cette diversité tend à se réduire par l'enfrichement progressif. Cet enfrichement est à divers stades : certains secteurs sont au stade de friche herbacée (ex : au nord des jardins familiaux) tandis que d'autres ont atteint un stade d'enfrichement très avancé et présentent un faciès de boisement.

Les terrains des bas coteaux sont inclus au plan de prévention des risques **mouvement de terrain** comme zones de glissement ou d'affaissements. L'urbanisation diffuse sur les coteaux compromet le déplacement des espèces et aggrave les risques de mouvement de terrain. Le maintien des quelques parcelles de vergers entretenus, le retour progressif de la viticulture, de l'arboriculture et du pâturage sur les coteaux, la conservation d'îlots boisés, doivent être encouragés, tant pour accroître l'intérêt écologique du secteur, que pour revaloriser ces espaces « abandonnés ».

Les **milieux « ouverts »** des coteaux accueillent une biodiversité qui mérite d'être préservée par le développement d'habitats diversifiés : jardins cultivés, vergers, prairies permanentes, haies, arbres, bosquets... Ils s'inscrivent dans une continuité stratégique à l'échelle métropolitaine et présentent un intérêt pour les chiroptères comme zones de chasse.

Ces espaces identifiés par le SCoTAM comme pouvant participer à la réalisation d'un continuum thermophile, (anciens vergers ou vignes enrichies...) constituent donc des espaces à forte potentialité écologique pour le territoire du SCoTAM. Il s'agit **d'encourager et de ne pas compromettre la réouverture de ces milieux** (pelouses sèches, réimplantation de vignobles ou vergers).



Des vergers à préserver, en lien avec la restauration du continuum de milieux thermophiles et l'enjeu paysager

Cet objectif de gestion des coteaux et de réouverture des milieux enrichis se retrouve dans le PAEN pour les coteaux Ouest et dans le plan de gestion du site classé pour le haut coteau. Cette gestion, qui pourra passer par le maintien d'un parcellaire alternant vigne, vergers, jardins, friches, prairies et boisements, garantira la qualité des milieux dans une optique de bon fonctionnement du corridor ouvert des Côtes de Moselle.

La ZPPAUP incite également à la réouverture des milieux situés au Sud-Est du village de Chazelles (entre la Route de Longeville et la Rue Alfred Pichon). La ZPPAUP pose des prescriptions strictes pour l'implantation du bâti et les clôtures. Elle admet le débroussaillage des parcelles en contrepartie d'une remise en culture ou en herbe.

Cette réouverture doit se faire en conservant des îlots de végétation arborée afin d'assurer une diversité de milieux naturels et le maintien des sols. L'enjeu pour le PLU est de prendre en compte l'ensemble de ces enjeux et de ne pas compromettre la réouverture des milieux tout en préservant des îlots boisés. Par ailleurs, cela participera à la reconnexion du site du Saint-Quentin avec la vallée de la Moselle.



Vergers, vignes, friches, jardins potagers...les coteaux sont le siège d'une diversité de milieux à préserver et à développer

La matrice prairiale

Concernant la **trame prairiale**, elle est davantage organisée en matrice. La matrice prairiale correspond à des espaces à dominante agricole, pouvant englober des cultures, mais au sein desquels les prairies occupent une proportion importante. Une partie de cette matrice prairiale se retrouve au sein du **cœur de nature M02**, du fait de la présence des **pelouses calcaires**.

L'objectif est de limiter la disparition des milieux prairiaux due à l'urbanisation et d'éviter la création de nouvelles discontinuités. Cela concerne tant les **pelouses calcaires** que les **prairies** situées sur les coteaux (à l'ouest).



Les coteaux accueillent des espaces prairiaux (prairies de fauche, pâturage) servant de support de déplacement pour les espèces inféodées aux milieux ouverts et de terrain de chasse pour d'autres espèces (rapaces notamment)



Les **vergers** jouent un rôle majeur au sein de la matrice prairiale car, lorsqu'ils sont entretenus, les vergers constituent des milieux de types ouverts, favorables au déplacement des espèces prairiales.

Quelques terrains de **cultures** subsistent dans la plaine. Ils ne bénéficient pas d'éléments relais (friches, boisements, haies, bandes enherbées) permettant à la faune de se déplacer.

Ancien pré pâturé en contrebas du cimetière

La trame bleue

Le SCoTAM fixe également plusieurs objectifs relatifs à la trame bleue, qui concernent les milieux aquatiques et humides. En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci. Dans un deuxième temps, il s'agit d'étudier la possibilité de restaurer des continuités écologiques aquatiques.

Les ripisylves des cours d'eau, qui remplissent de nombreuses fonctions comme l'épuration de l'eau ou le déplacement des espèces, doivent être préservées.

La **Moselle** constitue une continuité majeure. La ripisylve de la Moselle est identifiée par le SCoTAM au sein de la continuité « cordon de la Moselle ». La Moselle et ses abords présentent un enjeu particulier car identifiée comme cours d'eau principal par le SCoTAM. En premier lieu, il convient d'éviter la création de nouvelles ruptures dans le lit mineur des cours d'eau, et d'entretenir et développer les bandes enherbées le long de ceux-ci.

Un deuxième objectif est la préservation des zones humides, notamment les lits majeurs des cours d'eau ainsi que les mares et étangs. Cela s'applique à tout le lit majeur de la Moselle et comprend **l'île des Jésuites et l'étang de Scy**.



La continuité formée par la Moselle et ses annexes est à préserver de nouvelles ruptures (urbanisation aux abords des étangs, réduction de la ripisylve, disparition de zones humides...). Ce corridor est également le support de nombreux usages : pêche, port de plaisance, véloroute...

Enfin, la Moselle est également ciblée par une autre orientation relative à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain. Le cordon végétal qui l'entoure permet en effet le déplacement de la faune jusqu'au cœur de l'agglomération, joue un rôle de régulation thermique et sert aussi de support à des activités de loisir (notamment Véloroute). Le PLU devra à ce titre prendre en compte les fonctions écologiques et récréatives remplies par ces espaces riverains.



Le ruisseau de la Fontaine dans sa traversée avec le Chemin de la Moselle



Le ruisseau de l'Archyre "mis à jour" au niveau du Parc de l'Archyre



En complément de la Moselle, les **ruisseaux de Montvaux, de la Fontaine et de l'Archyre** participent également à la trame bleue du territoire. Leurs berges et la végétation rivulaire doivent être préservées. Les ruisseaux de la Fontaine et de l'Archyre ont fait l'objet de travaux permettant la restauration de la continuité aquatique, mais également de la continuité terrestre portée par la végétation aux abords des cours d'eau. Ces deux cours d'eau présentent des berges canalisées.

Autres enjeux du SCoTAM sur la commune

La commune de Scy-Chazelles est concernée par certaines orientations communes à l'ensemble du périmètre du SCoTAM, telles que la lutte contre les **espèces exotiques envahissantes**. Le Solidage du Canada et le Robinier faux-acacia sont présents sur la commune, au niveau du sommet du Saint-Quentin (au sein des espaces forestiers) et au sein des friches et vergers abandonnés situés sur les coteaux.

Les secteurs concernés devront être traités avec une attention particulière pour éviter le développement de ces espèces, notamment lors de travaux sur le secteur ou à proximité.

Une autre orientation transversale applicable à la commune concerne le **couplage des enjeux de valorisation paysagère avec ceux de protection de la biodiversité**. Ces deux thématiques pourront être traitées conjointement en ce qui concerne la plupart des milieux naturels : ceinture de jardins et vergers, espaces forestiers et fortifications, cours d'eau. Les cordons végétaux accompagnant les cours d'eau sont à préserver et participent à la pénétration de la biodiversité en milieu urbain. Les cœurs d'îlot et jardins participent également à cet objectif et leurs fonctions (biodiversité, maintien des sols, régulation de l'air, infiltration des eaux de pluie) sont à prendre en compte en cas de projet d'aménagement.

B. Les enjeux locaux de la Trame Verte et Bleue à Scy-Chazelles

Un verger Chemin des Noques, entre Chazelles et Scy



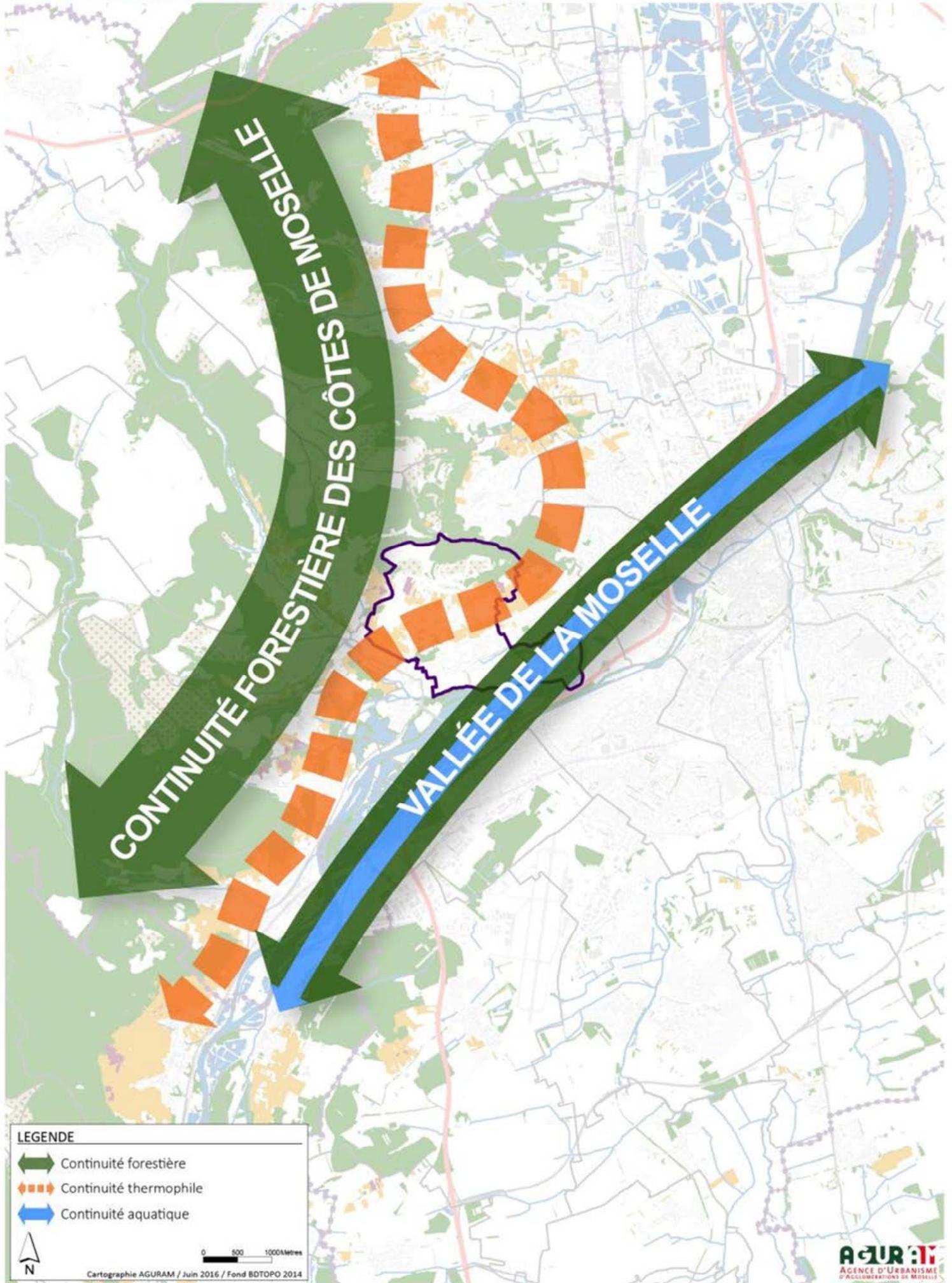
Au-delà des orientations du SCoTAM, définies à une échelle relativement grande, des enjeux plus locaux peuvent être identifiés. Une démarche volontaire menée par Metz Métropole sur la trame verte et bleue en lien avec ASCONIT Consultant, ainsi que des investigations complémentaires menées lors de la réalisation du présent diagnostic, ont notamment permis de dégager certains enjeux.

Au sein de la zone urbanisée, à proximité des villages de Scy et de Chazelles, un grand nombre de **jardins privés et de vergers** sont présents. Ces villages sont peu pourvus de parcs urbains mais bénéficient de la proximité de nombreux **espaces de respiration** (jardins potagers, vergers, coteaux du Mont Saint-Quentin et partie sommitale à proximité). La plupart des espaces sont aujourd'hui en friche. Les actions du PAEN et du Plan de gestion devraient conduire à améliorer le cadre de vie des habitants et à rouvrir les milieux par l'implantation de vergers, vignes et le développement des jardins. C'est le cas avec la création des **jardins familiaux** au sein du PAEN.



Les coteaux sont parcourus de nombreux chemins, leur conférant un rôle majeur dans le cadre de vie des habitants

Par ailleurs, la ZPPAUP protège certains jardins et terrains cultivés (potagers, vergers...) dans le village de Scy. **La présence de tels espaces au sein des milieux urbanisés permet une connexion du site du Saint-Quentin avec la vallée de la Moselle**. Ces continuités sont fonctionnelles pour les oiseaux mais la présence de **murs et clôtures** limitent les possibilités de déplacement de la faune au sein de la zone urbanisée.



LEGENDE

- ←→ Continuité forestière
- Continuité thermophile
- Continuité aquatique

N

0 500 1000Mètres

Cartographie AGURAM / Juin 2016 / Fond BDTOP0 2014

Sur le fond de vallée, au niveau de Scy-Bas, on trouve non seulement des **espaces verts publics** (notamment le Parc de l'Archyre) mais également un grand nombre de **jardins** et de **cœurs d'îlot**.

Par ailleurs, la proximité de la Moselle et des Etangs de Scy et de l'Île des Jésuites constitue une opportunité pour la pénétration de la nature en milieu urbanisé. Cependant, la présence d'une **urbanisation croissante aux bords de l'étang et de l'île des Jésuites** conduit à limiter l'accès à l'eau et à réduire la végétation. Il est primordial d'assurer la **préservation de la fonctionnalité écologique de la Moselle et de son lit majeur**.

L'effet de rupture joué par la voie ferrée est atténué par la végétation herbacée sur le talus



La restauration du ruisseau de la Fontaine et du ruisseau de l'Archyre ont permis d'augmenter les liaisons vertes urbaines.

Tous ces éléments (parcs, jardins, vergers, cours d'eau) constituent une **continuité d'espaces ouverts « en pas japonais »**. **Les cœurs d'îlot végétalisés doivent voir leur fonctionnalité préservée dans l'hypothèse d'un projet d'aménagement**. Les jardins et vergers situés sur les coteaux, constituent également une zone de transition vers les milieux fermés des coteaux. Un certain nombre d'éléments constituent toutefois un obstacle pour les espèces ayant des capacités de déplacement faibles (grillages, murs...).

Pour la petite faune terrestre, comme le Hérisson commun, les murs de ceinture des propriétés peuvent, par exemple, représenter des ruptures infranchissables. L'absence de clôtures ou la présence de **clôtures perméables** peuvent favoriser les déplacements de la petite faune. La présence de sentiers longeant les habitations facilite également la mobilité des espèces lorsque ceux-ci sont végétalisés.

Les liaisons vertes permettent l'intégration de la nature en milieu urbain et jouent un rôle majeur, non seulement pour la biodiversité, mais également pour assurer un cadre de vie agréable aux habitants (espace de respiration, paysage, îlots de fraîcheur, qualité de l'air...) et pour minimiser les risques (maintien des berges des cours d'eau, infiltration de l'eau et limitation des inondations, limitation des mouvements de terrain...). Ces espaces sont d'autant plus importants lorsqu'ils se situent en zone inondable comme c'est le cas pour la commune.

Enfin, dans la **zone agricole** de la vallée, au sein des cultures, il est important d'assurer le développement de haies, bandes et chemins enherbés afin d'augmenter la perméabilité de ces espaces ouverts. Les **prairies humides**, situées le long du ruisseau de Montvaux et de la Vieille Moselle, jouent un rôle majeur pour le déplacement des espèces mais également pour l'écrêtement des crues. Elles doivent être préservées.

Les infrastructures routières, les trottoirs, et les nombreux murs de grande taille constituent des **obstacles** non négligeables au sein de la zone urbanisée de la commune. Bien que la commune comprenne de grands espaces de jardins arborés ou de vergers, la présence de murs ne permet pas le déplacement de la faune terrestre. La **végétation en bords de voirie**, les **espaces plantés** au sein de la zone urbanisée et les **cheminements plantés**, augmentent les capacités de déplacement pour la faune. Il peut donc être intéressant de la renforcer. Elle est également un outil d'intégration paysagère des infrastructures.

La gestion écologique de ces dépendances vertes (fauchage des talus, traitement végétal adapté aux milieux traversés, espèces végétales locales...) offre des possibilités intéressantes de remaillage des réseaux écologiques.

La présence **d'espèces exotiques envahissantes** constitue également des ruptures biologiques pour la biodiversité au niveau des coteaux principalement. La reconquête des coteaux permettra de limiter le développement de ces espèces.

PLU COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
EXEMPLE DE CONTINUITÉ EN PAS-JAPONAIS



C. Synthèse des continuités écologiques sur Scy-Chazelles

La commune de Scy-Chazelles bénéficie d'une grande richesse et diversité de milieux naturels. Aussi, plusieurs continuités écologiques sont identifiées à différentes échelle notamment régionale et intercommunale. Des éléments peuvent également être identifiés de manière plus fine à l'échelle communale.

Plusieurs **réservoirs de biodiversité** sont identifiés sur la commune ou à proximité, et concernent les milieux forestiers, les milieux thermophiles ou encore les ouvrages militaires abandonnés servant de gîte pour les chauves-souris. Ces milieux ou sites sont à protéger pour leurs qualités écologiques. Scy-Chazelles est concernée par la **continuité forestière des Côtes de Moselle**.

Les espaces forestiers participant à cette continuité sont également liés à **l'enjeu chiroptères**. Les continuités entre les gîtes et les sites de chasse (vergers, zones humides dans la vallée de la Moselle), doivent être préservées.

La **matrice prairiale** sur la commune est constituée essentiellement de vergers entretenus et de prairies thermophiles dont une partie se situe au sein du réservoir de biodiversité. Ces milieux thermophiles sont à préserver de toute rupture (infrastructures, clôtures...). Par ailleurs, la commune présente une ceinture de vergers pour partie enfrichés. Un enjeu de **reconstitution d'un continuum de milieux thermophiles** sur les côtes de Moselle est présent et concerne la commune. Ces milieux accueillent une biodiversité



intéressante et constituent des zones de chasse pour les chauves-souris. Par ailleurs, leur intérêt paysager, vivrier voir économique leur confère un poids supplémentaire (notamment en lien avec l'AOC des Côtes de Moselle). **La réouverture de ces milieux est donc à encourager, tout en maintenant des îlots boisés (mouvements de terrain et diversité d'habitats).**

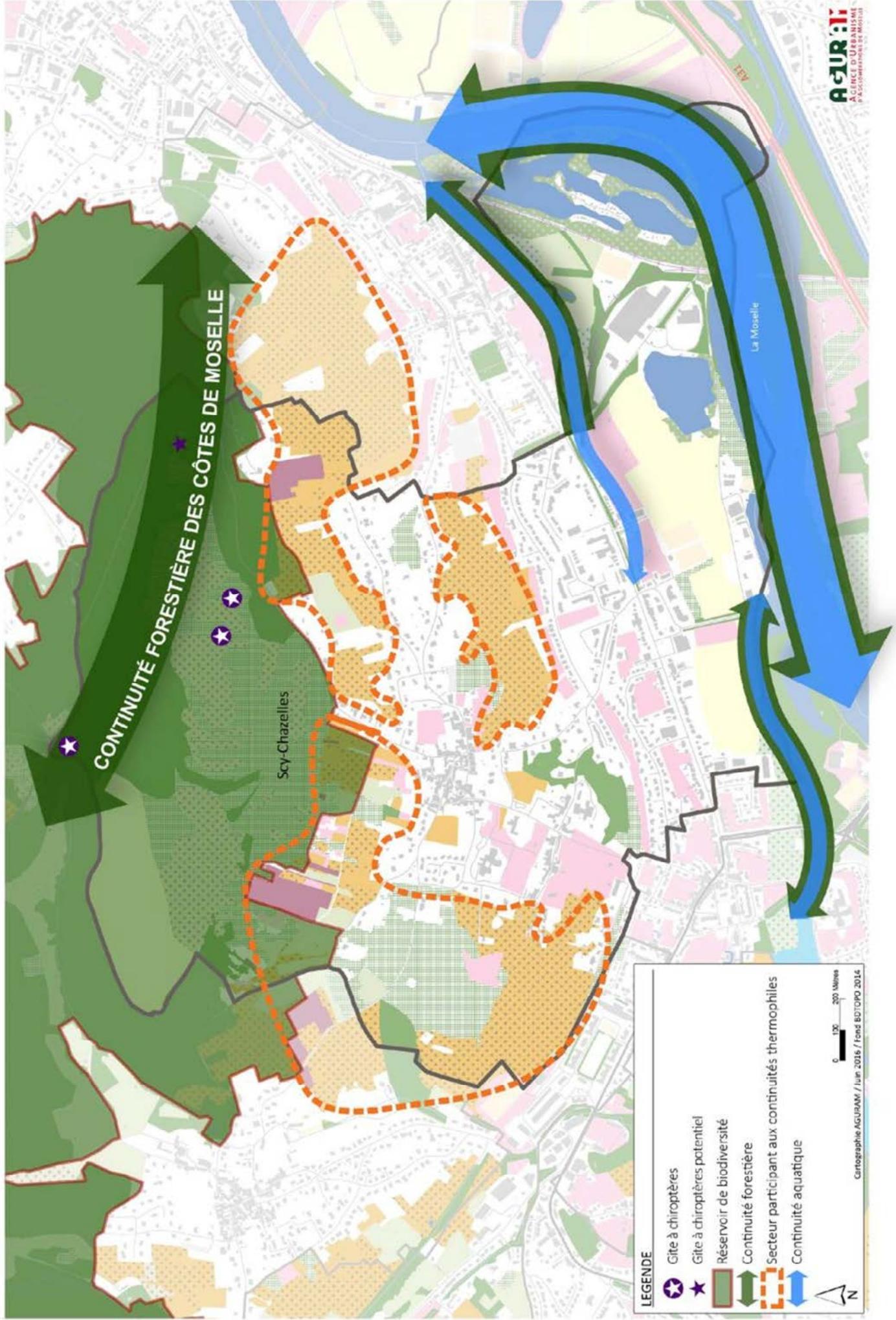
Les **continuités aquatiques et humides** sont également bien représentées sur la commune. La Moselle et ses annexes (Vieille Moselle, Ile des Jésuites), les étangs, les ruisseaux de la Fontaine et de l'Archyre constituent un réseau écologique dense au sein du fond de vallon. Ces espaces, notamment les ruisseaux de La Fontaine et le ruisseau de l'Archyre, en étant dans la zone urbanisée, participent à l'amélioration du cadre de vie des habitants. De plus, les cours d'eau ont la particularité de participer aux continuités aquatiques et humides, mais également aux continuités terrestres au travers de leurs ripisylves. Les ruisseaux qui traversent la zone urbanisée ont fait l'objet de restauration ayant accru leur fonction écologique et leur état physique. Leur cours étant en partie canalisé, ils ne peuvent jouer pleinement leur rôle de continuité écologique mais participent à la trame bleue du territoire.

Les **milieux humides** (forêts humides, prairies humides), bien représentés sur la commune sur les pourtours des étangs et ruisseaux, participent à l'amélioration de la qualité de l'eau, la régulation des inondations, la recharge des nappes d'eau souterraine, l'accueil d'une faune et d'une flore spécifiques... Il est essentiel de préserver ces milieux riches et fragiles (notamment aux abords de l'étang et de l'île des Jésuites où l'artificialisation des milieux s'accroît).

Les **espaces verts et les jardins** permettent de préserver une certaine biodiversité en milieu urbain. Ces espaces contribuent également à améliorer le cadre de vie des habitants en offrant des zones récréatives, de promenade, en luttant contre les îlots de chaleur, en permettant l'infiltration d'une partie des eaux pluviales et en limitant les mouvements de terrain. Certains cœurs d'îlot, de part et d'autre de la voie de la Liberté, sont inconstructibles car situés en zone orange Oi1 du plan de prévention des risques inondation.

Si le réseau écologique semble plutôt fonctionnel sur la commune, **plusieurs ruptures** sont cependant identifiées. Les infrastructures de transport routier, les zones urbanisées, les grands espaces agricoles de culture, les secteurs où se développent des espèces exotiques envahissantes, peuvent constituer des ruptures, infranchissables pour certaines espèces. Ces ruptures peuvent être atténuées localement, notamment à l'occasion d'opérations d'aménagement. Les haies et bandes enherbées en zone de culture pourront utilement être préservées. Le développement des cheminements piéton ou cycle accompagnés de végétation permettra d'augmenter la fonctionnalité du réseau écologique, notamment en milieu urbain.

Enfin, notons que l'enjeu **paysager**, omniprésent sur la commune, notamment par la présence des espaces forestiers et des coteaux et leurs variétés de milieux, constitue un atout pour l'attractivité du territoire. Il pourrait être opportun de coupler ces enjeux de valorisation paysagère avec les enjeux de préservation de la biodiversité (entretien des cheminements sur les coteaux notamment).



1.9 LE PAYSAGE ET SES ENJEUX

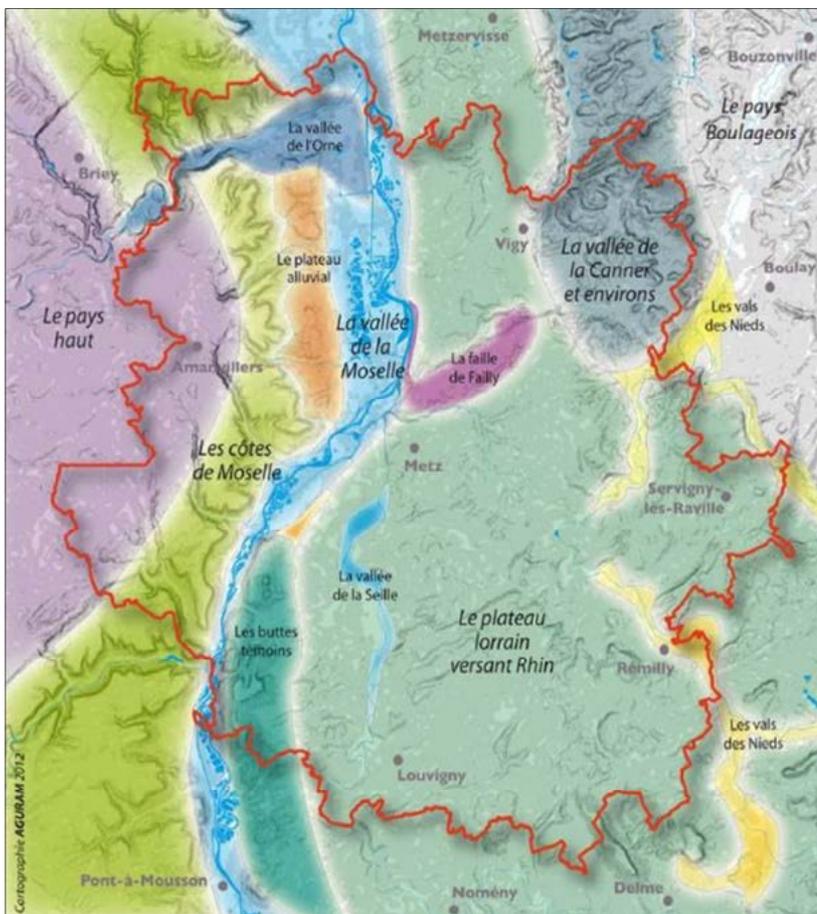
A. Les grands paysages de l'Agglomération Messine

La topographie, la nature du sous-sol, les conditions mésoclimatiques et l'occupation des sols permettent **de distinguer sur le territoire du SCoTAM cinq entités paysagères**, elles-mêmes parfois décomposées en sous-entités.

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine dispose d'une diversité remarquable de paysages. Alternant vallées, plaines et coteaux, les paysages sont un élément d'identité du SCoT, une ressource à préserver et un potentiel à valoriser.

Du sud au nord en s'appuyant sur l'épine dorsale formée par la Moselle, les unités paysagères s'enchaînent harmonieusement. A son entrée sur le territoire, la Moselle présente des paysages marqués par les coteaux qui laissent peu de place à la vallée alluviale. Progressivement, les coteaux reculent pour dégager des perspectives vers les larges plaines agricoles.

D'ouest en est, le plateau céréalier du Pays Haut s'affaisse brutalement et donne naissance aux verdoyantes côtes de Moselle. Puis après avoir traversé la Moselle et l'agglomération, le paysage s'ouvre à nouveau sur le plateau lorrain et les vastes étendues agricoles ponctuées de petits massifs boisés et d'affluents de la Moselle.



Les entités paysagères de l'Agglomération Messine

Source : EIE du SCOTAM

Le territoire du SCoT de l'Agglomération Messine se compose des unités paysagères suivantes :

- Le pays haut ;
- Les côtes de Moselle ;
- La vallée de la Moselle ;
- Le plateau lorrain versant Rhin ;
- La vallée de la Canner et environs.

La commune de Scy-Chazelles appartient à la vallée de la Moselle dans sa partie sud-est et au relief des Côtes de Moselle dans la majeure partie de la commune. Cette entité paysagère est marquée par d'importantes masses boisées qui recouvrent des coteaux de formes arrondies. La plupart des villages appartenant aux côtes de Moselle correspondent à d'anciennes communes viticoles. L'urbanisation y est donc contrainte, à la fois par le cours d'eau au Sud-Est, et par le relief plus marqué au nord.

B. Les enjeux paysagers de Scy-Chazelles

Le territoire communal couvre une partie importante du **Mont Saint-Quentin**. Ce dernier constitue un espace de qualité et représente un **énorme attrait pour l'agglomération**. Il fait partie intégrante des **côtes de Moselle** et **dessine la toile de fond du paysage de l'agglomération**. **Sa prégnance visuelle est également très forte depuis les tissus urbains**, et de belles perspectives se dessinent depuis la commune.

Le Mont St-Quentin depuis le parc de l'Archyre



Le Mont St-Quentin depuis la zone d'activités



Le nombre de points de vue panoramiques sur l'agglomération depuis le mont Saint-Quentin ou depuis les coteaux est conséquent sur la commune. Le relief offre de nombreuses perspectives vers la vallée de la Moselle.

Vue sur la vallée de la Moselle depuis l'Esplanade de la Mairie



Vue sur la vallée de la Moselle depuis la route de Longeville

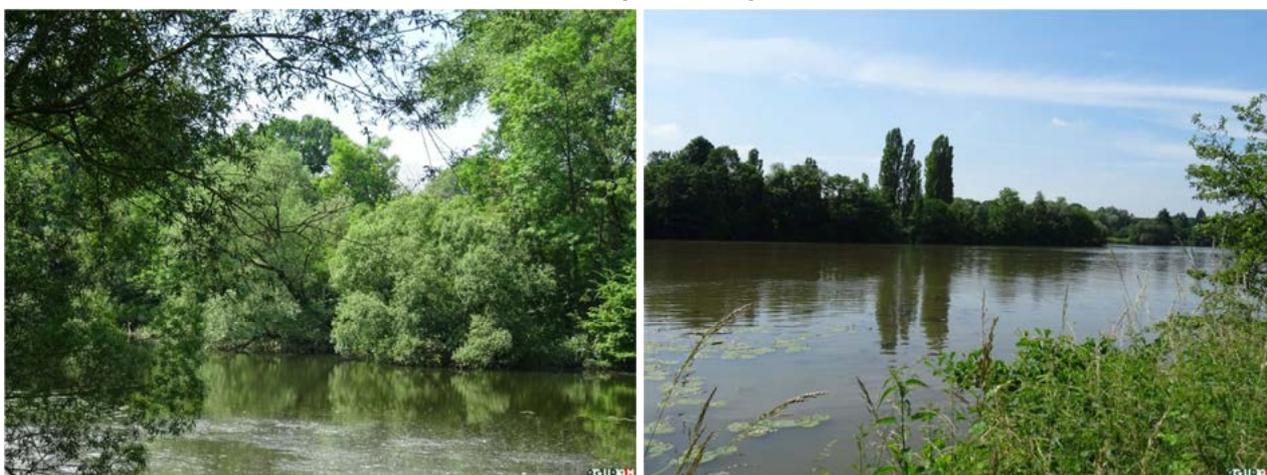


Au sud de la commune, derrière la zone d'activités, on retrouve l'entité paysagère de la vallée de la Moselle. De nombreux éléments se dessinent de cette entité : le port de plaisance, l'Étang de Scy, l'Île des Jésuites...

Ces éléments constituent une continuité aquatique intéressante sur la commune et offrent des paysages diversifiés.



La Moselle depuis les berges

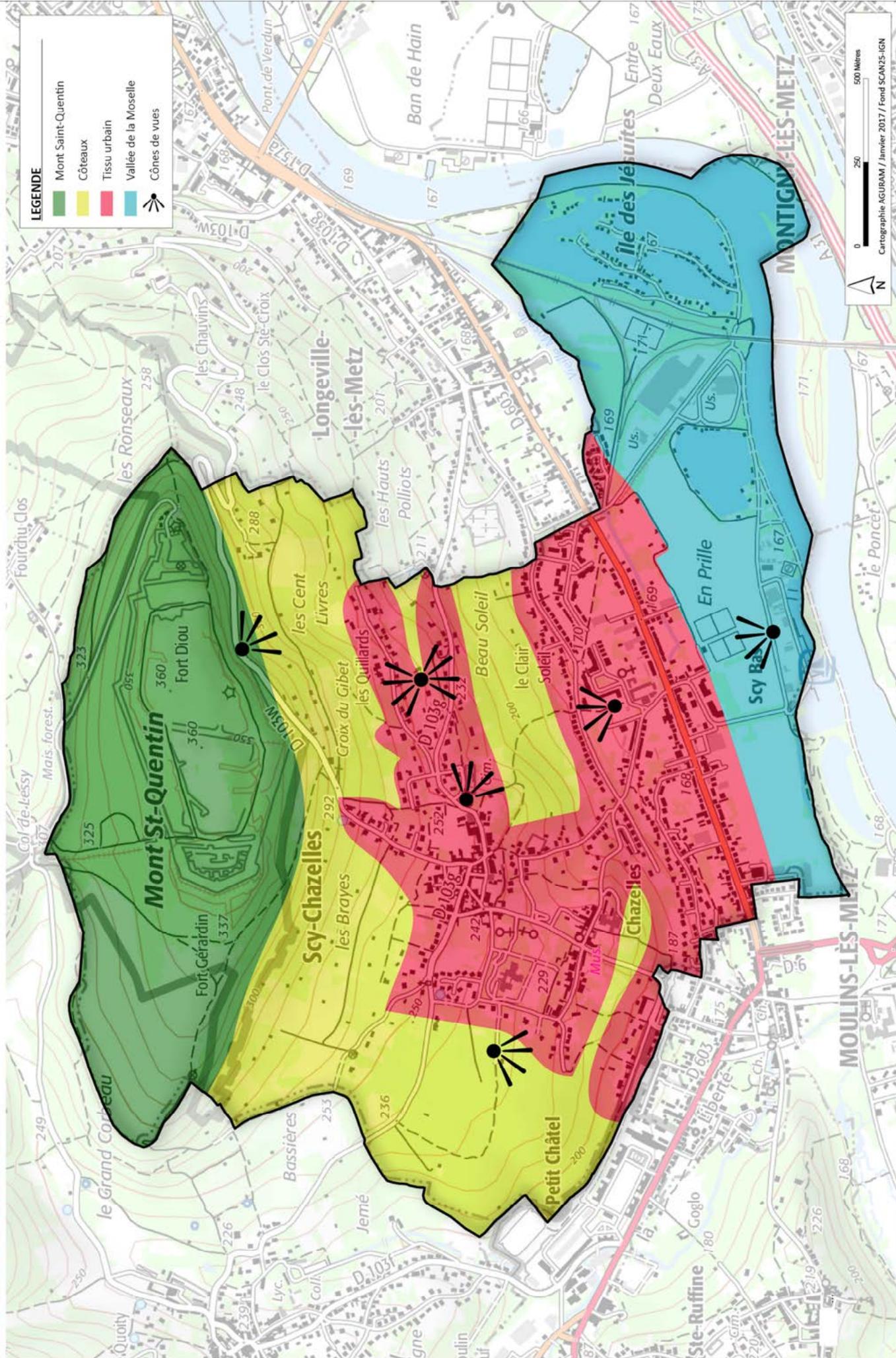


Enfin, le tissu urbain offre une diversification paysagère. La morphologie urbaine ainsi que les différents espaces verts, espaces boisés et murs en pierres constituent des éléments paysagers distincts du village.

Les espaces verts dans le tissu urbain



Les entités paysagères de Scy-Chazelles se composent de quatre éléments majeurs : le Mont St-Quentin, les coteaux, le tissu urbain et la vallée de la Moselle. Ces éléments offrent des paysages remarquables sur l'agglomération et certains points de vue sont à valoriser en améliorant leur accès ou en préservant leur environnement.



2. ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

2.1 LA GESTION DES DECHETS

En 2014, le conseil départemental a approuvé le **Plan Départemental de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Moselle (PDPGDND)** qui concerne les déchets ménagers et assimilés, les déchets issus de l'assainissement, les déchets non dangereux et non inertes des activités économiques (version du 12 juin 2014).

Selon le plan, en 2009, plus de 605 000 tonnes de déchets ménagers ont été produites sur le périmètre du PDPGDND, ce qui représente 588 kg/hab./an. Les objectifs fixés par le plan vont au-delà de l'obligation nationale de **réduction de -7% par habitant** :

- Réduire la production des ordures ménagères assimilées en 2019 de -19% (319 kg/hab/an) et de -24% en 2025 (298 kg/hab/an) ;
- Développement des opérations de compostage individuel et collectif (notamment en habitat collectif) ;
- Développement de la tarification incitative ;
- Développement de gestes alternatifs et du réemploi.

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets, signé fin 2009 avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), Metz-Métropole s'est engagée à **réduire de 7 % la production de déchets ménagers en cinq ans sur son territoire**. Cela correspond à 8 230 tonnes de la production de déchets.

Plus concrètement, chaque habitant du territoire de Metz-Métropole devait réduire sa production de déchets de 38 kilos d'ici fin 2014. Des actions ont été entreprises annuellement. Fin 2015, un bilan des performances du programme a été réalisé. Celui-ci a permis de mettre en évidence que l'objectif n'a pas été atteint (-5% que le résultat attendu). Selon l'ADEME, la non atteinte des résultats s'explique notamment par un choix de report de la mise en place de la redevance spéciale ainsi qu'une pause dans la conteneurisation.

La redevance spéciale est mise en place progressivement sur le territoire de Metz Métropole.

Metz Métropole a officiellement lancé, le 26 novembre 2015, sa démarche « **Territoire Zéro Déchet, Zéro Gaspillage** ». Cette labellisation s'inscrit dans la continuité du programme local de prévention des déchets mené depuis 2009 en partenariat avec l'ADEME. Elle est le point de départ d'une nouvelle série d'actions qui se déclinera sur 2016-2018. Les objectifs sont les suivants : réduire de 4% la quantité de déchets, augmenter de 5% le recyclage et diminuer l'enfouissement de 15%.

A. La collecte des déchets



Point d'apport volontaire pour le verre à Scy-Chazelles

La compétence « élimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés » est exercée par Metz-Métropole via la régie HAGANIS.

Celle-ci assure en régie directe :

- la collecte des ordures ménagères résiduelles (trois à cinq ramassages hebdomadaires) ;
- la collecte sélective (sacs transparents, une collecte par semaine) ;
- la collecte du papier et du verre en apport volontaire ;
- la collecte des encombrants sur appel téléphonique ;
- la mise à disposition de composteurs domestiques sur simple demande.



Points d'apport volontaire sur la commune de Scy-Chazelles

(Source : Metz Métropole)

La collecte sélective se pratique sous trois formes : la collecte sélective à domicile, les conteneurs d'apports volontaires pour le verre et les journaux et les déchetteries. Le service de collecte des déchets ménagers en porte à porte est assuré par Metz-Métropole.

Le territoire de Metz-Métropole accueille 8 déchèteries.

Pour le verre et le papier, 3 points d'apports volontaires sont recensés sur le ban communal :

- Place de l'Esplanade
- Rue de la cheneau
- Voie de la liberté

Par ailleurs, un point d'apport volontaire se situe rue de Metz à la limite avec Moulins-lès-Metz.

Il faut également noter la présence d'une **aire de compostage** au sein des jardins familiaux situés sur les coteaux à l'ouest de la commune.

Metz-Métropole assure aussi l'exploitation des déchèteries via sa régie HAGANIS. Les habitants de la commune de Scy-Chazelles ont notamment accès à la déchèterie Le Haut-Rhône à Montigny-lès-Metz.

A partir de 2017, Metz Métropole généralisera la conteneurisation sur son territoire, notamment à Scy-Chazelles, les déchets seront alors récoltés en porte à porte par bacs et non plus par sacs.



Aire de compostage au niveau des jardins familiaux à Scy-Chazelles

B. Le traitement des déchets

Les déchets ménagers sont acheminés vers le centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés, situé avenue de Blida à Metz. Il est constitué de trois unités complémentaires exploitées par la régie communautaire Haganis :

- **une unité de tri des matériaux à recycler (UTM) :** les déchets issus de la collecte sélective sont triés mécaniquement et manuellement avant d'être séparés par catégorie et acheminés vers des filières de valorisation ad hoc.
- **une unité de valorisation énergétique (UVE) :** Les ordures ménagères y sont incinérées pour produire de la vapeur revendue à l'UEM pour alimenter le réseau de chauffage urbain messin. Elle produit 71% de l'énergie valorisée produite sur les installations de traitement des déchets non dangereux en Moselle.
- **une unité de valorisation des mâchefers (UVM) :** Les résidus solides, issus de l'incinération des ordures ménagères, transitent par cette plateforme avant d'être valorisés en remblais routiers notamment.

En complément, **une plateforme d'accueil et de valorisation des déchets (PAVD) à Metz-Borny** accueille les bois issus des déchèteries ou apportés par des collecteurs et professionnels qui sont broyés et envoyés en valorisation énergétique (biomasse) à UEM ou bénéficient d'une valorisation matière; les déchets verts sont envoyés en compostage ou en centrale biomasse-énergie.



Bilan de la valorisation des déchets en 2014 sur Metz Métropole
(Source : Haganis)

En 2014, 19 655 tonnes de déchets de collectes sélectives et conteneurs ont été réceptionnés. 19 079 tonnes ont été triées ce qui a permis la livraison aux filières industrielles de 16 162 tonnes de matériaux prêts à être recyclés et la valorisation énergétique de 2 917 tonnes de refus de tri. La **performance énergétique**, correspondant à l'énergie produite par l'installation, moins l'énergie consommée, rapportée à l'énergie contenue dans les déchets, a été évaluée à 75,7% en 2014.

Par rapport à 2013, le tonnage de déchets réceptionnés en déchèterie a augmenté (39 686 tonnes en 2013) mais le taux de valorisation est passé de 74,5% à 77%.

C. Le traitement des boues de station d'épuration

En 2009, à l'échelle du PDGDND, la quantité de boues produites dans les stations d'épuration (STEP) mosellanes s'élève à environ 22 000 tonnes de matières sèches. L'épandage agricole constitue le principal débouché des STEP urbaines, représentant plus de 51% des tonnages produits. Il n'existe pas d'unité dédiée au traitement des boues urbaines. En dehors des filières d'épandage, ce sont principalement les plates-formes de compostage qui sont utilisées.

Sur le territoire de Metz-Métropole, HAGANIS est également en charge du traitement des boues de STEP. Un effort soutenu est développé pour optimiser les filières de valorisation et ne recourir à l'enfouissement qu'en ultime recours :

- 41 % des boues sont valorisées en épandage agricole ;
- 41,7 % en compostage en mélange avec des déchets végétaux ;
- 17,3 % sont séchées sous forme de granulés utilisés en valorisation thermique.

La compétence élimination, valorisation des déchets ménagers et assimilés et des boues de STEP est exercée par Metz-Métropole, qui délègue une partie de la mission à la régie HAGANIS. 3 points d'apports volontaires sont présents sur la commune et une déchèterie est située à proximité. Un manque de point d'apport volontaire peut être relevé au Sud-Est de la commune en direction de Longeville-lès-Metz et au niveau de Chazelles.

L'agglomération met à disposition des composteurs domestiques pour les foyers. Le compostage est réalisé au niveau des jardins familiaux situés sur le bas coteau. Il est encore à développer.

Une valorisation énergétique des déchets est réalisée par Metz-Métropole, permettant la production de chaleur insufflée dans le réseau urbain.

2.2 L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

A. L'eau potable

Le SDAGE 2016-2021 énonce plusieurs orientations sur l'alimentation en eau potable et l'urbanisme.

Orientation T1-O1.1 : Prendre, en amont des captages d'eau destinée à la consommation humaine, des mesures préventives permettant de limiter et de réduire les traitements ainsi que les substitutions de ressources. Ainsi, lors de l'élaboration ou de la révision de leur PLU, les communes sont invitées à prévoir, en concertation avec les acteurs locaux concernés, **un zonage destiné à compléter la protection réglementaire des captages** implantés sur leur territoire.

Orientation T5C : **L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si l'alimentation en eau potable de ce secteur ne peut pas être effectuée dans des conditions conformes à la réglementation** en vigueur et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation de travaux et actions nécessaires.

Production et distribution

La commune de Scy-Chazelles est desservie en eau potable par deux réseaux de distribution : celui de la ville de Metz exploité par la **Société Mosellane des Eaux (SME)** pour la partie haute et celui de Montigny-lès-Metz exploité par la **Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR)** pour la zone basse.

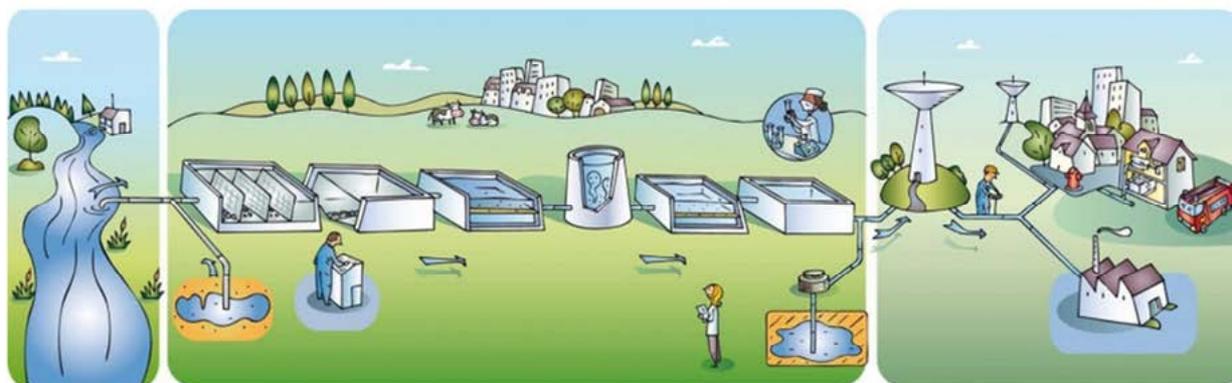
La SME est une filiale 100% de Véolia Environnement. Elle prélève des eaux brutes dans le milieu naturel puis les traite et les distribue à ses abonnés.

Elle dispose de plusieurs sources :

- le lac de Madine et le Rupt de Mad, qui constituent l'essentiel de la réserve en eau. La réserve en eau du lac de Madine est de 35 million de m³. L'eau est traitée à l'usine de potabilisation de Moulins-lès-Metz ;
- Le champ captant de la nappe alluviale, au nord de Metz, entre Woippy et Maizières-lès-Metz (2,5 millions de m³/an), et au sud (Moulins-lès-Metz) (2 millions de m³/an);
- Les sources de Gorze (2 millions de m³/an).

Afin d'assurer une régularité dans la distribution, la SME exploite plusieurs réservoirs, aériens ou enterrés, qui constituent également une réserve d'eau en cas d'incendie. 1 400 habitants sont desservis par le réseau exploité par la SME. **Les volumes d'eau vendus sur la commune sont passés de 75 684 m³ en 2011 à 66 110 m³ en 2015.**

Le cycle de l'eau



(Source : SME)

La SAUR est une filiale à 100% du groupe Bouygues. Scy-Chazelles dépend de l'unité de distribution « Montigny-lès-Metz 1 » qui regroupe les communes de Châtel-Saint-Germain, Scy-Chazelles et Moulins-lès-Metz.



La SAUR puise son eau dans un réseau de sources de la vallée de Montvaux (captages à Châtel-Saint-Germain et Amanvillers) ainsi que dans la nappe alluviale de la Moselle (trois stations de pompage – captages de Maison-Rouge).

Qualité de l'eau

En vue de protéger la santé des consommateurs, le code de la santé publique a fixé pour certains éléments indésirables ou toxiques, d'origine naturelle ou anthropique, des exigences de qualité. Ces exigences sont des valeurs seuils. Des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques immédiats ou à plus ou moins long terme pour la santé. Cela concerne les paramètres microbiologiques et une trentaine de substances indésirables ou toxiques (nitrates, métaux, solvants chlorés, hydrocarbures aromatiques, pesticides...). Des références de qualité pour une vingtaine de paramètres, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution.

La surveillance de la qualité de l'eau est assurée en continu par la Mosellane Des Eaux et par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

En 2014, 234 prélèvements ont été réalisés par l'ARS sur le réseau Ville de Metz 1 exploité par la SME. L'eau distribuée par ce réseau subit un traitement à la station de Moulins-lès-Metz (préozonation, décantation, filtration, chloration...). L'eau a été jugée de bonne qualité bactériologique.

Concernant les concentrations en nitrates, la moyenne annuelle a été de 19,67 mg/L avec un résultat maximum de 29 mg/L, ce qui reste bien en dessous de la limite de qualité fixée à 50 mg/L. Concernant les pesticides, 400 substances ont été recherchées et l'eau est restée conforme pour l'ensemble des pesticides.

Concernant le réseau Montigny-lès-Metz 1, exploité par la SAUR, l'ARS a réalisé 18 analyses en 2014. Les analyses indiquent que :

- L'eau a une bonne qualité bactériologique ;
- La concentration moyenne annuelle en nitrates a été de 30,33 mg/L avec un résultat maximum de 37,4 mg/L. Ces mesures restent conformes aux limites de qualité. Les teneurs sont cependant plus élevées que pour le réseau Ville de Metz 1. Les nitrates proviennent des pratiques culturales, des rejets domestiques et industriels ;
- Pour les 400 substances de pesticides recherchées, l'eau est restée conforme.

Protection des captages d'eau potable

Afin d'assurer la protection de la ressource, des servitudes d'utilité publique réglementent les activités et installations autorisées à proximité des captages. Trois périmètres peuvent ainsi être définis selon le niveau de contrainte : protections immédiate, rapprochée et éloignée.

Au 31 décembre 2014, 75% des captages de Lorraine disposent d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) instituant des périmètres de protection. En Moselle, la moyenne est plus faible avec 51,5% des captages de Moselle comprenant une DUP. Bien qu'aucun forage ou captage ne se situe sur le ban communal de Scy-Chazelles, des périmètres de protection s'étendent sur le territoire communal.

L'aqueduc de Gorze traverse la commune d'est en ouest, au niveau de la partie inférieure des coteaux, jusqu'à Longeville-lès-Metz. Cet aqueduc a fait l'objet d'une D.U.P. par arrêté interpréfectoral du 19.02.1981. Ont été institués un périmètre de protection éloignée et un périmètre de protection rapprochée de part et d'autre de l'aqueduc. Au sein du périmètre de protection rapprochée, les constructions sont interdites aux abords de l'ouvrage. Dans le périmètre de protection éloignée, les activités sont réglementées et à soumettre à l'avis du géologue.

L'occupation et l'utilisation du sol dans ces secteurs doivent tenir compte de la protection de la ressource en eau. Au regard de la localisation de ces captages, sur les hauteurs du Saint-Quentin, la pérennité de la protection paraît assurée (présence de protections : site classé, site Natura 2000...).



Le service public de production et de distribution d'eau potable sur Scy-Chazelles est exécuté par la Société Mosellane des Eaux (SME) et par la Société d'Aménagement Urbain et Rural (SAUR).

Les analyses effectuées par l'ARS indiquent que l'eau distribuée répond aux critères de qualité réglementaire.

La commune est concernée les périmètres de protection de captage liés à l'aqueduc de Gorze. Il doit faire l'objet d'une attention particulière car il traverse la commune au sein de secteurs urbanisés (à Chazelles).

B. Les eaux usées et les eaux pluviales

Le SDAGE 2016-2021 énonce plusieurs orientations intéressant la gestion des eaux usées et des eaux pluviales et l'urbanisme :

Orientation T2.O3.3 : Améliorer la prise en compte des eaux pluviales dans les zones urbanisées, en privilégiant, si possible, **les techniques alternatives** : rechercher la diminution des volumes à traiter en **limitant l'imperméabilisation** des surfaces et en déconnectant des réseaux urbains les apports d'eau pluviale des bassins versants extérieurs aux agglomérations.

Orientation T5A-O5 : **Limitier le rejet des eaux pluviales dans les cours d'eau, encourager l'infiltration.**

Orientation T5C : L'ouverture à l'urbanisation d'un nouveau secteur ne peut pas être envisagée si la **collecte et le traitement des eaux usées**, qui en seraient issues, ne peuvent pas être effectués dans des conditions conformes à la réglementation en vigueur, et si l'urbanisation n'est pas accompagnée par la programmation des travaux et actions nécessaires à la réalisation ou à la mise en conformité des équipements de collecte et de traitement.

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a choisi d'exercer dès sa création, en 2002, la compétence assainissement, exercée auparavant par différents syndicats d'assainissement. Elle exerce cette compétence sur les réseaux d'eaux usées, unitaires et d'eaux pluviales.

Sur le territoire de Metz Métropole, HAGANIS programme, finance, construit, exploite et entretient les ouvrages nécessaires à la collecte, au transport et à l'épuration des **eaux usées**.

En ce qui concerne les **eaux de pluie**, leur collecte est une compétence gérée directement par Metz Métropole. HAGANIS assure cependant la maintenance et l'entretien des ouvrages d'assainissement pluvial pour la communauté d'agglomération.

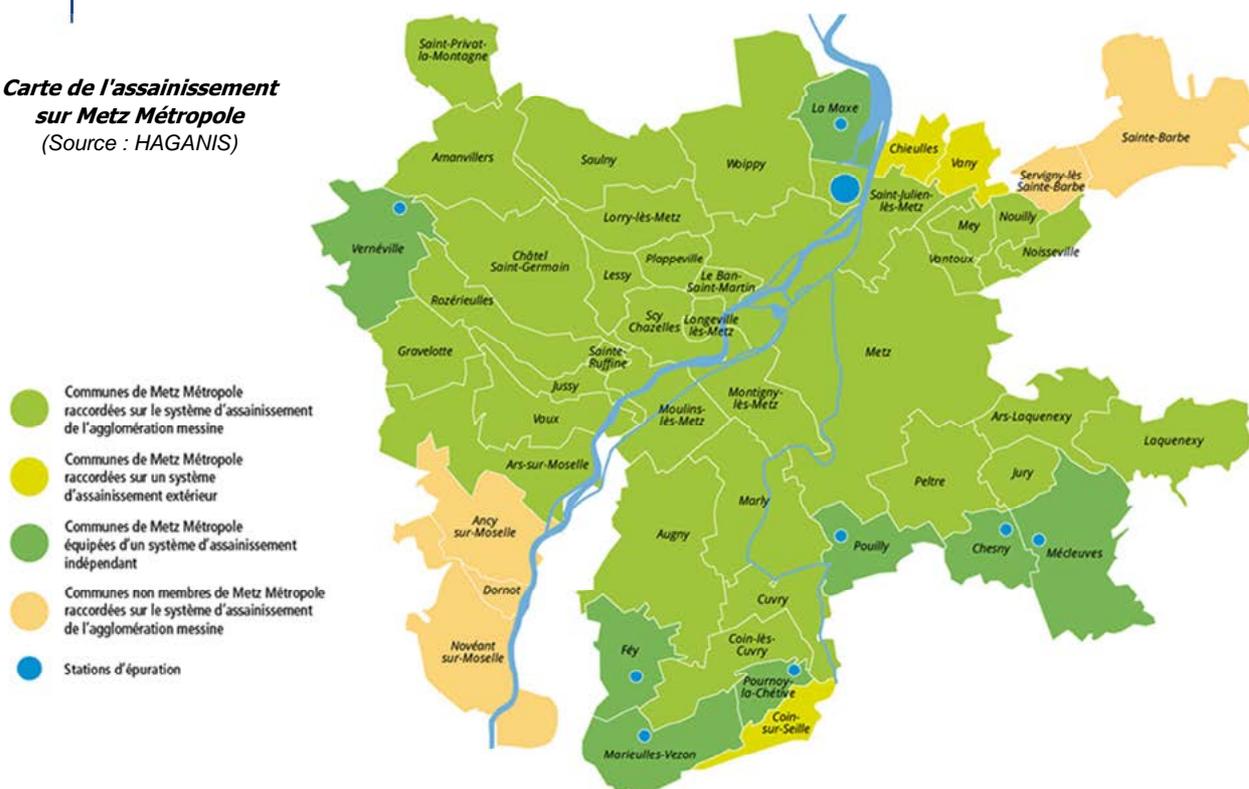
Le système d'assainissement de l'agglomération messine est constitué de réseaux de collecte (1 340 km) et de 235 ouvrages de rétention ou de relèvement connectés au centre principal de traitement des eaux résiduaires implanté à l'aval de l'agglomération, à proximité du port de Metz, sur le ban de La Maxe.

En application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006, la régie HAGANIS a réalisé le zonage d'assainissement de l'agglomération. Ce document, établi pour chaque commune, consiste à définir le mode d'assainissement collectif ou non-collectif pour l'ensemble des zones bâties ou à bâtir du territoire communal.

Il existe deux principaux types de réseau de collecte :

- le réseau unitaire, où les eaux usées et les eaux pluviales sont mélangées et renvoyées indifféremment vers la station d'épuration, et
- le réseau séparatif, où les eaux pluviales transitent vers le milieu naturel par des canalisations spécifiques, allégeant ainsi la charge pour la station de traitement.

**Carte de l'assainissement
sur Metz Métropole**
(Source : HAGANIS)



D'après le rapport d'activité d'HAGANIS de 2014, Scy-Chazelles est dotée d'environ 12,1 km de conduites d'eaux usées et de 11,3 km de conduites d'eaux pluviales. **La commune ne dispose pas de réseau unitaire. La collecte des eaux usées et des eaux pluviales est donc séparée, les eaux pluviales ne transitent pas par la station de traitement.**

Les eaux usées domestiques et industrielles assimilées aux eaux résiduelles urbaines de la commune de Scy-Chazelles sont drainées vers la **station d'épuration installée sur le Nouveau Port de Metz** (La Maxe). Cet ouvrage est dimensionné pour traiter les eaux pluviales qu'apportent les réseaux unitaires en plus des eaux usées. Sa capacité nominale est de 440 000 équivalent-habitants (pour une population de 230 000 habitants reliés, plus les eaux produites par les entreprises et les services et une part importante des effluents unitaires par temps de pluie).

La commune de Scy-Chazelles est concernée par le **collecteur ouest** qui se raccorde au grand collecteur au droit de Metz Devant-les-Ponts pour être dirigé vers le centre de traitement des eaux usées. Les boues d'épuration produites sont ensuite valorisées par HAGANIS pour l'épandage agricole ou comme combustible.

Les **eaux pluviales** sont quant à elles évacuées vers les différents cours d'eau. Sur le territoire de Scy-Chazelles, les milieux récepteurs sont les suivants :

- La Moselle ;
- Ruisseau de Montvaux ;
- Ruisseau de la Fontaine ;
- Ruisseau de l'Archyre ;
- Fossé, qui rejoint ensuite le ruisseau de Montvaux.

Il existe **8 exutoires d'eaux pluviales** sur la commune.

Les eaux pluviales peuvent non seulement donner lieu à des **inondations** (directement ou en participant au débordement d'un cours d'eau) mais également transporter des matières en suspension, métaux (cuivre, zinc...) et hydrocarbures issus du lessivage des voiries ou des matières organiques lorsqu'elles sont mélangées aux eaux usées dans les réseaux unitaires. Autant de **polluants** susceptibles de se déverser dans le milieu naturel lors de fortes pluies et de dégrader la qualité de l'eau.

La Communauté d'agglomération de Metz Métropole a réalisé sur son territoire une **étude diagnostic de ses exutoires et bassins versants urbanisés d'eaux pluviales** en 2011. Metz Métropole souhaite mener le **zonage pluvial** de son territoire. Celui-ci est encore en cours d'élaboration.

L'étude met en évidence un cas de pollution. Une pollution aux hydrocarbures a été observée en 2010 au niveau de l'exutoire SCY-001-MON situé en aval dans la rue de l'étang.

Des dépôts de sédiments ont également été observés au niveau de l'exutoire SCY-010-FFO situé Chemin de la Moselle à l'ouest du Lotissement de la Prairie. D'après le Notice eaux pluviales de Metz Métropole, ces désordres ne se sont pas reproduits à ce jour.



*Localisation du Parc de l'Archyre avant sa réalisation
(Source : Metz Métropole)*

*Le bassin de retenue des eaux pluviales
intégré au Parc de l'Archyre*

La commune a déjà mis en place des aménagements qui vont dans le sens d'une gestion alternative des eaux de pluie, notamment avec le **Parc de l'Archyre**. En effet, le ruisseau de la Fontaine a connu un important problème d'envasement, d'eutrophisation et d'influence aval du bras mort de la Moselle, ce qui générerait des inondations pour certains riverains du ruisseau dans son parcours à l'air libre lors de violents orages. Une étude menée par Metz Métropole a permis de montrer qu'il était nécessaire de réaliser un **bassin de retenue de 1000 m³** en amont afin de soulager les réseaux aval qui rejettent leurs eaux dans le ruisseau de la Fontaine. De son côté, la commune de Scy-Chazelles devait clôturer un programme d'habitats par la réalisation d'un parc urbain entre la rue Alfred Pichon et la rue de la Passerine.

De ces deux volontés est né le projet de réalisation d'une retenue d'eaux pluviales dans un parc urbain. Aussi, le projet a cherché de joindre l'intérêt fonctionnel et protecteur du bassin à l'intérêt paysager et convivial pour la promenade et la détente. Au plan hydraulique, la réalisation a nécessité le détournement d'eaux pluviales provenant des quartiers amont vers la rue Alfred Pichon. La prairie inondable permet ainsi d'évacuer l'eau à débit régulé. La mise à ciel ouvert du ruisseau, le belvédère et les autres aménagements accompagnent le projet au plan paysager.

En parallèle, une **opération de traitement du ruisseau de la Fontaine** a été réalisée. La combinaison des deux projets a permis de supprimer les inondations que subissaient les riverains du ruisseau de l'Archyre et de la Fontaine.

La capacité et l'état de fonctionnement actuel des réseaux devront par la suite être étudiés au cas par cas pour chacune des zones de projet du PLU, notamment les zones d'extension de l'urbanisation.



Parking automobile à revêtement perméable, permettant l'infiltration des eaux de pluie sur le site (rue du Saint-Quentin)

En tout état de cause, par la diminution des volumes rejetés au réseau et la régulation des flux, la gestion intégrée des eaux pluviales permet une réduction des rejets de polluants issus des surfaces urbaines. En outre, les techniques alternatives au « tout-tuyau » favorisent la décantation des polluants véhiculés par les eaux pluviales et leur dégradation.

Par ailleurs, la gestion alternative est une **solution face à l'augmentation des surfaces imperméabilisées**. En intégrant les milieux humides présents (mares, prairies humides, ruisseaux...), **l'amélioration du cadre de vie** est importante et favorise la **biodiversité** en zone urbaine. **Une gestion alternative peut permettre d'intégrer un projet à la trame verte et bleue.**

Pour réduire les volumes et débits rejetés au réseau et au milieu naturel, plusieurs principes peuvent être déclinés :

- Limiter l'imperméabilisation des sols ;
- Favoriser l'infiltration ;
- Mettre en place des ouvrages de stockage/régulation avec rejet à débit limité (si infiltration impossible) ;
- Favoriser l'évaporation par la végétalisation des toitures et des ouvrages.

La gestion à la source peut être impulsée par le PLU en permettant de maîtriser localement le ruissellement et de réduire les coûts de transport et d'évacuation des eaux pluviales. Elle peut être mise en place à la parcelle par les particuliers ou mutualisée sur l'espace public.

La gestion alternative se décline en techniques adaptées à l'espace à aménager (secteurs urbains denses, zones d'activités...).

La compétence gestion des eaux usées et des eaux pluviales est détenue par Metz Métropole. La gestion des eaux usées est cependant exécutée par HAGANIS, régie de Metz Métropole.

La commune de Scy-Chazelle bénéficie d'un réseau séparatif pour les eaux usées et pluviales.

Elle est concernée par le collecteur ouest de l'agglomération. L'assainissement des eaux usées est effectué à la station d'épuration de La Maxe.

Les eaux pluviales rejoignent différents exutoires en fonction des secteurs. La commune a connu des problématiques d'inondation due aux ruissellements des eaux de pluie. L'aménagement du Parc de l'Archyre, ainsi que l'opération de renaturation du ruisseau de la Fontaine ont permis de pallier aux inondations que subissaient les riverains du ruisseau.

Il convient de favoriser les solutions alternatives au rejet des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement et leur valorisation en tant que ressource. Cela passe notamment par la limitation de l'imperméabilisation des sols, la maîtrise des écoulements provenant des bassins versants amont et la rétention/infiltration sur site des eaux de pluie, la végétalisation des toits et ouvrages. Une gestion intégrée peut être organisée en combinant de multiples techniques très simples plutôt qu'en concentrant les volumes à stocker en un seul endroit. La cohérence entre les programmes d'urbanisme et la capacité des réseaux est essentielle.

2.3 LES GAZ A EFFET DE SERRE

A. La qualité de l'air

En Lorraine, c'est l'association **Air Lorraine**, agréée par le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, qui est chargée de la surveillance de la qualité de l'air. Afin d'accompagner les politiques de gestion de la qualité de l'atmosphère en Lorraine et de permettre d'appréhender ses effets sur la santé et l'environnement, Air Lorraine a en charge l'évaluation des pressions exercées par les activités humaines sur l'atmosphère, c'est-à-dire les émissions, de l'état de l'atmosphère (qualité de l'air) et de l'exposition de la population. A cet effet, elle met en place, dans le cadre de son Plan quinquennal de Surveillance de la Qualité de l'Air, des actions relatives à l'évaluation des concentrations atmosphériques et expositions pour des indicateurs réglementaires (dont les particules et oxydes d'azote fortement liés aux déplacements et bâtiments), à l'évaluation des consommations et productions d'énergies et des rejets en polluants et gaz à effet de serre des principaux secteurs émetteurs de pollution.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), près de 42 000 décès prématurés en France sont causés chaque année par la pollution de l'air en milieu urbain. D'après le rapport n°610 du Sénat du 8 juillet 2015 de la commission d'enquête sur le coût économique et financier de la pollution de l'air, le coût total de la pollution de l'air s'établit entre 68 et 97 milliards d'euros par an pour la France (étude Air pur pour l'Europe).

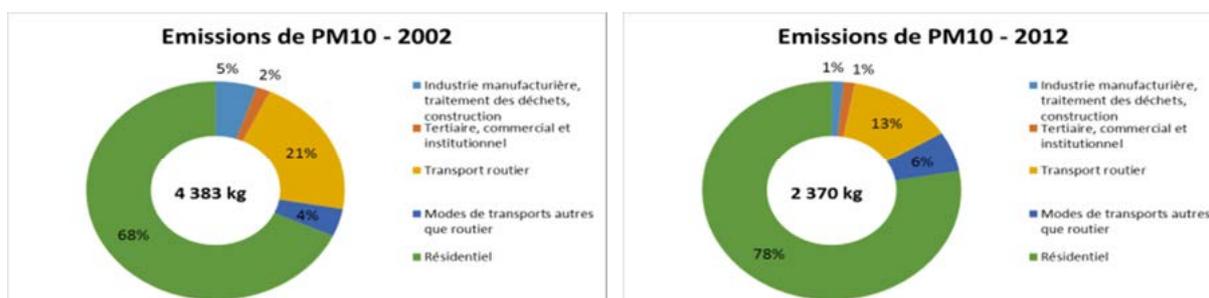
Une diminution globale des émissions de polluants

Pour pouvoir agir sur la qualité de l'air, il est important de bien cibler les secteurs émetteurs.

❖ Les émissions de particules sur la commune

Les **particules fines PM10** (diamètre inférieur à 10 µm) peuvent avoir diverses origines : naturelles (pollens, feux de forêt...) ou anthropiques (centrales électriques, chauffage, transport (notamment véhicules diesel), activité agricole...). Leurs impacts sur la santé peuvent être importants puisqu'elles peuvent pénétrer profondément dans l'appareil respiratoire. Elles peuvent déclencher des crises d'asthme et augmenter le nombre de décès pour cause cardio-vasculaire ou respiratoire. Certains hydrocarbures aromatiques polycycliques HAP portés par les particules d'origine automobile sont classés comme probablement cancérigènes chez l'homme.

Par ailleurs, les particules peuvent également avoir un impact sur l'environnement : perturbation de la photosynthèse, dégradation de bâtiments, influence sur le climat en absorbant ou en diffusant le rayonnement solaire...



Emissions de PM10 sur la commune de Scy-Chazelles en 2002 et 2012
(Source d'information Air Lorraine)

Sur Scy-Chazelles, les émissions de PM₁₀ sont principalement liées au résidentiel (78% des émissions). Dans une moindre mesure, les émissions de particules ont pour origine le transport routier (13%) et les modes de transport autres que routier (6%) (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012).

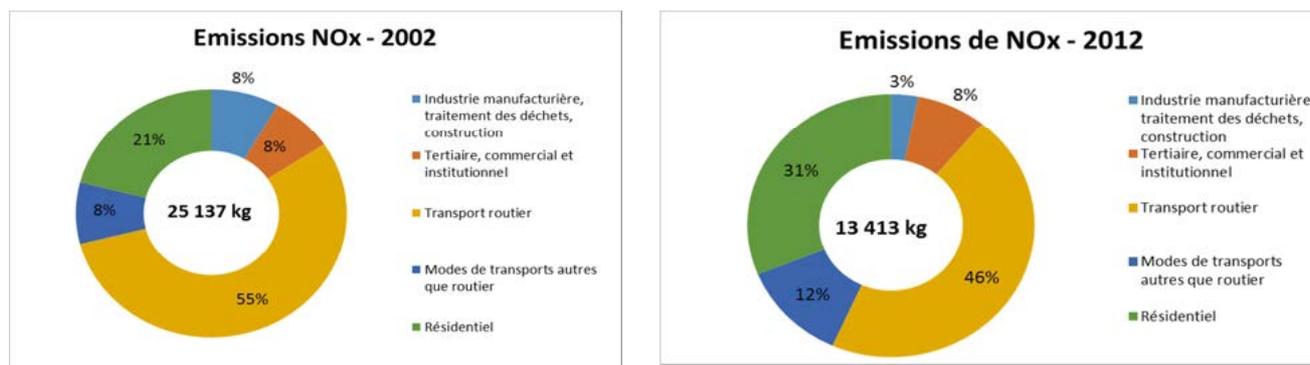
Entre 2002 et 2012, une **baisse importante des émissions de PM₁₀**, de l'ordre de **46%**, tous secteurs confondus, a été relevée. Cette baisse est en grande partie liée à l'amélioration technologique des véhicules ces dernières années (performances, filtres à particules...), mais également à une réduction importante des émissions issues du secteur résidentiel (-39%) et industriel (-85%). Ce dernier résultat s'explique par la fermeture d'activités industrielles sur la commune (au niveau du fond de vallée de la Moselle).

❖ Les émissions d'oxydes d'azote sur la commune

Les enfants, les personnes âgées, les asthmatiques et les insuffisants respiratoires sont particulièrement sensibles à la pollution par les oxydes d'azote. Ces derniers peuvent entraîner une altération de la fonction respiratoire, une hyperréactivité bronchique chez l'asthmatique et un accroissement de la sensibilité des bronches aux infections chez l'enfant.

Les oxydes d'azote participent aux phénomènes des pluies acides, à la formation de l'ozone troposphérique, dont ils sont l'un des précurseurs, et à l'atteinte de la couche d'ozone stratosphérique comme à l'effet de serre.

Sur Scy-Chazelles en 2012, les **oxydes d'azote NO_x** sont, quant à eux, principalement émis par le transport routier avec 46% des émissions, suivi par le secteur résidentiel (31%) (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Lorraine, année 2012). Les modes de transport autres que routier (ferré et fluvial pour la commune de Scy-Chazelles) sont également des émetteurs de NO_x avec respectivement 7% et 6% pour les deux derniers.



Emissions de d'oxyde d'azote sur Scy-Chazelles en 2002 et 2012
(Source d'information Air Lorraine)

Entre 2002 et 2012, une **baisse de 47% des émissions de NO_x** tous secteurs confondus sur la ville de Scy-Chazelles a été estimée. Celle-ci est en grande partie liée à l'arrêt d'activités industrielles émettrices sur la commune et à l'amélioration technique des véhicules automobiles.

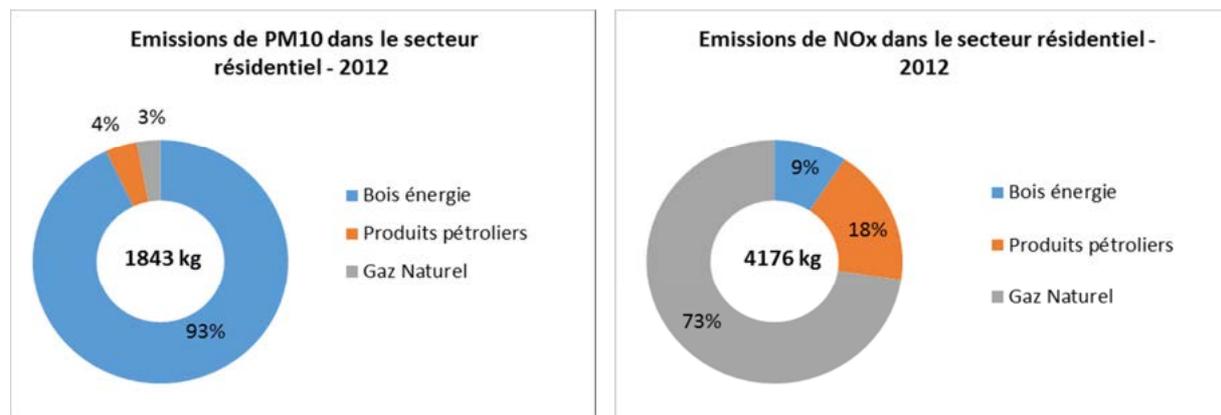
❖ Zoom sur le secteur résidentiel

Les émissions de polluants issues du secteur résidentiel sont quasi exclusivement liées aux consommations d'énergie de ce secteur.

Si l'on s'intéresse aux oxydes d'azote (NO_x) et aux particules fines (PM₁₀) émis par type d'énergie dans le secteur résidentiel, on constate que le gaz naturel, qui représente 61% de la consommation d'énergie (voir paragraphe suivant « Energie »), est très émetteur de NO_x (73% des émissions totales de NO_x), et assez peu émetteur de PM₁₀, avec 3% des émissions totales (graphiques suivants). Les produits pétroliers qui représentent 13% de la consommation énergétique dans le secteur résidentiel est également peu émetteur de particules (4%) mais émetteur d'oxydes d'azote (13%).

A l'inverse, le bois énergie est source d'émissions de particules car il est à l'origine de 93% des émissions de PM₁₀ alors qu'il ne représente que 6% de la consommation d'énergie dans le résidentiel.

Pour ce qui est du **chauffage au bois**, cette tendance peut facilement diminuer par l'amélioration des performances des installations de chauffage au bois.



Emissions de polluants dues au secteur résidentiel en 2012 à Scy-Chazelles

(Source de données Air Lorraine 2012)

❖ Démarches locales en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air

Scy-Chazelles est située dans le périmètre du **Plan de protection de l'atmosphère (PPA) des Trois Vallées**, approuvé par arrêté préfectoral du 6 mars 2008 et révisé en août 2015 (arrêté préfectoral du 14 août 2015). Ce document présente des mesures de bon sens à adopter dans différents domaines, à savoir les transports, le résidentiel et la planification.

Concernant la planification, il s'agit de densifier le tissu urbain existant afin de réduire les déplacements, de prendre en compte les problématiques énergétiques, climatiques et de qualité de l'air, de privilégier les modes de déplacement actifs (vélo et marche à pied) en préservant la continuité des cheminements piétons et des pistes cyclables et de privilégier les transports collectifs. En zone urbaine, il s'agit de privilégier le chauffage par biomasse à fort rendement, afin de limiter les émissions de particules.

Le PLU peut, par exemple, déterminer une densité minimale de construction, afin de lutter contre l'étalement urbain dans les zones desservies par les transports collectifs, subordonner l'implantation d'équipements commerciaux à la desserte en transports collectifs, limiter l'urbanisation à proximité des grands axes routiers pour ne pas augmenter l'exposition des personnes à une mauvaise qualité de l'air.

A noter que depuis 2015, le **Plan Climat Energie Territorial (PCET) de Metz Métropole** a intégré le volet « Air » et a donc évolué vers un PC-A-ET. Préserver la qualité de l'air de l'agglomération messine est depuis un des objectifs du PCAET.

Le PCAET prévoit un cycle de travail 2015-2017 qui permettra de développer la thématique « qualité de l'air intérieur ». Cette problématique est déjà abordée au travers des Apéros énergie développés par Metz Métropole et animés par l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays messin.

Metz Métropole a également créé avec ses communes membres volontaires deux organes de réflexion et de travail sur les enjeux de développement durable appliqués aux collectivités : le **Club ClimatCités**, dédié à la création de stratégies transversales internes au fonctionnement des communes (énergie, transport, bâtiments, consommation...) et le **Club UrbaniCités**, dédié à l'urbanisme et à l'aménagement durable. Ces initiatives permettent de mettre en place des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air.

Metz Métropole a également élaboré en 2006 un **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** qui a notamment pour ambition de développer les modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de promouvoir le développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.

Le PDU s'est traduit par un certain nombre d'actions portant sur les systèmes et les réseaux de transports. Une évaluation du PDU a été réalisée en 2012 pour la période 2006-2011. Ce bilan fait état d'avancée notamment le développement d'un réseau de transports collectifs et d'un réseau cyclable à l'échelle de l'agglomération (autour du Lac Saint-Symphorien et le long de la Moselle, par exemple).



Cependant, des efforts restent à fournir au regard des prévisions du PDU 2006, en premier lieu en ce qui concerne l'intermodalité à développer autour des transports en commun.

Le bilan fait état de l'importance de poursuivre le maillage du réseau cyclable et le développement des emplacements de stationnement vélo notamment au niveau des gares, arrêts de bus, pôles intermodaux et parking de rabattement. Une politique de stationnement volontariste permet également d'inciter à l'utilisation de modes alternatifs à la voiture individuelle. Ainsi, la localisation de parkings relais et de rabattement doit se faire en cohérence avec le réseau de transport en commun. Enfin, au travers des aménagements, la place du piéton doit être confortée.

Le PDU de Metz Métropole, en cours de révision, est une opportunité d'élaborer et mettre en œuvre une politique de mobilité durable, de réduire le trafic motorisé individuel sur le territoire, de promouvoir l'intermodalité tout en prenant en compte la santé publique (qualité de l'air). Le PLU en cohérence avec les objectifs du PDU doit agir pour réduire la part modale de la voiture individuelle sur le territoire communal : déterminer une densité minimale notamment à proximité des transports collectifs, réserver des secteurs pour développer les réseaux cycles et piétons et les emplacements de stationnement vélo. La réalisation de la **Véloroute Charles le Téméraire** qui relie la Flandres à la Bourgogne et passant par Scy-Chazelles le long de la Moselle participe à ces objectifs.

Enfin, Metz Métropole a adopté en juin 2011 son **Programme Local d'Habitat** (PLH). Si le PLH n'affiche pas explicitement un objectif d'amélioration de la qualité de l'air, les actions ciblées y contribuent largement.

Il a notamment pour objectif la promotion d'un habitat durable permettant en particulier de réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre et passant par :

- La promotion d'un aménagement durable à travers la démarche UrbaniCités ;
- L'amélioration de la qualité du parc existant et la lutte contre la précarité énergétique ;
- L'encouragement à un habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Dans le PLU, il s'agit de densifier et de prendre en compte les problématiques énergétiques du bâti : inciter à la rénovation énergétique du bâti existant, à la mise en place d'installations d'énergies renouvelables, limiter la consommation foncière, introduire des conditions de performances énergétiques pour le bâti nouveau....

La dégradation de la qualité de l'air, évaluée par la concentration de polluants atmosphériques, notamment les particules fines (PM10) et les oxydes d'azote (NOx), est en grande partie liée au secteur résidentiel et au transport routier. Les émissions de ces deux polluants sont en baisse ces dernières années (baisse d'environ 46% entre 2002 et 2012).

L'amélioration technique du parc des véhicules, des installations de combustion (notamment chauffage au bois), les nouvelles réglementations thermiques d'isolation des bâtiments et le durcissement des normes d'émissions, accompagnées d'une politique locale volontariste, permettront de diminuer les émissions de polluants primaires et globalement d'amener à respecter les objectifs de qualité de l'air sur le territoire.

Scy-Chazelles fait partie du périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) des Trois Vallées. Le PPA propose notamment que l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones soit conditionnée à une desserte en transports collectifs, que la densité soit plus importante à proximité des transports collectifs et que les aires de stationnement automobiles soient réduites. Par ailleurs, le développement des cheminements piétons et cycles, notamment en lien avec la trame verte et bleue lorsque cela est possible, est un élément essentiel pour la réduction des émissions de polluants.

Enfin, dans le but de ne pas augmenter la population exposée aux émissions polluantes, il est primordial de ne pas ouvrir à l'urbanisation des secteurs soumis à des dépassements de seuil réglementaire pour la qualité de l'air

B. Les gaz à effet de serre

Les problématiques de qualité de l'air et d'émissions de gaz à effet de serre sont liées. En effet, deux des principaux polluants atmosphériques ayant un impact sur la santé ont également un impact sur le changement climatique : l'ozone, qui contribue au réchauffement de l'atmosphère, et les particules.

Certains gaz à effet de serre sont naturellement présents dans l'air (vapeur d'eau, dioxyde de carbone). L'augmentation des concentrations de gaz à effet de serre depuis la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle est induite par les émissions d'autres gaz à effet de serre provoquées par les activités humaines, à commencer par le dioxyde de carbone (CO₂).

L'accumulation du dioxyde de carbone (CO₂) dans l'atmosphère contribue pour deux tiers de l'augmentation de l'effet de serre induite par les activités humaines (combustion de gaz, de pétrole, déforestation...). C'est pourquoi on mesure l'effet des autres gaz à effet de serre en équivalent CO₂ (eq. CO₂). Le méthane (CH₄) est également un GES. Les élevages des ruminants constituent les principales sources de méthane induites par les activités humaines au niveau national. Enfin le protoxyde d'azote (N₂O), puissant gaz à effet de serre, provient en partie des engrais azotés et de certains procédés chimiques.

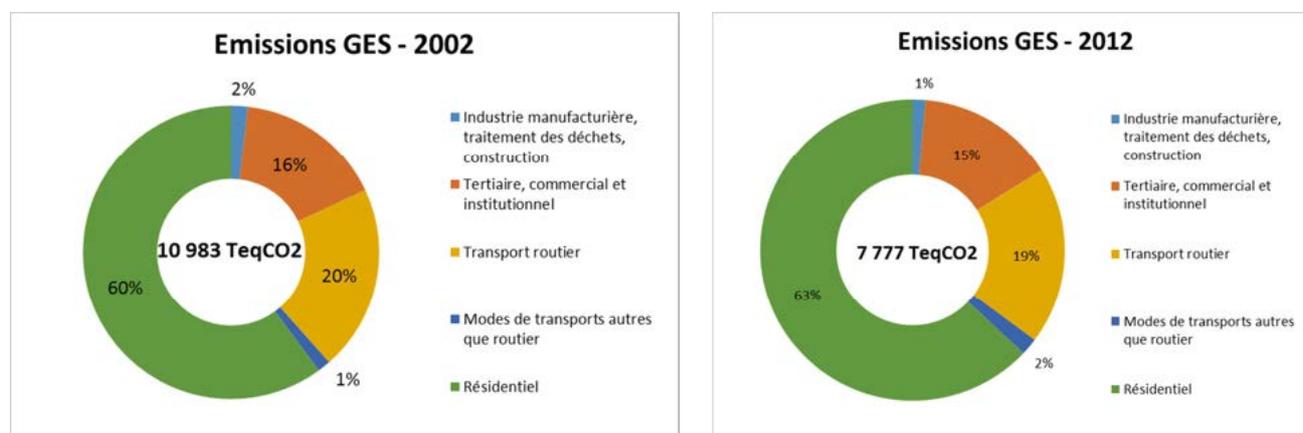
L'évolution du climat et ses conséquences sont traitées dans la partie I « contexte et évolution climatiques ».

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de GES sont évaluées au travers du calcul du Potentiel de Réchauffement Global¹¹ (PRG). En 2012, la commune a émis 7 777 téqCO₂, tous secteurs confondus.

Sur Scy-Chazelles, **les émissions de 2012 en GES sont majoritairement dues au secteur résidentiel (63%)**. Ce secteur est le plus fort émetteur de CO₂, CH₄ et de N₂O sur la commune. Suit le transport routier, avec 19% des émissions totales de GES en 2012 et le tertiaire avec 15% des émissions de GES.

Enfin, les modes de transport autre que routier (transport ferroviaire et fluvial sur Scy-Chazelles) et l'industrie participent faiblement aux émissions de GES (respectivement 2% et 1%).

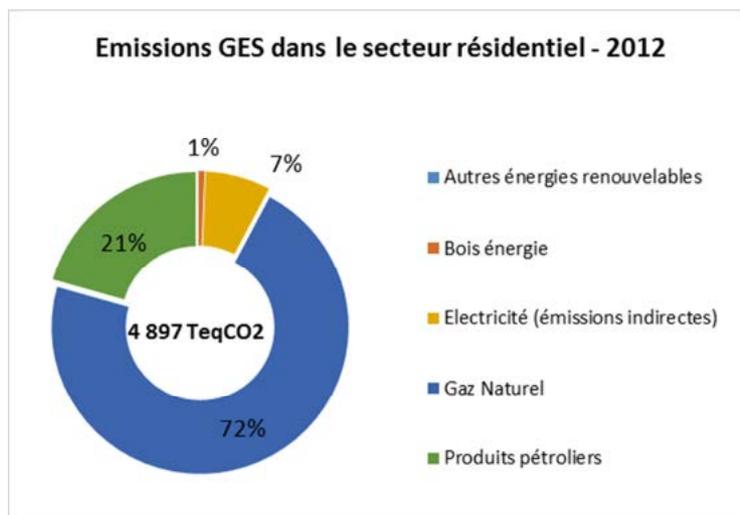


Emissions de GES en 2002 et 2012 sur le territoire de Scy-Chazelles
(Source d'information Air Lorraine)

Sur la période 2002-2012, les émissions de GES de la commune ont diminué de 29% au global, tous secteurs confondus. Cette diminution est visible sur les secteurs du transport routier (-34% des émissions de GES sur la même période) et sur le secteur résidentiel (-26% sur la même période), bien que ce dernier reste l'émetteur n°1 de GES.

¹¹ Le Potentiel de Réchauffement Global (PRG) se calcule comme suit : $PRG = \text{Emissions de CO}_2 + (21 \times \text{Emissions de CH}_4) + (310 \times \text{Emissions de N}_2\text{O})$. Cela signifie que le potentiel de réchauffement du CH₄ est 21 fois plus élevé que le CO₂ et celui du N₂O 310 fois plus élevé que le CO₂. Le PRG est exprimé en tonnes équivalent CO₂ (téqCO₂).

Emissions de gaz à effet de serre dans le secteur résidentiel



Emissions de GES du secteur résidentiel en 2012 sur la commune de Scy-Chazelles, par type d'énergie
(Source d'information Air Lorraine)

Concernant le **secteur résidentiel**, les émissions de GES sont majoritairement liées aux consommations d'énergie.

S'il l'on s'intéresse plus particulièrement à l'impact des sources d'énergie du secteur résidentiel sur les GES, on observe une grande disparité (graphique suivant). L'électricité qui représente 20% des consommations d'énergie du secteur résidentiel en 2012, est responsable de seulement 7% des émissions de GES, tandis que, les produits pétroliers (13% de la consommation), ou le gaz naturel (61% de la consommation) sont responsables respectivement de 21% et 72% des émissions de GES. On considère en revanche que le chauffage au bois émet peu de GES (1%).

Ces éléments montrent le **lien entre consommation d'énergie et émissions de GES**. Aussi, agir sur la consommation d'énergie (tous secteurs), c'est aussi agir sur les émissions de GES.

Il est important de noter que le végétal joue un rôle majeur comme puits de carbone. Il est donc primordial de **préserver les surfaces forestières** sur la commune pour piéger le carbone émis par les activités anthropiques et réduire l'effet de serre. Les espaces forestiers étant quasiment limités au Mont Saint Quentin, espace d'une grande qualité paysagère et écologique, ils sont amenés à être pérennisés. **Sur les coteaux, cet enjeu est à allier avec les objectifs de gestion et de réouverture des milieux.**

Les démarches locales

Metz Métropole a adopté en 2012 son **Plan Climat Energie Territorial (PCET)**. Celui-ci est composé d'un diagnostic (Bilan Carbone®) offrant une connaissance précise des différentes sources d'émissions de gaz à effet de serre du territoire et d'un plan d'action en vue de réduire la production de ces gaz, en accord avec le plan national « Facteur 4 ».

Le « Facteur 4 », contenu dans la loi de Programme fixant les Orientations de la Politique Energétique (dite loi POPE) du 13 juillet 2005, prévoit de diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, par rapport à celles de 1990. L'objectif pour la commune est de mettre en œuvre, au travers du PADD et de la réglementation de son PLU, les prescriptions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre.

Le PCET préconise le développement d'une **stratégie foncière économe et concertée** sur le territoire, qui passe par la « Grenellisation » et la mise en compatibilité des PLU au regard du SCOT. Il vise également la **pérennisation des puits de carbone et l'adaptation au changement climatique**, notamment via la préservation et la restauration des **trames vertes et bleues (TVB)** et la mise en place de zones agricoles protégées (ZAP). La présence d'espaces verts en zone urbanisée permet également de lutter contre la formation d'îlots de chaleur urbains.

Notons également l'existence de deux réseaux d'échange, pilotés par Metz Métropole et à destination de ses communes membres : UrbaniCités et ClimatCités.

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** de Metz Métropole de 2006 (en cours de révision) participe également à la réduction des émissions de GES de par ses objectifs de développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle (transports collectifs, modes doux notamment) et de développement de l'intermodalité à plusieurs échelles et pour l'ensemble des modes de transports.



Le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole de 2011, qui porte comme ambitions de promouvoir un habitat durable, contribue également à la réduction des émissions de GES (amélioration des performances énergétiques des bâtiments, densification, développement des énergies renouvelables...).

Les gaz à effet de serre (GES), notamment le CO₂, sont en grande partie responsable du réchauffement climatique de la planète. Les émissions de GES sur Scy-Chazelles (en 2012) sont majoritairement dues au secteur résidentiel (63%), suivi par le transport routier (19%) et le secteur résidentiel (15%). On observe une baisse de 29% des émissions de GES entre 2002 et 2012 sur la commune.

Les gaz à effet de serre (GES), notamment le CO₂, sont en grande partie responsable du réchauffement climatique de la planète. Les émissions de GES sur Scy-Chazelles (en 2012) sont majoritairement dues au secteur résidentiel (63%), suivi par le transport routier (19%) et le secteur résidentiel (15%). On observe une baisse de 29% des émissions de GES entre 2002 et 2012 sur la commune.

En complément des actions et démarches menées notamment à l'échelle de Metz Métropole, la réduction des émissions de GES et la lutte contre le réchauffement climatique passent par :

- la performance énergétique des bâtiments (notamment la rénovation thermique et les bâtiments basse consommation) ;
- le développement des énergies renouvelables ;
- la promotion des transports en commun (notamment ferré) en densifiant notamment aux abords de ces transports ;
- la promotion des modes de déplacements actifs (vélo, piéton). Ce dernier enjeu pourra se faire par le développement des cheminements dédiés aux piétons ou du réseau cyclable et par l'accroissement des espaces de stationnement vélo.

La consommation économe d'espaces et la préservation des puits de carbone, le développement des espaces naturels ou semi-naturels (jardins, parcs urbains) en zone urbanisée sont également vecteurs de réduction des émissions mais également d'adaptation aux changements climatiques.

2.4 LES ENERGIES RENOUVELABLES

L'énergie caractérise la capacité à fournir du travail, à donner du mouvement ou à élever la température. Elle est obtenue par la combustion de carburants ou de combustibles (pétrole, essence, gazole, fioul, gaz, charbon, bois, etc...), l'utilisation de l'électricité ou de forces naturelles comme le vent ou l'énergie solaire.

L'énergie peut donc se présenter sous plusieurs formes qui peuvent se transformer ; par exemple, production d'électricité à partir du gaz, de pétrole ou de charbon dans une centrale thermique ou le chauffage d'une maison à partir d'électricité ou de fioul domestique.

En France, le bouquet énergétique primaire est presque stable depuis le milieu des années 2000, avec environ 45% d'électricité primaire (renouvelable et non renouvelable), 47% d'énergies fossiles, et environ 10 % d'énergies renouvelables (Bilan de l'énergie 2014).

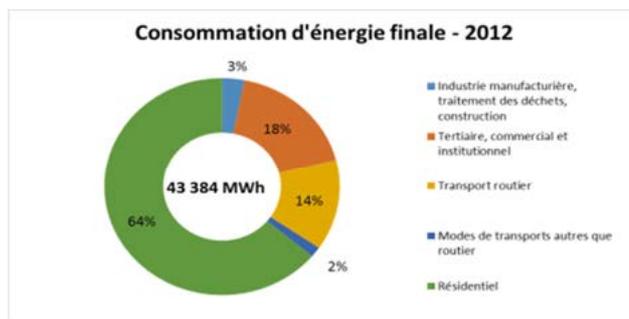
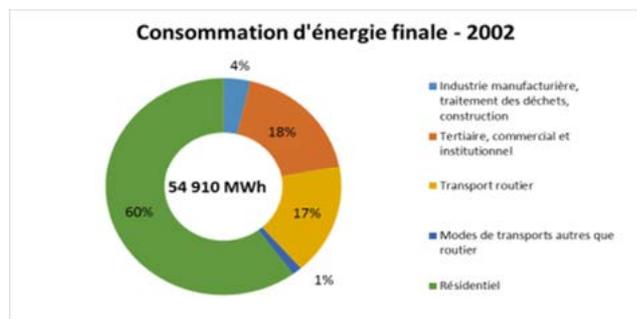
A. La consommation d'énergie sur la commune

La consommation d'énergie finale correspond à la consommation des utilisateurs (ménages, entreprises autres que celles de la branche énergie).

La consommation d'énergie globale sur la commune

Sur le territoire de Scy-Chazelles, **la consommation d'énergie finale est essentiellement imputable au secteur résidentiel (64%).**

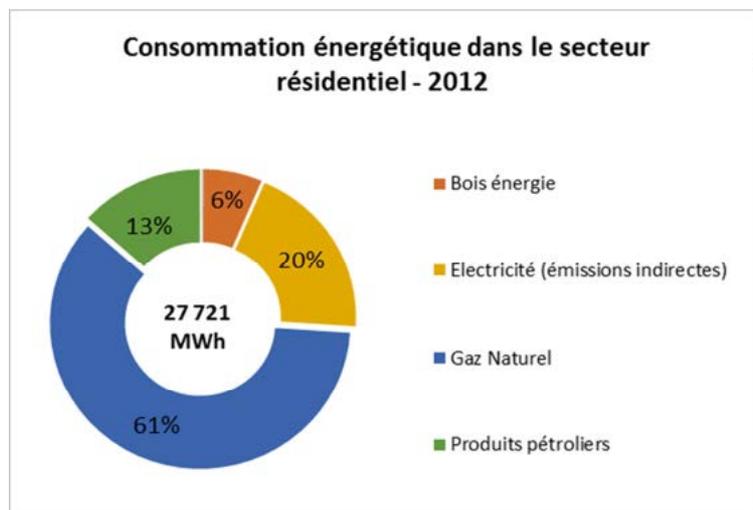
Dans une moindre mesure, le tertiaire (18%) et le transport routier (14%) induisent une consommation d'énergie finale sur la commune (Données Air Lorraine, Association Agréée pour la Surveillance de la Qualité



de l'Air en Lorraine, année 2012). Ces résultats sont cohérents au regard des émissions de GES, le résidentiel étant le 1^{er} émetteur de GES sur le territoire.

Par l'analyse de l'évolution de la consommation d'énergie finale sur la commune, on observe une diminution globale de 21% de la consommation entre 2002 et 2012. Tous les secteurs, à l'exception du transport autre que routier (et de l'agriculture qui est relativement stable), ont diminué sur cette même période. La baisse concernant les secteurs résidentiel et tertiaire est cependant à relativiser car la consommation d'énergie est majoritairement liée aux besoins en chauffage, eux-mêmes très dépendants des conditions climatiques des années concernées. La performance des installations de chauffage permet néanmoins d'assurer une baisse durable de la consommation.

La consommation d'énergie dans le résidentiel



Consommation d'énergie finale dans le secteur résidentiel en 2012, par type d'énergie
(Source d'information Air Lorraine)

Les habitations du quartier de l'Archyre comportent notamment des toitures végétalisées permettant de réduire les consommations d'énergie (isolation plus performante donnant lieu à une consommation moindre en chauffage)



Concernant le secteur résidentiel, le bouquet énergétique sur Scy-Chazelles est dominé par le gaz naturel (61%), suivi par l'électricité (20%) et enfin les produits pétroliers (13%). La filière bois énergie n'occupe que 6% de la consommation énergétique finale dans le résidentiel.

La réduction de la consommation d'énergie dans le résidentiel passe d'abord par la **rénovation énergétique du bâti et la conception de bâtis performants**. Ainsi, dans le secteur En Prille, des travaux de rénovation ont été réalisés rue de la Cheneau. Le quartier de l'Archyre a été conçu avec des bâtiments basse consommation. Ces démarches sont à développer sur le territoire.



B. Les démarches locales en faveur de l'énergie renouvelable et de la réduction des consommations énergétiques

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Metz Métropole est un document dont la mise en œuvre participe à la diminution des consommations d'énergie de par les actions ciblées (rénovation thermique des bâtiments, développement des quartiers à basse consommation d'énergie, développement des modes de déplacement alternatifs aux véhicules personnels motorisés...).

Le **Plan de Déplacements Urbains (PDU)** et le **Programme Local d'Habitat (PLH)** de Metz Métropole participent à la diminution de la consommation d'énergie sur le territoire messin (développement des transports en commun et de l'intermodalité, amélioration des conditions de déplacement en modes actifs...). Ces plans sont décrits de manière plus approfondie dans le paragraphe dédié à la qualité de l'air.

C. Le potentiel de développement des énergies renouvelables

Les énergies renouvelables sont des énergies primaires inépuisables à très long terme, car issues directement de phénomènes naturels, réguliers ou constants, liés à l'énergie du soleil, de la terre ou de la gravitation. Le bilan carbone des énergies renouvelables est, par conséquent, très faible et elles sont, contrairement aux énergies fossiles, un atout pour la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique. Le développement des énergies et matières renouvelables se trouve placé à l'intersection entre deux grandes crises intimement liées entre elles, l'une climatique et l'autre énergétique.

La crise climatique résulte du renforcement de l'effet de serre : les gaz qui en sont responsables, notamment le CO₂, sont émis en quantités bien supérieures à celles susceptibles d'être assimilées durant la même période par la biosphère et les océans. La crise énergétique est, quant à elle, la conséquence d'un épuisement progressif des ressources fossiles les plus accessibles, dont l'exploitation contribue par ailleurs au renforcement de l'effet de serre.

Lors du **Grenelle de l'environnement**, la France s'est engagée sur la voie du développement des énergies renouvelables et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment de dioxyde de carbone (CO₂). **En effet à l'horizon 2020, il faudra produire 20 Mtep** (Mégatonnes équivalent pétrole) supplémentaires d'énergies renouvelables pour respecter **un taux de 23 % dans la consommation finale d'énergie**, alors que les émissions de GES devront diminuer parallèlement de 14 % par rapport à 1990.

En 2013 en France, la part des énergies renouvelables dans la consommation finale brute d'énergie est de 14,2%.

Au sein des secteurs du transport, la part des carburants issus du pétrole reste très largement prépondérantes. Concernant le résidentiel-tertiaire, la consommation d'énergie finale renouvelable a progressé depuis 2007, représentant 16% des consommations du secteur en 2013.

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), lancé par les Lois Grenelle I et II a pour objectif de répondre aux enjeux environnementaux, socio-économiques et sanitaires, liés au changement climatique et aux pollutions, ainsi que la raréfaction des ressources. Il définit les orientations et objectifs en matière de demande énergétique, de lutte contre la pollution atmosphérique, de développement des énergies renouvelables, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation aux effets probables du changement climatique. **En Lorraine, le SRCAE, approuvé en décembre 2012, a été annulé en janvier 2016.**

Le potentiel éolien

La production d'énergie renouvelable d'origine éolienne a atteint 16 TWh en 2013 en France.

En Lorraine, **le Schéma Régional Eolien (SRE)** annexé au SRCAE annulé en janvier 2016, a permis d'identifier les parties du territoire lorrain considérées comme favorables à l'éolien.



La commune de Scy-Chazelles est identifiée par le SRE comme non favorable au développement de l'éolien notamment du fait de la présence d'enjeux écologiques et paysagers forts sur le territoire.

En revanche, l'édification d'éoliennes de petite taille, soumises à permis de construire lorsque leur hauteur dépasse 12 mètres, est également possible. Ces installations de production énergétique peuvent prendre la forme d'éoliennes industrielles ou de micro-éoliennes installées par les particuliers.

Le potentiel solaire

La production d'énergie renouvelable d'origine photovoltaïque a atteint 5,1 TWh en 2013 en France.

Le potentiel solaire est d'environ 1 220 kWh/m²/an en moyenne en Région Lorraine. Comme pour l'ensemble du territoire français, son exploitation par l'intermédiaire de panneaux photovoltaïques (production d'énergie) ou thermiques (alimentation de chauffe-eau) est rentable dans des conditions d'ensoleillement adéquates. En raison de son faible coût, de sa haute rentabilité économique et de son faible impact environnemental, le solaire thermique a été identifié dans le **Plan Climat Energie Territorial de Metz Métropole** comme une source d'énergie renouvelable à prioriser sur le territoire de l'agglomération. Le Centre Technique Communautaire est d'ailleurs équipé de deux panneaux solaires thermiques.

La commune est **bien exposée au sud**, ce qui accroît l'intérêt de l'énergie solaire. Quelques bâtiments accueillent des installations utilisant l'énergie du soleil : des panneaux photovoltaïques sont situés sur le toit de l'école Bernard Rabas. Par ailleurs, quelques particuliers situés sur les coteaux ont installé des panneaux solaires (thermiques) sur leurs bâtiments.

La géothermie

Le sous-sol constitue une ressource énergétique duquel il est possible d'extraire de la chaleur. Cette exploitation est la géothermie. Globalement, l'énergie disponible est proportionnelle à la profondeur d'extraction : la température s'accroît d'environ 3°C tous les 100 mètres.

La répartition de la ressource n'est cependant pas égale sur tout le territoire et dépend de nombreux facteurs dont la géologie et l'hydrographie souterraine. Ainsi, l'atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains, publié par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) en 2007 inscrit **la partie haute du Mont Saint-Quentin en zone dont l'aquifère présente un potentiel géothermique moyen à fort. Le reste du ban communal est situé sur un aquifère dont le potentiel géothermique est jugé faible.** Le potentiel géothermique des aquifères superficiels de la Lorraine dépend du débit espéré, de la température, de la qualité physico-chimique de l'eau et de la profondeur de la nappe.

D'autres types d'installations comme les échangeurs horizontaux ou verticaux en boucle fermée, bien que possédant un moins bon rendement, permettent d'exploiter la chaleur du sol sur la plupart des terrains indépendamment de la présence d'un aquifère. A titre d'exemple, le centre technique municipal de Montigny-lès-Metz, construit en 2008, utilise pour son chauffage dix forages à 92 mètres de profondeur, sans captage d'eau. **Le potentiel géothermique réel sur la commune est donc inconnu à ce jour.** Une étude complémentaire pourrait être menée dans le but de développer cette ressource.

La biomasse

Le bois ainsi que les déchets agricoles et organiques constituent également des sources d'énergie potentielles. En Lorraine, la forêt couvre une superficie d'environ 869 000 hectares. Le taux de boisement de la région, qui est de 37%, est supérieur à la moyenne nationale (29%). Ces dernières années, la filière bois-énergie s'est beaucoup développée en Lorraine, en particulier grâce aux « plans bois-énergie » successifs de l'ADEME, qui ont permis de financer l'installation de chaudières automatiques au bois.

Le Bois-énergie est utilisé de manière ponctuelle sur la commune avec 6% des consommations d'énergie finale dans le secteur résidentiel (Données Air Lorraine, 2012). Sur le territoire de Scy-Chazelles, il existe un « cœur de nature » forestier identifié par le SCOTAM (Mont Saint-Quentin). Espace d'intérêt naturel et écologique, la forêt est également support d'activités productives, éducatives et récréatives.



Elle revêt ainsi un caractère multifonctionnel qu'il convient de conforter. Les secteurs devant faire l'objet de défrichement (coteaux) peuvent constituer une ressource pour de la biomasse.

La mise en valeur des déchets relève pour sa part de la compétence de la communauté d'agglomération de Metz Métropole et se fait notamment par la production de vapeur alimentant un réseau de chaleur urbain (voir 2.1 La gestion des déchets). Le PCET de Metz Métropole prévoit également le développement d'unités de méthanisation permettant de mieux exploiter le potentiel énergétique des déchets organiques et agricoles par la production de biogaz.

L'énergie hydroélectrique, une énergie au potentiel limité

L'hydroélectricité récupère la force motrice des cours d'eau, des chutes d'eau, pour la transformer en électricité. Le bassin Rhin Meuse, principal bassin en Lorraine, produit 14% de l'électricité nationale, majoritairement en Alsace (90%). La Lorraine dispose d'un potentiel hydraulique modéré en raison d'un relief faible et de sa situation en tête de bassin.

En 2008 en Lorraine, avec 100 MW installés, la production d'énergie électrique d'origine hydroélectrique atteignait 325 GWh et représentait 6% de la production d'énergie d'origine renouvelable. Les cours d'eau lorrains sont considérés comme largement équipés en dispositifs hydroélectriques. Le développement de l'hydroélectricité ne peut donc se concrétiser que par l'optimisation des équipements existants et le développement de la micro-hydraulique, qui a fait l'objet d'une convention de développement avec l'Etat.

UEM exploite trois centrales hydrauliques, réparties le long de la Moselle, à Argancy, Wadrinau (sur l'Ile du Saulcy) et Jouy-aux-Arches.

Il ne faut pas négliger les autres usages de la rivière qui viennent concurrencer l'hydroélectricité, notamment l'enjeu de **préservation et de restauration des continuités aquatiques**. Le développement de l'hydroélectricité doit se faire en cohérence avec les objectifs de reconquête du « bon état » des cours d'eau tel que prévu dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Rhin-Meuse en vigueur.

Compte tenu du **faible potentiel** restant et de l'évolution de la réglementation sur la modification des débits réservés en 2014 (passage de 1/40ème à 1/10ème du débit), l'objectif pour 2020 est une amélioration de la productivité de 5% des installations existantes par un renouvellement des équipements.

Le principal secteur consommateur d'énergie est le résidentiel, suivi, dans une moindre mesure du transport routier et du tertiaire. Ces secteurs sont également les plus forts émetteurs de polluants et de gaz à effet de serre. C'est sur ces secteurs qu'il faut agir en priorité.

D'une manière générale, le chauffage représentant la part majeure des consommations d'énergie dans les secteurs résidentiel et tertiaire, l'amélioration des performances énergétiques des bâtiments peut représenter un gain important (isolation thermique, performance des installations de chauffage, notamment pour le bois fort émetteur de particules fines pour les installations vieillissantes). Les travaux de rénovation énergétique réalisés sur le parc locatif rue de la Chéneau participe à la réduction des consommations d'énergie. Les formes urbaines peuvent jouer sur la performance énergétique du bâti. Le végétal joue un rôle de puit de carbone mais aussi dans la performance énergétique du bâti (toitures ou murs végétalisés par exemple au quartier de l'Archyre).

Enfin, l'utilisation des énergies renouvelables, encore très faible sur la commune, est à développer afin de limiter le prélèvement des ressources naturelles fossiles et les émissions. Le solaire sur toit (notamment au regard de l'exposition des coteaux), le micro-éolien, et la biomasse, peuvent constituer un atout pour la transition énergétique de la commune.



2.5 LES NUISANCES SONORES

Le bruit est un **phénomène acoustique** produisant une sensation auditive considérée comme désagréable ou gênante. L'excès de bruit a des effets sur les organes de l'audition (dimension physiologique), mais peut aussi perturber l'organisme en général, et notamment le sommeil et le comportement (dimension psychologique).

L'aéroport de Metz-Frescaty possède un plan d'exposition au bruit approuvé le 29 octobre 1976. Cet aéroport ne reçoit plus d'activités civiles de transport de personnes ou de marchandises depuis la construction de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine à Goin en 1991. Cependant son PEB reste en vigueur malgré la fermeture de la base aérienne.

A. Les voies bruyantes

La loi du 31 décembre 1992 relative à la lutte contre le bruit, et notamment ses articles 13 et 14, définissent les modalités de recensement et les caractéristiques sonores et des voies. Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectées par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire. L'article R571-33 prévoit que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur les voies routières dont le trafic journalier moyen par année est supérieur à 5000 véhicules par jour.

Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolement acoustique des bâtiments à construire dépend de la catégorie de l'infrastructure.

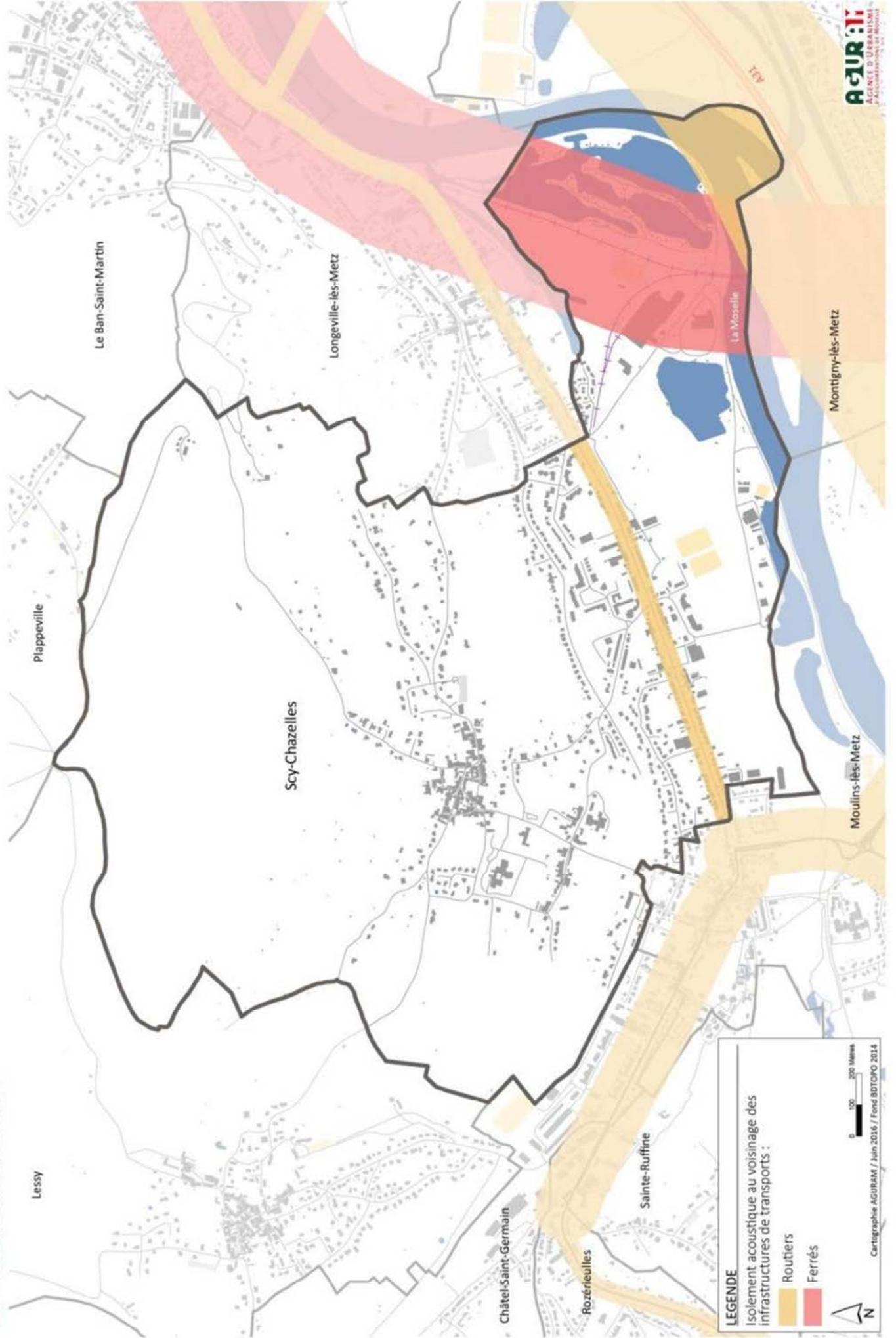
Catégories	Niveau sonore au point de référence, en période diurne (en dB (A))	Niveau sonore au point de référence, en période nocturne (en dB (A))	Largeur maximale affectée par le bruit de part et d'autres (en mètres)
1	83	78	300
2	79	74	250
3	73	68	100
4	68	63	30
5	63	58	10

La voie classée la plus bruyante sur le territoire de la commune est l'**A31**, classée en catégorie 1 par l'arrêté préfectoral N°2013-DDT-OBS-2 du 21 mars 2013, avec des largeurs affectées maximales de 300 mètres. Bien que ne passant pas sur le territoire communal, la portion traversant Montigny-lès-Metz induit des nuisances sonores sur le sud de la commune de Scy-Chazelles.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2013/DDT-OBS-1 du 15 janvier 2013, la **portion de voie ferrée Woippy-Metz Sablon** qui concerne la commune de Scy-Chazelles est classée en voie bruyante de catégorie 2, la largeur maximale des secteurs affectés de part et d'autre étant de 250 mètres. Cette voie ferrée traverse la commune au niveau de l'île des Jésuites.

D'après l'Arrêté préfectoral N°2014/DDT-OBS-01 du 27 février 2014, la portion de la **route départementale 603** est classée en voie bruyante de catégorie 3 avec des largeurs affectées respectivement de 100 mètres.

Le Code de l'environnement dans son article L571-10-2 prévoit que les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportées, à titre d'information, par les maires concernés **dans les annexes graphiques de leur PLU (Plan Local d'urbanisme) conformément aux dispositions de l'article R.123-14 du Code de l'Urbanisme.**



B. La cartographie du bruit de Metz Métropole

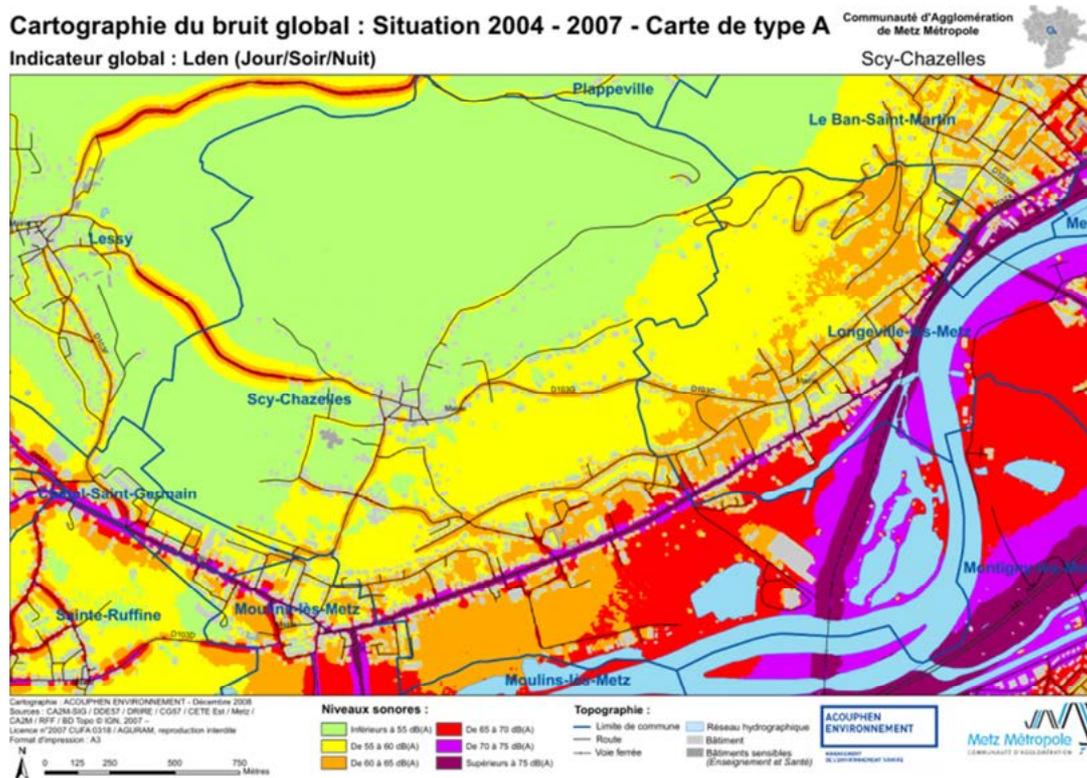
Conformément à la législation, la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole a élaboré en 2008 une **cartographie stratégique du bruit** permettant de visualiser l'environnement sonore de chaque commune de son territoire. Les cartes du bruit approuvées par le Conseil Communautaire de Metz-Métropole le 25 mai 2009 présentent un état des lieux de la situation sonore en 2007-2008. Elles permettent de visualiser la situation sonore et d'estimer la part de population et de bâtiments sensibles impactés par de forts niveaux de bruit. Elles concernent les niveaux sonores liés aux infrastructures de transports routier, ferroviaire et aérien et aux installations industrielles. Les résultats décrits ci-dessous font également référence à des cartes qui n'ont pas été toutes intégrées au présent rapport mais sont disponibles sur le site Internet de Metz Métropole.

Les indicateurs représentés, le Lden et le Ln, sont exprimés en dB(A). Ils traduisent une notion de gêne globale ou de risque pour la santé :

- Le LDEN : la valeur de l'indice de bruit Lden représente le niveau d'exposition totale au bruit sur 24 heures. Il est composé des indicateurs « Lday, Levening, Lnight », niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h, 18h-22h et 22h-6h, auxquels une pénalité est appliquée sur les périodes sensibles du soir (+ 5 dB(A)) et de la nuit (+ 10 dB(A)), pour tenir compte des différences de sensibilité au bruit selon les périodes.
- Le LN est le niveau d'exposition au bruit nocturne. Il est associé aux risques de perturbations du sommeil.

Les cartes de bruit comportent :

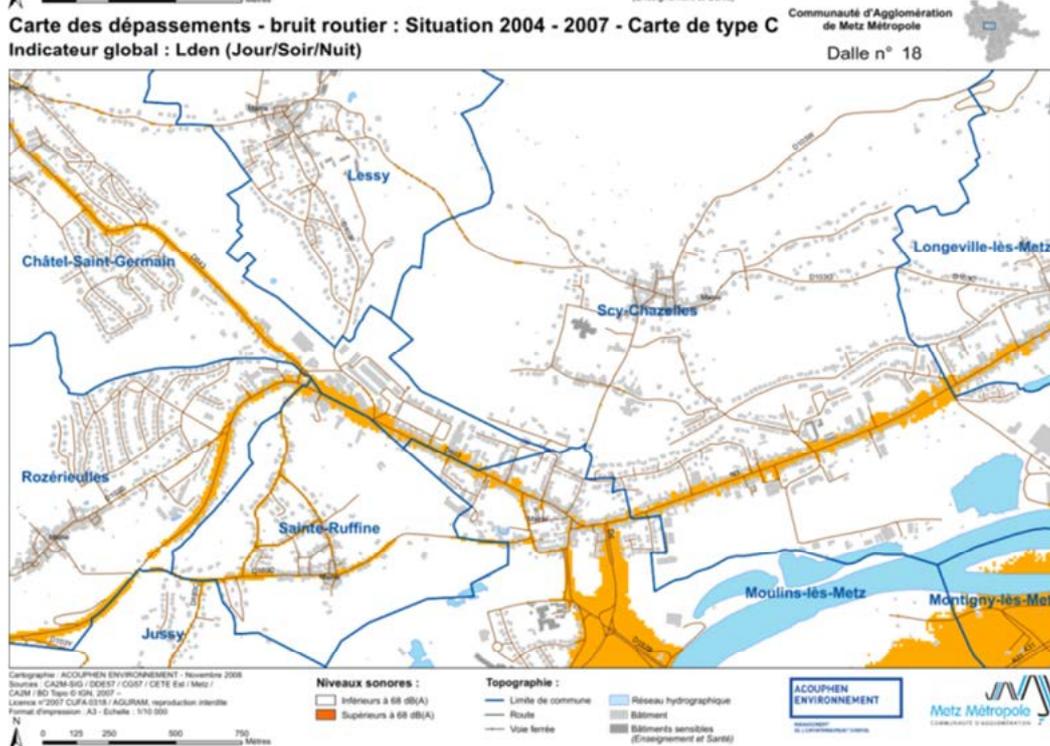
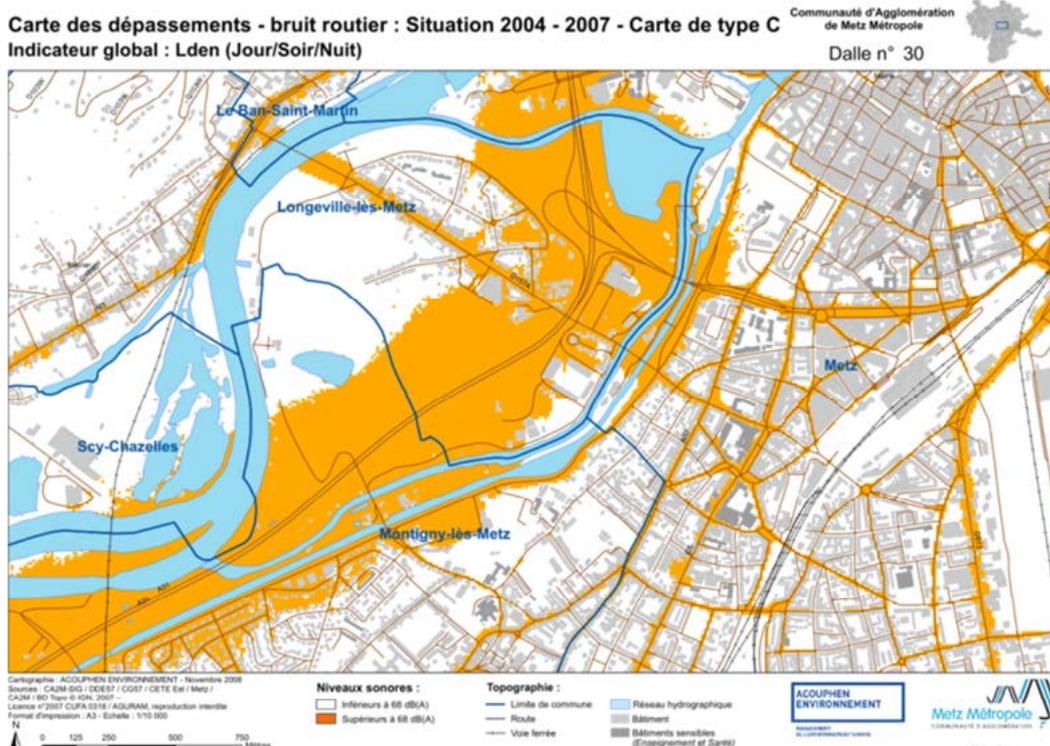
- Des cartes de niveau sonore pour une situation de référence (cartes de type A) faisant apparaître les courbes de niveau sonore équivalent sur le territoire ;
- Des cartes des secteurs affectés par le bruit liés au classement sonore des voies routières et ferroviaires (cartes de type B) ;
- Des cartes de dépassement, représentant les zones où les niveaux sonores modélisés dépassent les seuils réglementaires (cartes de type C).



Cartographie du bruit global à Scy-Chazelles
(Source : Metz Métropole)

Les valeurs limites réglementaires précisées par le Code de l'environnement (art. L.572-6 et arrêté du 4 avril 2006) sont rappelés ci-dessous :

Valeur limite en dB(A)	L _N	L _{DEN}
Route et/ou LGV	62	68
Voie ferrée conventionnelle	65	73
Activités industrielles	60	71



Cartes des dépassements des valeurs réglementaires pour le transport routier
 (Source : Metz Métropole)

La commune de Scy-Chazelles n'est pas affectée par les bruits liés aux activités industrielles.

Le trafic ferroviaire induit des dépassements des seuils réglementaires (73 dB(A)) au niveau de l'île des Jésuites. Ce secteur est habité, et par ailleurs situé en zone inondable.

Le trafic routier est source de nuisances sonores le long de la RN3.

A la suite des cartes de bruit, Metz-Métropole a poursuivi la démarche par l'élaboration du **Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)** (SOLDATA ACOUSTIC, 2013). L'objectif du PPBE est principalement d'optimiser, sur un plan technique, stratégique et économique, les actions qui pourraient être engagées afin d'améliorer les situations critiques, préserver des endroits remarquables et prévenir toute évolution prévisible du bruit dans l'environnement.

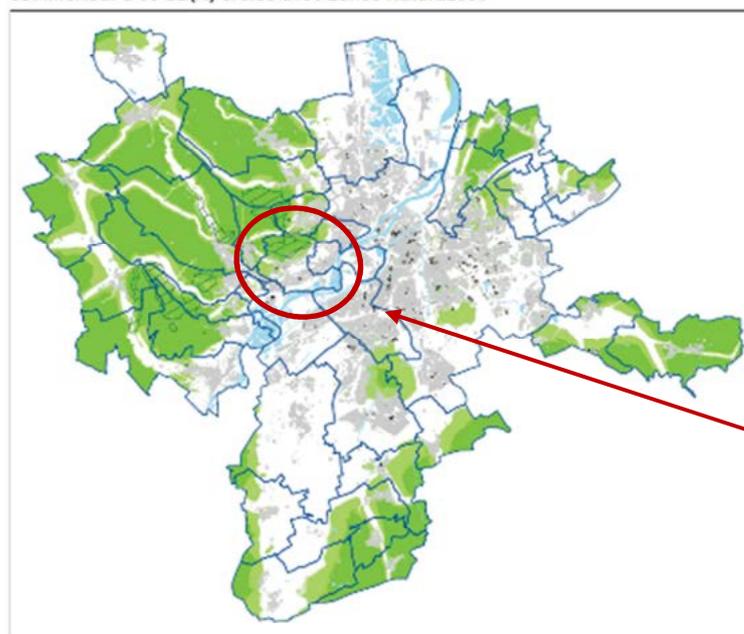
Le PPBE donne des préconisations :

- **A l'échelle de projets de zones d'activités, une attention particulière doit être accordée aux quartiers d'habitation à proximité ;**
- **A l'échelle des projets de logement, la question des circulations et stationnements au sein de la zone devra être particulièrement étudiée ;**
- **La création de nouveaux quartiers peut être l'occasion de nouvelles zones de calme (parcs, squares...).**

C. Les zones calmes

Une zone calme est définie dans le code de l'environnement (article L572-6) comme un « *espace extérieur remarquable par sa faible exposition au bruit, dans lequel l'autorité qui établit un plan de prévention du bruit dans l'environnement souhaite maîtriser l'évolution de cette exposition compte tenu des activités humaines pratiquées ou prévues* ». Une zone calme est donc considérée comme peu exposée aux bruits récurrents des infrastructures, et est en revanche susceptible d'accueillir diverses activités humaines (promenade, loisirs, jeux d'enfants, repos, zone de rencontre ...).

Cartographie des zones pour lesquelles le niveau sonore multiexposé en Lden est inférieur à 55 dB(A) croisé avec zones Natura2000



Communauté d'Agglomération
de Metz Métropole

Niveau en Lden multiexposé
(routes, fer, industries) :

- Intérieur à 50 dB(A)
- Entre 50 et 55 dB(A)
- Supérieur à 55 dB(A)

Zones Natura2000

- ▨ Sites d'importance communautaire

**Zones calmes de l'agglomération
de Metz Métropole**
(Source : PPBE)

Scy-Chazelles

Cartographie : SOLDATA ACOUSTIC - 2013
Sources : CA2M 515 / 00057 / C057 / C07E / Metz /
CA2M / BD Topo © IGN, 2007 -
Licence n°12022 CLPA 0318 / AGURAM - reproduction interdite
Point d'implantation : A3 - 504/01 - 1/100 000



Topographie :

— Limite de commune

■ Bâtiments sensibles
(enseignement ou santé)
■ Bâtiments





A Scy-Chazelles, **le Mont Saint-Quentin** a été identifié comme zone calme à préserver. Cette zone calme correspond au site Natura 2000 « Pelouses du Pays Messin » mais également à ses abords correspondant globalement au périmètre du site classé du Mont Saint-Quentin. Ce site accueille des pratiques d'activités de pleine nature relativement développées (randonnée, VTT). De nombreux itinéraires de randonnée traversent le site (GR5 notamment). On retrouve également des usages motorisés (quad, motos) en particulier sur le plateau de Lorry.

La commune a également identifié 3 autres sites potentiellement calmes :

- Sentiers communaux, circuits de promenades balisés ;
- Esplanade au niveau de l'église ;
- Parc de l'Archyre.

La commune de Scy-Chazelles n'est pas traversée par de grandes infrastructures de transport. L'A31 est située au sud de la commune et son impact sonore ne concerne pas de zones habitées sur le ban communal. La voie ferrée traverse l'île des Jésuites, zone habitée La RN3 impacte les habitations situées aux abords de la route.

Il s'agira de ne pas augmenter la population exposée aux nuisances sonore. Par ailleurs la préservation et le développement de zones calmes est important pour assurer un cadre de vie agréable aux habitants. Cela participe également à une qualité de l'air améliorée et constitue des zones de fraîcheur en cas de phénomène climatique extrême. Aussi, les usages de véhicules motorisés sur le Mont Saint-Quentin sont de nature à impacter tant les milieux naturels que les caractéristiques calmes du site.

La mise en œuvre des actions du PPBE, du PDU et du PCET de Metz-Métropole sont également des moyens pour améliorer la qualité de vie des habitants de la commune.

2.6 LES RISQUES NATURELS

Le Dossier départemental des risques majeurs (DDRM) de 2011 identifie plusieurs risques naturels et technologiques impactant le territoire de la commune de Scy-Chazelles.

A. Les arrêtés de reconnaissance de catastrophe naturelle

Plusieurs arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont concerné le ban communal de Scy-Chazelles depuis une trentaine d'années.

Arrêtés de catastrophe naturelle concernant la commune de Scy-Chazelles

Type de catastrophe	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le JO
Inondations et coulées de boues	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
Inondations et coulées de boues	25/05/1983	30/05/1983	21/06/1983	24/06/1983
Inondations et coulées de boues et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Inondations et coulées de boues	04/10/2006	06/10/2006	01/12/2006	08/12/2006

(Source : prim.net, consulté le 29/03/2016)

Par ailleurs, un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle est en cours pour les sécheresses ayant eu lieu en 2015.

La commune est concernée par des risques liés aux mouvements de terrain et aux inondations. Ces risques sont réglementés sur la commune par le biais du **Plan de prévention des risques naturels (PPR) approuvé par arrêté préfectoral du 28 juin 2005. 47% du territoire de la commune est concerné par un PPR.**



Cru de 2006
(Source : DREAL Lorraine)



Cru de 1983
(Source : DREAL Lorraine)

B. Le risque inondation

Le Plan de prévention du risque inondation

La commune est concernée par un **risque d'inondation par crues de la Moselle**. Le territoire de la commune a connu des crues remarquables par le passé : crues de 1947, 1982, 1983. Cela implique une attention particulière à porter à ce risque sur ce territoire.

La rivière traverse des secteurs fortement urbanisés et industrialisés dont l'inondation, en cas de crue, présente de forts enjeux socio-économiques. Des pluies exceptionnelles et durables sur le bassin versant de la Moselle auxquelles s'ajoute la fonte des neiges sur le massif vosgien sont responsables des graves crues qu'a déjà connues la Moselle.

Les inondations dans le bassin de la Moselle sont à montée lente des eaux et sont provoquées par des pluies prolongées (inondation de plaine). Les vitesses de l'eau dans le lit majeur sont en général faibles. La cartographie de l'aléa inondation a été réalisée en fonction des hauteurs de submersion.

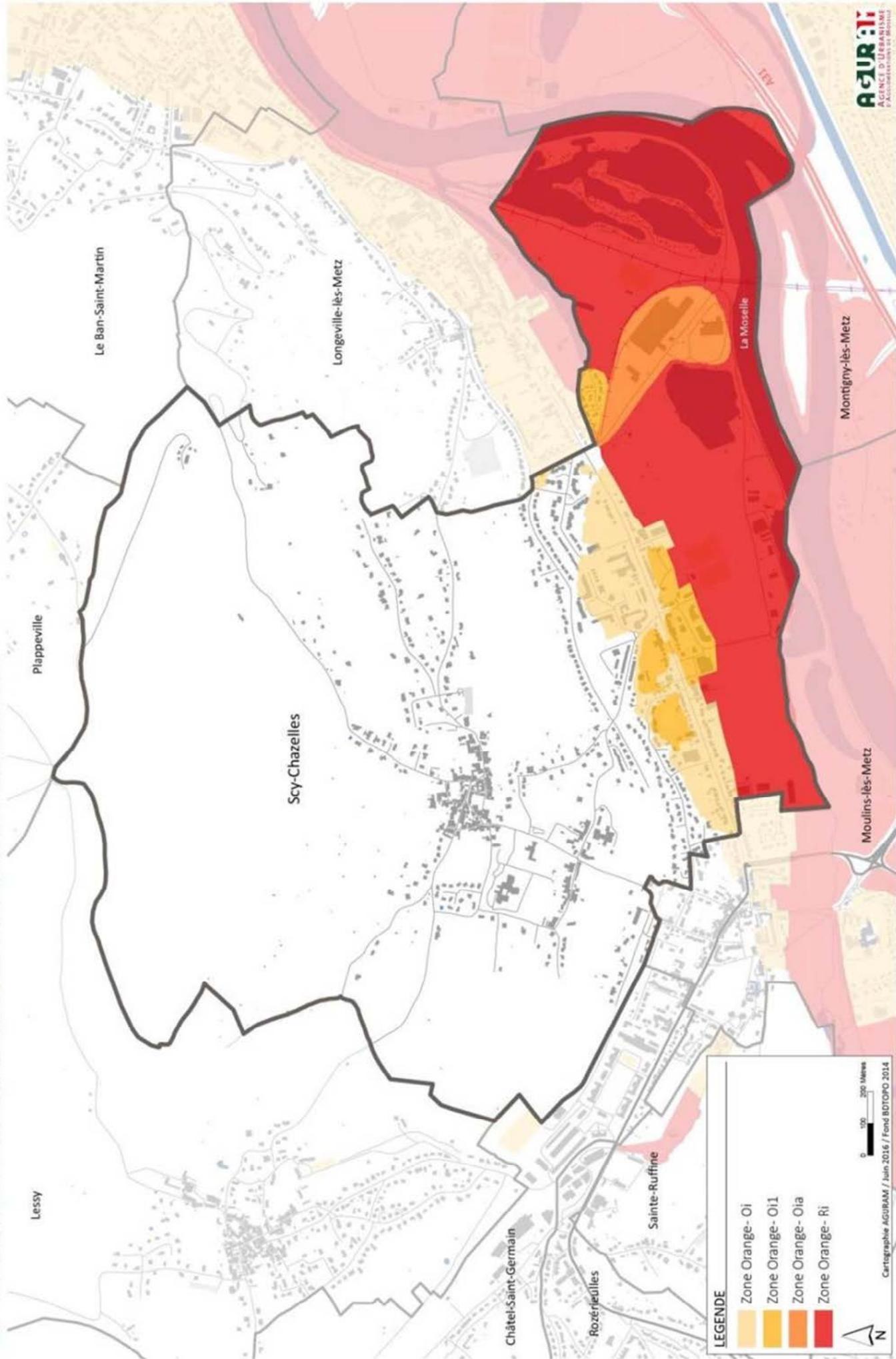
L'atlas des zones inondables pour la crue de référence, correspondant à la crue de décembre 1947 (légèrement supérieur à un débit centennal), a été validé le 4 novembre 2003. Il est issu des études menées par le bureau SOGREAH de 1999 à 2001 pour la qualification du risque d'inondation sur la rivière Moselle.

La zone d'activités bordant le chemin de la Moselle est concernée par des hauteurs d'eau pouvant atteindre 2 mètres. **Il est souhaitable de ne pas y conforter l'urbanisation en permettant de nouvelles implantations.** Les secteurs qui bordent la RN3 sont particulièrement exposés, les hauteurs d'eau en crue centennale pouvant localement être supérieures à un mètre (aléa fort).

Le PPR inondation identifie deux types de zones :

- **Zones rouges** : secteurs naturels, sans considération de hauteur d'eau, nécessaires à l'écoulement et au stockage des crues et de la zone exposée au risque d'inondation le plus grave quelle que soit l'occupation du sol ; Dans ces zones, s'applique un **principe d'inconstructibilité** (sauf exceptions) pour ne pas faire obstacle au libre écoulement des crues afin de ne pas augmenter le risque en amont ou en aval et de préserver ces espaces de l'urbanisation nouvelle de nature à aggraver les effets et à augmenter la vulnérabilité.
- **Zones oranges** : Secteurs de centres urbains touchés par les crues avec pour objectif la réduction de la vulnérabilité. Des sous-secteurs distinguent selon l'ampleur de l'aléa (hauteurs d'eau supérieures à 1 m : zone Oi1 ; hauteurs d'eau inférieures à 1m : zone Oi). Sans ces secteurs, les **constructions sont autorisées sous condition** et avec des prescriptions de nature à diminuer la vulnérabilité.

PLU COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS / INONDATIONS



LEGENDE

- Zone Orange- Oi
- Zone Orange- Oi1
- Zone Orange- Oia
- Zone Orange- Ri

0 100 200 Mètres

Cartographie ACUBAM / Juin 2016 / Fond BDTOPO 2014



Le territoire de la commune est très exposé au risque d'inondation. En effet, **131 ha, soit 29,5 % de la surface de la commune**, sont soumis au PPR inondation, avec comme distinction :

- **95,5 ha en zone rouge = 21,5% du ban communal**
- **18 ha en zone orange Oi = 4% du ban communal**
- **8,5 ha en zone orange Oi1 = 1,9% du ban communal**
- **9,5 hectares en zone Oia** (territoires réservés à des activités économiques où seules les constructions nécessaires au développement de ces activités y sont autorisées sous réserve de respecter les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation) = **2,1% du ban communal.**

Le sud de la commune est particulièrement exposé (aléa fort). Les hauteurs d'eau peuvent être supérieures à 2 mètres en crue centennale. Cela correspond au secteur allant de la Moselle jusqu'au quartier En Prille au sud de Scy-Bas. La Zone d'activité située dans le fond de vallée de la Moselle est identifiée en zone orange. Les hauteurs d'eau peuvent atteindre 2 mètres par endroit. Le secteur de Scy-Bas est entièrement en zone orange.

Il est donc particulièrement important de limiter l'imperméabilisation des sols dans ce secteur. Cela passera par la préservation des espaces verts et de jardins (notamment les cœurs d'îlot) et par l'augmentation du végétal en milieu urbanisé (toitures ou murs végétalisés, espaces de pleine terre plantés...). Le choix de matériaux permettant l'infiltration des eaux pluviales est également une piste pour réduire la probabilité du risque d'inondation.

La commune est traversée par le **ruisseau de l'Archyre** qui dévale la côte, passe sous la RN3 avant de se jeter dans la Moselle. Ce petit cours d'eau s'étale dans le lit de la Moselle en cas de crue. L'aménagement du **Parc de l'Archyre** constitue un élément d'adaptation aux inondations.

Cet espace vert a été créé pour remédier aux fréquentes inondations en cas d'orage dans ce secteur avec la réalisation d'une retenue d'eaux pluviales sous forme d'une prairie inondable. Ce projet pilote, soutenu par l'agence de l'eau Rhin-Meuse, représente un dispositif alternatif aux bassins de rétention classique des eaux pluviales.

Il a permis la création de milieux intégrés dans un espace urbain et reprend l'ensemble des caractéristiques physiques et fonctionnelles des zones humides. Au plan hydraulique, cette réalisation a nécessité le détournement du flux d'eaux pluviales issues des quartiers amont, vers la rue Alfred Pichon, avec pour réceptacle une prairie inondable de plus de 1 000 m³ de capacité dans le parc, l'eau étant alors évacuée à débit régulé vers l'aval.

Les zones naturelles situées en zone inondable, ainsi que les secteurs non imperméabilisés, constituent des secteurs d'importance qui permettent l'infiltration et l'expansion des crues. Par ailleurs, la préservation de la zone de mobilités des cours d'eau et une gestion des eaux pluviales à la parcelle et dans les opérations urbaines limitent le risque. La réduction de la vulnérabilité du territoire est primordiale notamment au regard de l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes (orages, inondations, canicules).

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

La commune de Scy-Chazelles est incluse dans le périmètre du PGRI du district Rhin approuvé en novembre 2015. Ce PGRI constitue une étape de la mise en œuvre de la Directive « Inondation »¹².

¹² Directive 2007/60/CE du Parlement Européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)



La Directive « Inondation » du 23 octobre 2007 impose en effet à chaque district hydrographique de se doter d'un PGRI avant fin 2015. Le PGRI est élaboré après la conduite de l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, et l'identification de Territoires à Risque important d'Inondation (TRI).

Le PGRI contient notamment des mesures visant à atteindre les objectifs de gestion du risque.

Il a une portée directe sur les documents d'urbanisme, dont les SCoT et les PLU. L'article L.111-1-1 du code de l'urbanisme prévoyant que les SCoT, et en leur absence les PLU, doivent être compatibles avec « *les objectifs de gestion des risques d'inondation définis par les plans de gestion des risques d'inondation (...) ainsi qu'avec les orientations fondamentales et les dispositions de ces plans* ».

Par l'arrêté SGAR n°2015-328 en date du 30 novembre 2015, le préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse a approuvé les plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) des parties françaises des districts du Rhin et de la Meuse.

Le paragraphe qui suit reprend les principales dispositions du PGRI concernant l'urbanisme :

Disposition 20 : Les zones d'expansion des crues permettent de stocker un volume d'eau important durant les crues et leur préservation permet donc de limiter le risque d'inondation à l'amont et à l'aval.

- **Les zones d'expansion des crues, correspondant aux secteurs inondables non urbanisés, ont vocation à être préservées dans les PPRi et les documents d'urbanisme**, pour la crue de référence (crue historique de décembre 1947 pour la Moselle), en y interdisant les constructions nouvelles, les remblaiements au-dessus du terrain naturel et les endiguements (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI du district Rhin).

- **En zone d'aléa fort pour la crue de référence (hauteur d'eau supérieure à 1 mètre), les constructions nouvelles sont interdites** (sauf dérogation – voir disposition 21 du PGRI).

- **La construction de nouveaux établissements sensibles en zone inondable par la crue de référence doit être évitée.**

- **En secteur urbanisé, en zone d'aléa faible ou moyen** pour la crue de référence (hauteur d'eau inférieure à 1 mètre), l'urbanisation peut s'envisager, sous réserve du respect des dispositions 27 et 28 du PGRI.

Disposition 23 : Une zone située en arrière d'une digue reste une zone inondable.

Disposition 29 : En priorité sur les TRI, lors de l'élaboration ou de la révision des PPRi, des mesures de réduction de la vulnérabilité des constructions existantes seront prescrites.

Disposition 34 : Sur l'ensemble du territoire, l'infiltration des eaux pluviales et/ou le stockage et la réutilisation des eaux pluviales et/ou la limitation des débits de rejet dans les cours d'eau sont vivement recommandés, dès lors que cela n'apparaît pas impossible ou inopportun d'un point de vue technique ou économique.

La commune de Scy-Chazelles appartient au **Territoire à Risque Important** (TRI) identifié par le PGRI pour le secteur Metz/Thionville/Pont-à-Mousson.

Population et emplois en zone inondable sur le territoire de Longeville-lès-Metz

	Crue fréquente	Crue moyenne	Crue extrême
Estimation de la population en zone inondable	517	889	1 494
Estimation du nombre d'emplois en zone inondable	416	779	883

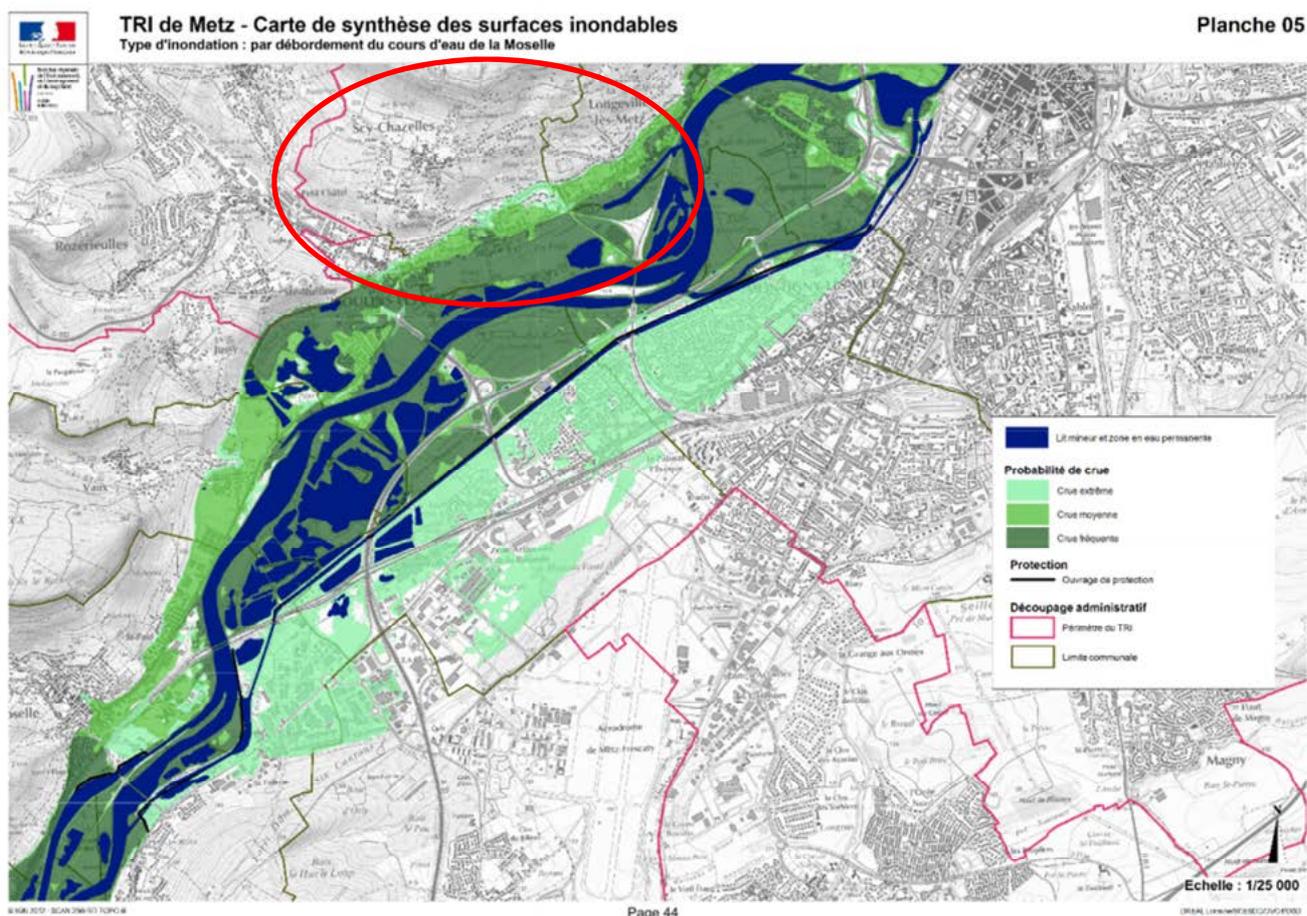
(Source : PGRI 2016-2021)

Du fait de la qualification de TRI, une Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI) devra être élaborée dont le périmètre correspond au bassin versant de la Moselle aval à partir de la confluence de la Meurthe. Les objectifs et dispositions de la SLGRI, envisagés lors de l'approbation du PGRI, concernent notamment la prise en compte du risque dans l'urbanisme, à savoir :

- Elaborer ou réviser les PPRi sur les communes du TRI en fonction de leur ancienneté, de l'état des nouvelles connaissances ;
- Pour les communes situées en particulier sur des secteurs de reliefs des côtes de Moselle et des buttes témoins, comme cela est le cas pour Scy-Chazelles, conduire, dans la mesure du possible de manière coordonnée, l'élaboration des PPRi et PPR mouvements de terrains.

Conformément à la Directive « Inondation », la cartographie suivante apporte un approfondissement et une harmonisation de la connaissance des surfaces inondables et des risques d'inondation pour les débordements de certains cours d'eau pour 3 types d'événements (fréquent, moyen, extrême). Elle sert ainsi de premier support d'évaluation des conséquences négatives des inondations sur les territoires à risque important d'inondation (TRI) pour ces 3 événements en vue de la définition d'une **stratégie locale de gestion des risques d'inondation**. Cette cartographie est obtenue sur la base de l'étude SOGREA H de 2000 et de l'étude conduite par le CETE de l'est pour la crue extrême.

Elle vise en outre à enrichir le porter à connaissance de l'État dans le domaine des inondations et à contribuer à la sensibilisation du public. Plus particulièrement, le scénario « extrême » apporte des éléments de connaissance ayant principalement vocation à être utilisés pour préparer la gestion de crise. **Toutefois, cette cartographie des TRI n'a pas vocation à se substituer aux cartes d'aléa des PPRi (lorsqu'elles existent sur le TRI) dont les fonctions et la signification ne sont pas les mêmes.**



Extrait de la cartographie du TRI
(Source : DREAL Lorraine, avril 2014)



C. Le risque de rupture de digue

La présence de digues de protection contre les crues génère des risques particuliers. En effet, ces digues, le plus souvent parallèle au lit mineur d'un cours d'eau ou dans le lit majeur, sont susceptibles de présenter des dysfonctionnements de deux ordres :

- Surverse par-dessus la crête de la digue lors d'une crue plus forte que celle pour laquelle l'ouvrage a été dimensionné ;
- Rupture de la digue en raison d'un défaut d'entretien (présence de végétations arbustives ou terriers de rongeurs notamment), ou d'un défaut de conception ou de mise en œuvre des matériaux constitutifs de la digue, la rupture pouvant intervenir lors d'une crue plus faible que celle pour laquelle l'ouvrage a été dimensionné.

Dans ces deux cas, les terrains situés à l'arrière de la digue peuvent être inondés avec, dans les cas les plus graves, des hauteurs d'eau importantes et des vitesses d'écoulement transitoirement plus élevées que lors d'une inondation « classique ».

Bien qu'aucun barrage ou digue ne soit recensé sur le territoire de la commune, le DDRM identifie un **risque de rupture de digue** pour la commune de Scy-Chazelles du fait de la présence de la digue dite du « Canal de Jouy ».

Dans le cadre de l'étude inondation du TRI, l'hypothèse retenue est celle de la **résistance de la digue du canal de Jouy à la crue de référence**. Pour la crue extrême, elle a été jugée défailante.

Le PGRI évoque un **principe d'inconstructibilité en arrière de digue**.

Par ailleurs le SCoTAM, prévoit qu'il s'agira **d'éviter les constructions nouvelles en arrière des digues** :

- dans une bande de sécurité ;
- sur les terrains situés en dehors de l'enveloppe urbaine, lorsque ceux-ci sont susceptibles d'être inondés à la suite d'une rupture de digue ;
- sur les terrains situés dans l'enveloppe urbaine, lorsque ceux-ci sont susceptibles d'être inondés à la suite d'une rupture de digue et font l'objet d'un aléa fort ou très fort.

Dans les secteurs urbanisés et concernés par un aléa inondation faible ou moyen, les constructions nouvelles ne peuvent être admises que si l'absence de risque subi par les constructions est garantie. Il est impératif que les constructions se situent en dehors de la bande de sécurité et que les équipements vulnérables et les surfaces de plancher soient situés au-dessus du niveau de l'eau après rupture de la digue en crue de référence.

D. Le risque mouvement de terrain

Un mouvement de terrain est un phénomène qui se caractérise par un déplacement, plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol sous l'effet d'influences naturelles (agent d'érosion, pesanteur...) ou anthropiques (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement...). Les mouvements lents et continus sont principalement les tassements et affaissements du sol, le retrait-gonflement des argiles (voir paragraphe D), et les glissements de terrain le long d'une pente. Les effondrements de cavités souterraines, les écroulements et chutes de blocs, les coulées boueuses torrentielles et l'érosion des berges sont des mouvements de terrain rapides et discontinus.

Il existe principalement **trois facteurs de prédisposition** :

- La présence de formations argileuses, dont les caractéristiques mécaniques sont très dégradées en présence d'eau, couplée à de fortes pentes, constitue un facteur de prédisposition ;
- La présence d'aquifères favorise également le développement de surpressions interstitielles responsables du changement de l'équilibre des contraintes du sol ;
- Les phénomènes climatiques (précipitations) et certaines actions anthropiques (remblaiement en tête de versant, déblaiement en pied de versant, rejet d'eau, déboisement...) constituent les principaux facteurs déclenchants.

Les mouvements de terrain sont également accentués par une **absence de végétation** et une **mauvaise gestion de l'évacuation des eaux**.

La commune a connu un arrêté de catastrophe naturelle pour les mouvements de terrains en 1999.

A Scy-Chazelles, les mouvements de terrain sont de deux types :

- Dus à une **cause naturelle : glissements profonds et circulaires**. On les rencontre sur le versant de la vallée de la Moselle où la pente naturelle est souvent supérieure à 20%. Certains sont toujours très actifs et occasionnent des dégâts à la voirie et aux riverains (par exemple route de Longeville). Sur le versant regardant le vallon de Montvaux, où les pentes naturelles sont comprises entre 15 et 20%, on retrouve par endroit des traces de glissements anciens. **Certains glissements de terrains sont très anciens et perdurent avec le ruissellement et les éboulis sur des pentes très raides ;**
- Dus à une **intervention humaine**. Il s'agit le plus souvent de mouvements consécutifs à la **construction d'habitations** par réactivation de glissements anciens ou rupture de talus non drainés et de pente trop forte. Il existe deux cas caractéristiques : rue de l'Abbé Roget et chemin des Grandes Côtes. A ces causes s'ajoutent l'abandon de la culture de la vigne, l'arrêt des cultures vivrières, l'arrêt du drainage des eaux, l'abandon de l'usage des puits augmentant des surfaces drainantes sur la terrasse et des modifications des écoulements naturels des eaux.

Les terrassements en pied de versant provoquent en général des mouvements de grande ampleur. L'urbanisation en sommet de versant aboutit à des dégâts plus importants car les déformations sont maximales et les constructions individuelles peu rigides.

Pour l'élaboration du Plan d'exposition aux risques, le BRGM a été chargé en 1985 de réaliser des études techniques préparatoires sur le versant est du mont Saint-Quentin. A l'occasion de la modification du PER en PPR, le territoire communal n'a pas fait l'objet d'autres études. Cependant, des règles plus adaptées au risque réel ont été élaborées.

Des zones de glissement actifs et/ou de forte probabilité de glissements ont été relevées au niveau de Chazelles et du Foyer de l'enfance ainsi qu'au sud-est du village de Scy et sur le secteur Beausoleil/Quillards. Les autres secteurs en mouvement de terrain sont concernés par des glissements de probabilité moins élevés et/ou de plus faible profondeur.

Le portail géorisque identifie également la partie ouest de la commune comme soumise à des glissements de terrain, dans la partie au sud de Chazelles et au nord de Petit Chatel. C'est un secteur non urbanisé qui fait partie du périmètre du PAEN des coteaux du mont Saint-Quentin. Le PAEN identifie ce secteur comme soumis aux risques de mouvements de terrain donc devant faire l'objet d'une vigilance en cas de mise en place d'une pâture extensive par caprins. Le défrichement devra être limité dans les secteurs sensibles pour ne pas déstabiliser le sol. Ce secteur au sud des coteaux constitue un secteur de réflexion à plus long terme. Ce secteur devrait rester plus longtemps en l'état de friche/boisement du fait des conditions de relief et d'accessibilité limitée.

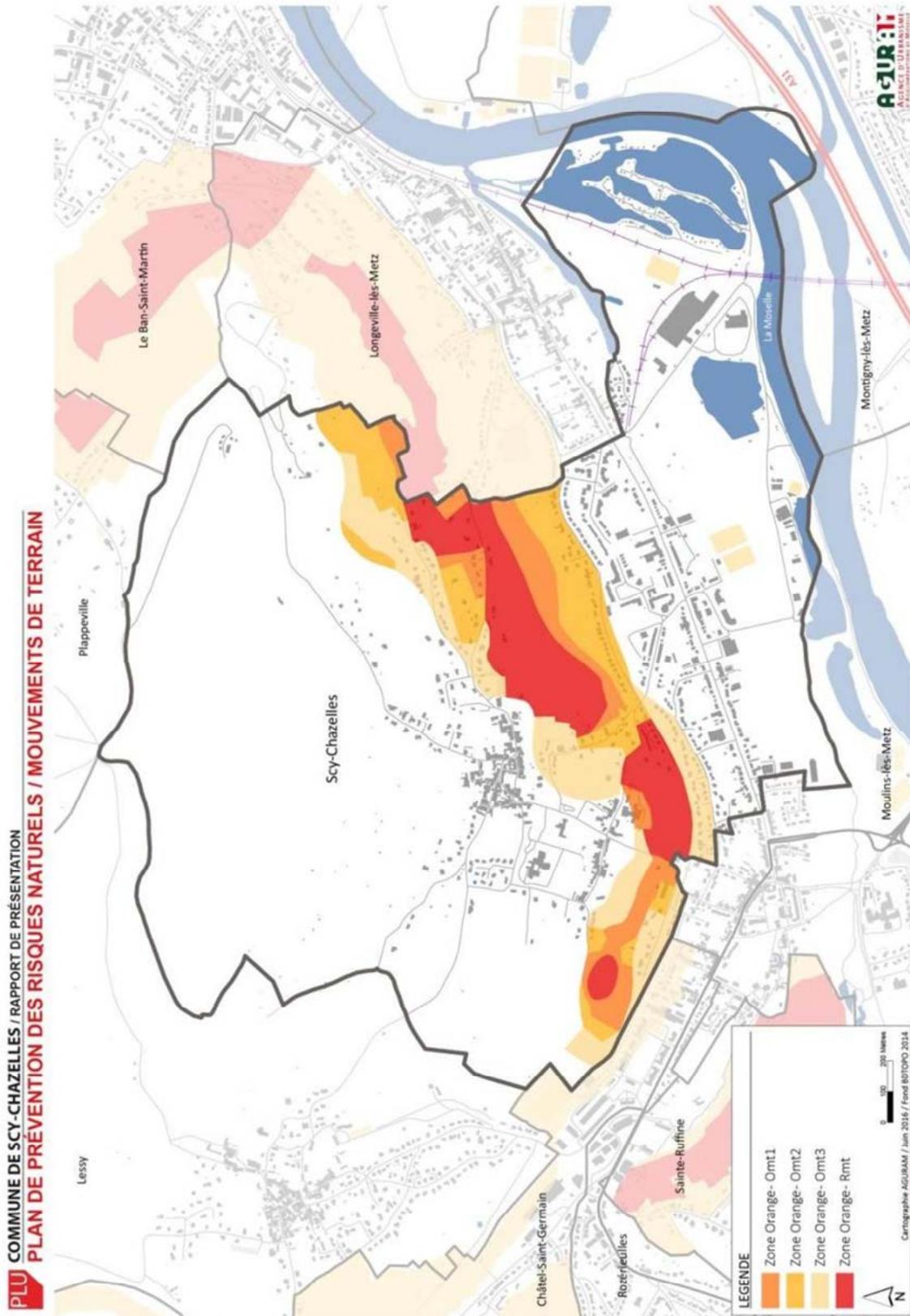
Le contrebas de la route de Longeville a été déboisé au cours des travaux réalisés en 2015 pour lutter contre l'affaissement de la route



Le PPR identifie deux types de zones concernant les mouvements de terrains :

- **Zones rouges** : zone à très haut niveau de risques, présentant des facteurs de stabilité très défavorables ou des indices de mouvements actifs et récents. Toute occupation et utilisation du sol sont interdites dans les secteurs naturels non aménagés. Dans les secteurs bâtis, seules seront autorisées les extensions et annexes de faible emprise ne mettant pas en jeu des volumes de terrassements importants et qui feront l'objet d'études géotechniques ;

- **Zones oranges** : Zones où la probabilité d'apparition et d'intensité des risques varient. Des sous-zonages prennent en compte le degré d'intensité. Dans ces zones, l'occupation et l'utilisation du sol sont règlementées.





80,1 hectares (18% du ban communal) sont soumis au PPR pour les mouvements de terrain, avec comme distinction :

- 23,1 hectares en zone rouge = 5,2% du ban communal ;
- 23,6 hectares en zone Orange Omt1 = 5,3% du ban communal. Ce secteur n'admet que les habitats légers de type « maison individuelle » à condition qu'une étude géotechnique définisse au préalable les mesures à mettre en œuvre ;
- 20 hectares en zone Orange Omt2 = 4,5% du ban communal. Ce secteur admet tout type de construction qui devra faire l'objet soit d'une étude géotechnique, soit respecter des distances d'implantation par rapport aux limites de la propriété ;
- 13,3 hectares en zone Orange Omt3 = 3% du ban communal. Ces secteurs sont exposés à des risques faibles mais n'admettra tout type de construction que si une reconnaissance de sols garantit la stabilité pérenne des terrains.

Les zones urbaines, particulièrement exposées à des risques importants de mouvements de terrains, sont situées au niveau de la rue de l'Abbé Roget et chemin des Grandes Côtes. Quelques constructions le long de la Route de Longeville et du Chemin des Mages sont également en zone rouge du PPR. La route de Longeville ayant connu des dégâts importants (affaissement), des travaux ont eu lieu afin de renforcer la voie.

Les secteurs naturels sont à protéger dans le but de réduire le risque et la probabilité de survenue du phénomène. La préservation de boisements et végétation sur les secteurs de côte et la réimplantation de cultures de vignes favorisent la retenue des sols et limitent les mouvements. Par ailleurs, l'accroissement de la végétalisation, le maintien des arbres existants et leur compensation en cas d'arrachage, sont des moyens de limiter la survenue le risque.

Aucune cavité souterraine abandonnée n'a été recensée sur le territoire de la commune.

E. Le retrait et gonflement des argiles

Le phénomène de retrait-gonflement des argiles se manifeste dans les sols argileux et est lié aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces terrains produit un phénomène de gonflement.

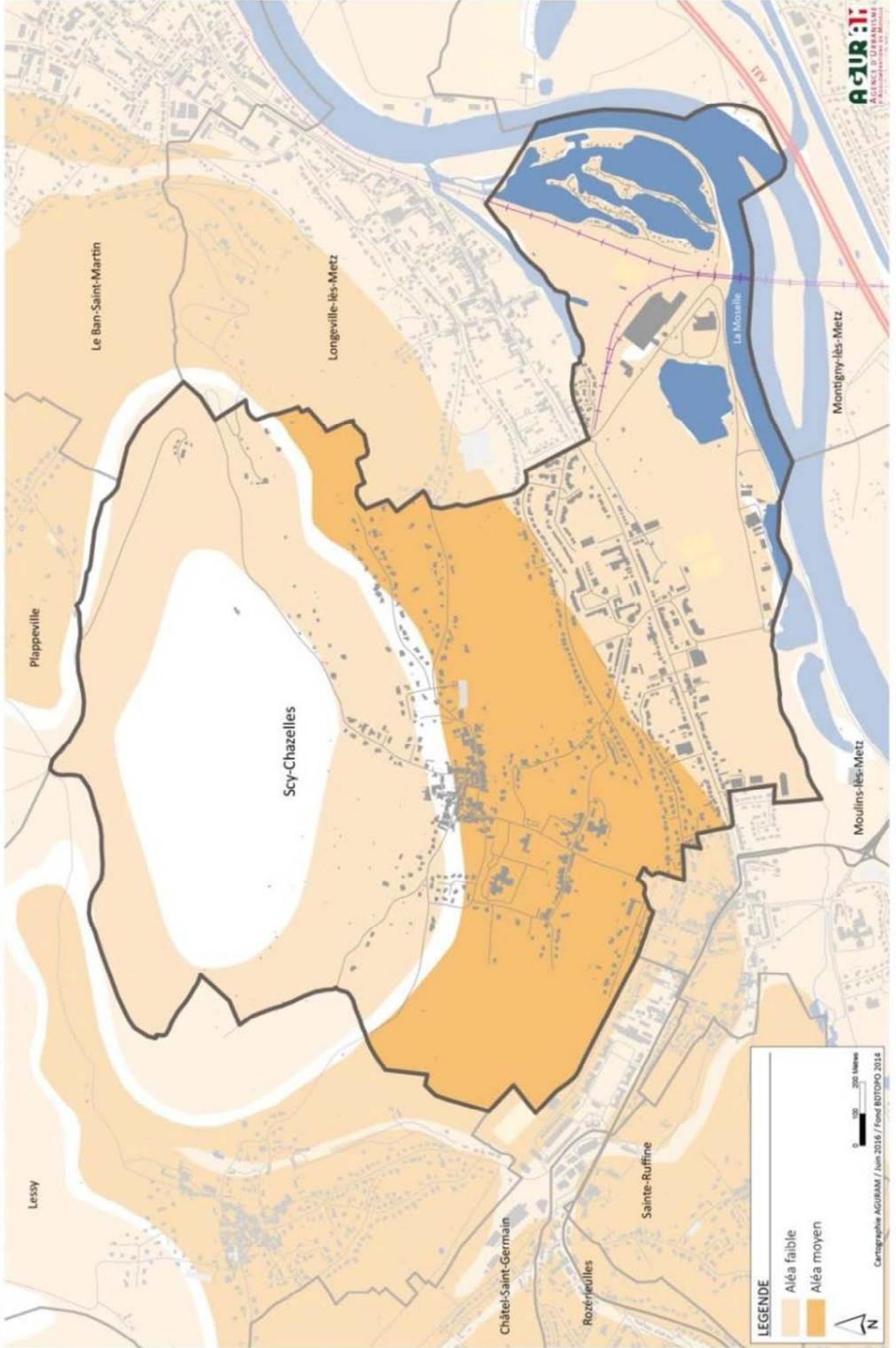
A Scy-Chazelles, l'ensemble de la commune, à l'exception de la partie supérieure du Mont Saint-Quentin, est concerné par un aléa retrait gonflement des argiles. La partie des coteaux semi-ouverts en cours d'enfrichement est située en zone d'aléa moyen.

Le sud du village de Scy, le village de Chazelles et une partie de Scy-Bas sont compris dans l'aléa moyen. Le reste du ban communal, les hauts et bas des côtes ainsi que la plaine alluviale, est concerné par un aléa faible. En 2015, les sécheresses ont occasionné des mouvements au niveau de la rue des buissons, induisant des dégâts aux habitations.

F. Les autres risques naturels

Un séisme, aussi appelé tremblement de terre, correspond à une fracturation (processus tectonique aboutissant à la formation de fractures des roches en profondeur), le long d'une faille généralement préexistante. Au regard du zonage fixé par le décret N° 2010 -1255 du 22 octobre 2010, Scy-Chazelles est située en zone de sismicité 1 (très faible), dont l'accélération est inférieure à 0,7m/s². **Aucune contrainte en matière de construction ou d'urbanisme n'est imposée par la réglementation en vigueur.**

Comme l'ensemble des communes du département, Scy-Chazelles est concernée par **le risque tempête**. En France, la sensibilité est plus marquée dans la partie nord et zones littorales. Le DDRM de la Moselle classe le département en vigilance jaune (les phénomènes sont habituels mais occasionnellement et localement dangereux) impliquant une attention particulière en cas d'activités sensibles aux risques météorologiques ou exposées aux crues.





Aucune contrainte en matière d'urbanisme ou de construction n'est imposée. Le DDRM énonce cependant des actions préventives (prévision météorologique, information/alerte de la population, normes de construction en vigueur pour la prise en compte des risques liés aux vents tempétueux). Le principe est celui de l'adaptation des constructions (pente de toit, orientation des ouvertures...) notamment dans les zones particulièrement vulnérables (notamment vallées canalisant les vents). D'après le **Dossier Départemental des Risques Majeurs** (DDRM) sur la Moselle, de 2011, la commune ne semble pas être soumise aux risques suivants : mines et feux de forêt.

La commune de Scy-Chazelles connaît sur son territoire l'existence de risques naturels ayant une incidence sur l'urbanisme. En effet, 29% de la surface de la commune, sont soumis au Plan de Prévention des Risques inondation. Le sud de la commune est particulièrement exposé. Les hauteurs d'eau peuvent être supérieures à 2 mètres en crue centennale, notamment au niveau de la zone d'activité, de l'étang de Scy et de l'île des Jésuites. Elles peuvent atteindre 2 mètres le long de la voie de la Liberté.

Le risque est pris en compte au travers du PPRi valant servitude d'utilité publique s'imposant au PLU. La préservation des zones d'expansion de crue dans le but de ne pas augmenter le risque en aval ainsi que l'obligation de ne pas augmenter la vulnérabilité des personnes et des biens sont les principes qui guident l'urbanisme dans ces secteurs inondables. Par ailleurs, les espaces naturels et les espaces non imperméabilisés en secteurs urbanisés sont éminemment importants. En effet, l'imperméabilisation du sol par les aménagements et les pratiques culturelles limitent l'infiltration des précipitations et accentuent le ruissellement. Ceci occasionne souvent la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement des eaux pluviales et accroît le risque de débordement des eaux. La préservation de la zone de mobilité des cours d'eau et une gestion des eaux pluviales à la parcelle et dans les opérations urbaines limitent également le risque. Ainsi, la création du bassin d'orage en lien avec le Parc de l'Archyre a permis de réduire les ruissellements et les débordements du ruisseau dans la Moselle. Par ailleurs, la combinaison de la réduction de la vulnérabilité du territoire avec l'amélioration du cadre de vie des habitants est particulièrement innovante et intéressante. La réduction de la vulnérabilité du territoire est primordiale notamment au regard de l'aggravation des phénomènes climatiques extrêmes (orages, inondations, canicules) liée au changement climatique.

Du fait de la présence de la digue du Canal de Jouy, une attention particulière doit être portée aux secteurs situés en arrière de ces digues en raison de la possible défaillance de l'ouvrage ou de la survenue d'une crue supérieure à celle pour laquelle l'ouvrage a été conçu. Le PGRI et le SCoTAM posent un principe d'inconstructibilité en arrière des digues avec la mise en place d'une bande de sécurité inconstructible dont la surface varie en fonction de la digue.

Par ailleurs, Scy-Chazelles est concernée par des risques liés aux glissements de terrain et éboulis. 80,1 hectares, soit 18% de la surface communale, sont soumis au PPR pour les mouvements de terrain. Les secteurs particulièrement concernés sont situés au niveau de Chazelles et du Foyer de l'enfance ainsi qu'au sud-est du village de Scy et sur le secteur Beausoleil/Quillards. La partie inférieure des coteaux à l'ouest de la commune est également soumise à des risques de mouvement de terrains. Ces phénomènes sont pris en compte dans le PAEN pour mettre en place des mesures de gestion et de réouverture des milieux enrichés adaptés à l'existence de ce risque.

Bien que ne faisant pas l'objet d'un PPR, des événements liés au retrait-gonflement des argiles ont été recensés sur la commune. Ces phénomènes ont donné lieu à des dégâts en 2015 rue des Buissons. La préservation des espaces naturels, le maintien de la végétation existante et la végétalisation dans les espaces urbanisés sont des moyens de réduire l'ensemble de ces risques naturels.



2.7 LES RISQUES ANTHROPIQUES

La commune n'accueille aucune ICPE sur son territoire.

L'inventaire des sites pollués connus est archivé dans une base de données nationale, **BASOL**, disponible sur le site Internet du Ministère en charge de l'environnement. Il a vocation à être actualisé de manière permanente, d'où son évolution actuelle en un tableau de bord des sites appelant une action des pouvoirs publics. Aucun site pollué connu sur Scy-Chazelles n'est recensé sur la base de données BASOL.

La banque de données d'anciens sites industriels et activités de services, **BASIAS**, en activité ou non, pouvant avoir occasionné une pollution des sols est également consultable sur Internet. Sa gestion est exercée par le BRGM. Les données listées sont issues des résultats de l'inventaire historique régional (IHR) dont la finalité est de conserver la mémoire de ces sites pour fournir des informations utiles à la planification urbanistique et à la protection de l'environnement. A Scy-Chazelles, 25 sites sont référencés dans cette base.

Concernant le **site LOR5705704**, situé à proximité de l'ALDI sur la voie de la Liberté, ce dernier a fait l'objet d'une étude de pollution des sols en avril 2016 par ICF Environnement. Le bureau d'études a réalisé des investigations par 13 sondages sur le site. **Il n'a pas mis en évidence de contamination significative sur le site.**

Liste des sites potentiellement pollués sur la commune de Scy-Chazelles

ID.	RAISON SOCIALE	ACTIVITE	ADRESSE	ETAT D'OCCUPATION DU SOL
LOR5705709	SARTORE et Cie (ent. BTP) SARL	Dépôt liquide inflammable	5 Chemin Cheneau (de la)	Activité terminée
LOR5705705	HUGUENIN	Dépôt de gaz	Esplanade (rue de l')	Activité terminée
LOR5705704	SOCIETE DES PETROLES PURSAN	Poste de distribution de carburants	liberté (111 voie de la)	Inconnu
LOR5705710	Citroen, LALLEMENT Paul	Station-service	Liberté (52 voie de la)	En activité
LOR5705702	HAGOPIAN Assadou	Garage automobile	liberté (8 voie de la)	Activité terminée
LOR5705712	RELAIS DE LA LIBERTE TOTAL	Station-service	liberté (voie de la)	En activité
LOR5701159	BP	Dépôt de liquides inflammables	RN 3 terrain Pierre	Inconnu
LOR5701177	AUXILIAIRE D'ENTREPRISE (STE)	Fabrique d'agglomérés de charbon	Scy	Inconnu
LOR5701249	SOCIETE AUXILIAIRE D'ENTREPRISES	Fabrique d'agglomérés de charbon	/	Inconnu
LOR5701876	MILLET Paul	Dépôt de liquides inflammables		Activité terminée
LOR5706330	TRANSPORTS Etienne, Marc ex SOCIETE CADARIO et CIE	Transports Routiers	Route nationale3	/
LOR5701877	SA L'ECONOMIQUE de distribution de pétrole et d'essence	Dépôt liquides inflammables	/	Inconnu
LOR5705708	PIERRE (Mme), Société française des pétroles BP	Dépôt liquides inflammables	Route nationale 3	/
LOR5700077	Tradimar, ex-SYSTEME U	Entrepôts secs et froids de magasins	Chemin Moselle (de la)	En activité
LOR5704042	Station GTL	transports	5 Chemin Moselle (de la)	En activité
LOR5704043	imprimerie Seris	Imprimerie	54 Rue Etang (de l')	En activité
LOR5704045	Garage Peugeot Vetsch	garage	37 Voie Liberté (de la)	En activité
LOR5704046	Garage Citroen Colin	garage	52 Voie Liberté (de la)	En activité
LOR5704047	Garage Renault Gliedener	garage	101 Voie Liberté (de la)	En activité
LOR5704048	Station Relais de Paris	station-service	127 Voie Liberté (de la)	En activité
LOR5705701	TURCK	Dépôt de liquides inflammables	/	/
LOR5705703	SARTORRE (ENT.)	Dépôt de liquides inflammables	Chemin Cheneau (de la)	Activité terminée
LOR5705706	GIRONDEL	Garage et station-service	/	/
LOR5705707	TREFILERIES DE L'EST (SARL)	Atelier de décapage de métaux et four à recuire	/	/
LOR5705711		Dépôt d'ordures clandestin	/	/

(Source: BASIAS)



La commune de Scy-Chazelles n'est pas concernée par un risque lié au transport de matières dangereuses.

La commune de Scy-Chazelles est peu contrainte par des risques liés aux activités industrielles ou aux technologies. Cela représente un atout majeur pour la commune. Du fait d'activités à risque de pollution, certains secteurs sont potentiellement pollués. Il s'agira d'anticiper cet état. L'urbanisation doit en tenir compte afin d'assurer la santé et la sécurité des personnes. L'usage des sols doit être conforme à leur état de pollution.

2.8 LES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Les servitudes d'utilité publique sont en France des servitudes administratives qui doivent être annexées au Plan Local d'Urbanisme conformément à l'article L151-43 du Code de l'Urbanisme. **La commune de Scy-Chazelles est contrainte par les servitudes ci-après.**

AC1 : servitudes de protection des Monuments Historiques classés ou inscrits concernant :

- L'église de Chazelles classée M.H. en 1862 ;
- L'église Saint-Rémy de SCY inscrite à l'I.S.M.H. par arrêté préfectoral du 26 juin 1997 ;
- Groupe fortifié du St Quentin inscrit à l'I.S.M.H par arrêté préfectoral du 15 décembre 1989 ;
- Rayons de protection du château Fabert à Moulins-lès-Metz, I.S.M.H. du 09 avril 1990 et du Pont de Préville à Moulins-lès-Metz, I.S.M.H. du 30 octobre 1989.

AC2 : servitudes de protection des Sites et monuments naturels : ensemble formé par le site du Mont Saint Quentin et de ses abords est classé parmi les sites par décret du 29 juin 1994.

AC4 : servitudes relatives aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (Z.P.P.A.U.P.) : arrêté municipal du 18 juin 2007 portant création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

AS1 : Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et des eaux minérales : Acqueduc de GORZE, D.U.P. par arrêté inter préfectoral du 19 février 1981.

Bois et Forêt : Forêt Communale de Scy-Chazelle

EL3 : Servitudes de halage et de marchepied : Décret n° 56.1033 du 13 octobre 1956 modifié par la loi n° 64.1245 du 16 décembre 1964.

I4 : Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques : Ligne HTA 17,5 KV Alimentation Z.A.C. de Scy-Chazelles Conventions avec propriétaires Ligne HTA 17,5 KV Maison Neuve LESSY dérivations de Scy-Chazelles, D.U.P. par A.P. du 20 octobre 1970.

PPRi : Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) « Inondations » : A.P. du 28 juin 2005 modifiant l'A.P. du 26 juillet 1989. Le dossier P.P.R. comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000.

PPRmt : Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels (P.P.R.) « Mouvements de Terrain » : A.P. du 28 juin 2005 modifiant l'A.P. du 26 juillet 1989. Le dossier P.P.R. comporte un règlement, un rapport de présentation et un plan de zonage 1/5000.

PT1 : Servitudes de protection contre les perturbations électromagnétiques : Décret du 12 avril 1961 Centre Scy-Chazelles.

PT2 : Servitudes de protection contre les obstacles :

- Décret du 10 mai 1990, secteur de dégagement autour de la station radar SRE-NG de l'aérodrome de Metz Frescaty ;
- L.H. Saulny Fort Lorraine - Amance Grand Mont d'Amance, décret du 06 octobre 1978.

PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques : Câbles T.R.N. N°s CN62 et UP 57.11

T1 : Servitudes relatives aux réseaux de chemins de fer. Zone en bordure de laquelle s'appliquent les servitudes créées au profit du domaine Public Ferroviaire.

T4 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne. Servitude de balisage.

T5 : Servitudes aéronautiques pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes de dégagement : Aéroport de METZ-FRESCATY, décret du 22 mai 1987.

T7 : Servitudes aéronautiques instituées pour la protection de la circulation aérienne, Servitudes à l'extérieur des zones de dégagement concernant des installations particulières : Aéroport de Metz-Frescaty.

2.9 LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

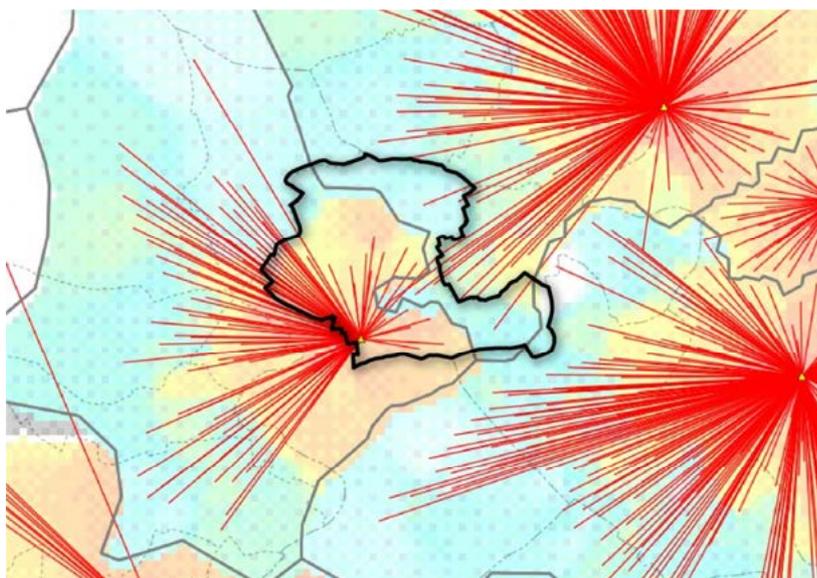
L'Article L151-5 du Code de l'Urbanisme stipule que :

« Le projet d'aménagement et de développement durables définit les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune. ».



Il convient de réaliser un diagnostic sur les communications numériques disponibles sur le territoire communal. Le recensement des contraintes qui s'imposent et des opportunités à saisir aidera la commune à définir son projet en matière de communications numériques. En France, les collectivités peuvent intervenir pour l'aménagement numérique dans le cadre du Code Général des Collectivités territoriales. Depuis 2004, l'article L.1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales leur donne la possibilité d'établir et d'exploiter des réseaux de communications électroniques. En revanche, les collectivités ne peuvent intervenir directement dans le déploiement des réseaux mobiles (3G/4G) qui sont du ressort exclusif des opérateurs privés.

A. Desserte numérique par ADSL



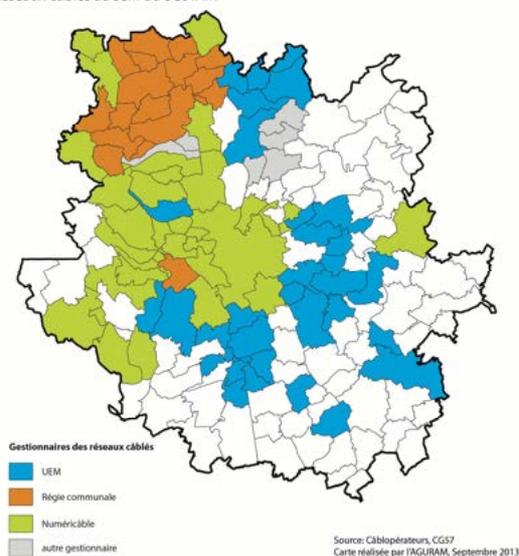
Située à l'est de la ville de Metz, **Scy-Chazelles est raccordée au réseau traditionnel téléphonique de France Télécom**, via le nœud de raccordement des abonnés (NRA) SCY57. Il est situé sur le ban communal, voie de la Liberté.

La présence de ce NRA à Scy-Chazelles et son opticalisation (raccordement à l'infrastructure de collecte en fibre optique) permettent à la commune de **disposer de services ADSL satisfaisants et de couvrir la quasi-totalité des secteurs urbanisés**. En termes de débits, les estimations du niveau de

service ADSL/VDSL, proposé sur la commune de Scy-Chazelles, **oscillent entre 20 Mbit/s et plus**.

Ce NRA a été dégroupé permettant la présence d'opérateurs alternatifs et de dynamiser l'offre de service. A ce jour, **le NRA SCY57 compte 5 opérateurs**. En résumé, la présence sur le ban communal d'un NRA opticalisé, dégroupé et situé à proximité des abonnés (en zone urbanisée) permet l'éligibilité à des offres de service de type Triple Play (internet-téléphonie-télévision).

Réseaux câblés au sein du SCOTAM



B. Desserte numérique par le câble

Communes desservies par le câble

Source : SCOTAM

Scy-Chazelles dispose d'un réseau câblé géré par Numéricable offrant des services Internet et de télédistribution.

Depuis septembre 2005, Numéricable a réalisé une rénovation et une modernisation de son réseau en adoptant une architecture de type FTTLA (Fiber To The Last Amplifier). **Elle permet la délivrance de services Très Haut Débit. Ces débits sont de l'ordre de 100Mbit/s pour la commune de Scy-Chazelles permettant la souscription d'offre Triple Play : internet-téléphonie-télévision.** La carte, ci-contre, montre que seule une partie des communes de Metz-Métropole est desservie par le câble.

C. Une couverture très haut débit programmée

Le développement du Très Haut Débit repose en grande partie sur le déploiement d'un nouveau réseau de distribution : la fibre optique. Cette infrastructure pérenne permet d'offrir de meilleures performances que le réseau téléphonique en cuivre avec des débits supérieurs ou égaux à 30Mbit/s. Demain, cette infrastructure supportera les mêmes évolutions que le réseau cuivre et offrira des débits de 1Gbit/s. Face aux enjeux économiques que représente la distribution de ce nouveau réseau, les opérateurs privilégieront un déploiement dans les zones très denses, voire denses.

Dans le cadre du Plan national THD, le gouvernement a lancé en juin 2010, un Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement (AMII) auprès des opérateurs. En 2011, les opérateurs Orange et SFR ont indiqué leurs intentions d'investissements dans les déploiements FTTH sur la Moselle pour 70 communes, dont les communes de Metz-Métropole d'ici 2020. Ceci permet de garantir la pérennité de la bonne qualité de desserte numérique des habitants de Scy-Chazelles sur le long terme. **Le déploiement FTTH sur la commune débutera en 2015 pour une durée de 5 ans, via un co-investissement de Orange et SFR.**

Si en 2013, le niveau de débit nécessaire pour un usage confortable de consultation commence à 5 Mbit/s, ce chiffre reste particulièrement évolutif.



Les contenus de plus en plus riches induisent de faire croître d'environ 33% par an cette valeur moyenne qui définit le haut débit. Si la croissance des débits continue au rythme qui a été le sien depuis plus de vingt ans, les usages exigeront 30 Mbit/s en 2020. Cela va bien au-delà des performances de l'ADSL et nécessite le développement d'autres technologies comme la fibre optique.

A cette dynamique s'ajoute la multiplication des objets connectés (tablettes, smartphones, smartTV...) et le développement de nouveaux usages comme le stockage en ligne de données (photos, vidéos, données sensibles...).



D. Haut débit mobile

La couverture des réseaux 3G/4G (service de communications mobiles de troisième et quatrième générations) s'est rapidement développée rendant leur utilisation possible sur la majorité des territoires. Ceci se vérifie pour Scy-Chazelles. **Elle ne présente pas de carence en termes de couverture, puisqu'on dénombre la présence de 4 opérateurs : Bouygues, Free, Orange, et SFR.**

La couverture 3G/4G sur la commune est permise par la présence d'antennes relais sur le ban communal.

Localisation des antennes mobiles sur Scy-Chazelles

Source : <http://www.antennesmobiles.fr/>

ID	Réseau	Operateur	Date	Modif	Adresse	Code Postal	Ville	Active
84287	2G 3G 4G	BOUYGUES TELECOM	1997-11-07	2016-08-05	CHEM DE LA CROIX DE BOIS TOUR HERTZIENNE (LE MONT ST QUENTIN)	57160	SCY-CHAZELLES	Oui
314059	2G 3G 4G	BOUYGUES TELECOM	2003-04-18	2015-11-27	FORT GÉRARDIN (MONT ST-QUENTIN)	57160	SCY-CHAZELLES	Oui
811596	3G 4G	FREE MOBILE	2012-01-20	2015-02-13	CHEM DE LA CROIX DE BOIS TOUR HERTZIENNE (LE MONT ST QUENTIN)	57160	SCY-CHAZELLES	Oui
1244620	3G 4G	FREE MOBILE	2014-06-27	2017-01-06	FORT GÉRARDIN (MONT ST-QUENTIN)	57160	SCY-CHAZELLES	Oui
413176	2G 3G 4G	ORANGE	2006-06-16	2013-12-06	1 R DE L'ESPLANADE HÔTEL DE VILLE	57160	SCY-CHAZELLES	Oui
204107	2G 3G 4G	ORANGE	2001-03-23	2015-05-18	R DU GAL DE GAULLE EGLISE ST-QUENTIN	57050	LONGEVILLE-LES-METZ	Oui
425973	2G 3G	ORANGE	2006-11-17	2006-11-17	FORT GÉRARDIN (MONT ST-QUENTIN)	57160	SCY-CHAZELLES	Oui
361981	2G 3G 4G	SFR	2004-12-23	2016-03-04	FORT GÉRARDIN (MONT ST-QUENTIN)	57160	SCY-CHAZELLES	Oui

Scy-Chazelles offre à sa population une très bonne desserte ADSL, de l'ordre de 20 Mbit/s et il existe aussi une offre câblée à 100 Mbit/s proposée par Numéricable.

En 2020, la commune disposera intégralement de la fibre optique par le biais d'un co-investissement de Orange et SFR. La desserte mobile de la commune est bonne avec une couverture 3G et 4G très satisfaisante.

II – DIAGNOSTIC SOCIO-ECONOMIQUE

1. LA SITUATION SOCIO-ECONOMIQUE

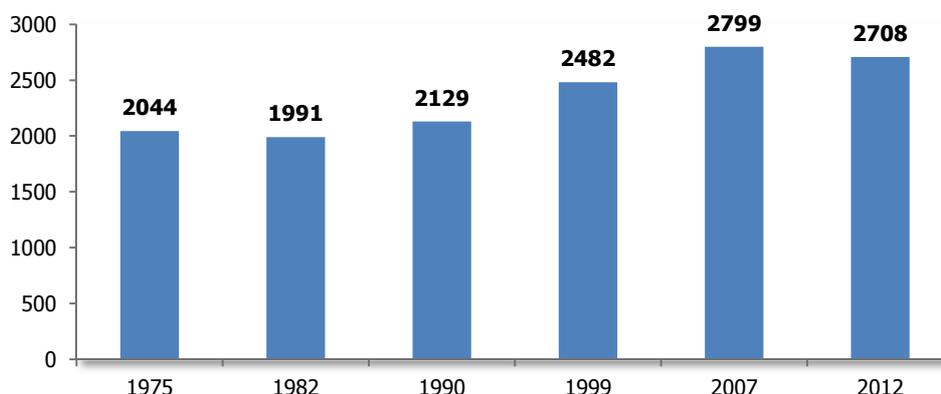
1.1 LA DEMOGRAPHIE

A. L'évolution de la population

Le graphique, ci-dessous, montre que la population de Scy-Chazelles est en hausse entre les recensements de 1975 et de 2012 réalisés par l'INSEE. Sur cette période d'une quarantaine d'année, la commune a gagné 32% de sa population.

Evolution de la population depuis 1975 à Scy-Chazelles

Source : INSEE



L'évolution démographique de la commune de Scy-Chazelles depuis 1975 comporte **trois grandes périodes** :

- **1975-1982** : léger déclin démographique avec une perte de 53 habitants sur 7 années (une perte de 7 habitants en moyenne par an soit -0,4 %) ;
- **1982-2007** : très forte croissance, hausse démographique continue sur 25 ans, avec 808 habitants supplémentaires. Cela s'explique en partie par l'agrandissement du parc de logements (augmentation annuelle moyenne de 32 habitants soit +1,37 % par an) ;
- **2007-2012** : après une croissance démographique importante, la population de Scy-Chazelles connaît un déclin de 91 habitants, soit une baisse de -3 % de la population sur cette période. Cependant, ces données ne prennent toutefois pas encore en compte l'intégralité de la zone en Prille.

Evolution comparée (en nombre d'habitants et en %) de la population depuis 1975

Source : INSEE

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012	1975-2012
Scy-Chazelles	-53	138	353	317	-91	664
Metz Métropole	7 175	8 102	8 388	902	-3 639	20 928
SCoTAM	5 976	7 984	13 115	7 916	1 427	36 418
Moselle	816	4113	12 145	15 571	7 450	40 095

	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2007	2007-2012	1975-2012
Scy-Chazelles	-3%	7%	17%	13%	-3%	32%
Metz Métropole	4%	4%	4%	0%	-2%	10%
SCoTAM	2%	2%	4%	2%	0%	10%
Moselle	0%	0%	1%	2%	1%	4%

La croissance démographique de 32% enregistrée à Scy-Chazelles est rassurante dans un contexte généralisé de relative croissance sur les différentes entités territoriales :

- les 44 communes de **Metz Métropole** ont gagné 20 928 habitants (+10%) ;
- les 151 communes du **SCoTAM** ont gagné 36 418 habitants (+10%) ;
- les 730 communes du **Département de la Moselle** ont gagné 40 095 habitants (+4%).

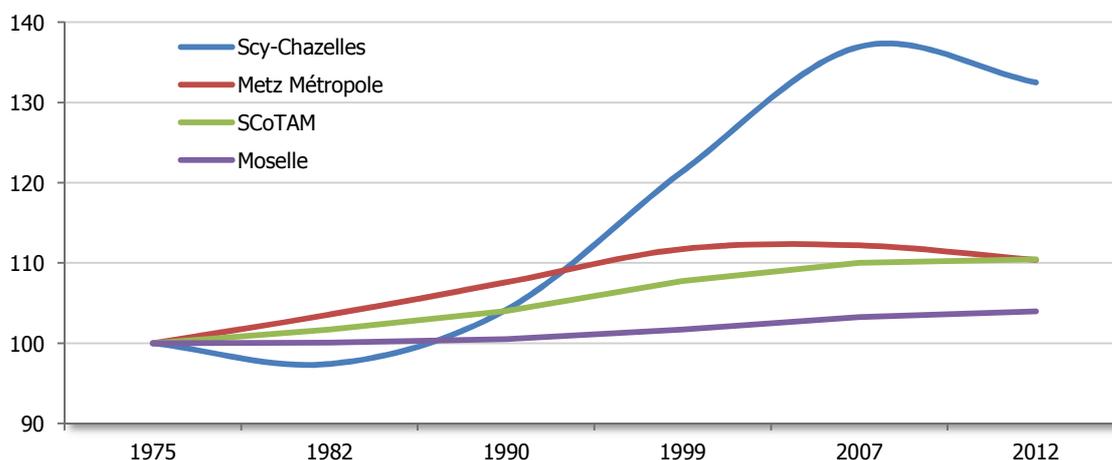
Entre 1975 et 2012, les quatre territoires de comparaison ont gagné de la population mais avec certaines disparités. Cette moyenne comporte un groupe important de petites communes dont la population a littéralement explosé pendant que celle des communes les plus importantes ne progressaient que peu ou pas.

En effet, pour les communes de tailles modestes, la proximité de Metz à une dizaine de kilomètres est généralement significatrice d'une **croissance démographique très forte entre 1975 et 2012**. Cela s'explique par des temps d'accessibilité rapides et un **foncier moins coûteux** que sur les communes limitrophes de la ville centre

Sur le graphique ci-dessus, on remarque la **nette évolution de la population** de Scy-Chazelles par rapport aux autres territoires de comparaison, bien que leurs évolutions restent positives.

Evolution comparée (en nombre d'habitants et en %) de la population depuis 1975 en base 100

Source : INSEE



Aujourd'hui, qualifiée de pôle de proximité dans l'armature urbaine du SCoTAM, Scy-Chazelles est considérée comme étant une commune très attractive pour l'habitat sur l'ensemble de l'agglomération messine.

Scy-Chazelles a vu sa population augmenter de 32% entre 1975 et 2012, avec une légère baisse ces dernières années.

Alors que l'agglomération messine et le SCoTAM ont vu leur population évoluer positivement de 10%, la forte croissance de population de Scy-Chazelles est le reflet d'une certaine attractivité en terme d'habitat et de résidentiel sur la commune.

B. Les facteurs de l'évolution démographique

L'évolution de la population, qu'elle soit positive ou négative, s'explique par deux phénomènes :

- Le **solde naturel**, qui est la **différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès** enregistrés au cours d'une période, et qui renseigne sur la présence ou non d'une population jeune en âge d'avoir des enfants sur le territoire.

- Le solde migratoire, qui est la **différence** entre le nombre de personnes **qui sont entrées sur le territoire** et le nombre de personnes **qui en sont sorties au cours d'une période**.

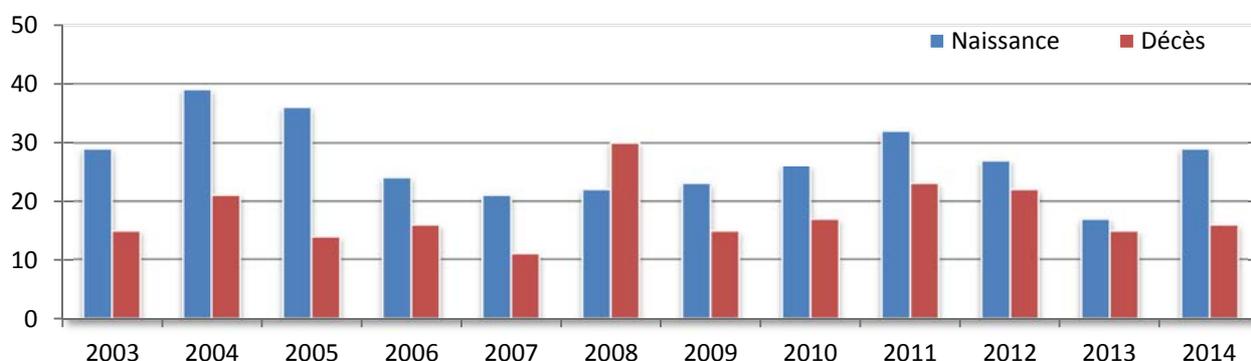
Depuis 2003, **le nombre de naissances annuel moyen à Scy-Chazelles est de 27 enfants**. Le nombre de naissances le plus faible est de 17 naissances en 2013 et le plus élevé de 39 en 2004. Bien que ces chiffres ont de nombreuses fois fluctué ces dix dernières années, cette dynamique démographique montre qu'il existe **de jeunes couples en âge d'avoir des enfants** sur le ban communal.

Cependant, **le taux de natalité, de 10,0 naissances/1000 habitants/an**, est plus faible à Scy-Chazelles que sur l'ensemble de Metz Métropole (11,9) pour l'année 2012. A noter que **le taux de mortalité est légèrement plus faible également** (8,1 décès / 1000 habitants / an, contre 8,2 pour Metz Métropole).

Le graphique, ci-dessous, montre que les naissances sont plus nombreuses que les décès à Scy-Chazelles entre 2003 et 2014, excepté pour l'année 2008. Cela représente sur cette période environ 18 décès annuels en moyenne (215 décès) contre environ 27 naissances annuelles (325 naissances).

Nombre de naissances et de décès depuis 2003 à Scy-Chazelles

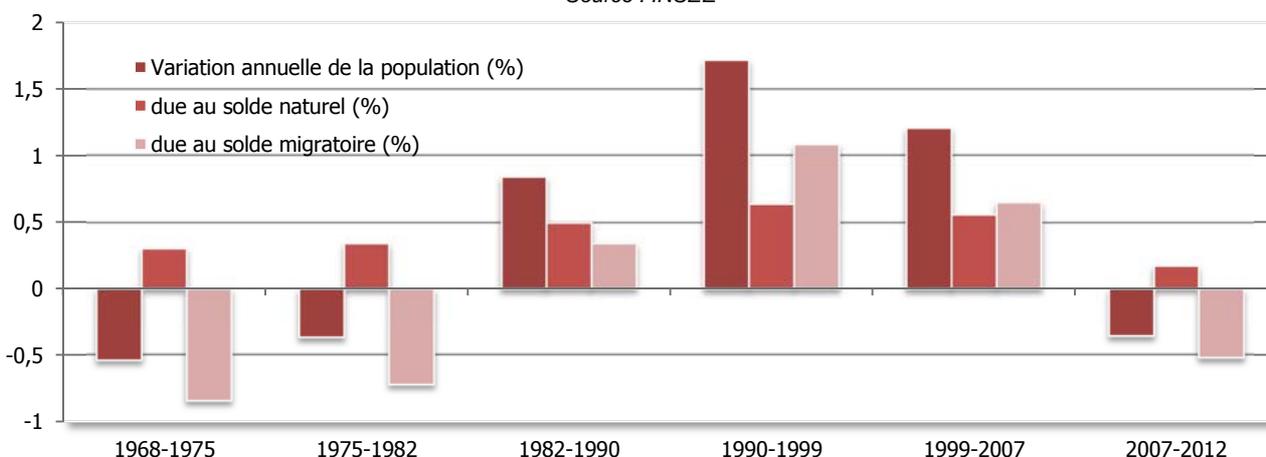
Source : INSEE



Le seuil de **renouvellement des générations**, c'est-à-dire le nombre moyen d'enfants par femme nécessaire pour que chaque génération en engendre une suivante de même effectif, est au minimum de 2,05 enfants par femme. Ce seuil tient compte de la mortalité entre la naissance et l'âge de procréation. **En France, ce taux est de 2,01 enfants par femme en 2014.**

Parts du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population entre 1968 et 2012

Source : INSEE



Sur le graphique ci-dessus, on observe une **augmentation du solde naturel entre 1968 et 2007, phénomène qui reflète le bon fonctionnement du renouvellement de la population.**



Cependant, si les naissances sont bien supérieures aux décès, **le solde naturel n'était pas assez important entre 2003 et 2014** pour combler la population perdue via le solde migratoire.

En effet, la commune continue de gagner de la population par « excédent naturel » (l'écart entre les naissances et les décès), mais cela représente moins de 5 personnes supplémentaires chaque année. En revanche, elle en a beaucoup perdu par déficit migratoire entre 2008 et 2013, c'est-à-dire qu'il y a davantage de personnes qui ont quitté la commune que de personnes qui sont venues s'y installer (une perte de 14 personnes chaque année).

On observe trois périodes d'évolution :

- **1968-1982** : une perte d'habitants marquante qui se traduit par un solde migratoire négatif (respectivement -0,84 % et -0,72 %) ;
- **1982-2007** : une période qui connaît un taux de natalité important (avec un pic à 12,65 ‰ entre 1990 et 1990) et un solde migratoire positif avec l'arrivée d'habitants ;
- **2007-2012** : un déficit migratoire très important, puisque la commune a perdu 70 habitants par ce biais. Le solde naturel (+23 habitants) n'a pas réussi à le compenser.

Le solde migratoire négatif est un phénomène observé aussi sur d'autres territoires. Depuis 1975, **Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département perdent de la population, via le solde migratoire**. Cela signifie que les personnes qui viennent s'installer sur le territoire sont moins nombreuses que celles qui le quittent.

Evolution du solde naturel et du solde migratoire dans l'évolution de la population entre 1968 et 2013

	1968 1975	1975 1982	1982 1990	1990 1999	1999 2007	2007 2012
Variation annuelle de la population (%)	-79	-53	138	353	284	-49
• due au solde naturel (%)	44	49	82	132	132	23
• due au solde migratoire (%)	-123	-102	56	221	152	-72
Taux de natalité (‰)	13,04	12,1	12,18	12,65	10,92	9,47
Taux de mortalité (‰)	10,02	8,65	7,19	6,23	5,29	7,79

Source : INSEE

Depuis 2003, le nombre de naissances sur la commune est de 27 enfants en moyenne par an. Le maintien de la courbe des naissances est primordial pour assurer le renouvellement de la population et le maintien des effectifs scolaires. Si le solde naturel a été en augmentation jusqu'en 2007 et donc les naissances toujours supérieures aux décès, le solde naturel est insuffisant pour combler, le cas échéant, la population perdue via le solde migratoire.

Le solde migratoire de Scy-Chazelles fluctue dans le positif et le négatif. Il dépend principalement de l'offre de logements et des nouvelles opérations réalisées sur la commune. Avec les nouvelles opérations après 2012, le solde migratoire devrait augmenter puisque l'offre de nouveaux logements va accroître la population.

C. La structure de population

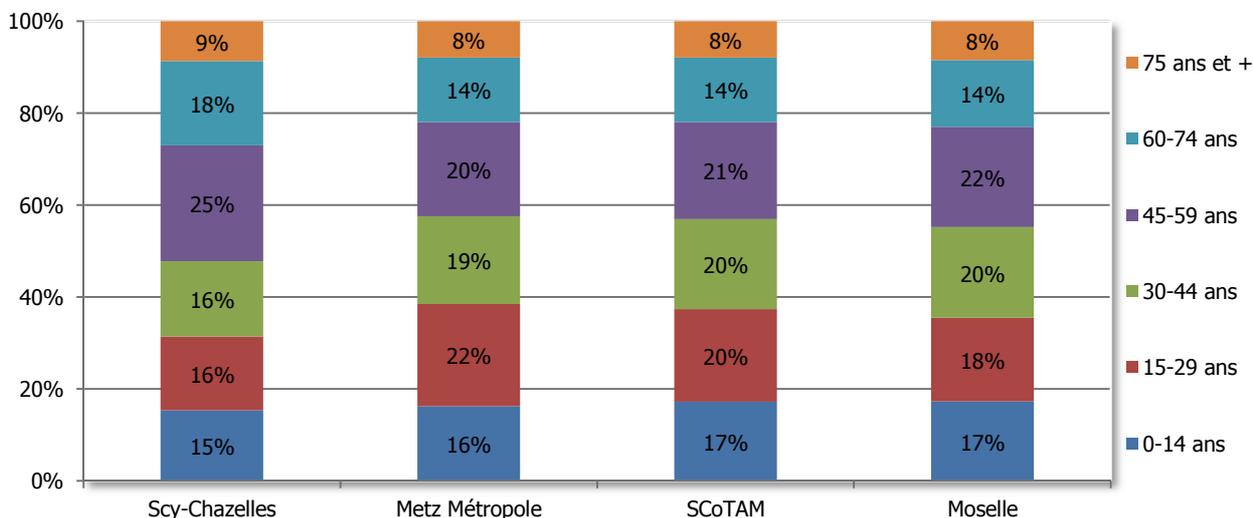
La structure de population de Scy-Chazelles est quelque peu différente de celles des territoires de comparaison : la part des 15-44 ans est de 32 % pour Scy-Chazelles contre plus de 40 % pour les autres territoires. À l'inverse, les 45-74 ans occupent 44 % contre moins de 36 % pour les territoires de référence.

Plus généralement, on retrouve sur la commune une population plus âgée que celle observées sur les territoires de comparaison.

Les plus de 45 ans ont une représentation quasi égale à celle des moins de 45 ans. Sur les autres territoires, les moins de 45 ans représentent près de 60% de la population. La population de Scy-Chazelles est donc plus âgée que la moyenne observée.

Analyse comparée de la répartition par tranche d'âge en 2012

Source : INSEE

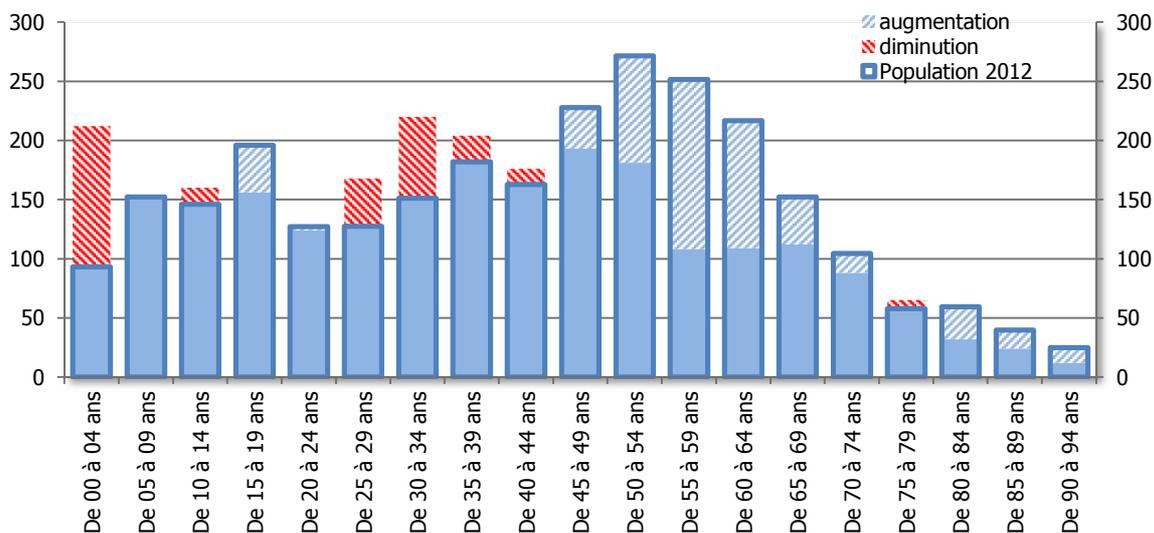


Par ailleurs, avec un **âge moyen de 43 ans en 2012** contre 37 ans en 1999, et 40 ans pour l'ensemble de la Communauté d'agglomération de Metz Métropole, Scy-Chazelles n'est pas épargnée par le **phénomène général de vieillissement** de la population.

Comme pour beaucoup de communes de la périphérie messine, la structure de la population par classes d'âge fait apparaître des **déséquilibres importants entre les générations et un vieillissement progressif de la population**. Cela apparaît sur le graphique ci-dessous qui montre la situation en 2012 et l'évolution des différentes classes d'âge de la population entre 1999 et 2012. Les effectifs sont en recul pour la majorité des classes d'âge en-deçà de 45 ans (excepté les 15-24 ans) et en progression pour presque toutes les autres, à partir de 45 ans (exceptés les 75-79 ans).

Evolution de la population par tranche d'âge à Scy-Chazelles entre 1999 et 2012

Source : INSEE



Les évolutions de la structure de la population par tranches d'âges entre 1999 et 2012 montrent un vieillissement des habitants de Scy-Chazelles :

- **Moins de 15 ans** : -132 personnes (-25,3%) ;
- **15-29 ans** : +2 personnes (+0,5%) ;
- **30-44 ans** : -104 personnes (-17,3%) ;
- **45-59 ans** : +269 personnes (+55,7%) ;
- **60-74 ans** : +164 personnes (+53,2%) ;
- **75 ans et plus** : +49 personnes (+36,7%).

On remarque que les populations de 45-74 ans doublent sur 13 années, alors que les tranches d'âge qui contribuent au renouvellement de la population (20-44 ans) diminuent. L'enjeu identifié en terme de **vieillessement de la population est que les 45 ans et plus augmentent fortement (+52,1%), alors que les moins de 45 ans diminuent rapidement (-14,9%).**

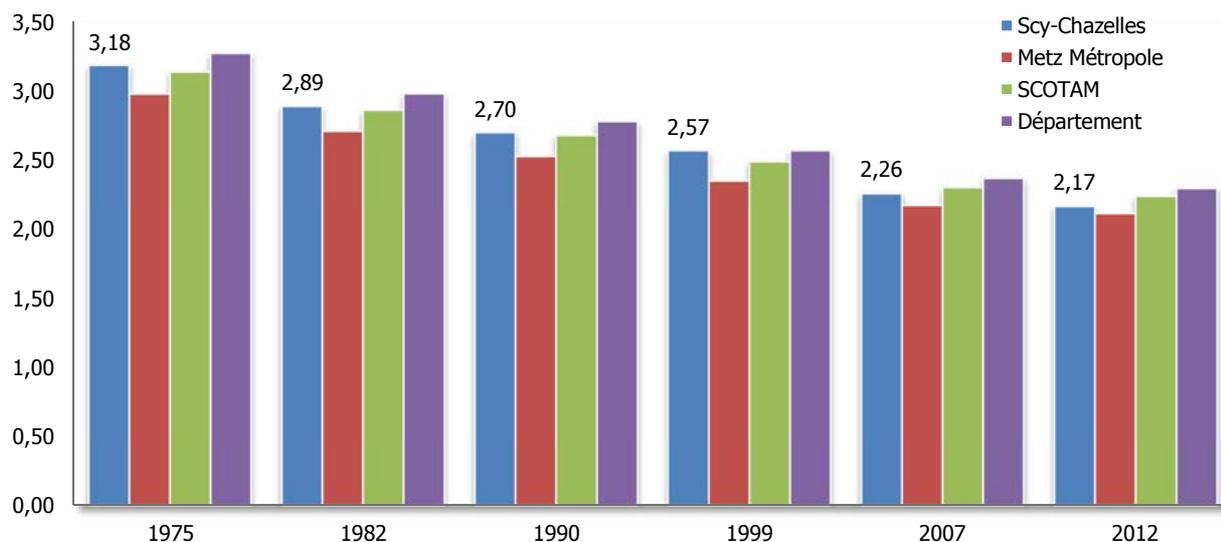
En 2012, la population de Scy-Chazelles est équilibrée entre les moins de 45 ans et les plus de 45 ans dont leurs parts respectives avoisinent les 50%. Cette répartition est différente de celles observées sur l'agglomération où la part des moins de 45 ans est supérieure à celle des plus de 45 ans.

La commune a connu un important vieillissement de sa population entre 1999 et 2012, notamment à cause d'une explosion du nombre de 45-74 ans (+54%). La hausse de 37% (+49 personnes) des 75 ans et plus traduit bien le vieillissement de la population communale avec aussi, la baisse encore plus sensible du nombre des moins de 45 ans (-234 personnes soit -14,9%). Il convient de prévoir des logements adaptés aux jeunes ménages pour diversifier l'offre et éviter de voir le vieillissement de la population s'amplifier dans les années à venir.

D. Le nombre et la composition des ménages

Un ménage, au sens du recensement, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le

Evolution comparée de la taille des ménages depuis 1975 à Scy-Chazelles
Données INSEE



nombre de **résidences principales**. (Définition INSEE).

*Evolution comparée ménages/population à Scy-Chazelles depuis 1968*

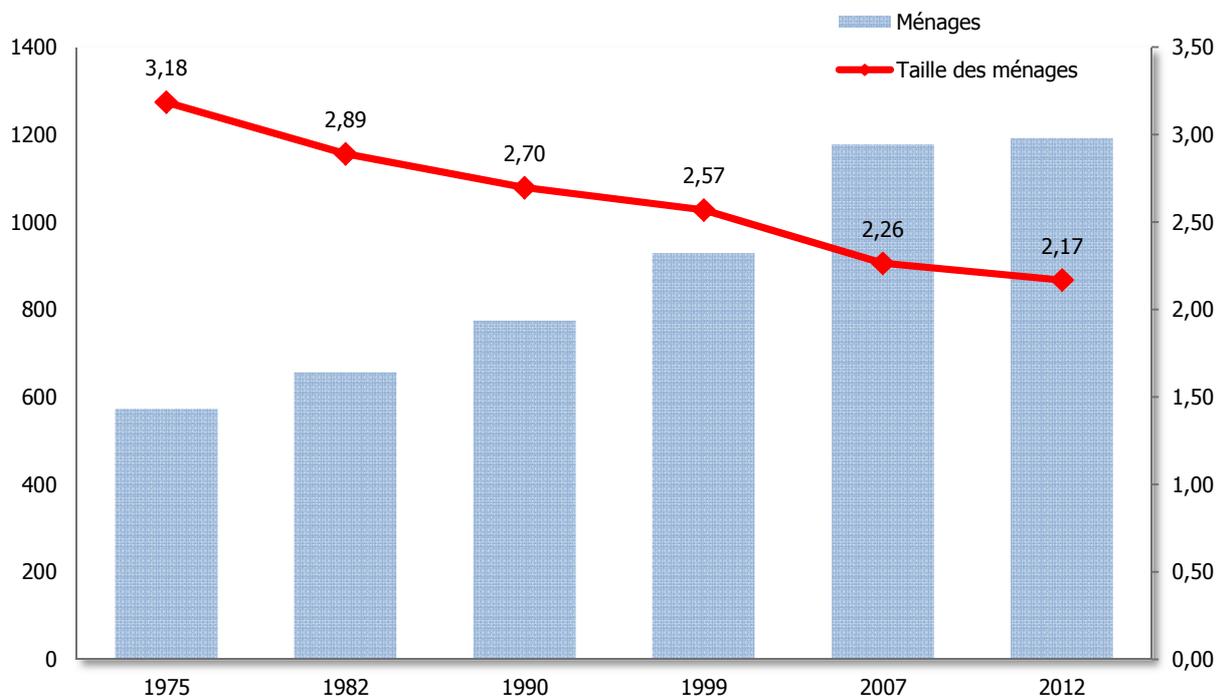
Source : INSEE

	1968	1975	1982	1990	1999	2007	2012
Population	2123	2044	1991	2129	2482	2799	2708
Ménages	548	573	656	774	929	1184	1196
Taille des ménages	3,6	3,2	2,9	2,7	2,6	2,3	2,2

Le **nombre moyen de personnes par logement** (2,57 en 1999, 2,26 en 2007, 2,17 en 2012) **continue de diminuer** mais reste supérieur à celui de Metz Métropole dans son ensemble (2,12 en 2012). Rappelons qu'il atteignait 3,6 personnes par logement à Scy-Chazelles à la fin des années 60. Le graphique, ci-dessus, met en évidence cette **constante diminution** de la taille moyenne des ménages. Ainsi, un logement accueille moins de population que par le passé.

Evolution du nombre et de la taille des ménages depuis 1975

Données INSEE



Sur cette même période, on observe une augmentation considérable du nombre de ménages sur la commune, passant de 548 en 1968 à 1196 en 2012.

La baisse globale de la taille des ménages et l'augmentation du nombre de ménages qui s'observe à toutes les échelles est le résultat du desserrement des ménages. Ce phénomène traduit des changements de mode de vie qui sont observés sur l'ensemble du territoire national.

Plusieurs facteurs expliquent cette évolution :

- la décohabitation des jeunes qui quittent de plus en plus tôt le foyer parental pour réaliser des études de plus en plus longues dans les villes universitaires ;
- ces mêmes jeunes qui ont des enfants de plus en plus tard ;
- l'éclatement des ménages créant des familles monoparentales ;



- le vieillissement de la population augmentant le nombre de ménages composés d'une seule personne.

Ce phénomène est confirmé par le tableau ci-dessous qui indique la typologie des ménages observées sur la commune et les autres territoires en 2012. En effet, la croissance des personnes seules (de 22% en 1999 à 34% en 2012) et la baisse des couples avec enfants (de 38% en 1999 à 26% en 2012) résultent du phénomène de desserement des ménages.

Evolution et comparaison des types de ménages observés en 2012					
Données INSEE					
	Scy-Chazelles		Metz Métropole	SCoTAM	Moselle
	1999	2012			
Personnes seules	22%	34%	42%	36%	32%
Couple sans enfant	30%	32%	25%	26%	29%
Couple avec enfant(s)	38%	26%	23%	28%	30%
Famille monoparentale	9%	8%	10%	10%	9%

Sur la commune, sont majoritairement représentés les ménages seuls (34%) ou couples sans enfants (32%). Le vieillissement de population et la part élevée des plus de 50 ans expliquent cette représentation, notamment pour la part élevée des couples sans enfant par rapport à celle de Metz Métropole (25%), du SCoTAM (26%) ou du département (Moselle).

Comme toute les communes de l'agglomération, Scy-Chazelles est touchée par le phénomène de desserement des ménages qui entraîne une hausse du nombre de ménages sur la commune mais une baisse de la taille des ménages. En 2012, les valeurs étaient réciproquement de 1192 ménages et de 2,17 personnes contre 573 ménages et 3,18 personnes en 1999.

La typologie observée de ces ménages confirme le phénomène de desserement avec 34% de personnes seules en 2012 contre 22% en 1999 et 26%, type de ménage le plus présent sur la commune. On observe aussi une baisse des couples avec enfant(s) passant de 38% en 1999 à 26% en 2012.

1.2 LE PARC DE LOGEMENTS

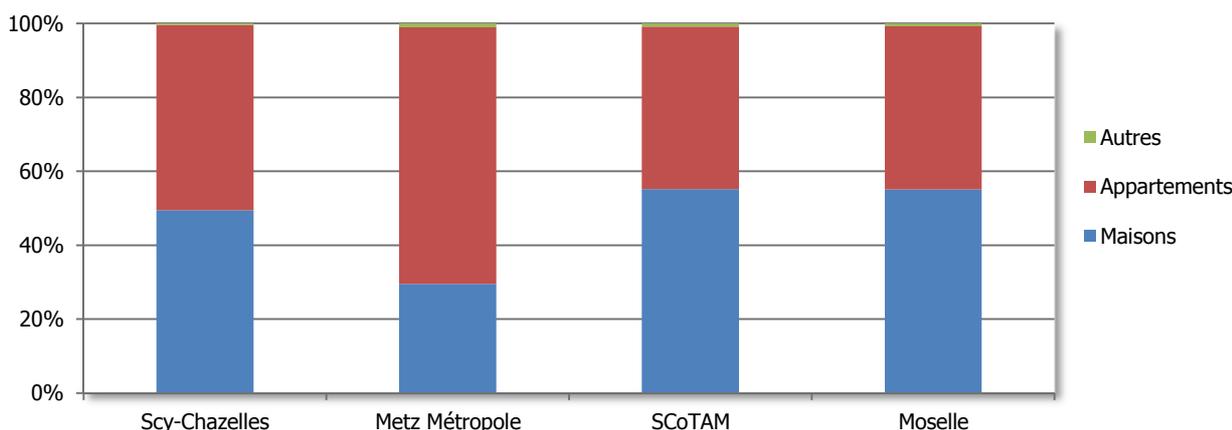
A. La typologie et l'ancienneté d'emménagement

Un logement est défini du point de vue **de son utilisation**. C'est un local utilisé pour l'habitation :

- séparé, c'est-à-dire complètement fermé par des murs et cloisons, sans communication avec un autre local, si ce n'est par les parties communes de l'immeuble (couloir, escalier, vestibule, ...)
- indépendant, à savoir ayant une entrée d'où l'on a directement accès sur l'extérieur ou les parties communes de l'immeuble, sans devoir traverser un autre local.

Les logements sont répartis en **quatre catégories** : **résidences principales, résidences secondaires, logements occasionnels, logements vacants**. Il existe des logements ayant des caractéristiques particulières, mais qui font tout de même partie des logements au sens de l'INSEE : les logements-foyers pour personnes âgées, les chambres meublées, les habitations précaires ou de fortune (caravanes, mobile home, etc.).

En **2012**, le parc immobilier de Scy-Chazelles se compose de **680 maisons individuelles** et de **652 appartements**, soit une **répartition quasi égale** qui montre l'offre diversifiée de logements sur la commune. Cela signifie aussi que **le produit appartement**, fréquemment recherché par les jeunes ménages, représente la moitié de l'offre **sur le ban communal (50%)**.

Typologie comparée des logements occupés en 2012
Données INSEE


Sur la commune, le parc de résidences principales se partage à égalité entre logements individuels et collectifs. En réalité, le parc collectif est davantage présent à Scy-Chazelles bas, tandis que Scy-Chazelles haut concentre une part plus importante de logements individuels. La dernière opération d'urbanisme de la commune, la zone « En Prille », propose davantage de logements collectifs. Ce type d'habitat, lorsqu'il est bien pensé et intégré au tissu urbain existant, s'avère pertinent pour une gestion maîtrisée du potentiel foncier d'une commune.

Pour **attirer de nouvelles populations**, un travail pourrait être effectué sur la **typologie de logements**. En effet, le locatif est un excellent moyen d'attirer de jeunes ménages. En outre, il peut permettre le maintien d'une population âgée sur une commune grâce à une offre adaptée. Ce type d'offres pour les personnes âgées peut libérer des logements plus vastes, généralement recherchés par les familles et ainsi favoriser le parcours résidentiel.

Types de logement en nombre et en % du parc de logement
Données INSEE

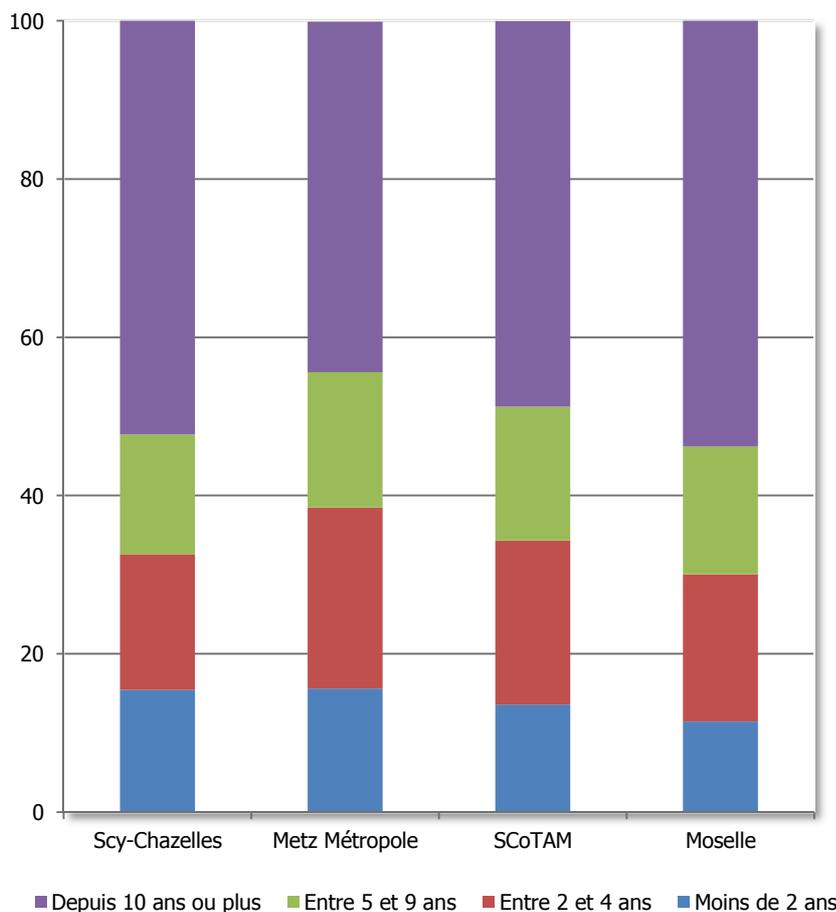
	Maisons				Appartements			
	1999	%	2012	%	1999	%	2012	%
Scy-Chazelles	549	56%	680	50%	428	44%	652	49%
Metz Métropole	28 815	30%	33 043	30%	67 479	70%	77 731	69%
SCoTAM	65 155	44%	101 002	55%	82 829	56%	80 487	44%
Moselle	231 287	56%	274 428	55%	179 045	44%	219 772	44%

Entre 1999 et 2012, ce sont 224 appartements qui ont été créés à Scy-Chazelles. Cela correspond à une augmentation de 52% de ce type de produit en 13 années. Sur la même période, le nombre de maisons a aussi augmenté avec la création de 131 unités. **La forte progression du nombre d'appartements à Scy-Chazelles démontre que ce type de produit répond aux besoins d'une frange importante de la population et qu'il est recherché.**

L'ancienneté est calculée à partir **de l'année d'emménagement dans le logement**. Pour les individus enquêtés en 2012 ayant déclaré avoir emménagé en 2012, l'ancienneté d'emménagement est de 0 an, pour ceux qui ont déclaré 2011, l'ancienneté d'emménagement est de 1 an. Si tous les occupants présents au moment du recensement **ne sont pas arrivés en même temps**, la date d'emménagement correspond à **celle du premier arrivé.**

Ancienneté d'emménagement comparée en 2012 (en nombre de ménages)

Données INSEE



Plus de **52% de la population est installée** depuis plus de 10 ans dans son logement actuel sur la commune de Scy-Chazelles. Cette proportion est plus importante que sur l'agglomération messine (44%) et le SCoTAM (48%). Cela signifie qu'il existe une population qui vieillit sur la commune comme l'a démontré précédemment **la part importante des 50 ans et plus.**

Environ **15% des ménages** sont installés depuis moins de deux ans et 33% depuis moins de 5 ans. Ces valeurs se justifient par un nombre élevé d'appartements. Elles caractérisent une population avec une mobilité assez similaire à celle des autres territoires. **La population de Metz-Métropole est particulièrement mobile, puisque ce sont 39% des ménages qui ont emménagé depuis moins de 5 années.**

En 2012, le parc de logements du Scy-Chazelles se compose de 680 maisons (50%) et de 652 appartements (49%). La répartition est quasi égale et les produits ne cessent de se renouveler, ce qui témoigne du fait que les deux produits sont autant recherchés sur la commune.

Environ 33% de la population de la commune est installée depuis moins de 5 ans. Ce chiffre est légèrement inférieur au 39% des ménages qui se sont installés ces cinq dernières années sur le territoire de Metz-Métropole. En revanche, 52% des ménages se sont installés il y a plus de 10 ans et contribuent au vieillissement de la population.

B. Le statut d'occupation des logements

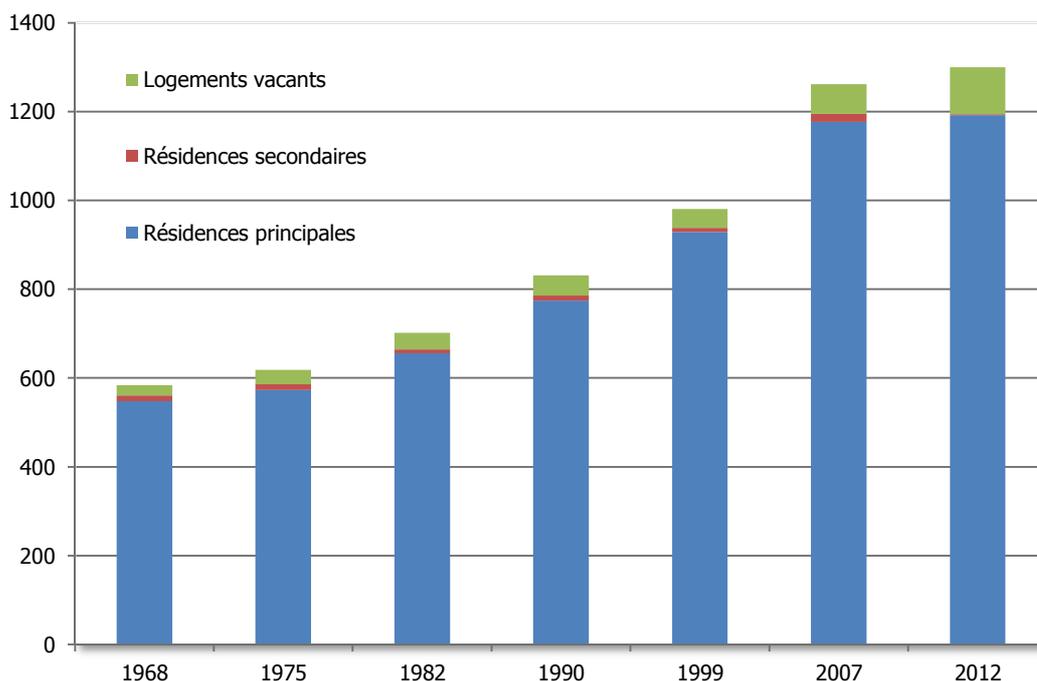
En 2012, le parc de logements communal est dominé par les résidences principales (91,6%). Il comprend 1 192 résidences principales contre 929 en 1999. Le nombre important de résidences principales est une caractéristique des communes urbaines et périurbaines.

Il n'existe que 11 résidences secondaires à Scy-Chazelles en 2012 selon Filocom. Ce chiffre est justifié étant donné que le territoire communal est un lieu d'intérêt pour le tourisme.

Le taux de vacance des logements (7,3%) à Scy-Chazelles est relativement élevé, mais inférieur aux autres territoires de référence.

Un taux de vacance de l'ordre de 5% à 6% des logements est qualifié de « normal » dans la mesure, où il permet le parcours résidentiel. Cela signifie tout de même qu'il existe des biens à réoccuper.

Evolution de la typologie des logements à Scy-Chazelles
Données INSEE



À Scy-Chazelles, le nombre de résidences secondaires (11) et le nombre de logements vacants (95) ont augmenté entre 1999 et 2012, étant respectivement de 9 et 43 logements.

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Scy-CHazelles, 1 195 résidences principales, 95 logements vacants et 11 résidences secondaires. Cette source de données basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- **La vacance conjoncturelle** : 66 logements à Scy-Chazelles, soit 5,52% du parc. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- **La vacance structurelle** : 29 logements à Scy-Chazelles, soit 2,42 % du parc. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

Il existe à Scy-Chazelles 29 logements qui pourraient être réoccupés.

Si cette vacance élevée interroge, elle peut également constituer un atout pour la commune, notamment pour y développer, lorsque cela est possible, une offre en logements aidés (publics, mais aussi privés, par le biais du conventionnement ANAH), au sein du parc existant, en cœur de commune.

Répartition comparée des types de logements en 2012

Données : INSEE

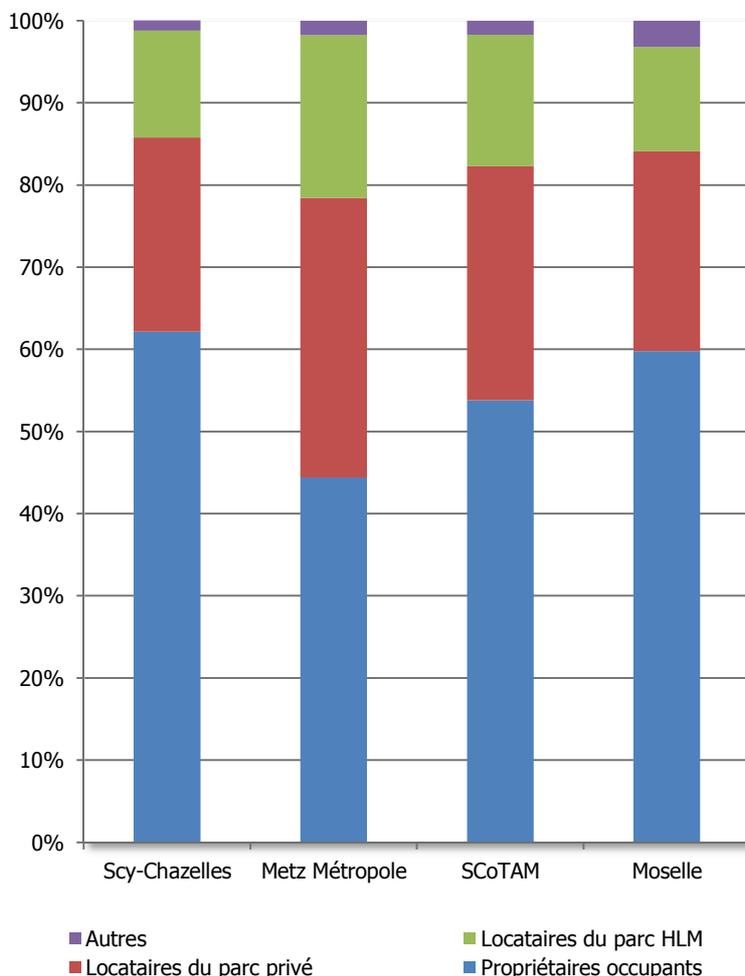
	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Absolu	%	Absolu	%	Absolu	%
Scy-Chazelles	1301	1195	91,9%	11	0,8%	95	7,3%
Metz Métropole	11 850	100 332	89,7%	923	0,8%	10 595	9,5%
SCoTAM	182 935	166 062	90,8%	1 384	0,8%	15 489	8,5%
Moselle	493 278	444 111	90,0%	8 878	1,8%	40 289	8,2%



Le graphique, ci-dessous, montre que la **part des propriétaires est sureprésentée** sur le territoire communal (62%) par rapport aux autres communes périurbaines. Ce chiffre indique également que les habitants qui ont construit leurs logements, sont en majorité propriétaires mais aussi qu'il y a une faible présence de locataires (24 %). **Les propriétaires** sont légèrement **moins nombreux aux niveaux de**

Statut d'occupation comparé des logements à 2012

Données INSEE



Metz-Métropole (44%), du SCOTAM (54%), et du Département (60%).

La part de **locataires** à **Scy-Chazelles (24%)** est inférieure à celle de tous les territoires de comparaison, avec 34% pour Metz Métropole ou 29% pour le SCoTAM. La part de **locataires du parc HLM** de Scy-Chazelles est de 13%, chiffres inférieurs aux 20% de Metz Métropole. Cependant, **la commune n'a pas d'obligation réglementaire d'avoir 20% de logements sociaux au sein de son parc immobilier.**

La décomposition de la commune entre un « **Scy-Chazelles bas** », plus urbain, centré le long de la Voie de la Liberté, et un « **Scy-Chazelles haut** », un des secteurs les plus prisés et résidentiels de l'agglomération messine, est susceptible de fausser l'interprétation de ces résultats. Scy-Chazelles haut, plus résidentiel, concentre davantage de propriétaires occupants, tandis que Scy-Chazelles bas propose une offre plus diversifiée (c'est là qu'est concentré le parc social, par exemple).

En 2012, les logements de Scy-Chazelles étaient composés de 91,9% de résidences principales. Cette proportion est légèrement supérieure à celle sur le territoire du SCOTAM (91%). Sur tous les territoires de comparaison, le nombre de résidences secondaires est très faible et est égal à celle observée sur la commune (0,8%). La part de 2,42% de logements en situation de vacance structurelle sur la commune en 2013 montre qu'il existe environ 29 logements à réoccuper à Scy-Chazelles.

À la même période, il existe 62% de propriétaires à Scy-Chazelles, principalement regroupés à Scy-Haut. Ce taux est nettement supérieur au taux observé sur le territoire de Metz-Métropole (44%). Les locataires regroupent 24% des habitants, ce taux monte à 29% sur le territoire du SCOTAM. Les locataires se retrouvent principalement au niveau de Scy-Bas avec la présence de plusieurs opérations collectives.



C. La taille des logements

Les grands logements dominent au sein du parc, puisque les 4 pièces et plus représentent 68 % des résidences principales. En revanche, la comparaison des chiffres de 1999 et 2013 fait état d'une très légère baisse du nombre de pièces par logement : 4,61 pièces en moyenne par résidence principale en 1999 contre 4,6 en 2013 (contre 3,8 sur Metz Métropole).

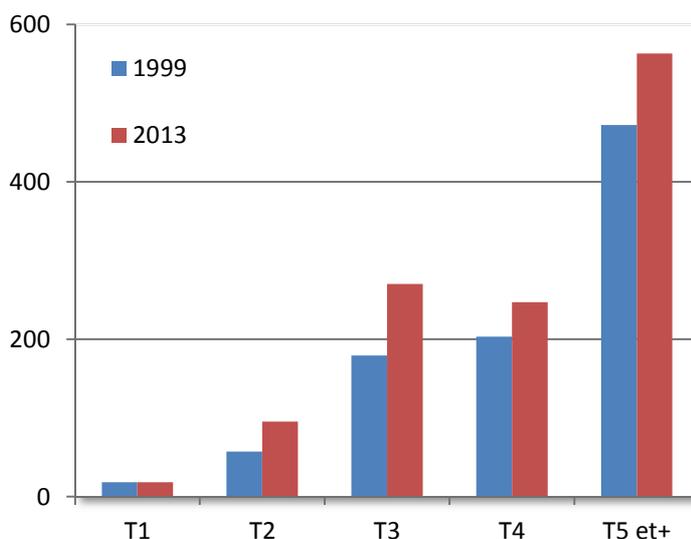
Ceci s'explique par la hausse relative du nombre d'appartements par rapports aux maisons. Dans le détail, la taille des maisons augmente, tandis que celle des appartements diminue (les deux étant supérieurs à la moyenne de Metz Métropole).

Les maisons sont ainsi passées en moyenne de 5,54 pièces en 1999 à 5,68 pièces en 2013, et les appartements de 3,44 pièces en 1999 à 3,40 pièces en 2013.

Part comparée de la taille des logements en 2012 <i>Données INSEE</i>				
	Scy-Chazelles	Metz Métropole	SCoTAM	Département
1 pièce	2%	8%	5%	3%
2 pièces	8%	15%	11%	8%
3 pièces	23%	22%	20%	18%
4 pièces	21%	22%	23%	24%
5 pièces ou +	47%	33%	41%	47%

Des logements de petites tailles plus nombreux permettraient de répondre aux besoins des personnes âgées souhaitant se maintenir sur la commune sans entretenir de grands logements ou à de jeunes ménages qui n'ont pas encore d'enfants. Cela correspondrait avec le phénomène de desserrement des ménages et les ménages de petite taille qui augmentent. Une typologie de logements variée permet l'accueil d'une population large et mixte. Plus la typologie proposée sera adaptée aux besoins et plus le desserrement sera limité.

Evolution de la typologie des logements à Scy-Chazelles
Données INSEE



Entre 1999 et 2013, ce sont 264 logements en plus qui se sont construits. Seule l'offre sur les T1 n'a pas été améliorée. En revanche, l'offre a été améliorée pour les logements de 2 à 5 pièces et plus, surtout au niveau des 3 pièces (+91 logements) et des 5 pièces (+91 logements).

Cela signifie que les appartements récents comportent, en majorité, de 3 à 5 pièces. Mais cette hausse reste très marginale et ne permet pas de suivre la tendance à l'explosion du nombre de ménages d'1 ou 2 personnes. **Cette évolution récente du parc de logements communal a partiellement résorbé le problème de diversité de l'offre résidentielle.**



En 2013, 68% des logements de Scy-Chazelles comportent un minimum de 4 pièces. La comparaison des chiffres entre 1999 et 2013 indique une augmentation des 2 à 5 pièces contre une stagnation des 1 pièce.

Des logements de petites tailles plus nombreux permettraient de répondre aux besoins des personnes âgées souhaitant se maintenir sur la commune. Mais ils favoriseraient aussi l'installation de jeunes ménages qui n'ont pas encore d'enfants. Cela favoriserait le parcours résidentiel, sachant qu'une tranche d'âge correspond à un type de produit en termes de besoins immobiliers.

D. Les logements sociaux

Selon FILOCOM 2013, **ce sont 40% des ménages qui sont éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 16 % au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) à Scy-Chazelles.** Chez les ménages locataires du parc privé, ces parts s'élevaient respectivement à 60 % et 24 %.

Logements sociaux existants sur la commune de Scy-Chazelles



A l'heure actuelle, le logement social de l'agglomération est fortement concentré à Metz, Montigny-lès-Metz et Woippy, mais le Programme Local de l'Habitat (PLH) œuvre pour une meilleure répartition de cet habitat.

De nombreuses raisons plaident pour le développement d'un locatif accessible à tous : le locatif social permet un renouvellement de la population plus rapide, ce qui facilite le maintien des équipements communaux.

Le locatif apporte une réponse au vieillissement des populations des communes résidentielles.



Exemples de logements sociaux en R+4 sur la commune de Woippy au sein de l'agglomération



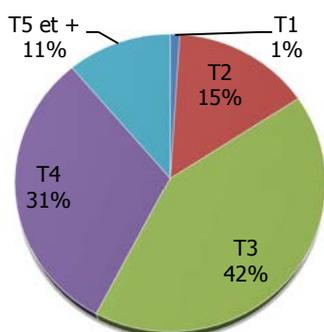
Le logement social est soumis à un double plafond de loyer et de ressources des ménages, et est particulièrement adapté à de nombreuses familles, telles que les jeunes ménages, les personnes âgées ou répond à de nombreuses situations de rupture, telles que le divorce ou la perte d'emploi.

Non soumise à la loi SRU qui impose 20 % de logements sociaux pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commune est tout de même bien pourvue en logements sociaux. Ils constituent environ **16 % du parc de résidences principales** de la commune. **L'intégralité du parc social est situé à Scy-Bas.**

Le fichier de « *l'Enquête sur le Parc Locatif Social* », réalisé par la DREAL Lorraine, **identifie 196 logements sociaux conventionnés** :

- 5 logements collectifs rue de la Gare. Propriétés de Logiest, ils sont conventionnés depuis 2010.
- 14 logements collectifs rue de la Cheneau, de Batigère, édifiés en 1955.
- 22 logements collectifs voie de la Liberté, rue principale de Scy-Chazelles, appartenant à Batigère. Les logements datent de 1992.
- 14 logements collectifs et 6 logements individuels de Moselle Habitat Territoire, impasse de l'Archyre, à proximité du parc du même nom. Cette opération est la plus récente sur la commune et date de 2013.
- 114 logements individuels rue en Prille et 21 logements individuels rue en Champ Trou. L'opération s'est faite sous plusieurs phases entre 1983 et 2003 et est portée par Batigère.

Le recensement de 2014 ne tient pas compte d'une opération d'amélioration de 5 logements financée par l'OPH de Montigny-Lès-Metz en 2015.

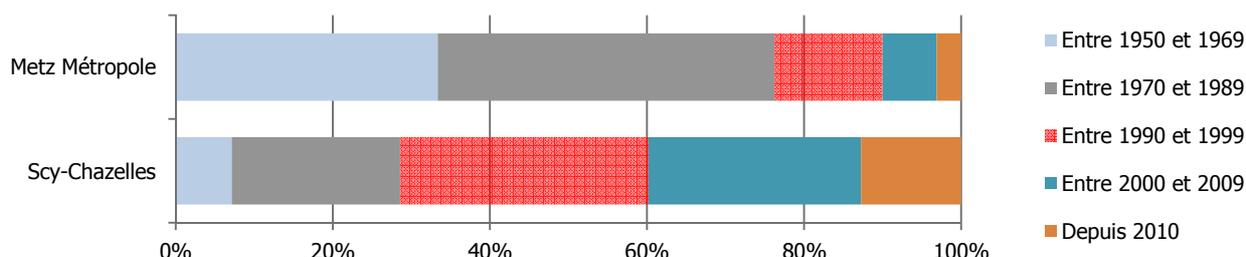


Typologie du parc locatif social à Scy-Chazelles
Données INSEE

Sur ces 196 logements, on compte 35 logements individuels, soit 18 %, ce qui est plus élevé que la moyenne de Metz Métropole (4 % d'individuels). Malgré cette part élevée de logements individuels, on note la présence de petits logements, en phase avec les besoins actuels. A l'image du parc social de Metz Métropole (et du parc social en général), les T3/T4 dominent.

Le parc social de Scy-Chazelles est également très récent, beaucoup plus que sur l'ensemble de Metz Métropole : 71 % du parc date d'après 1990, contre 23 % pour Metz Métropole. La volonté d'avoir du logement social a toujours existé et perdure même si la commune n'est pas soumise au seuil imposé par la loi SRU. Malgré une relative concentration, le parc social de Scy-Chazelles apparaît comme qualitatif et bien intégré. La vacance y est d'ailleurs très faible, puisqu'elle ne concerne que 5 logements au 1er janvier 2015.

Période de construction du parc social à Scy-Chazelles et Metz Métropole
Données INSEE



PLU COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
LES LOGEMENTS SOCIAUX CONVENTIONNES EN 2014



LEGENDE

- Logement conventionné Batigère
- Logement conventionné Moelle Habitat-Territoire
- Logement conventionné Logiest
- Bâtiment concerné

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Janvier 2017 / Fond BDTOPO 2014



Ce caractère récent du parc influe sur le niveau des loyers proposés. Le loyer moyen dans le parc social de Scy-Chazelles est de 6,7 €/m² de surface habitable, ce qui est bien supérieur à la moyenne de Metz Métropole (5,3 €/m²). En termes de parc social, il s'agit de la 4^{ème} ville la plus chère de l'agglomération, entre Saint-Julien-lès-Metz et Plappeville.

En 2013, 40 % des ménages de Scy-Chazelles étaient éligibles au logement social classique (PLUS), et 16 % au logement très social, destiné aux ménages très modestes (PLAI). Chez les ménages locataires du parc privé, ces parts s'élevaient respectivement à 60 % et 24 %.

En 2013, 40% des ménages de Scy-Chazelles sont éligibles au Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 16% au Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI).

Au total, il existe 196 logements sociaux à Scy-Chazelles soit 16% du parc immobilier. La majorité du parc est récente et on retrouve principalement des T3/T4.

E. Les orientations du Programme Local de l'Habitat

Fixer et attirer les jeunes ménages et les familles sur le territoire

Au regard des projections démographiques de l'INSEE et du nombre de logements produits ces dernières années dans l'agglomération messine, les besoins sont estimés à 1000 logements par an sur les prochaines années, toutes catégories confondues. Cet objectif, qu'il conviendra d'atteindre pour répondre aux attentes des populations, permettra de renforcer l'attractivité du territoire et de faciliter le parcours résidentiel des ménages. Une diversité dans le type, la taille et le statut des logements sera recherchée ainsi qu'une répartition équilibrée sur l'ensemble du territoire communautaire.

A l'aune des éléments identifiés dans le diagnostic du PLH et dans le futur PLU de Scy-Chazelles (commune de la première couronne, où le statut de propriétaire-occupant domine à 62 %, proximité des équipements de centralité, volonté municipale d'accueillir des familles, besoin en renouvellement démographique...), **la commune de Scy-Chazelles devra, à travers ses projets, contribuer à cette orientation en veillant à :**

- **Diversifier l'offre en logements pour faciliter les parcours résidentiels des ménages (locatif social, locatif libre, logements séniors) pour favoriser le parcours résidentiel de ses habitants et attirer de nouveaux arrivants ;**
- **Favoriser l'accession sociale à la propriété à destination des jeunes couples primo-accédants ;**
- **Construire un habitat durable et économe en énergie.**

Répartir l'offre sociale et garantir la mixité

Le second PLH de Metz Métropole vise également à assurer une meilleure répartition de l'offre en logements sociaux et à mieux répondre aux besoins spécifiques de la population.

Pour y remédier, les objectifs de production ont été redéfinis entre toutes les communes, soumises ou non à l'article 55 de la Loi SRU et ce conformément aux exigences de la loi de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion (Loi MOLLE) du 29 mars 2009. L'objectif de production globale de 360 logements aidés par an a été arrêté, lequel se répartit entre 210 logements PLUS, 90 PLA-I et 60 PLS.

La répartition territorialisée fait apparaître un objectif de **26 logements sociaux à produire pour la commune de Scy-Chazelles sur la période 2011-2017, correspondant à la durée du second PLH :**

- **16 PLUS**
- **6 PLAI**
- **4 PLS**

Les logements de type « PLUS » (Prêt Locatif à Usage Social) et PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) correspondent aux logements aidés « standards » et constituent, dans leur typologie, une réponse recherchée pour les familles notamment. Rappelons, à ce titre, que 40 % des ménages actuels de la commune sont éligibles à ce type de produit et 55 % à l'échelle de l'agglomération.



Promouvoir l'habitat durable

En France, le secteur du bâtiment est le plus gros consommateur d'énergie et constitue 40% des émissions de gaz à effet de serre. L'objectif du Grenelle de l'environnement est de réduire ces émissions de 38% d'ici à 2020. Dans la continuité de son Plan Energie Climat Territorial, Metz Métropole a décidé de promouvoir un habitat durable sur son territoire. Cette volonté se traduit dans le PLH par 4 axes de travail spécifiques :

- Promouvoir l'aménagement durable et les nouvelles formes urbaines ;
- Améliorer la qualité du parc existant (public et privé) et lutter contre la précarité énergétique ;
- Soutenir la production de logements neufs de qualité ;
- Encourager l'habitat innovant alliant densité et qualité architecturale.

Ces objectifs, pour la commune de Scy-Chazelles, se traduisent par :

- une incitation au réemploi de bâtiments existants ou de friches afin de privilégier le développement de la commune « sur elle-même » ;
- la production d'un habitat durable et de qualité, économe en ressources foncières, basé sur des formes urbaines plus denses et plus respectueuses de l'environnement (BBC) afin d'optimiser le potentiel foncier de la commune.

Partager la politique de l'habitat

La réussite d'un PLH repose avant tout sur une adhésion et une mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'habitat. La promotion et l'animation de cette démarche devront permettre d'assurer sa mise en œuvre de façon collégiale, autour d'une Politique de l'habitat partagée. Les partenariats entre les acteurs seront recherchés et favorisés (Communes, Bailleurs sociaux, services de l'Etat, promoteurs, ANAH, associations...) afin d'améliorer la portée et l'efficacité des objectifs entérinés. Des outils de suivi et d'information (tableaux de bord, observatoires...) seront créés ou simplifiés pour nourrir les échanges et renforcer le dialogue entre les acteurs de l'habitat. Les instances consultatives existantes pourront être sollicitées pour faciliter les démarches de consultation.

Pour ce qui concerne le partenariat avec les communes, la mise en œuvre effective des objectifs retenus dans le cadre du PLH devra naturellement s'appuyer sur les documents d'urbanisme communaux (POS/PLU). Dans ce cadre, le PLU de Scy-Chazelles doit être compatible avec le PLH adopté par le Conseil de Communauté de Metz Métropole le 11 juillet 2011. Cette mise en compatibilité doit être assurée dans un délai de 3 ans à compter de la date d'approbation définitive du PLH, pouvant être ramené à 1 an pour permettre la réalisation d'un ou plusieurs programme(s) de logements identifiés dans des secteurs de la commune par le PLH.

Le PLH fixe, pour la période 2011-2017, comme objectif à Scy-Chazelles, la production de 26 nouveaux logements sociaux sur l'enveloppe totale de selon la répartition suivante :

- 16 PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) ;
- 6 PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) ;
- 4 PLS (Prêt Locatif Social).

Le PLUS correspond au logement social « *standard* ». Il constitue le cœur de l'offre sociale actuelle. Le PLAI est destiné aux ménages qui cumulent difficultés financières et difficultés sociales qui, de fait, les excluent des filières d'attribution classiques de logement. Enfin, le PLS correspond au logement social « *haut de gamme* ».



F. La réhabilitation du parc

Niveau de confort comparé de l'ensemble du parc résidentiel

Source : MEEDDM – Filocom d'après la DGI (1999 et 2013)

	Scy-Chazelles		Metz Métropole
	1999	2013	
Sans confort (ni baignoire ou douche, ni WC, ni chauffage central)	4%	2%	3%
Confort partiel (absence d'un des trois éléments de confort précités)	19%	12%	11%
Tout confort (baignoire ou douche, WC, et chauffage central)	77%	87%	86%
Part de logements en catégories 6, 7 et 8 (cl.cad)	21%	14%	25%

Le niveau de confort des résidences principales sur la commune de Scy-Chazelles est équivalent à celui de Metz Métropole, puisque 14% du parc résidentiel est inconfortable ou partiellement inconfortable. Ce taux va en diminuant puisqu'il est passé de 23 % en 1999, à 14 % en 2013.

De même, la part des logements affichant un classement cadastral 6, 7 et 8 (les catégories les plus médiocres) diminue depuis 1999 : 21 % en 1999 contre 14 % en 2013. Leur part est inférieure à celle constatée sur Metz Métropole.

Globalement, le niveau de confort du parc de logement a augmenté depuis 1999, passant de 77 % à 87 % des résidences principales considérées comme « Tout confort ».

Le dernier Programme d'Intérêt Général en direction du logement indigne et de la vacance mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est achevé fin 2015. Un nouveau dispositif opérationnel devrait voir le jour prochainement. Les ménages de Scy-Chazelles éligibles au dispositif (bailleurs, ou propriétaires occupants répondant aux plafonds de l'Anah) pourront solliciter une aide financière auprès de l'Anah et de l'EPCI.

Les statistiques de la délégation mosellane de l'ANAH soulignent l'effort consenti par les particuliers pour parfaire le confort de leurs maisons. 14 logements ont eu recours à une subvention délivrée par l'ANAH depuis 2004 :

- 2 logements de propriétaires bailleurs (aucun ne donnant lieu à un conventionnement)
- 12 logements de propriétaires occupants.

Notons que ces aides financières sont parfois conditionnées à des plafonds de revenus, en conséquence, ces chiffres ne prennent pas en considération les améliorations entreprises par les ménages par le biais de leurs fonds propres ou de dispositifs annexes (1% logement, caisses de retraites...).

En 2013, 68% des logements de Scy-Chazelles comportent un minimum de 4 pièces. La comparaison des chiffres entre 1999 et 2013 indique une augmentation des 2 à 5 pièces contre une stagnation des 1 pièce.

Des logements de petites tailles plus nombreux permettraient de répondre aux besoins des personnes âgées souhaitant se maintenir sur la commune. Mais ils favoriseraient aussi l'installation de jeunes ménages qui n'ont pas encore d'enfants. Cela favoriserait le parc résidentiel, sachant qu'une tranche d'âge correspond à un type de produit en termes de besoins immobiliers.



G. Le rythme de construction

Le nombre de logements a augmenté pour accueillir sur le territoire des ménages plus nombreux, mais moins denses. Ils ont été construits pour satisfaire la demande des « *ménages d'aujourd'hui* », les logements anciens ne correspondant plus à la « *nouvelle demande* ». **Le parc de logements de Scy-Chazelles a augmenté de 717 logements entre 1968 et 2012, dont 7 % a été construit depuis 2004.** Il existe donc un rythme de construction depuis 2004 d'environ 12 logements par an sur la commune.

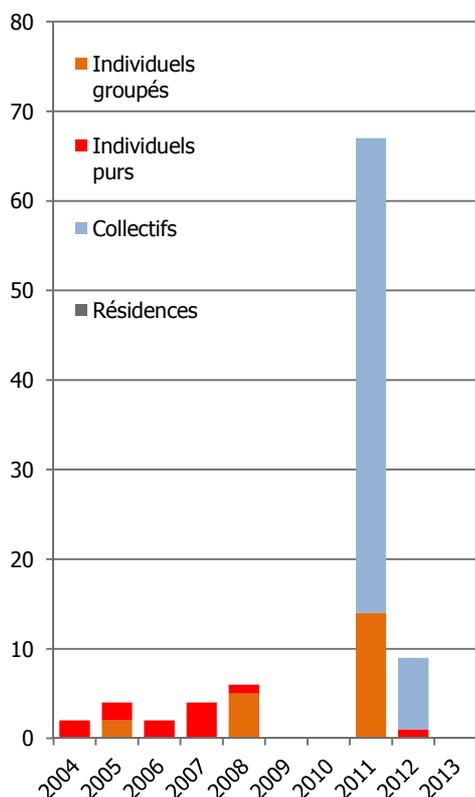
En 2012, la commune de Scy-Chazelles comprend un parc immobilier composé de **314 logements construits avant 1948, soit 25% du parc immobilier.** Ce taux est inférieur à celui de Metz Métropole qui comprend 21% de son parc immobilier construit avant 1948.

Répartition comparée des logements selon leur période de construction								
Données INSEE								
	Avant 1915	1915 1948	1949 1967	1968 1974	1975 1981	1982 1989	1990 1999	Après 2000
Scy-Chazelles	15%	10%	20%	3%	8%	5%	12%	20%
Metz Métropole	13%	8%	18%	13%	10%	6%	9%	12%

En France, la première réglementation thermique date de 1974. À l'échelle nationale, ce sont 8 millions de maisons et un peu moins de 8 millions d'appartements qui ont été construits avant cette date. À Scy-Chazelles, 48% du parc date d'avant 1974, soit 612 logements. Il s'agit de logements susceptibles de bénéficier d'une mise aux normes de travaux d'économies d'énergies.

Des travaux définis dans le cadre d'une étude thermique peuvent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'un logement bénéficiant d'un éco-prêt à taux zéro.

Permis de construire débutés par typologies pour des logements à Scy-Chazelles
Données Sit@del2



Cependant, depuis les années 1970, le nombre de logements à Scy-Chazelles connaît une évolution importante et relativement régulière. La dernière période, de 2008 à 2013, a marqué un coup d'arrêt à cette expansion, malgré l'émergence de la zone « En Prille », à Scy-Chazelles bas.

La **base de données SITADEL2**, proposée par le ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, **définit quatre types d'opérations à vocation de logement :**

- **Logement individuel pur :** maison individuelle résultant d'une opération de construction ne comportant qu'un seul logement.
- **Logement individuel groupé :** maison individuelle résultant d'une opération de construction comportant plusieurs logements individuels ou un seul logement individuel avec des locaux.
- **Logement collectif :** le terme « *collectif* » est défini par l'exclusion des deux premiers concepts. Il s'agit de logements faisant partie d'un bâtiment de deux logements ou plus.
- **Logement en résidence :** Propose des services spécifiques (résidences pour personnes âgées, pour étudiants, de tourisme, à vocation sociale, pour personnes handicapées...).

La période qui a connu la plus grande expansion correspond aux années 2000. Elle correspond à la première partie du secteur En Prille, beaucoup plus important (environ 200 logements). Ceci ressort également sur le tableau indiquant les périodes de construction du parc de résidence principale. Le parc de Scy-Chazelles est globalement plus récent que celui de Metz Métropole.

En complément d'information, le fichier Sit@del2 des logements commencés de la DRE fait état des nouvelles constructions depuis 2004 sur le territoire communal. 65 % des nouveaux logements depuis 2004 relèvent du collectif, ce qui s'explique par la part importante de collectifs de la zone En Prille.

Comparativement à Metz Métropole, le parc immobilier de Scy-Chazelles est plutôt récent avec de nombreuses opérations depuis les années 90. Cependant, 25% du parc date d'avant 1948 et il existe 612 logements antérieurs à la première réglementation thermique française (1974).

Entre 2004 et 2013, 94 nouveaux logements ont été construits à Scy-Chazelles. Cela représente un rythme de construction assez soutenu d'environ 10 logements par an. 65% de ces logements relèvent du collectif.

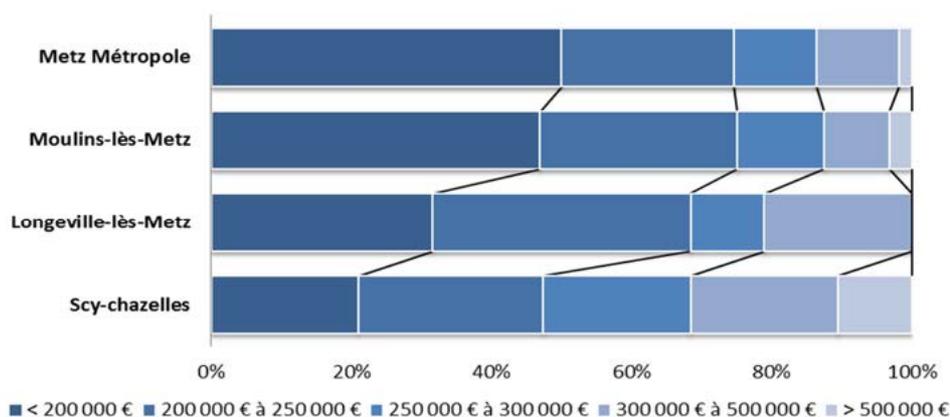
H. Le marché immobilier

Prix moyens (au m ²) observés sur la période 2014-2015		
	Appartement	Maison
Longeville-lès-Metz	1720 €	227 000 €
Moulins-lès-Metz	1800 €	215 000 €
Scy-Chazelles	1800 €	304 000 €
Metz Métropole	1680 €	215 000 €

Les prix pratiqués sur la commune de Scy-Chazelles sont élevés, en particulier pour les maisons (source : Perval, moyenne 2014/2015) :

- 300 000 € en moyenne pour une maison, contre 215 000 € dans l'agglomération messine.
- 1800 €/m² en moyenne pour un appartement contre 1680 €/m² sur l'agglomération.

Catégorie de prix de vente des maisons de seconde main en 2014 et 2015



Outre la moyenne des prix pratiqués, la distribution des prix de vente des maisons par tranche met en avant le caractère très prisé de l'immobilier à Scy-Chazelles.



Catégorie Socio-Professionnelle des acquéreurs depuis 2000

	Scy-Chazelles		Metz Métropole	
	Maisons	Appartements	Maisons	Appartements
Agriculteurs	0%	0%	0%	0%
Artisan, commerçant	19%	6%	8%	5%
Cadre moyen	25%	31%	29%	30%
Cadre supérieur	30%	23%	25%	21%
Employé	9%	14%	15%	18%
Ouvrier	4%	5%	9%	8%
Retraité, inactif	5%	12%	6%	10%
inconnu	9%	8%	8%	8%

On observe que pour les maisons, les types d'acquéreurs sont des cadres et artisans/commerçants. Ces catégories sont plus élevées que ceux de l'agglomération alors que les employés et ouvriers sont peu nombreux sur la commune. En ce qui concerne les appartements, le profil est proche de celui de Metz Métropole avec davantage de cadres supérieurs et moins d'employés/ouvriers.

Un aperçu rapide des prix des biens offerts à la vente à Scy-Chazelles en octobre 2016 (très peu de biens proposés sur le marché sur cette période) montre une fourchette de prix comprise entre 320 000 € et 1 000 000 € pour les maisons (prix de mise en vente), et d'environ 2100 € le mètre carré pour les appartements (prix très hétérogènes – hors neuf).

Le marché est difficilement compatible avec un budget de primo-accédant. Scy-Chazelles se doit de diversifier son parc afin d'attirer des ménages plus jeunes, aux revenus plus modestes :

- logements intermédiaires en accession, aux prix contenus par rapport aux pratiques actuelles
- logements locatifs sociaux
- logements locatifs privés

La moyenne d'achat observée sur l'agglomération correspond à 300 000 € pour une maison et 1 800€/m² ce qui est supérieur à la moyenne de l'agglomération messine. L'immobilier est très prisé sur la commune et les prix pratiqués sont difficilement compatibles pour les primo-accédants.

I. Le logement spécifique

L'habitat spécifique englobe des populations très éclectiques puisque sont concernés aussi bien les étudiants que les personnes âgées, les personnes handicapées ou encore les ménages en difficulté sociale et économique. Scy-Chazelles accueille actuellement un établissement d'accueil pour adultes handicapés : le foyer d'hébergement « Les Peupliers », situé rue de l'étang, géré par l'AFAEDAM (Association Familiale pour l'Aide aux Enfants Déficients de l'Agglomération Messine). Il dispose de 42 places, dont 2 en hébergement temporaire.

Par ailleurs, l'adaptation des logements liée aux problématiques diverses engendrées par le vieillissement de la population est difficilement analysable. En effet, aucune statistique précise n'existe à ce sujet et les actions amorcées sont souvent le fait des particuliers. A ce propos, les promoteurs et bailleurs sociaux semblent être de plus en plus sensibles au maintien des personnes à domicile malgré la perte de mobilité qu'entraîne parfois le vieillissement.

En ce qui concerne les étudiants de la commune qui jouissent des établissements messins, deux solutions s'offrent à eux. Soit ils vont occuper un logement proche de leur lieu d'étude, c'est-à-dire à Metz lorsqu'ils en ont la possibilité et si tel est leur souhait, soit comme un étudiant de l'agglomération messine sur deux, ils continuent à profiter du gîte familial, et abondent le volume des flux journaliers domicile – lieu d'étude.

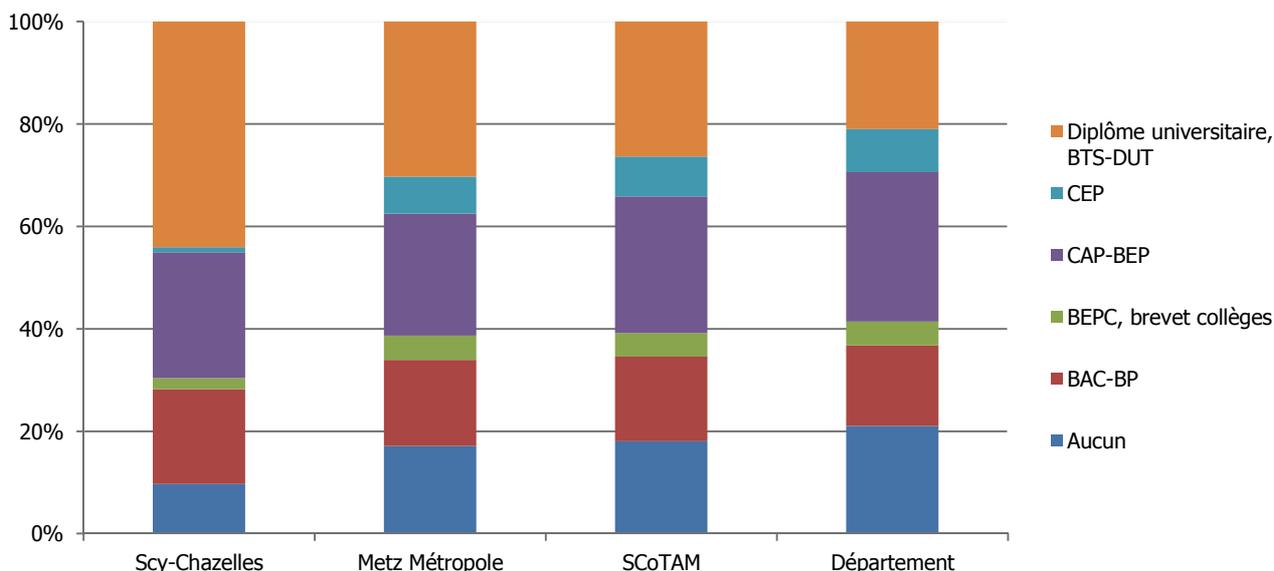
1.3 L'EMPLOI SUR LA COMMUNE



A. Les qualifications

En **2012**, ce sont **10% des actifs de Scy-Chazelles qui n'ont aucun diplôme**. Ce chiffre est très inférieur à ceux de Metz-Métropole (17%), du SCOTAM (18%) et Département (21%). Le constat est le même pour les BEPC et CEP. **Les diplômés des enseignements supérieurs court et long sont plus nombreux à Scy-Chazelles (44%)** que sur les territoires de comparaison. Pour les autres qualifications, les parts observées sur la commune sont très proches de celles des autres territoires.

Qualifications comparées de la population active de plus de 15 ans en 2012
Données INSEE



Entre **1999 et 2010**, le nombre d'actifs de plus de 15 ans **sans diplôme est resté stable à Scy-Chazelles (-1%)**. Cependant, les actifs peu qualifiés (CEP et BEPC) ont chuté de respectivement **63% et 55%** laissant les actifs qualifiés majoritaires sur la commune.

Cela signifie que la population qui s'est installée ces six dernières années à Scy-Chazelles est plus qualifiée que celle en place.

Evolution de la qualification de la population active sur Scy-Chazelles

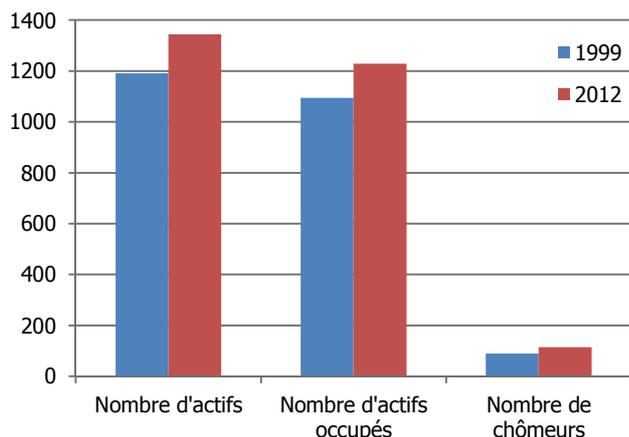
	2006	2012	Evolution	%
Aucun	132,00	130,84	-1,16	-1%
BAC-BP	201,04	249,62	48,57	24%
BEPC, brevet collèges	67,00	29,83	-37,16	-55%
CAP-BEP	295,94	331,16	35,22	12%
CEP	37,91	13,92	-23,99	-63%
Diplôme universitaire, BTS-DUT	588,77	594,70	5,94	1%
Total	1322,67	1350,08		

En 2012, le nombre d'actifs de plus de 15 ans sans diplôme à Scy-Chazelles est de 11%, taux très nettement inférieur aux taux des autres territoires. Le reste de la population active est qualifiée avec 44% de diplômes universitaires supérieurs. Il est notable que les diplômes CEP/BEP sont moins nombreux que sur les autres territoires.

B. La population active

La commune de Scy-Chazelles comptait en 2012, **1 761 habitants de 15 à 64 ans** (Source : INSEE RGP exploitations principales) soit une baisse enregistrée de 3,7 % depuis 2007 ou 0.75 % de baisse annuelle. Sur la période précédente 1999-2007, la population de 15 à 64 ans a augmenté de 2,6 % par an. La courbe de la population active de 15 à 64 ans suit la même tendance que celle de la population totale avec une augmentation annuelle de 3,1 % du nombre d'actifs entre 1999 et 2007. Entre 2007 et 2012, la population active de 15 à 64 ans connaît une diminution moyenne annuelle de - 0.47 %. En 2012, on recense 1344 actifs.

Evolution de la population active entre 1999 et 2012 sur l'agglomération
Données INSEE



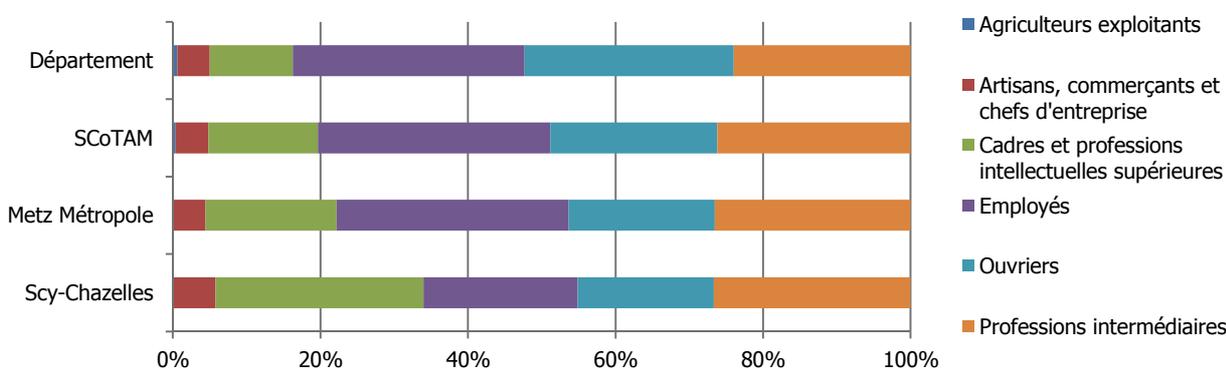
La part d'actifs âgés de 15 à 64 ans ayant un emploi à Scy-Chazelles est de 80%, soit 10 points de plus que Metz Métropole et que le SCoTAM. Cela signifie que la part d'actifs est moins importante sur Metz-Métropole, le SCOTAM et le Département. **La part d'inactifs** représente **les jeunes** qui ne sont pas en âge de travailler et **les retraités**. Les chômeurs représentent 9% en 2012.

	Taux d'activité	Taux d'emploi	Taux de chômage
Scy-Chazelles	80%	75%	9%
Metz Métropole	71%	61%	14%
SCoTAM	72%	63%	13%

En 2012, le taux de chômage est élevé à Scy-Chazelles (9%), mais les actifs ayant un emploi (80%) sont plus nombreux en % que sur les territoires de comparaison.

C. Les catégories socioprofessionnelles

Profils comparés socio-professionnels en 2012 Données INSEE



Le graphique ci-dessus présente les profils socio-professionnels des actifs occupés de 15 à 64 ans habitant à Scy-Chazelles et sur les territoires de référence. Si les profils de Metz Métropole et du SCOTAM sont relativement similaires, **la commune de Scy-Chazelles présente des profils quelque peu différents : une sur-représentation des cadres et des professions intermédiaires.**



La représentation des ouvriers est dans la moyenne de Metz Métropole, alors que la classe des employés est d'environ 10 points inférieure à celle de l'agglomération. **Quant aux artisans, ils apparaissent plus nombreux à Scy-Chazelles que dans la moyenne de l'agglomération et du SCOTAM.**

En 2012, les ouvriers et employés sont moins nombreux à Scy-Chazelles que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les professions intermédiaires et les cadres.

D. La concentration d'emploi

En 2007, on dénombrait 846 emplois (publics et privés) à Scy-Chazelles, soit une hausse de l'ordre de 14,5 % par rapport à 1999 (739 emplois dénombrés). Cette croissance est plus importante que celle de 8 % constatée pour la totalité de Metz Métropole. (Source : INSEE). **Les emplois restent stables en 2012 à Scy-Chazelles puisqu'on en dénombre 843.** Metz Métropole et le SCOTAM sont par contre concernés par une faible baisse de l'emploi (respectivement -4.3 % et -3.7 %).

Evolution de l'emploi au lieu de travail entre 2007 et 2012

Source INSEE

	2007	2012	2007-2012
Scy-Chazelles	846	843	-0,37%
Metz Métropole	121 296	116 067	-4,31%
SCoTAM	172 273	165 907	-3,70%

L'indice de concentration de l'emploi désigne le rapport entre le nombre d'emplois offerts dans une commune et les actifs ayant un emploi qui résident dans la commune.

On mesure ainsi l'attraction par l'emploi qu'une commune exerce sur les autres. Avec 63 emplois sur son territoire pour 100 actifs résidents, Scy-Chazelles est une commune active en journée qui propose de nombreux emplois.

Pour 100 actifs résidents à Scy-Chazelles, environ 63 emplois sont proposés sur le territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi importante. Le territoire de Metz-Métropole propose environ 124 emplois pour 100 actifs vivant sur son territoire. Ainsi, une partie non-négligeable des habitants sera polarisée par Metz Métropole notamment.

E. Les revenus fiscaux

Le **revenu mensuel médian** disponible par unité de consommation dans la CA de Metz Métropole s'élève à 1700€. **A Scy-Chazelles, il atteint 2 080€**, bien supérieur à celui des communes voisines de Moulins-lès-Metz et Longeville-lès-Metz, mais inférieur à ceux des communes ultra résidentielles des coteaux (Lessy, Sainte-Ruffine...). On peut imaginer que le revenu médian moyen de Scy-Chazelles haut est similaire à celui des communes des coteaux, tandis que celui de Scy-Chazelles bas se rapproche de celui de ses voisines plus « urbaines ». Ce revenu supérieur à la moyenne est visible particulièrement chez les propriétaires occupants.

Revenu médian disponible par UC en 2013

Source : Insee, Filosofi 2013

	Médian	Médian-proprétaires	Médian – locataire
Longeville-lès-Metz	21 891 €	27 390 €	18 096 €
Moulins-lès-Metz	22 176 €	25 711 €	17 869 €
Scy-Chazelles	24 945 €	29 924 €	18 895 €
Metz Métropole	20 441 €	26 168 €	15 978 €
Moselle	20 149 €	22 813 €	15 717 €



France

20 185 €

22 978 €

15 914 €

On constate une surreprésentation des cadres et professions intellectuelles supérieures et des artisans/commerçants, au détriment des employés et ouvriers, tout comme l'ensemble de l'agglomération messine. Ceci vient corroborer les remarques sur les revenus. Une nouvelle fois, Scy-Chazelles s'écarte des profils de Longeville-lès-Metz et Moulins-lès-Metz, plus proches des moyennes d'agglomération.

CSP chefs de ménages en 2013*Source : Insee, recensement de la population 2010*

	Scy-Chazelles	Moulins-lès-Metz	Longeville-lès-Metz	Metz Métropole
Agriculteurs exploitants	0%	0%	0%	0%
Artisans, com.et chefs d'ent.	6%	4%	6%	4%
Inactif	4%	3%	5%	9%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	20%	11%	15%	13%
Employés	9%	15%	15%	14%
Ouvriers	13%	13%	11%	14%

La population de Scy-Chazelles est aisée par rapport aux territoires de comparaison. Ce constat est illustré par des revenus médians plus élevés et une population de cadres majoritaire dans les chefs de ménages en 2013.

1.4 LES EQUIPEMENTS ET LA VIE ASSOCIATIVE

La commune possède un taux d'équipement représentatif de sa taille et de sa situation à proximité de Metz et de Moulins-lès-Metz. La diversité et le nombre d'équipements de Scy-Chazelles reflètent bien l'importance de la commune dans l'agglomération.

A. Ecoles maternelle et élémentaire

Ensemble scolaire, rue de la Passerine



La commune de Scy-Chazelles accueille ses élèves de la maternelle au CM2, grâce à la présence de deux écoles.

Les données fournies par la commune, recensées dans le tableau ci-dessous, permettent de retracer les différentes évolutions des effectifs scolaires. Entre 2006 et 2017. L'école maternelle sous les vignes, située à Scy-Haut a fermé à la fin de l'année scolaire 2014/2015.

Evolution des effectifs scolaires sur la commune – Données communales

Année	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017
Maternelle « Sous les vignes »	20	21	23	23	24	19	18	18	19	12	Fermé
Maternelle « Arc-en-Ciel »	84	75	80	79	71	69	58	64	50	59	67
Elémentaire « Bernard Rabas »	162	151	152	131	110	121	124	136	129	131	109
Total des effectifs	266	247	255	233	205	209	200	218	198	202	176

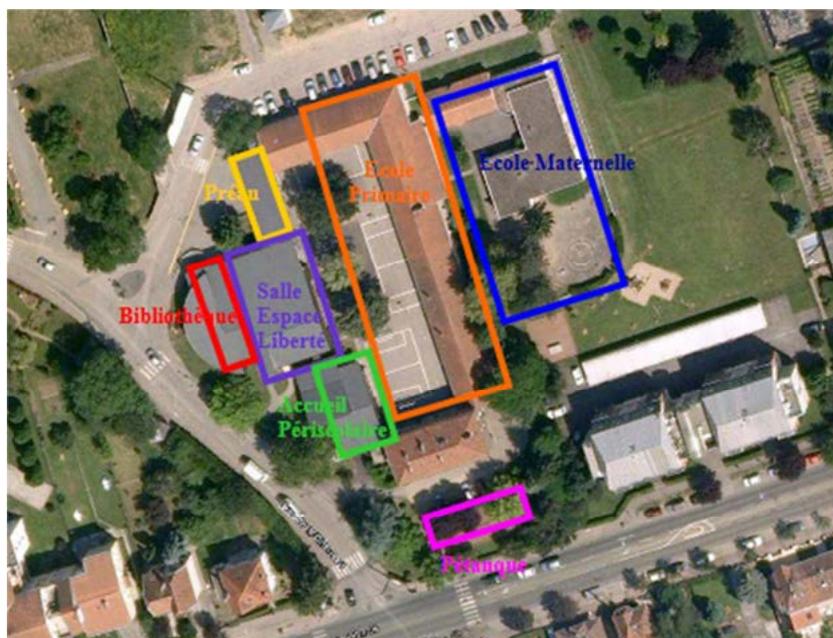
Depuis 2006, les écoles de Scy-Chazelles possèdent un effectif moyen de 219 élèves dont 132 en école élémentaire, 68 en école primaire « Arc-en-Ciel » et 20 en école maternelle « sous les vignes ». L'école sous les vignes représente l'équivalent d'une seule classe. Ses effectifs ont largement chuté depuis 2011, passant de 20 à 12 élèves, d'où la décision de fermer l'école et de rassembler les maternelles dans une unique école.

Les effectifs fluctuent entre 2004 et 2017 et connaissant une baisse générale des effectifs : de 266 élèves au total en 2006 contre 176 élèves en 2016. Le vieillissement de la population et l'offre de logements pour les jeunes ménages explique cette baisse de renouvellement des effectifs scolaires.

B. Petite enfance et activités périscolaires

Equipements scolaires

Source : site internet de la commune



L'accueil périscolaire se fait dans l'ensemble scolaire, près de la bibliothèque municipale. Aujourd'hui, il se fait dans le nouveau centre impasse de l'Archyre. En période scolaire, **un accueil est proposé le matin, le midi et le soir**. Lors de la pause méridienne (de 11h45 à 13h30), les enfants sont accompagnés à la salle de restauration.

En dehors des périodes scolaires, des activités sont proposées au :

- les mercredis récréatifs de 8h15 à 17h30 ;
- pendant les vacances scolaires : centre aéré de 8h15 à 17h30.

La commune possède une microcrèche « Les Scyoggneaux »,

ouverte depuis fin août 2013. Les locaux sont situés en face du groupe scolaire Bernard Rabas, 1 impasse de l'Archyre. La crèche est ouverte de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi et peut accueillir jusqu'à 10 enfants de façon simultanée, âgés de 0 à 4 ans.

De plus, **23 assistantes maternelles** sont présentes offrant en théorie, un maximum de 69 places de garde. En 2012, la **commune comptait 125 enfants de 3 ans et moins**. Le rapport entre le nombre de places théoriques et le nombre d'enfants de moins de 3 ans est de 1,8 ; **ceci représente un indice de tension élevé**. Cela signifie qu'il y a moins de places théoriques que d'enfants de moins de 3 ans. Toutefois, les places des assistantes maternelles sont aussi destinées à des enfants scolarisés de plus de 3 ans, d'où la traduction d'un niveau de tension dit élevé.

C. Enseignement supérieur

La commune ne possède pas d'établissement d'enseignement secondaire. Les élèves doivent alors se rendre dans d'autres communes pour aller au collège et au lycée.

En 2008, on recense 146 collégiens dont 115 qui sont scolarisés en collège public (75 étudient au collège Albert-Camus de Moulins-lès-Metz, 23 élèves étudient au collège Jean Bauchez du Ban-Saint-Martin, le reste des effectifs est réparti dans des collèges de l'agglomération messine) et 31 scolarisés en collège privé (dont 22 au collège De la Salle à Metz).

Sur cette même période, la commune totalise 116 lycéens. Parmi ces lycéens, 20 suivent une scolarité en lycée professionnel (13 dans un établissement public et 7 dans un établissement privé) et 96 suivent une scolarité en lycée général et technologique (74 dans un établissement public dont une majorité au Lycée Fabert de Metz et 22 dans un établissement privé). **La majorité des établissements accueillant les lycéens de Scy-Chazelles est localisée à Metz ou dans l'Agglomération Messine.**

D. Equipements culturels, sportifs et de loisirs

La commune de Scy-Chazelles dispose de plusieurs équipements qui sont bien répartis sur son ban communal.

Les équipements culturels :



Au niveau culturel, la « La Salle de L'Esplanade » à Scy-Haut se compose d'une salle de 150 m² permettant d'accueillir cent personnes au maximum. Elle bénéficie d'une cuisine équipée et de vaisselle pour 100 couverts. Située à proximité de la mairie et de l'église Saint Rémi, elle est idéale pour une fête familiale ou un mariage. À Scy-Bas, « L'Espace Liberté » situé à côté des écoles et de la Voie de la liberté, se compose d'une salle de 200 m² pour les activités associatives et familiales avec une cuisine « relais ». Elle accueille 170 personnes au maximum.

La **bibliothèque municipale** se trouve dans la rue de la Cheneau. Elle est ouverte 5 jours par semaine, du Mardi au Samedi. Son inscription est de 5€ pour les habitants, 7,5€ pour les habitants d'autres communes. Elle organise régulièrement des animations comme « Insolivres », « Invitation au voyage » ...

Le **musée Robert Schuman**, situé à Chazelles, est un équipement de renommée européenne. Ancienne maison de Robert Schuman, le site retrace les premiers pas de l'Europe et l'histoire de son propriétaire.



La mairie, située place de l'esplanade, accueille aussi un **Centre Communal d'Action Social (CCAS)**.

Equipements sportifs et de loisirs :

Plusieurs aires de jeux et sportives sont recensées sur la commune :

- **Une aire de jeux route de Longeville**, avec plusieurs structures sportives et ludiques.
- **Une aire de jeux derrière l'ensemble scolaire, rue de la passerine**, aménagée avec un toboggan, une structure d'escalade et plusieurs jeux de balance.
- **Un terrain de skatepark et un terrain de foot rue de l'étang**, le long de la zone d'activités.
- **Un terrain de pétanque**, à Scy-Bas, rue de la Cheneau.



La commune dispose de terrains de tennis, rue de l'étang. Le tennis club met à disposition deux courts extérieurs et un court couvert. Il existe aussi un club house et un « mini tennis » pour les enfants dès 4 ans.

On retrouve un club de football rue du stade avec deux terrains de football et des vestiaires. Les terrains sont principalement utilisés par les licenciés de l'AS Scy-Chazelles.

Un autre terrain de foot est situé derrière la zone d'activités du chemin de la Moselle. Ce terrain appartient à la SNCF et n'est utilisé

qu'occasionnellement par l'organisme. Des vestiaires juxta posent l'infrastructure.

Avec la présence d'un port de plaisance, la commune jouit d'un Yachting Club situé à proximité du club de tennis. On y retrouve l'emplacement où les bateaux sont amarrés et une piste de ski nautique.



E. Vie associative

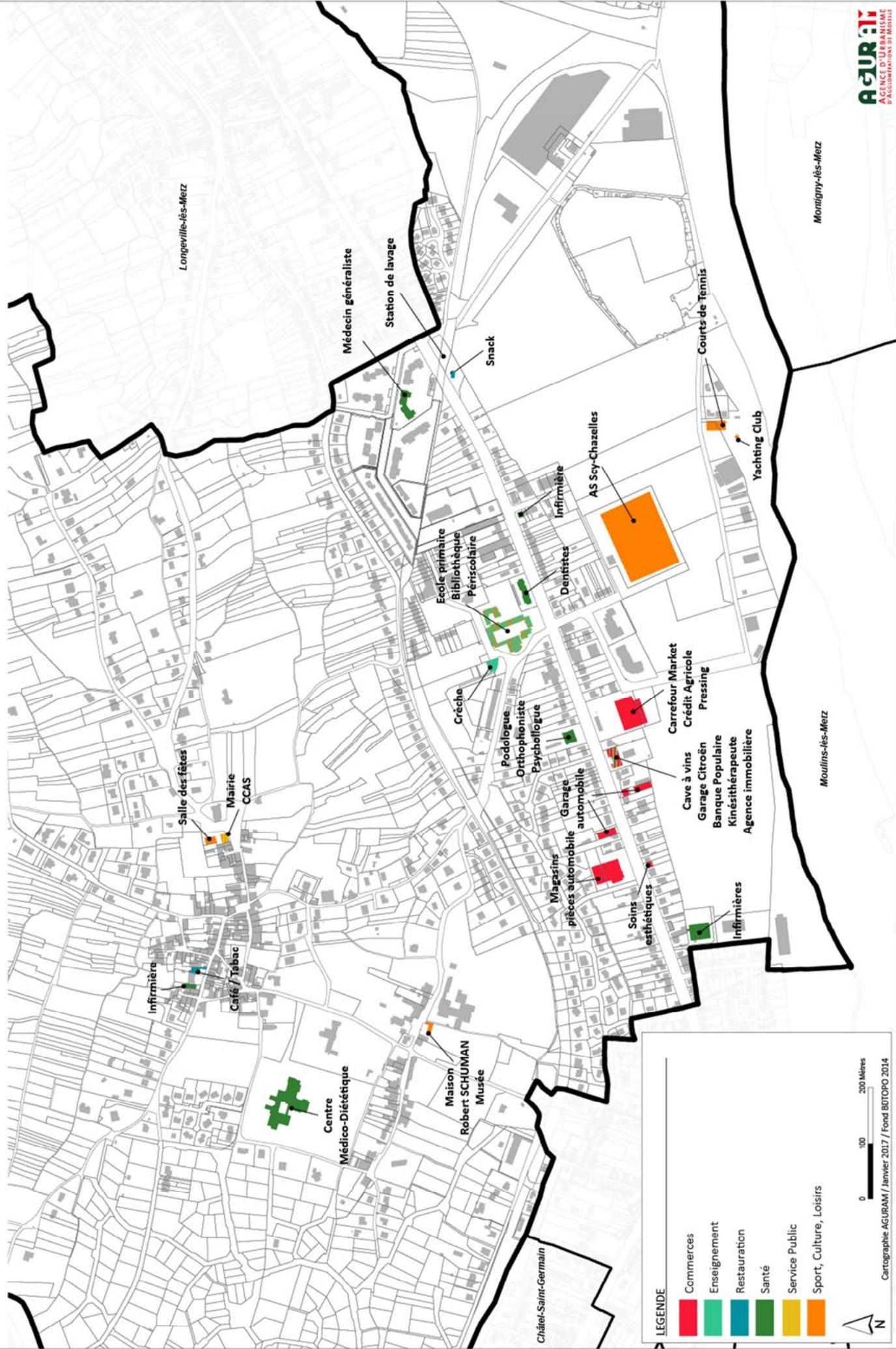
La commune compte 15 associations participant au dynamisme du territoire en 2017. Elles couvrent une large gamme d'activités :

- associations sportives: football, gym, pilâtes, zumba, yoga, tai-chi, tennis, activités aquatiques ;
- associations culturelles et artistiques : broderie, musique, promotions culturelles, jeux de société, jardins familiaux, apprentissage des langues, événements ponctuels communaux ;
- associations caritatives : Croix Rouge Française, Restos du Cœur ;
- associations pour l'organisation d'animations à destinations des enfants de la commune ;
- association du Souvenir Français.

Pour permettre à ces associations d'exercer leurs activités, la commune met à disposition ses équipements : **bibliothèque, salle des fêtes (centre socioculturel), équipements sportifs.**

Les équipements de la commune sont diversifiés et nombreux. Ils sont en parfaite corrélation avec l'importante sphère associative et les activités variées qui existent dans les domaines scolaires, culturels, sportifs et de loisirs.

Les effectifs scolaires, en baisse ces dernières années dans les écoles et au collège, sont à surveiller pour assurer la pérennité des équipements.



LEGENDE

- Commerces
- Enseignement
- Restauration
- Santé
- Service Public
- Sport, Culture, Loisirs

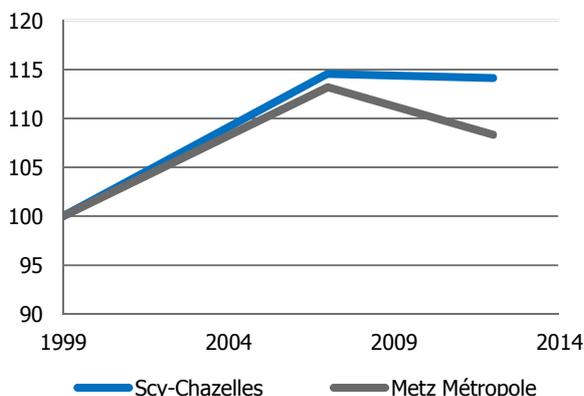
0 100 200 Mètres

Cartographe AGURAM / Janvier 2017 / Fond BDTOPO 2014

1.5 LES ACTIVITES ECONOMIQUES ET DE SERVICES

Cette partie présente les **activités économiques et de services** qui sont implantées sur le **ban communal** et les emplois qu'elles proposent. A Scy-Chazelles, **les activités se concentrent principalement sur la zone d'activités et le long de la voie de la Liberté.**

A. Evolution et état des lieux de l'activité économique



Evolution comparée de l'emploi total en base 100 à Scy-Chazelles

Données INSEE

Depuis les années 1970, **le nombre d'emplois a eu tendance à augmenter dans la commune de Scy-Chazelles**, tout comme Metz-Métropole qui a vu le nombre de ses emplois progresser jusqu'en 2006. La **reprise amorcée entre 1999 et 2006** a été stoppée par la crise, comme sur l'ensemble de l'Agglomération Messine.

Cependant, sur la commune on observe une stabilité de l'emploi contrairement à Metz Métropole qui connaît une

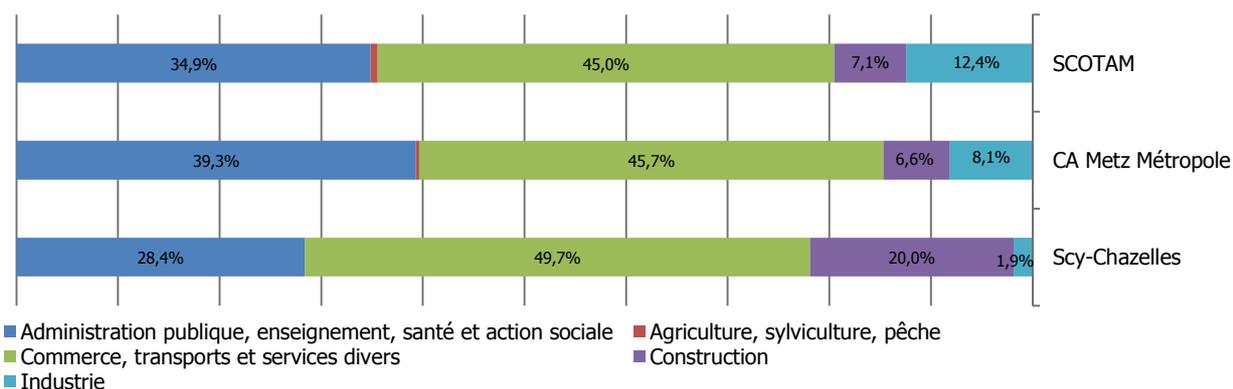
baisse depuis 2006.

En 2012, la répartition de l'emploi dans la commune de Scy-Chazelles par secteur d'activités diffère des moyennes de l'agglomération. L'emploi dans le secteur de la construction y occupe une place nettement plus importante (20 % pour Scy-Chazelles contre 6,6 % et 7,1 % respectivement pour l'agglomération et le SCOTAM).

L'industrie représente un secteur quatre fois moins important à Scy-Chazelles que dans le reste de l'agglomération malgré une augmentation des emplois dans le secteur entre 2007 et 2012. On note une augmentation de l'emploi dans la construction et le commerce et les services divers au sein de la commune dans une dynamique plus marquée que le reste de l'agglomération.

Emploi en 2012 sur la commune par secteur d'activité

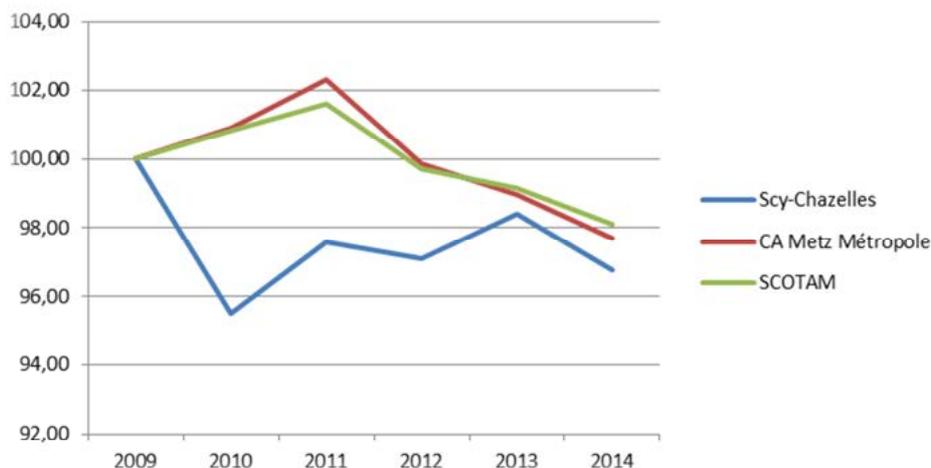
Données INSEE



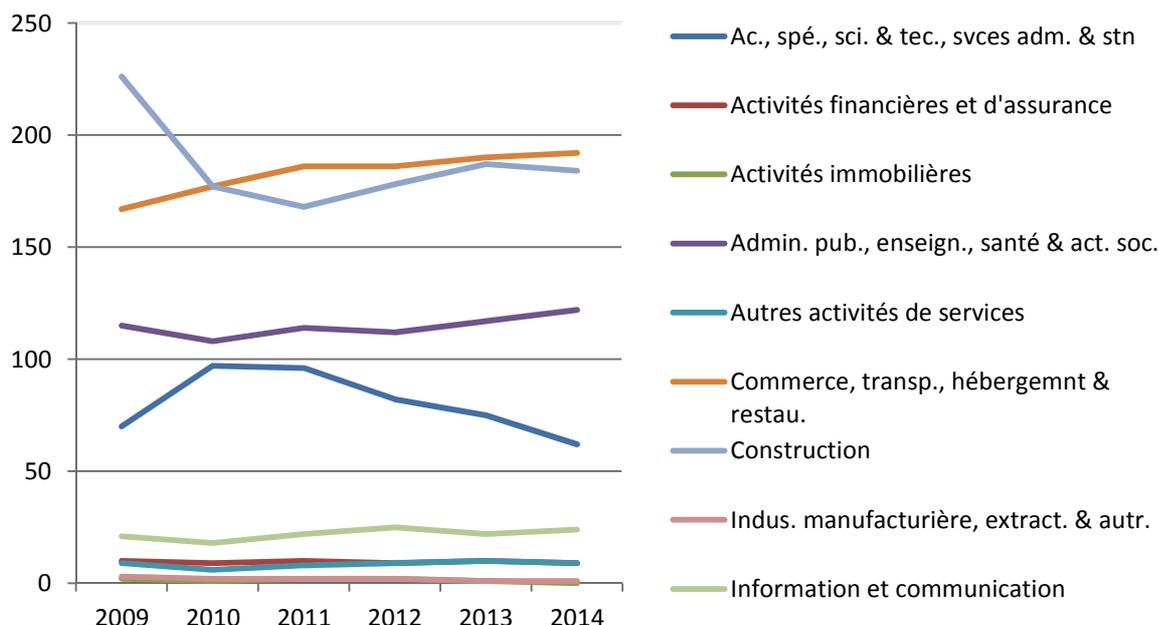
B. L'emploi salarié privé représente la majorité de l'offre

En 2014 la commune de Scy-Chazelles comptait 603 emplois salariés privés (Source ACOSS), soit une diminution de l'ordre de 3 % depuis 2009, ce qui représente une baisse générale de l'emploi salarié privé dans la moyenne de l'agglomération et du Scotam (respectivement -2.3 % et -1,9 %). Si le SCOTAM et l'agglomération suivent néanmoins les mêmes tendances année après année avec un pic d'emploi salarié privé enregistré en 2011 (respectivement de 119 768 et 80171 emplois), il n'en est pas de même pour Scy-Chazelles, qui connaît une baisse de 2009 à 2010, puis connaît un regain d'emploi jusqu'en 2013 (613 emplois), pour baisser ensuite de 2013 à 2014 (603 emplois en 2014).

Evolution de l'emploi salarié privé entre 2009 et 2014 (base 100 en 2009).
Données ACOSS



A noter toutefois que le secteur de la construction a connu une baisse notable entre 2009 et 2010 à Scy-Chazelles (perte de 28 emplois), ce qui explique en partie, la baisse générale des effectifs de l'emploi salarié privé pour cette même période, contrairement aux tendances observées pour l'agglomération et le Scotam qui ont amorcé une baisse de leurs effectifs salariés privés à compter de 2011. Pour les autres secteurs d'activités, la tendance est plutôt à la stabilisation de l'emploi.



C. Les commerces et services



En 2016, selon le répertoire SIRENE de l'INSEE, Scy-Chazelles compte 272 établissements, dont 72% déclarent n'employer aucun salarié.

La plupart des commerces et services de la commune se situe le long de la voie de la Liberté. Très peu de commerces et services sont recensés à Scy-Haut et Chazelles.

A noter, la présence notable de services liés aux activités immobilières ou aux agences de travail temporaire, les activités de loisirs et récréatives sont également bien représentées. De même que les professions en lien avec le conseil en gestion, l'ingénierie ou les études techniques.



En termes de secteurs d'activités, la commune compte

- 3 établissements dans le domaine de l'agriculture
- 3 établissements relevant du secteur de l'industrie, et notamment dans le domaine de la prothèse dentaire.
- 25 établissements interviennent dans le secteur de la construction et de la promotion immobilière
- 28 établissements dans

le secteur du commerce, dont commerce de détail, le commerce de gros mais aussi de la vente à domicile

- 199 sont inscrits dans les secteurs des services, qu'il s'agisse de services destinés aux entreprises ou aux particuliers, mais également des associations.

Les dix principaux employeurs de Scy-Chazelles en 2016 – Données INSEE & SIRENE

Nom établissement	Localisation	Activité	Effectif salarial
EIFFAGE CONSTRUCTION LORRAINE	2, chemin de l'Archyre	Construction	50 à 99 sal.
UNION GEST CAISSE D'ASSURANCE MALADIE (CENTRE MEDICAL)	7, rue de Moulins	Activités hospitalières	50 à 99 sal.
TPA	31, voie de la Liberté	Commerce de gros (équipements automobiles)	50 à 99 sal.
COMMUNE DE SCY-CHAZELLES	1, rue de l'Esplanade	Administration publique	20 à 49 sal.
VOLTIGE	107, voie de la Liberté	Construction	20 à 49 sal.
SCYCADIS	66, voie de la Liberté	Supermarchés	20 à 49 sal.
OSMOZ	62, voie de la Liberté	Conseil en informatiques	20 à 49 sal.
AFAED DE L'AGGLOMERATION MESSINE	1, rue de l'Etang	Hébergement social	20 à 49 sal.
CENTRALE DES ARTISANS COIFFEURS	4, rue des Gravieres	Commerce de gros (parfumerie/produits de beauté)	20 à 49 sal.



Parmi grands employeurs identifiés, on retrouve la diversité des secteurs avec des entreprises de la construction, du paramédical, de l'administration, du commerce...

La commune de Scy-Chazelles compte également une zone d'activité économique de plus de 8 ha, 10 établissements y sont comptabilisés (DM Ingénierie, Artemys, Lorraine Antic,...) représentant environ 55 salariés dont 20 salariés estimés sur site en 2014.

Concernant l'aménagement urbain de cette zone : celle-ci semble en voie de dégradation, l'accessibilité multimodale y est compliquée, et le site est relativement déconnecté du tissu urbain. L'ensemble des parcelles sont bâties, et à peu près 15 % des bâtiments sont partiellement ou totalement inoccupés.

La commune accueille 312 entreprises en 2013, dont 212 dans le domaine du commerce, transports et services. Le nombre d'emplois offerts est en légère baisse par rapport à 1999 bien que la création d'entreprises soit particulièrement dynamique ces dernières années et que l'offre de commerces, services et équipements soit étoffée sur le ban communal.

La commune a connu une tendance à la hausse de l'emploi sur son territoire. La crise de la fin des années 2000 a rompu la dynamique de reprise amorcée au début de cette même décennie et l'emploi a stagné. La plupart des secteurs d'activités sont touchés par cette crise à des degrés divers.

La commune accueille 272 entreprises dont les secteurs de la construction et les commerces sont les plus représentés sur la commune.

1.6 L'ACTIVITE AGRICOLE

L'agriculture est une activité économique qui participe à **l'animation des espaces**, la **gestion des paysages** et constitue, à ce titre, une des composantes identitaires du territoire.

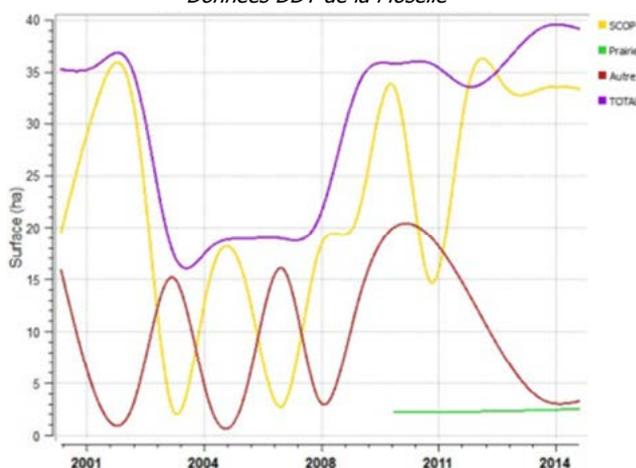
A. La Surface Agricole Utilisée (SAU)

L'agriculture à Scy-Chazelles est répartie en trois secteurs d'importances inégales :

- Le fond de la vallée de la Moselle est occupé par de vastes parcelles de grandes cultures, parfois en herbages. La surface cultivable a été fortement amputée par l'urbanisation et par les sablières.
- Le plateau au nord de la commune qui préfigure le Pays Haut. Une seule parcelle de grande culture se situe sur le ban de Scy-Chazelles.
- Le coteau sur lequel se situent les anciens villages de Scy et de Chazelles. C'est de loin le secteur le plus difficile à exploiter, mais aussi celui qui a le plus grand potentiel de développement agricole, que ce soit en termes de possibilités d'installation de nouvelles exploitations ou de valeur ajoutée. En effet, il se prête à la vigne, au verger ou à l'apiculture, entre autres, toutes ces productions générant des emplois et s'intégrant dans l'économie locale. La commune a conscience de ce potentiel (mais aussi des difficultés de mise en œuvre), puisqu'elle est à l'initiative d'un PAEN intercommunal (Lessy et Scy-Chazelles) couvrant une partie de son territoire.

Evolution des productions végétales

Données DDT de la Moselle



La Superficie Agricole Utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend **les terres arables** (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), **les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes** (vignes, vergers...).

Le graphique ci-contre indique la répartition de la Surface Agricole Utile (SAU) de Scy-Chazelles déclarée à la PAC (Politique Agricole Commune) ces dernières années.

La SCOP est la Surface en Céréales et Oléo-Protéagineux, c'est-à-dire l'essentiel des « grandes cultures » sur terres labourées.

Les fluctuations de surfaces déclarées pour la PAC sont dues à des irrégularités dans les règles et les pratiques de déclaration, plus qu'à des variations dans l'occupation réelle des terres par les cultures. Les données PAC ne permettent donc pas de visualiser clairement l'évolution des surfaces agricoles sur le territoire de cette commune.

Les productions sur la commune sont :

- Les céréales et oléoprotéagineux en fond de vallée et sur le plateau. Les céréales suivent le circuit de commercialisation habituel, c'est-à-dire l'exportation en vrac, sans transformation dans la région.
- Les prés de fauche, un peu en fond de vallée, surtout sur la côte, dispersés en petites surfaces ouvertes dans le nord du PAEN. Ces prés alimentent des élevages situés sur les communes voisines.
- La vigne, sur la côte. La vinification et la commercialisation ont lieu actuellement sur une commune voisine, mais ces activités devraient prochainement être installées sur Scy-Chazelles.
- Diverses productions semi-professionnelles ou non professionnelles, mais qu'il ne faut pas négliger, car pouvant évoluer vers la professionnalisation : maraîchage, arboriculture et apiculture notamment.

B. Les exploitations agricoles

Scy-Chazelles, est une commune urbaine de l'agglomération messine. **Sa densité moyenne de population, de l'ordre de 608 habitants au kilomètre carré** en 2012 contre 116 en moyenne pour la France Métropolitaine, en témoigne. Cette densité est élevée, bien que la commune ai la moitié de son territoire en zone non bâtie.

Aujourd'hui, aucune exploitations n'a son siège sur la commune. Cependant, suite à la réunion avec les exploitants agricoles, deux exploitations souhaitent installer leur siège sur la commune : l'exploitation Hennequin et l'EARL Château de Vaux. Une troisième exploitation était représentée pour le diagnostic. Il s'agit d'une exploitation céréalière de petite taille qui souhaite se diversifier par de l'arboriculture et l'apiculture. Elle a acquis récemment des parcelles dans ce but à Scy-Chazelles. Son siège se situe sur Briey. Les chefs de l'exploitation viticole et d'une des deux exploitations arboricoles sont jeunes, leur pérennité est assurée. Le deuxième exploitant arboricole, actuellement paysagiste, est proche de la retraite et voudrait développer cette activité comme revenu complémentaire.

Exploitation Hennequin

Elle occupe déjà des bâtiments sur la commune, mais il s'agit actuellement d'une entreprise de paysagiste. Elle devrait à terme, se transformer en entreprise agricole pour développer les activités suivantes : arboriculture, vigne, truffi, culture, maraîchage et petits fruits. Elle se situe en bordure Est du ban communal. L'exploitation est individuelle et possède ses terrains sur Scy-Chazelles. L'exploitation viticole représente 7 à 8 équivalents temps pleins, dont 5 permanents et des saisonniers à divers moments de l'année, le pic étant de 25 pendant les vendanges.

EARL Château de Vaux

Elle exploite des vignes sur le ban de Scy-Chazelles, mais son siège actuel, dont elle n'est pas propriétaire, se situe sur le ban de Vaux. Elle souhaite pouvoir prendre possession des Chais Militaires, au sud-ouest de la commune, quand le centre de dépôt archéologique les libérera, opération qui devrait se dérouler dans les mois ou années qui viennent. Les terrains qu'elle occupe sont des propriétés de l'exploitation.

Projet de l'exploitation HENNEQUIN



Projet de l'EARL Château de Vaux



A ce jour, il n'y a pas à proprement parler de bâtiment agricole sur le territoire de Scy-Chazelles. Seuls des projets peuvent être envisagés, pour lesquels nous limiterons aux bâtiments existants actuellement. Il existe des projets de constructions de bâtiments agricoles à Scy-Chazelles sur les sites des sièges d'exploitations existants ou à créer.

Code couleur des bâtiments :

- Vert : bâtiment ne générant aucune nuisance,
- Jaune : bâtiment non soumis à périmètre d'éloignement, mais pouvant éventuellement générer des nuisances relativement faibles (stockage, ateliers,...),
- Orange : bâtiment soumis à périmètre d'éloignement (élevage) au titre du Règlement Sanitaire Départemental,
- Rouge : bâtiment soumis à périmètre d'éloignement (élevage) au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Les projets de ces deux exploitations ne doivent pas faire craindre des nuisances particulières.

Une parcelle est considérée comme stratégique si son importance dans l'économie et/ou le fonctionnement de l'exploitation est bien supérieure à sa surface, relativement au reste de l'exploitation.

Les parcelles qui accueillent les sièges d'exploitations et leurs abords immédiats sont considérées comme stratégiques.

Vu la particularité de ces exploitations, notamment leurs projets de développement qui reposent le plus souvent que sur quelques parcelles, toutes les parcelles exploitées ou en passe de l'être doivent être considérées comme stratégiques.

Parcelles et cheminements agricoles stratégiques à Scy-Chazelles



La carte ci-dessus montre les différents itinéraires utilisés couramment par les agriculteurs. D'une manière générale, l'exploitation du coteau étant en renouvellement, tout chemin peut être demain la clé de la réhabilitation agricole de telle ou telle parcelle.

Il faut noter un problème d'accès aux deux parcelles que Monsieur CHONE souhaite restaurer (au sud sur la carte ci-dessus). Il conviendra de lui rétablir un accès commode à la parcelle de l'ouest, aujourd'hui totalement enclavée, et si possible d'établir une connexion entre les deux parcelles.

Par ailleurs, le chemin dit : « des Cent Livres » pose des problèmes d'accès aux 2 ha de vignes qui se trouvent à son extrémité. Il faudrait étudier la question d'améliorer le chemin ou de créer un accès vers la route touristique sur Longeville.

Les contraintes sont essentiellement dues à l'état d'enfrichement des parcelles, à la fragmentation foncière qui freine toute évolution dans leur usage et à la difficulté d'y accéder.

Ceci n'empêche pas que les projets agricoles soient particulièrement nombreux sur la commune de Scy-Chazelles. Ces projets trouvent sur la commune un terroir favorable et un contexte périurbain propice à la commercialisation de leurs productions. Outre le programme d'action du PAEN, ou dans son cadre, trois projets privés majeurs ont été évoqués ici :

- L'installation des chais et des diverses activités (stockage du matériel viticole et commercialisation notamment) de l'EARL de Vaux, sur le site des Chais Militaires. Il convient donc de permettre l'évolution du site et de ses bâtiments vers ces activités, qu'elles soient de production, de stockage ou d'accueil du public.
- La diversification d'une exploitation vers l'arboriculture et l'apiculture. Cette exploitation a besoin d'un accès à ses parcelles. Si la transformation (confitures, jus de fruits) n'est pas prévue sur Scy-

Chazelles actuellement, un bâtiment de stockage du matériel et des récoltes pourrait s'avérer commode, mais il ne devrait pas nécessairement être localisé en zone agricole. Par contre, il faut prévoir la construction d'un abri pour les ruches en hiver, sur les parcelles d'exploitation.

- La création d'une exploitation arboriculture-vigne-fruits rouges-trufficulture-maraîchage. Un bâtiment de stockage serait nécessaire, mais il serait situé à l'arrière de l'habitation actuelle du porteur de projet, elle-même située dans un secteur à dominante d'habitat.

C. La prise en compte du PAEN

D'une manière générale, il conviendra, dans la mesure du possible, d'accorder la réglementation graphique et écrite du PLU de Scy-Chazelles à l'occasion de la révision du document d'urbanisme.

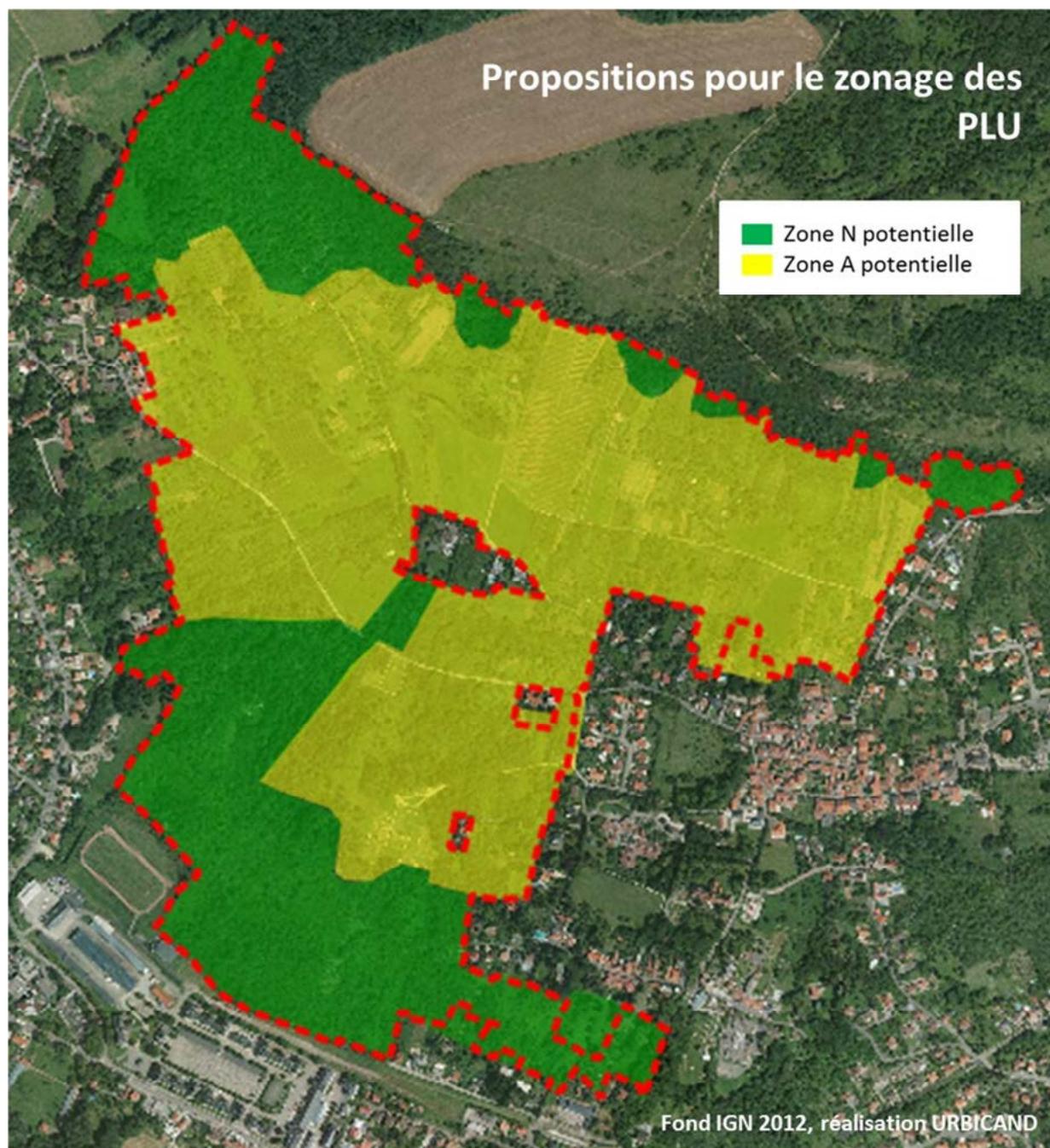
Il est nécessaire que les espaces à vocation agricole soient classés en zone A, tout particulièrement les secteurs qui seront classés en AOC. Ce classement est aujourd'hui à l'enquête publique et les cartographies, ci-dessous, sont provisoires. Le PAEN fait une proposition de classement A/N dans les annexes de son programme d'action.



Le périmètre du PAEN sur les communes de Lessy et Scy-Chazelles

Dans sa vision et son projet pour les espaces agricoles et naturels de la commune, le PADD pourra très logiquement reprendre les ambitions affichées dans le PAEN :

- L'affirmation de la vocation agricole et naturelle du coteau à long terme,
- La requalification des espaces agricoles et la reconquête des friches via le développement d'activités agricoles diversifiées et viticoles de qualité,
- La préservation de milieux naturels de qualité à proximité de sites à intérêt fort,
- La protection des ressources naturelles (sol, eau),
- La préservation et la valorisation des qualités paysagères du site qui fondent son attractivité,
- La valorisation de l'usage du site pour les habitants (jardins, loisirs, découverte,...),
- La sauvegarde et la mise en valeur du « terroir » local.

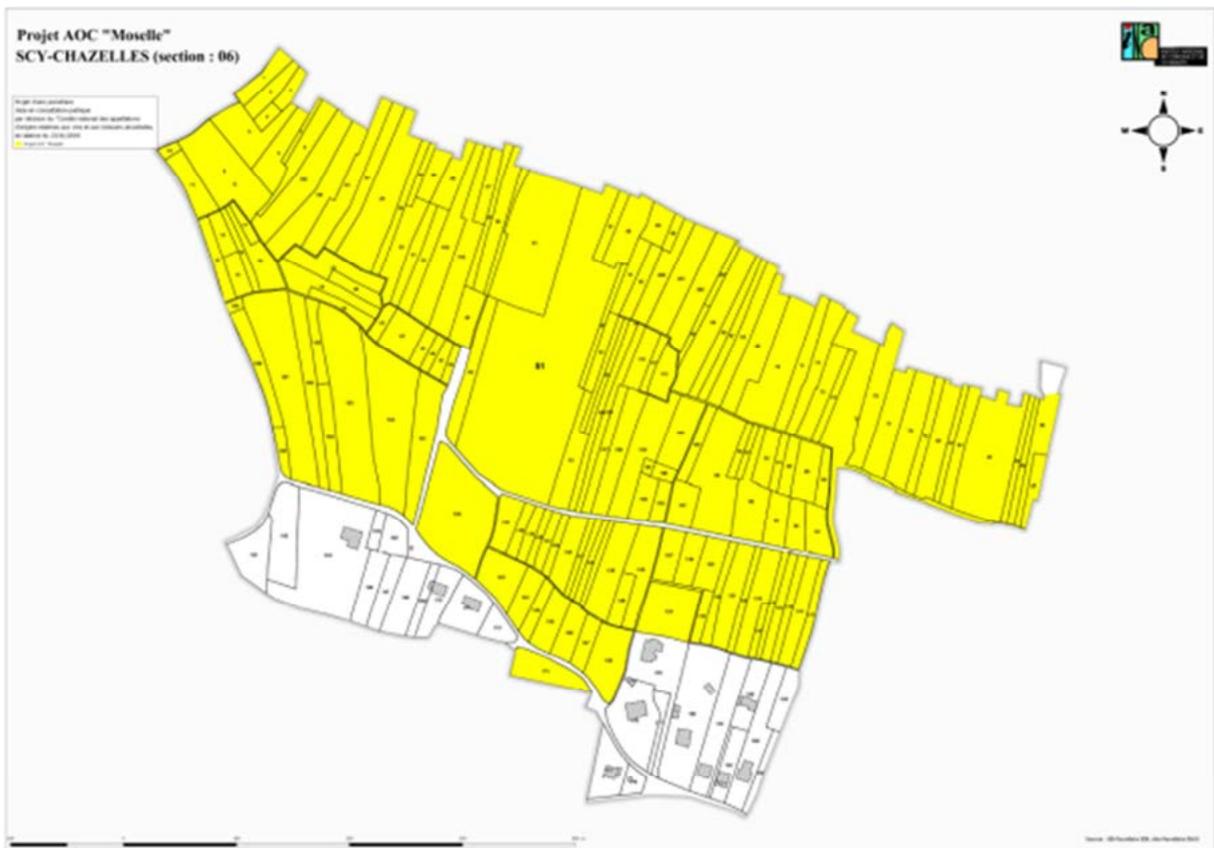
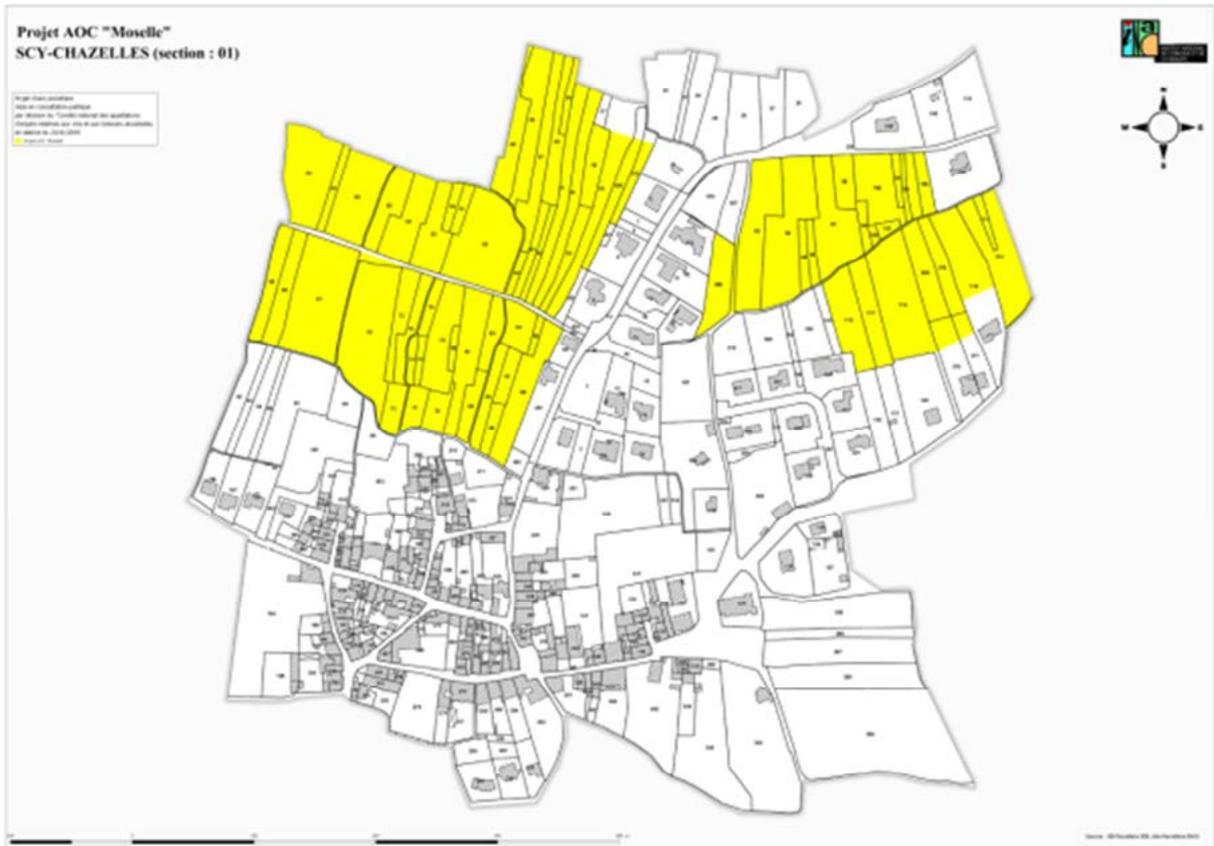
Proposition pour le zonage des PLU, issue du Programme d'Actions du PAEN :

Le **programme d'actions du PAEN** préconise que des emplacements réservés pourront être créés pour :

- La création de nouveaux sentiers selon les besoins ;
- L'élargissement de sentiers actuellement existants mais insuffisamment larges pour permettre le passage de petits tracteurs (sentiers dont la largeur est inférieure à 1,20 mètre).

Les communes pourront, à l'occasion des acquisitions foncières, des reventes et des locations, conserver dans leur propriété foncière les espaces nécessaires à la création et à l'élargissement des sentiers.

En jaune ci-dessous, les périmètres visés pour un classement AOC vins de Moselle :





Concernant l'usage et l'implantation des bâtiments agricoles, la seule règle stricte du PAEN est l'interdiction des logements, y compris liés à l'exploitation agricole, dans le périmètre du PAEN. Il est préconisé que les communes mettent à disposition ou favorisent la mise à disposition de logements dans les villages pour les exploitants qui voudraient s'installer à proximité du site. Il en va de même pour les bâtiments agricoles de taille importante.

Pour le reste, les principes suivant doivent être pris en considération lors de l'élaboration du règlement, mais ils laissent des marges d'appréciations importantes à la commune :

Extrait du Programme d'Action du PAEN :

L'intégration paysagère des bâtiments, y compris des abris de jardins, devra être discutée au cas par cas avec la DREAL. Les matériaux et couleurs utilisés devront permettre une intégration paysagère optimale. On recherchera des volumes limités (hauteur, longueur) et implantés en cohérence avec le relief, dans une optique de visibilité lointaine minimale. L'ensemble des bâtiments et tunnels seront implantés à proximité des villages dans la mesure du possible, en respectant toutefois une distance d'éloignement par rapport aux habitations suffisante pour éviter les conflits d'usage.

Concernant l'implantation des tunnels pour le maraîchage, on recherchera à limiter les volumes et à implanter les tunnels en cohérence avec le relief. L'implantation de haies pour minimiser l'impact visuel des tunnels sera favorisée.

L'implantation de clôtures sur le site méritera d'être limitée aux espaces où l'on constate un besoin pour des activités productives (pâturage, protection des cultures). Les clôtures seront intégrées au mieux dans le paysage en limitant les hauteurs, en utilisant préférentiellement le bois comme matériaux pour les piquets, en évitant les peintures, en particulier de couleur vive.

Vu les multiples contraintes de tous ordres qui freinent l'implantation de nouvelles activités agricoles et vu les garanties apportées par le travail d'animation agricole réalisé sur le terrain, il est sans doute souhaitable que le PLU ne traduise pas ces principes de manière trop restrictives, ce qui serait de nature à empêcher des projets pourtant bénéfiques au territoire. Il convient cependant de limiter la taille des bâtiments de stockage de matériel et de récoltes pour laisser un maximum de surface disponible aux cultures.

Enfin, l'accessibilité aux parcelles est un problème que traite le PAEN. Il propose que soient créés, dans un premier temps et à moindre frais pour pouvoir lancer les projets agricoles, des accès utilisables par de petits véhicules. Ces accès seront d'une largeur de 2 m à 2,5 m. Il conviendra que le PLU permette la création de voiries de ce calibre.

Hors du domaine agricole, il faudra prendre le PAEN en considération, notamment sur les points suivants :

- Gestion de la biodiversité et du patrimoine vernaculaire et des éléments éco-paysagers au moyen des EBC et de la protection des éléments de paysage : voir fiches E4 et E6.
- Retrait des objectifs de replantation des secteurs sommitaux : voir fiche E4.
- Aménagement et élargissement des accès au site, au moyen des emplacements réservés et de la réglementation sur les voiries : voir fiches C2 et F1.

Bien qu'aucune exploitation agricole n'existe à ce jour sur le ban communal, les projets agricoles diagnostiqués sur Scy-Chazelles montrent une vraie dynamique agricole périurbaine qu'il est nécessaire de conforter. Le PAEN est là pour cela, mais le PLU doit aller dans le même sens. Il est notamment nécessaire que le PLU affiche ce projet de rénovation agricole du coteau dans son zonage.

Les espaces de production agricoles sont reconnus pour leurs qualités agronomiques propices aux cultures présentes ou envisagées. Elles s'inscrivent particulièrement bien dans la renaissance de l'agriculture périurbaine souhaitée sur l'agglomération messine.



2. LE CONTEXTE URBAIN

2.1 L'HISTOIRE DE SCY-CHAZELLES

A. Éléments d'histoire ancienne



Les armes de la commune se blasonnent ainsi : « *de gueules à l'église du lieu d'argent, mouvante d'un mur crénelé du même, accompagnée en chef de deux grappes de raisin tigées et feuillées d'or.* ». Le blason associe l'église fortifiée et le passé viticole de la commune.

Le nom de « Scy » a probablement une étymologie gauloise correspondant au mot source. De nombreuses sources jaillissent du Mont Saint-Quentin et viennent encore aujourd'hui, se déverser dans les fontaines du village. Les Romains surent l'exploiter puisque des restes d'aqueduc souterrains, antérieurs à celui de Jouy Aux Arches, ont été découverts en-dessous de Scy-Chazelles en 1840.

Le nom de « Chazelles » remonterait, d'après les historiens du pays, au temps de l'occupation de la Gaule par les Romains. Les riches bourgeois de « Divodurum » (Metz d'alors) y construisirent des villas qu'ils protégèrent par un castellum.

Scy et Chazelles ont traversé plus de quinze siècles d'histoire. Les événements tragiques qui ont marqué l'histoire de Metz ont, bien entendu, des répercussions directes sur la morphologie bâtie des villages. Ainsi, les invasions du III^e et IV^e siècles, les ravages et les incendies des XIV^e, XV^e et XVI^e siècles, n'ont guère laissé de vestiges anciens. Scy est détruit ou ravagé à cinq reprises et Chazelles quatre fois, entre 1336 et 1635.

Cette chronologie permet de dégager quatre périodes qui ont contribué à modeler l'évolution et à la structuration des villages :

- **La fondation jusqu'à l'empire carolingien.** La vocation viticole du site est déjà affirmée. Le territoire est partagé entre les différentes congrégations religieuses. De cette époque, ne subsistent que certains vestiges de l'aqueduc de Gorze à Metz, certains substrats de voies romaines et les fondements des premières églises.
- **L'époque médiévale jusqu'à la Réforme au XVI^e siècle.** Les bourgeois de la ville de Metz s'octroyaient des parcelles de vignes. Les détenteurs de vignobles, ecclésiastiques ou bourgeois se font construire des hôtels particuliers. Avec les périodes troubles, la défense est assurée par les églises et les maisons fortes qui apparaissent et dont subsistent quelques traces.
- **Le XVIII^e siècle** est une époque de reconstruction et de rénovation architecturale suite aux ravages de la guerre de Trente ans. Il faut attendre 1809 pour la fusion de Scy et de Chazelles.
- **Le début du XX^e siècle**, sous l'annexion, est une époque d'extension urbaine avec les constructions du Fort au sommet du Mont St Quentin et des maisons qui s'étirent le long des axes de circulation, situés en fond de vallée.

Comme en témoignent de nombreux villages de Lorraine, l'essentiel du patrimoine bâti de Scy Chazelles actuel ne saurait être antérieur au XVIII^e siècle, après les reconstructions qui suivirent la guerre de Trente ans. Néanmoins, il serait inconcevable de penser que ces reconstructions ont fait table rase des infrastructures bâties antérieures et de l'organisation parcellaire ancestrale des villages.

B. Histoire de la viticulture à Scy-Chazelles

D'après le site de la commune, les pentes du Mont Saint-Quentin étaient jadis recouvertes de vignes.

Dès le III^e siècle, les vignobles se multiplient en Lorraine, mais il est difficile de préciser la surface. Les seigneurs ecclésiastiques encouragent cette culture pour les besoins des cérémonies et pour leur consommation personnelle. Il s'agit d'une culture privilégiée protégée de palissades, de haies ou de murs.

Assez restreinte aux origines, elle s'étend par la suite et on retrouve des vignobles autour de Metz aux VIIIème et IXème siècle. Jusqu'aux Xème et XIème siècles, les vignes sont désignées par « clos » ou « vignes » tels que Rembavigne à Scy ou Gerartvigne à Chazelles. Aux Xème et XIème siècles, la vigne supplante la quasi-totalité des terres cultivées, non seulement les coteaux mais également les plaines de la Moselle. La culture de la vigne poursuit son essor tout au long du Moyen-âge. De plus en plus, les seigneurs sont obligés d'en partager les revenus avec la bourgeoisie messine, devenue très prospère grâce au développement du commerce et de la finance.

Au début du XIVème siècle, la situation se dégrade du fait de la concurrence des vins étrangers plus raffinés et du fait de la hausse des salaires. De 1382 jusqu'au XVème siècle, il est interdit de planter de nouvelles vignes.

Toutefois, les guerres entre la République Messine et le duc de Lorraine, furent en partie motivée par la possession de cette richesse ; et bien que plusieurs fois détruites par des opérations militaires, le vignoble fut chaque fois replanté. Au XVIème siècle l'arrivée d'une importante garnison à Metz, offrit de grands débouchés à une production abondante mais de moindre qualité.

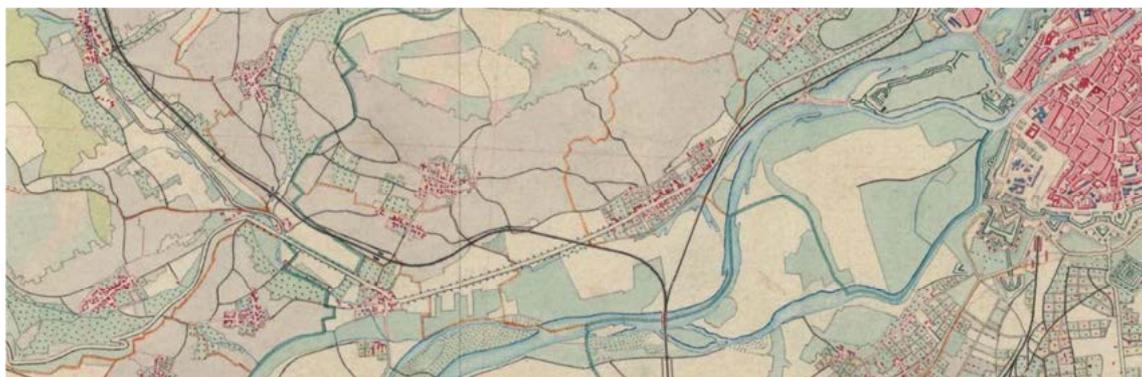
Plus tard, à partir de 1635, la guerre de Trente ans se répandit dans le pays messin et y occasionna d'importants dommages. A peine remise de ces actes de brigandage, la vigne changea de propriétaires car la révocation de l'édit de Nantes, contraint une bonne partie de la bourgeoisie protestante messine à émigrer et à abandonner leurs exploitations. Elles furent reprises par des artisans et commerçants de la ville ainsi que par des membres du Parlement de Metz. Ils assurèrent la prospérité des vignobles si bien qu'à l'aube du XIXème siècle, un recensement montre que la moitié des surfaces des villages du Mont Saint Quentin est recouverte de vins dont près d'un tiers à Scy et Chazelles.

Toutefois l'industrialisation détourna les capitaux de la vigne, le développement du chemin de fer amena les vins du Midi, et le développement des cultures maraîchères conduisirent les vignobles du Saint Quentin sur le déclin. Après un court répit durant l'annexion allemande qui lui apporta à la fois de nouveaux débouchés et une protection de la concurrence des vins du Midi, le vignoble ne résista pas au phylloxera.

La ville de Scy-Chazelles, résultant de la fusion des communes de Scy et de Chazelles, est ancienne et ses origines étant très certainement postérieures à l'époque romaine. Depuis ses origines viticoles, la commune a beaucoup évolué avec évolution de ses quartiers et en accueillant de nombreuses activités économiques.

2.2 LE DEVELOPPEMENT URBAIN

Depuis ses origines anciennes, la ville de Scy-Chazelles a connu un développement urbain très important, qui s'est déroulé en plusieurs phases successives. Les premières constructions se retrouvent naturellement le long des grands axes de circulation : la voie de la liberté, la route de Lessy/Longeville et la rue de Robert Schuman. Sur la carte d'Etat major ci-dessous, réalisées entre 1820 et 1866, on reconnaît distinctement les 3 entités qui compose la commune : Scy-Haut, Scy-Bas et Chazelles.



A. L'urbanisation avant 1951

Photo aérienne de 1950 issue de Géoportail



On remarque après 1950 que la **forme urbaine ancienne de Scy-Chazelles est toujours caractérisée par ces trois centralités.**

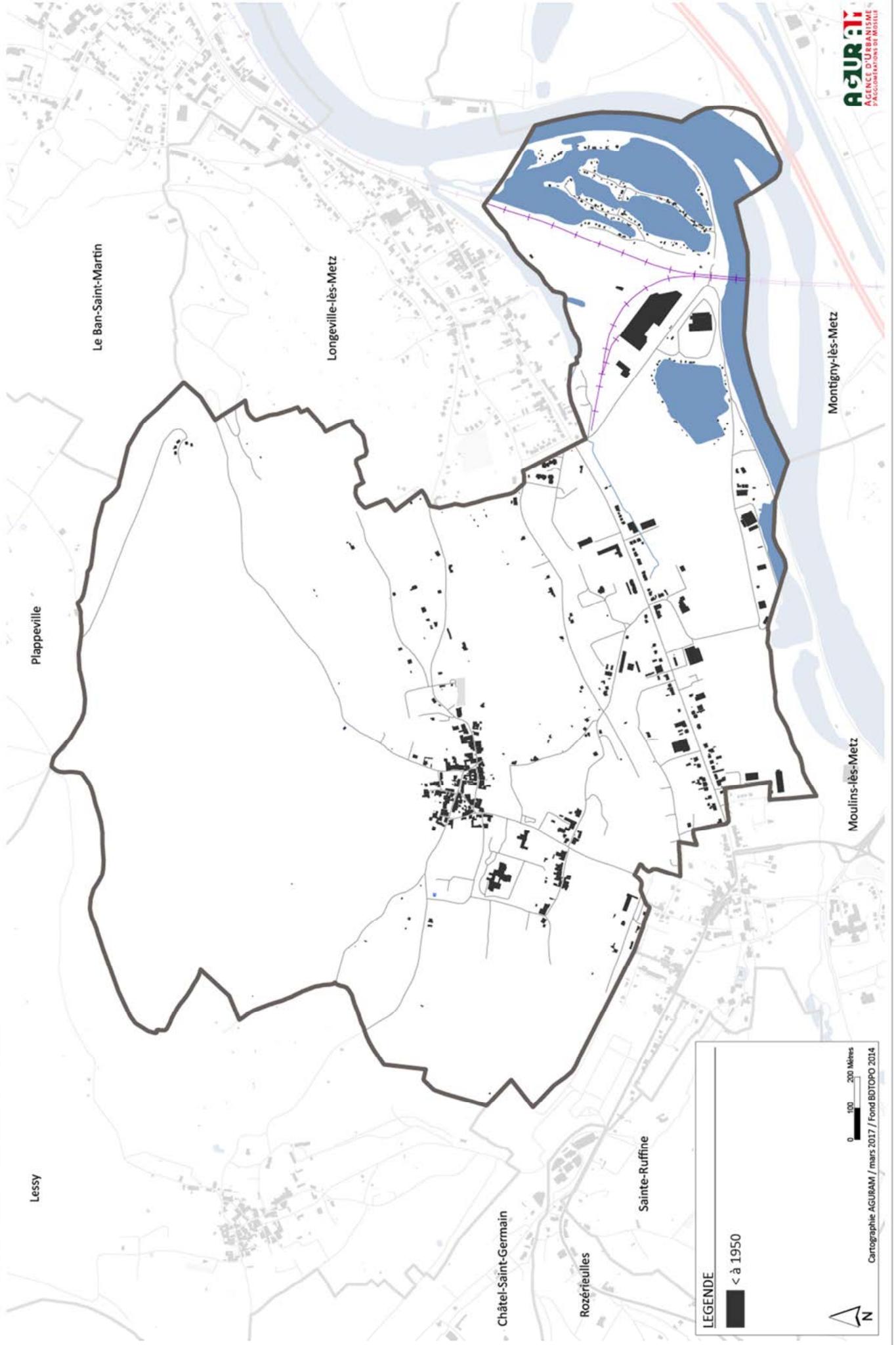
On retrouve aussi la **partie Est de la zone d'activité déjà urbanisée**, dont la voie de chemin de fer se situe à proximité.

La **majeure partie du réseau viaire principal existe** en 1951, seuls quelques prolongements de tronçons routiers seront nécessaires pour les extensions pavillonnaires.

Les formes bâties résidentielles que l'on retrouve à cette époque sont classées en deux typologies :

- très dense à Scy-Haut, ce qui caractérise aujourd'hui le cœur du village ;
- pavillons individuels, souvent de qualité architecturale, à Scy-Bas.





B. L'urbanisation de 1951 à 1970

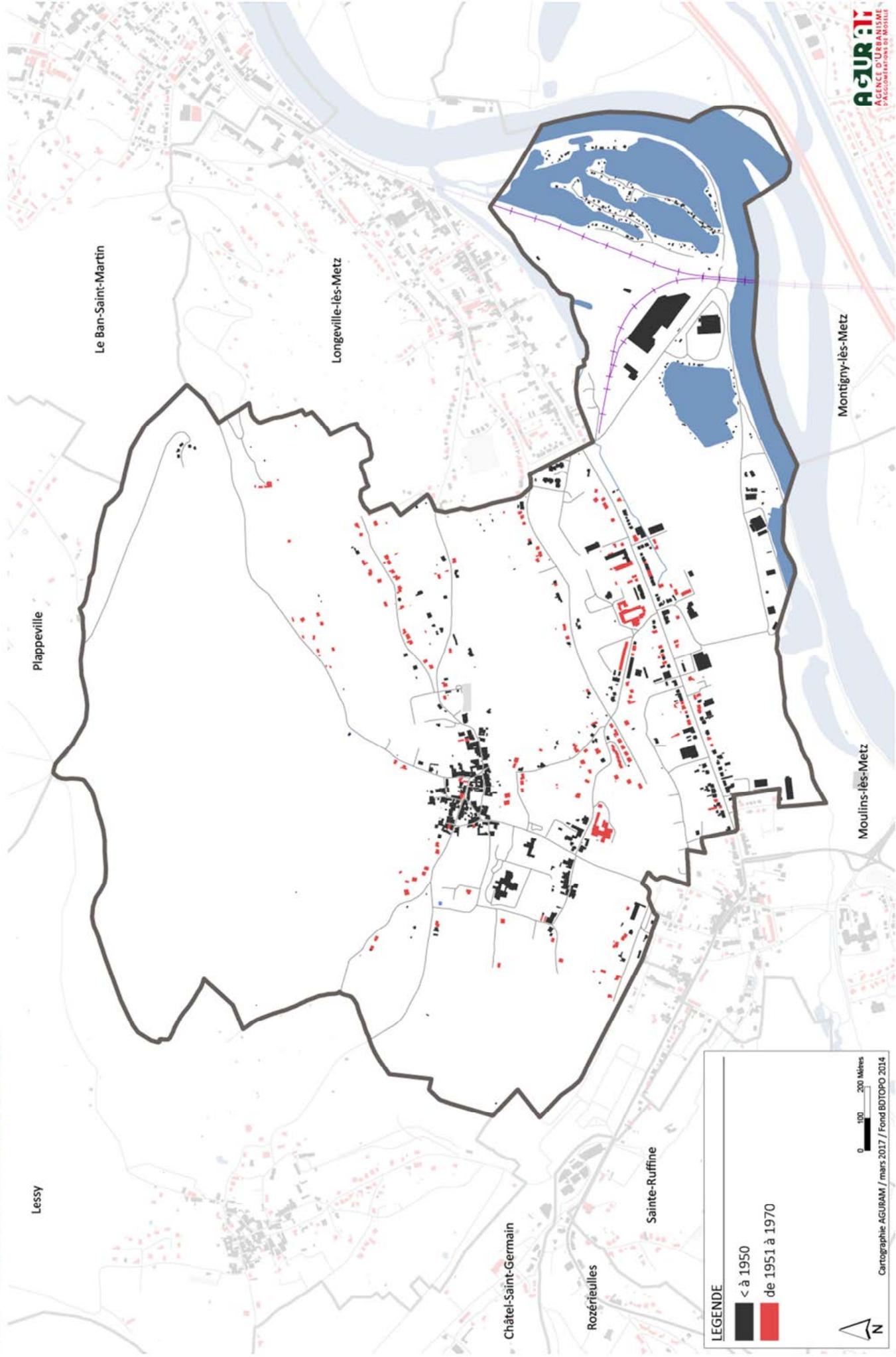
Photo aérienne de 1970 issue de Géoportail

Entre 1950 et 1970, la voie de la liberté connaît une urbanisation majeure de tout son long. Par rapport à la situation en 1950, la surface artificialisée est étendue à Scy-Haut, vers l'est. Ce sont principalement du type pavillonnaire qui est créé en extension, déconcentrée du tissu urbain initial. Les habitations pavillonnaires gagnent le talus du Mont Saint-Quentin et les vergers, que ce soit dans le cadre d'opérations d'aménagement d'ensemble ou de constructions spontanées.

A Scy-Bas, l'accueil de nouveaux habitants est assuré, en plein essor national du logement collectif, par la construction de tours et barres d'habitation, notamment rue de la cheneau.

Les trois cœurs anciens identifiés précédemment évoluent peu. La zone tampon entre eux n'est globalement pas comblée. La construction d'équipements publics à Scy-Bas (école maternelle et primaire notamment) satisfait les besoins des nouveaux habitants.





LEGENDE

-  < à 1950
-  de 1951 à 1970

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / mars 2017 / Fond BDTOPO 2014

C. L'urbanisation de 1971 à 1999

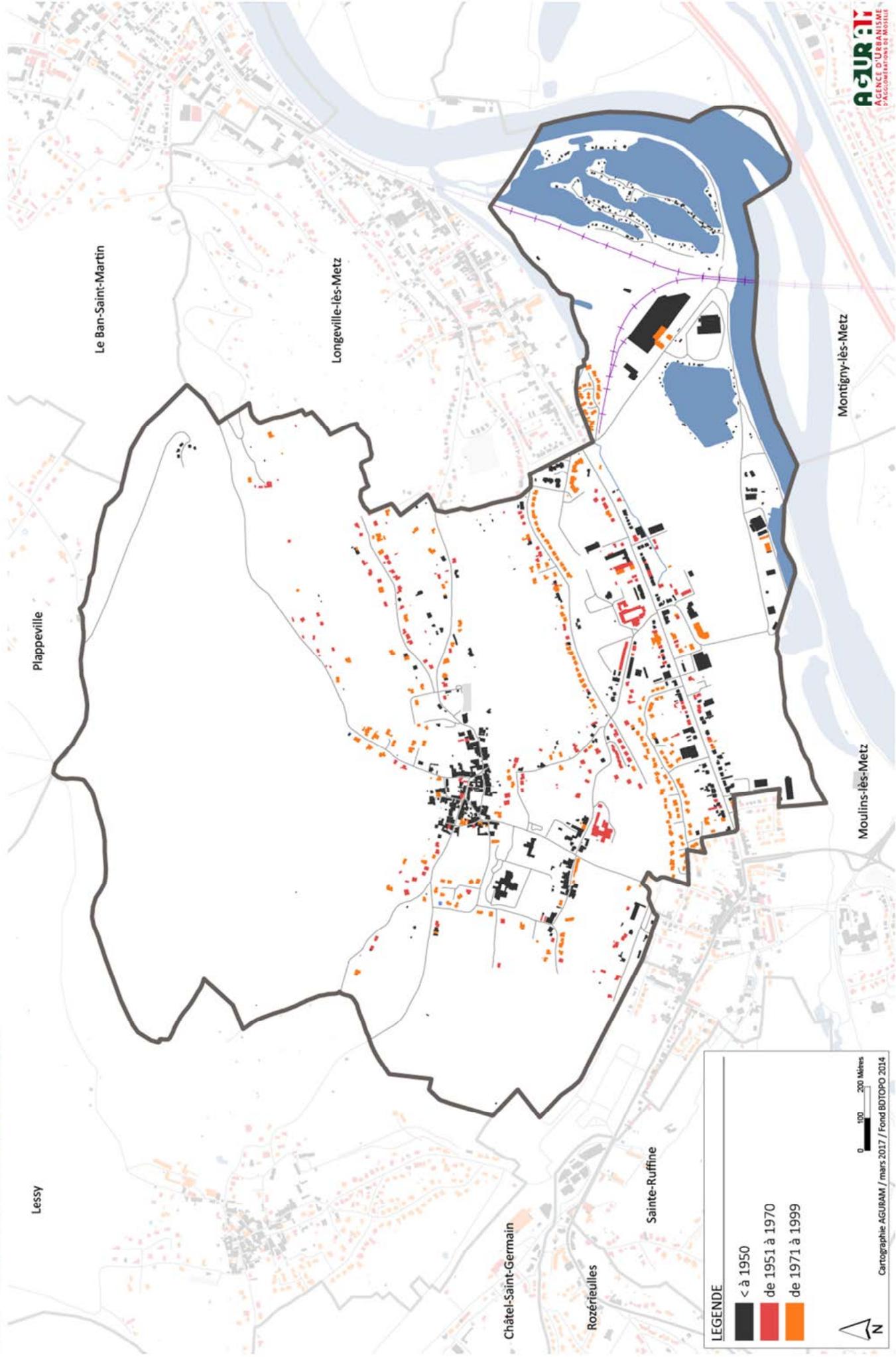
Photo aérienne de 1999 issue de Géoportail

Par rapport à la période précédente, l'urbanisation est plus diffuse autour des cœurs anciens, mais se fait par lotissement. Les dents creuses sont progressivement bâties comblant ainsi la zone non urbanisée entre les deux cœurs historiques.

On retrouve les opérations de la Prairie et du Clos des Charmilles, ainsi que l'urbanisation le long des rues Alfred-Pichon et des Buissons à Scy-Bas.

La photo aérienne montre aussi l'urbanisation de la partie ouest de la zone d'activité.







D. L'urbanisation de 2000 à aujourd'hui

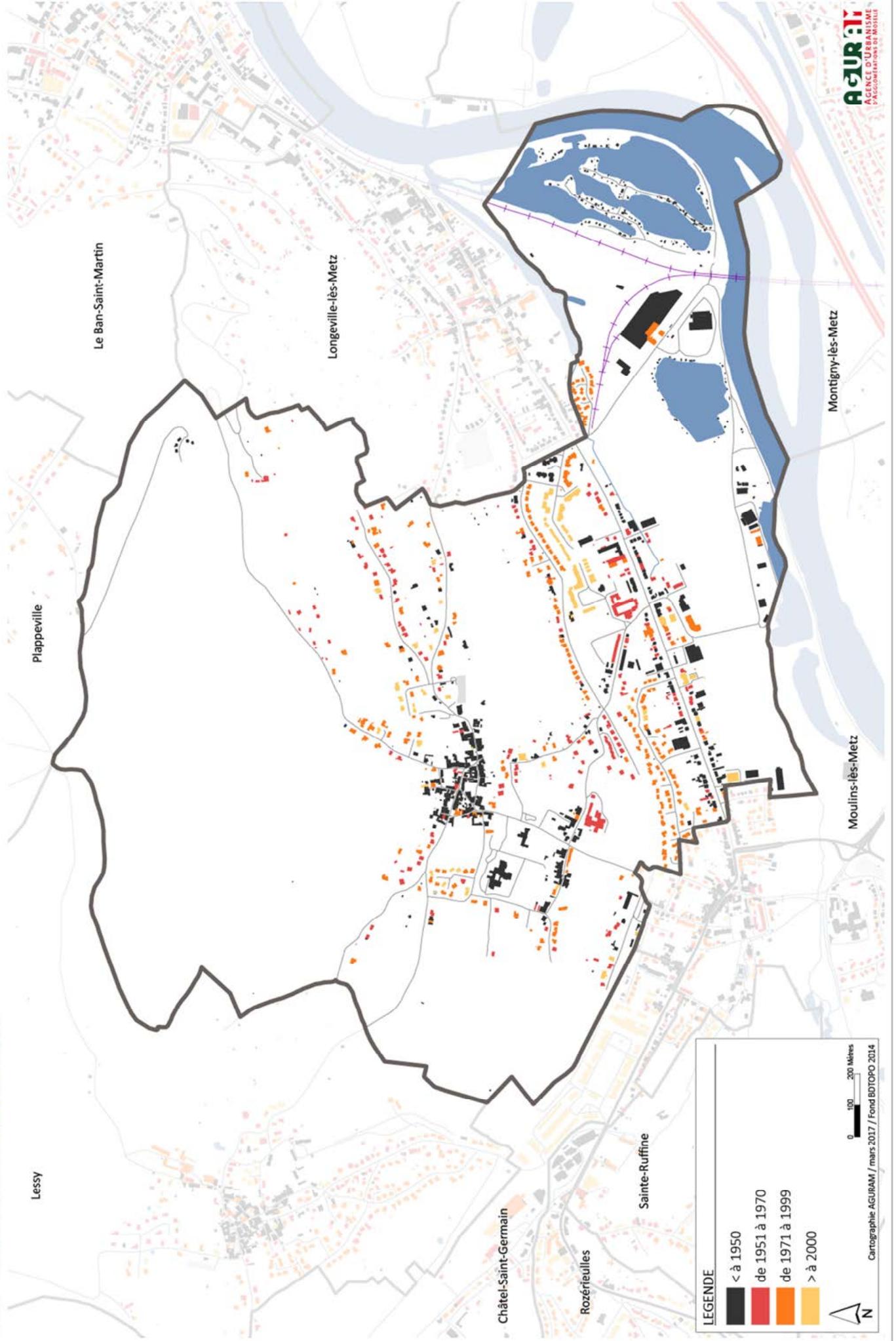
Photo aérienne de 2017 issue de Géoportail



Les 17 dernières années ont été marquées par la poursuite de l'extension urbaine sociale de Champ Trou et par la création de l'opération de l'Archyre.

A ce jour, une opération de reconversion urbaine est en cours à l'emplacement de l'ancien ALDI, le long de la voie de la liberté.





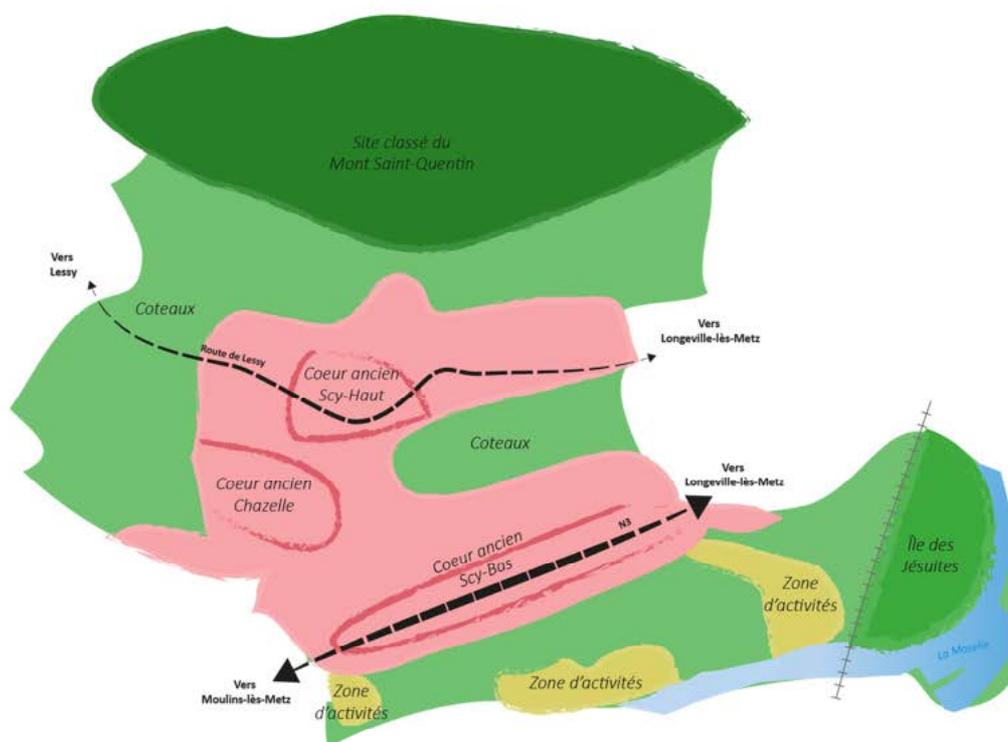
2.3 LA MORPHOLOGIE URBAINE

Les différents développements urbains successifs ont considérablement modifié la forme urbaine originelle de la commune. Ils constituent des tissus urbains qui descendent vers la vallée de la Moselle et suivent la voie de la Liberté vers Moulines-lès-Metz et Longeville-lès-Metz.

Les coteaux et la Moselle constituent des barrières historiques au développement de l'habitat. Cependant, des activités économiques existent en bordure de la rivière et de la voie ferrée.

A. Forme urbaine

Originellement, **les cœurs de bourgs anciens de Scy-Chazelles se sont développés** aux bords des voies de communication, principalement celles de Lessy/Longeville et la voie de la liberté. Rapidement, **l'urbanisation s'est étirée le long des principales voies routières** vers les communes voisines. Il s'agit d'un étalement urbain qui est plus ou moins ancien selon les endroits.



L'étalement des tissus urbains s'est réalisé de manière contrainte comme le montre bien le schéma précédent. Ainsi, vers d'Ouest en Est, les coteaux contraignent fortement l'urbanisation de par la topographie observée sur les lieux. Anciens terrains viticoles, **la pente est marquée à cet endroit.**

Au sud, **la Moselle** fait effet de **frontière de l'urbanisation** et **les terres agricoles** du sud de la commune forment aussi **une barrière au développement de constructions** même si ces terrains sont dédiés à l'activité économique, via la zone d'activités. A l'inverse, on observe le long de rue principale que **les tissus urbains se développer de manière plus importante**, notamment avec de nombreux logements collectifs et une petite zone commerciale comprenant un supermarché.

Au nord, **les tissus urbains ne sont pas très étirés**, car le mont Saint-Quentin rejoint rapidement les abords de l'ancien cœur de bourg de Scy-Haut.

B. Les entités urbaines

De par son urbanisation continue dans le temps, la commune comprend différents quartiers dont les caractéristiques sont propres à chacun.

Les cœurs anciens

Comme dit précédemment, on observe 3 cœurs anciens identifiables sur la commune : Scy-Haut, Scy-Bas et Chazelles. Les cœurs anciens de Scy-Haut et Chazelles sont similaires, on retrouve de l'habitat intermédiaire de R+1 à R+2 caractérisée par un alignement à rue des bâtiments, souvent mitoyens. Le réseau viaire est étroit, souvent en sens unique pour Scy-Haut. Différents équipements (salle de l'esplanade, mairie, ancienne école sous les vignes) sont présents dans la partie haute du village, et plusieurs éléments patrimoniaux aussi (églises, lavoirs), caractérisant l'urbanisation ancienne et les premières habitations qui se sont installées à ces endroits.



La typologie urbaine observée à Scy-Bas est différente : on retrouve de l'habitat pavillonnaire de R+1 à R+2 bien différent des autres cœurs de bourgs. Ces pavillons s'observent le long de la voie de la liberté, à l'alignement avec la voirie. Certaines propriétés anciennes de deux voir trois étages ont subi une division interne pour la création de plusieurs logements. Dans cette entité, on retrouve aussi de petits collectifs et des commerces, dont un supermarché et des garages automobiles.



Les extensions urbaines

Hormis les lotissements, Scy-Bas est le secteur où l'on retrouve une plus grande extension urbaine de par ses possibilités d'extension facilitée par la topographie. L'extension principale de Scy-Bas se fait le long des rues de la Cheneau, où l'on retrouve plusieurs collectifs de R+3 à R+4, et rue de l'Abbé Roget où l'urbanisation est diffuse, avec des pavillons. Ces deux rues forment un espace tampon entre les 3 anciens cœurs de bourgs. Ces secteurs rejoignent les autres extensions urbaines de Scy-Bas, à la jonction de l'ensemble scolaire.



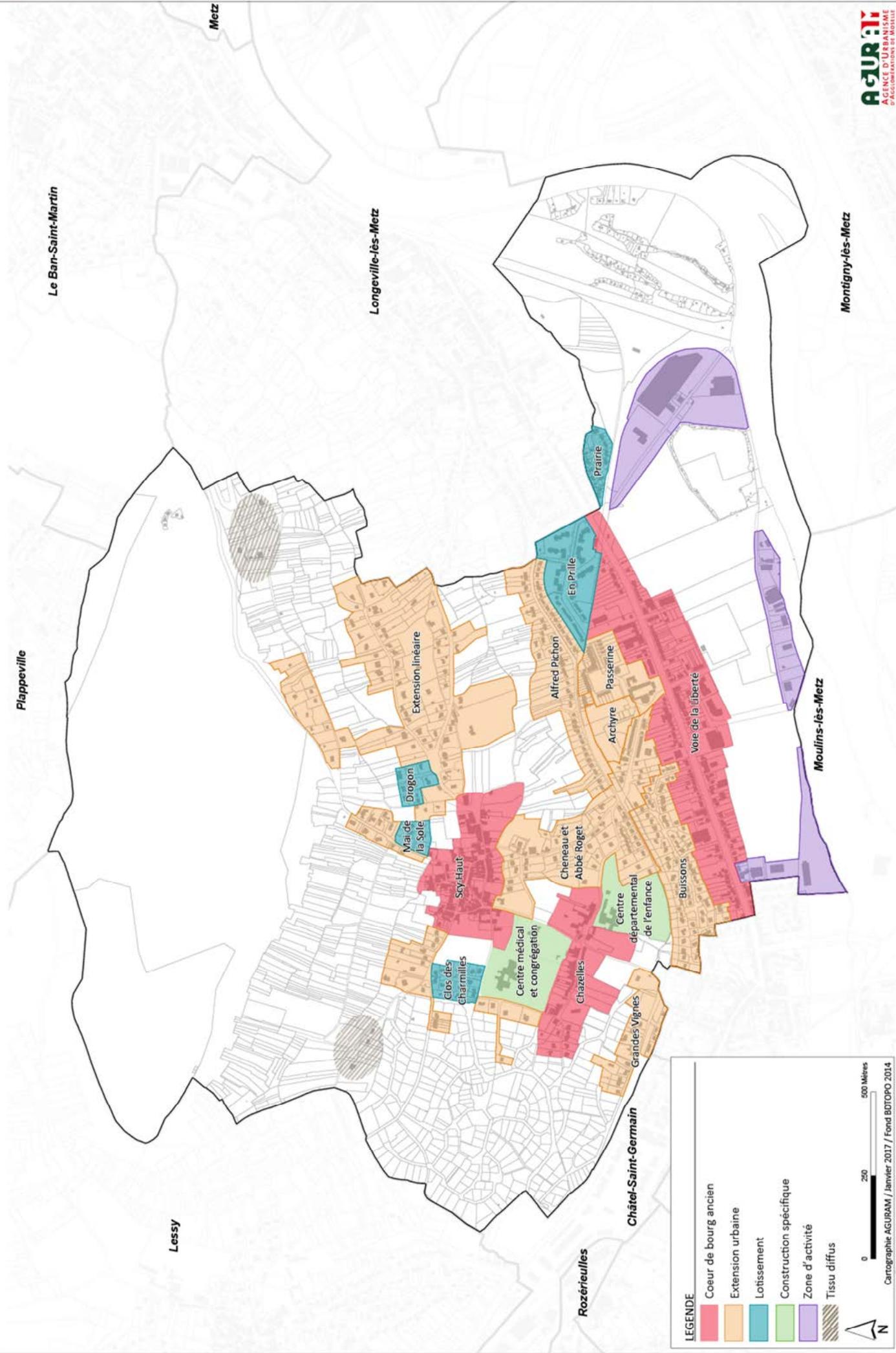
Les extensions « Passerine », « Archyre », « Buissons » résultent d'opérations d'aménagement importantes dont la dernière est celle de l'Archyre. La typologie de bâtiments est plutôt homogène tant en époque de construction qu'en style architectural. On retrouve du collectif social mélangés avec de l'habitat pavillonnaire à la Passerine, de l'intermédiaire à l'Archyre et du pavillonnaire aux Buissons.



Les lotissements

Plusieurs lotissements ont été créés sur la commune, dont « la Prairie » à proximité de la zone d'activité, « En Prille » grande opération sociale qui regroupe de l'habitat collectif et individuel, et les trois lotissements de Scy-Haut : le clos de Charmilles, Mai de Sole et Drogon. Ces derniers lotissements, créés sur une superficie réduite, sont caractérisés par des pavillons individuels alignés le long du réseau viaire.



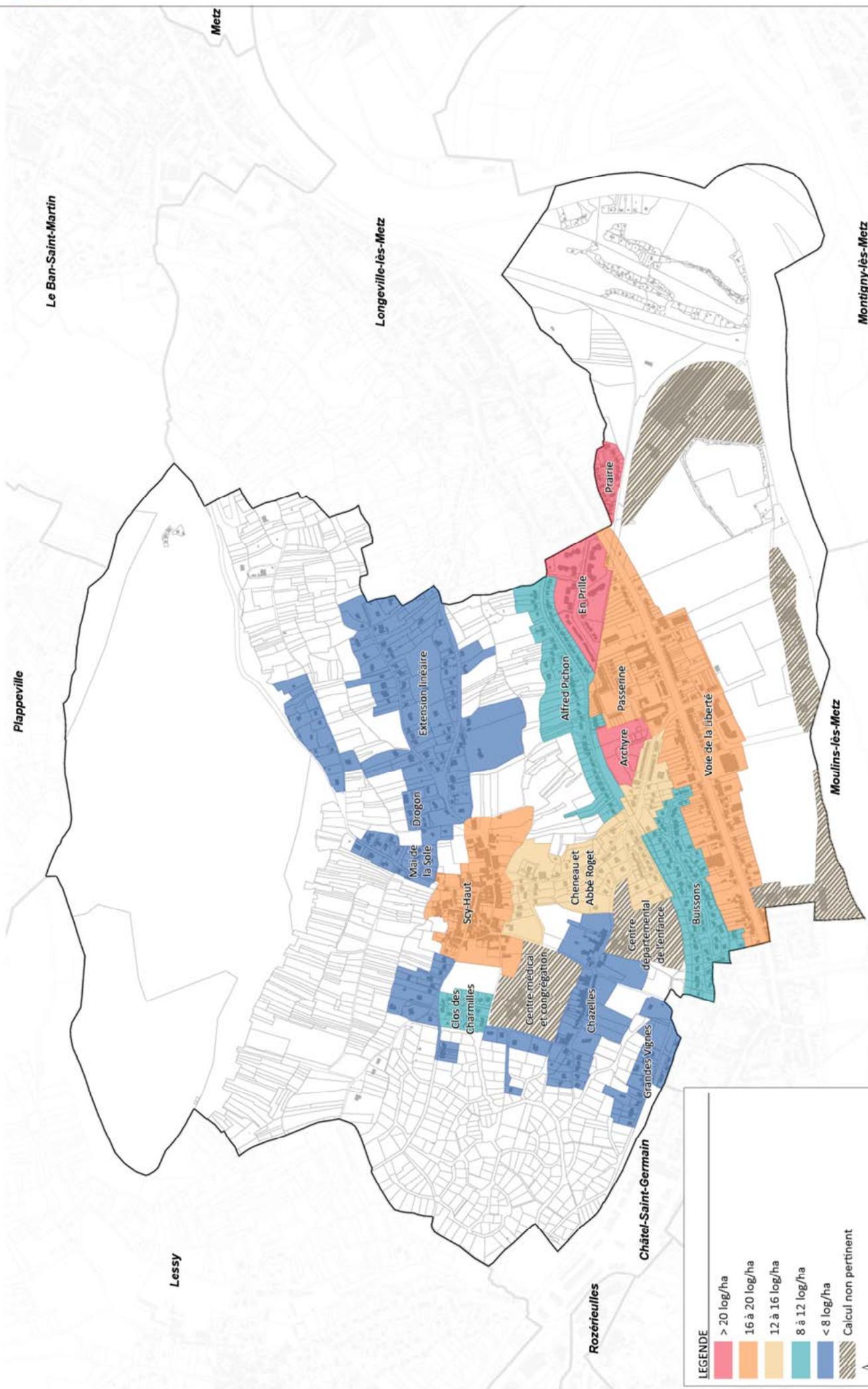


LEGENDE

- Coeur de bourg ancien
- Extension urbaine
- Lotissement
- Construction spécifique
- Zone d'activité
- Tissu diffus

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Janvier 2017 / Fond BDTOP0 2014



LEGENDE

- > 20 log/ha
- 16 à 20 log/ha
- 12 à 16 log/ha
- 8 à 12 log/ha
- < 8 log/ha
- Calcul non pertinent

0 250 500 Mètres

Cartographie AGURAM / Janvier 2017 / Fond BOTOPO 2014



C. Les densités urbaines

Les densités observées sur la carte de la page précédente sont calculées à partir des différentes entités urbaines présentes sur la commune. Le calcul de densité comprend les voiries, espaces publics et équipements.

On observe des densités importantes dans les entités de la Passerine et en Prille du fait du nombre élevé de logements collectifs. En revanche, les densités les moins fortes sont observées dans les extensions pavillonnaires de Chazelles et Scy-Haut, où la topographie et la taille des parcelles ne favorisent pas la densification des tissus.

La forme urbaine de la ville s'explique par l'existence de contraintes naturelles et anthropiques que sont la vallée de la Moselle, les coteaux et le mont Saint-Quentin. La densité de logements est très variable sur le ban communal selon la nature des constructions. Ces différentes typologies impliquent un règlement et un zonage de PLU adapté.

2.4 LES ENTREES DE COMMUNE

Les portes et les itinéraires de traversées du territoire communal sont des espaces de références où se joue l'image des villes. Ces secteurs sont généralement très prisés pour les opérations de développements urbains et commerciaux. Ils nécessitent une attention particulière en termes de qualités urbaines et paysagères, mais aussi de préservation des espaces naturels et agricoles.

A. Article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme

Pour redonner de la cohésion à ces espaces, les ministres de l'Environnement et de l'Équipement ont mis en place le Comité National des Entrées de Ville dont les réflexions ont abouti à l'élaboration de « *l'amendement Dupont* » (article L111-1-4 du Code de l'Urbanisme) de la Loi Barnier du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement. Cet amendement, entré en vigueur au 1er janvier 1997, a pour but d'inciter les collectivités publiques, en relation avec les partenaires économiques, à mener une réflexion globale d'aménagement préalablement à la réalisation d'extension urbaine le long des axes routiers.

L'article L111-1-4 du code de l'urbanisme interdit, en dehors des espaces urbanisés des communes, les constructions sur une largeur de 100 mètres de part et d'autre de l'axe des autoroutes, des routes express et des déviations au sens du Code de la voirie routière, et 75 mètres de part et d'autre de l'axe des autres routes classées à grande circulation. Le plan local d'urbanisme peut fixer des règles d'implantations différentes de celles prévues par le présent article lorsqu'il comporte une étude justifiant, en fonction des spécificités locales, que ces règles sont compatibles avec la prise en compte des nuisances, de la sécurité, de la qualité architecturale, ainsi que de la qualité de l'urbanisme et des paysages.

B. Les entrées via la Voie de la Liberté

A l'ouest de la commune, les entrées automobile et piétonne se font par la voie de la liberté, rue principale de la commune qui lie Moulins-lès-Metz à Longeville-lès-Metz.

Des feux tricolores gèrent les flux de voitures sur l'axe très fréquenté. De ce côté, on retrouve principalement du stationnement et des logements.

Cette entrée de ville correspond à **une succession d'ambiances urbaines**, entre les habitations et les commerces avant de déboucher sur la commune de Longeville-lès-Metz. Aucun traitement qualitatif de l'entrée de ville n'existe et au global, **l'ambiance est très routière et aucun aménagement n'existe pour le circulation des cyclistes.**



Du côté de Longeville-lès-Metz, l'ambiance est plus résidentielle avec le tourner à droite menant au lotissement « en Prille » mais le commerces est très présent avec une station service, un garage et des entreprises. L'ambiance est moins routière qu'à l'ouest.

Cependant, dans les deux cas, la démarcation entre les différentes communes ne se fait pas. La continuité d'ambiance et surtout de bâti participent à cette continuité visuelle.

C. L'entrée venant de Longeville-lès-Metz via la route de Longeville



Cette seconde entrée de ville se trouve sur le second axe le plus fréquenté de la commune, qui rejoint la Mairie et Scy-Haut. A cet endroit, la route passe **dans un secteur de résidentiel ouvert** où les coteaux offrent une vue inégale sur la vallée la Moselle.

Ici, il n'y a pas de publicité sur les bords de route, ni commerces et équipements. Ceci est en partie lié au caractère résidentiel de la zone, faisant la jonction entre Scy-Haut et le tissu urbain résidentiel de Longeville-lès-Metz. L'ambiance résidentielle est renforcée par plusieurs aménagements pour inciter les automobilistes à ralentir.

A. La Route de Lessy

Cette entrée est restée très végétale et la route passe entre dans les coteaux pour rejoindre Scy-Haut. Elle est bordée par des arbres des deux côtés de la route.

Des aménagements sont fait en entrée de ville pour faire ralentir les automobilistes avec des coussins berlinois et la limitation des véhicules à 30km/h.

Seule une entrée de ville fait l'objet d'un aménagement spécifique pour gérer le trafic et sécuriser les lieux. Il s'agit de la route de Longeville en provenance de la commune voisine. Cependant, l'axe le plus fréquenté de la commune qui est la voie de la liberté est très routière de tout son long pourrait faire l'objet d'aménagements pour améliorer l'entrée de commune via des aménagements paysagers et routiers.

2.5 LES DEPLACEMENTS ET LA MOBILITE

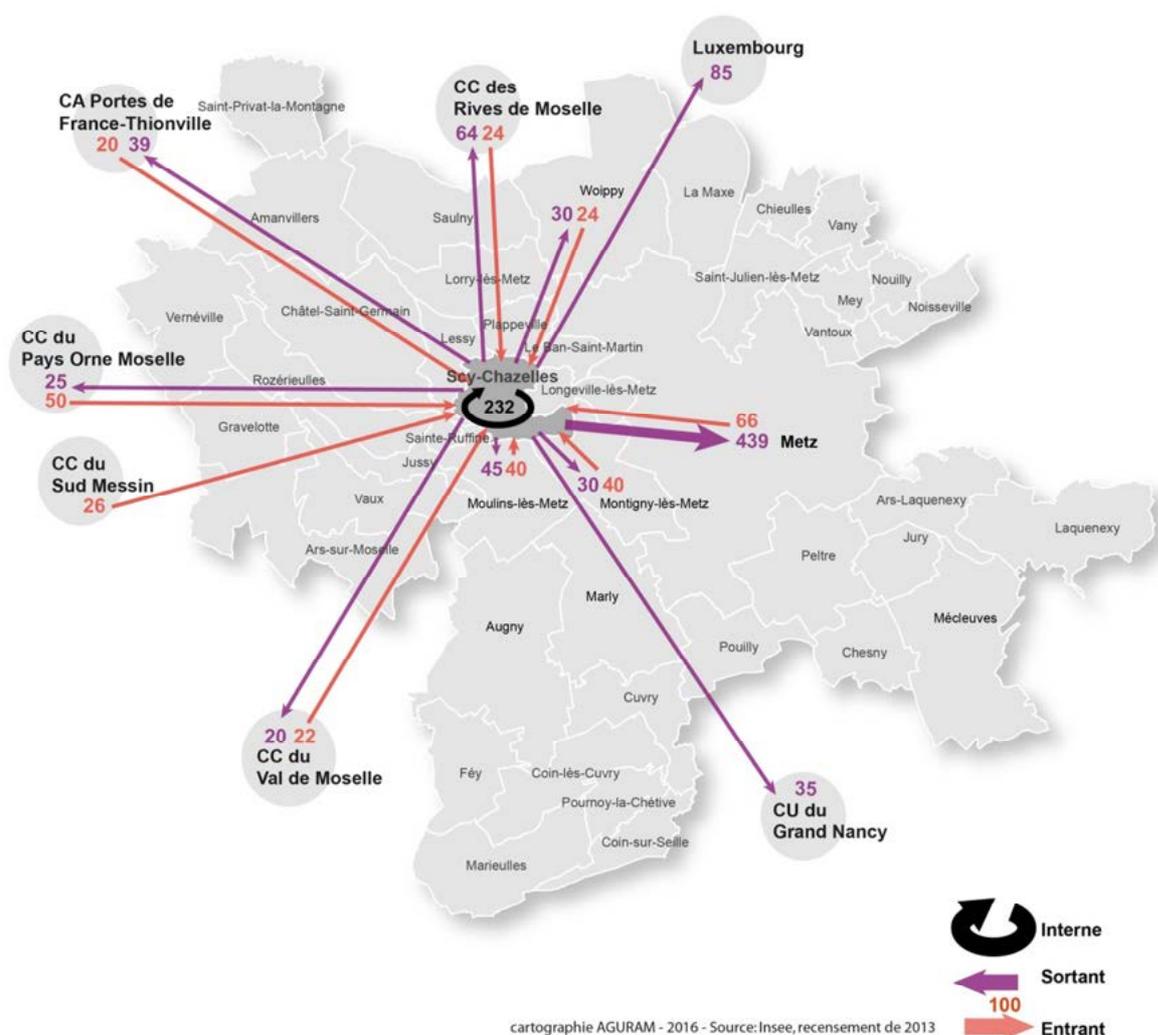
A. Les déplacements domicile-travail et domicile-étude

Le niveau d'équipement des ménages de Scy-Chazelles en véhicules particuliers est plutôt important, puisque 91% d'entre eux disposent d'au moins une voiture et 43% en ont deux ou plus. **Ce sont 9% des ménages qui ne disposent pas d'un véhicule particulier.** Ce chiffre est bas comparativement à d'autres communes. Il s'explique notamment par l'absence de ligne structurante de transports en commun mais aussi pour des raisons économiques et sociales.

Attention : les chiffres mentionnés, ci-après, ne sont donc pas de déplacements, **mais des individus déclarant effectuer des migrations alternantes dont le rythme n'est pas enquêté.** On peut considérer qu'il s'agit essentiellement de déplacements quotidiens, mais ils peuvent aussi adopter un autre rythme selon le motif et la distance (étudiants...).

Flux domicile-travail

Commune de Scy-Chazelles – Principaux flux de migrations domicile-travail (données INSEE 2013)



Le recensement **INSEE 2013** permet d'appréhender les déplacements domicile-travail sur la commune. Ces déplacements comprennent des flux :

- **internes à la commune**
- **sortants vers d'autres communes**
- **entrants depuis d'autres communes.**

Flux sortants en 2013 – Actifs de la commune de Scy-Chazelles

Intercommunalité	Commune	Nombre	Total	%
Metz Métropole	Le Ban-Saint-Martin	20,23	576,64	63%
	Longeville-lès-Metz	23,41		
	Marly	20,00		
	Metz	66,49		
	Montigny-lès-Metz	39,92		
	Moulins-lès-Metz	40,00		
	Scy-Chazelles	232,40		
	Woippy	24,15		
CC Val de Moselle		22		2%
	CC Rives de Moselle	29		
CA Thionville Porte de France		20		2%
CU Grand Nancy		13		1%
CC Bassin du Pont à Mousson		27		3%
Autres		230		25%

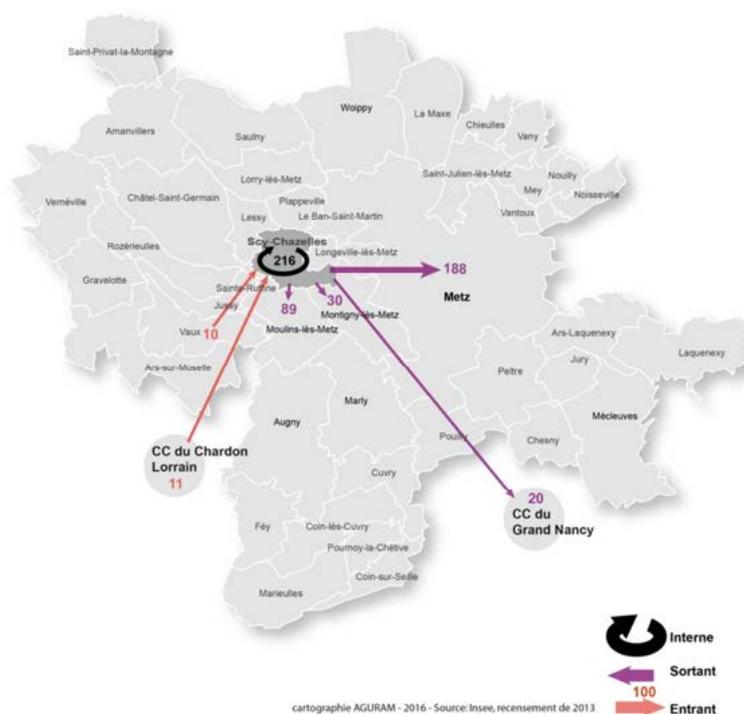
Sur les **1354 actifs recensés à Scy-Chazelles en 2013**, 69% d'entre eux exercent leur activité professionnelle sur le territoire de Metz-Métropole dont **17% en interne à la commune** et 47% dans la ville centre de Metz.

Le rôle de poumon économique de la ville de Metz est clairement visible, ci-contre.

Total des actifs travaillant sur la commune	Actifs originaires de la commune		Actifs originaires d'autres communes de Metz Métropole		Actifs provenant d'autres territoires	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
912	232	24%	344	38%	336	38%

En ce qui concerne **les flux entrants d'actifs travaillant** sur la commune de Scy-Chazelles :

- **680 actifs (hors résidents sur la commune) travaillent à Scy-Chazelles ;**
- **344 actifs proviennent de Metz-Métropole (hors commune de Scy-Chazelles) ;**
- **Sur les 336 actifs** provenant de territoires hors Metz-Métropole, 50 proviennent de la CC Pays Orne-Moselle, 26 de la CC du Sud Messin et 24 de la CC Rives de Moselle.

Flux domicile-école
Commune de Scy-Chazelles – Principaux flux de migrations domicile-études (données INSEE 2013)


Sur les 586 élèves recensés sur la commune, 37% étudient dans la commune (maternelle, primaire) et 32% à Metz (colège et lycée).

Total des élèves résidents dans la commune	Elève dans la commune		Elèves à Metz		Elèves d'autres communes de Metz Métropole		Elèves d'autres communes hors Metz Métropole	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
586	216	37%	188	32%	157	27%	25	4%

En 2013, la majorité des actifs de Scy-Chazelles se déplacent quotidiennement pour se rendre au travail, principalement vers la ville de Metz et les communes voisines. Il existe une forte dépendance à la voiture individuelle avec 91% de ménages ayant une voiture.

En flux entrants, 680 actifs viennent tous les jours travailler sur la commune, ce qui s'explique par les commerces et activités existantes sur le ban communal.

B. Mode de déplacements et accessibilité

A l'aide des données issues du recensement INSEE de 2013, il est possible d'avoir une estimation des modes de déplacement utilisés dans le cadre de déplacements domicile-travail. Il s'agit d'une estimation des tendances en matière de pratiques de déplacements, étant donné que cela ne concerne qu'un type de déplacement bien précis, et que les modes utilisés pour la totalité des déplacements ne peuvent être connus (notamment les déplacements de loisirs, par exemple). La proportion de ménages utilisant plusieurs modes de transports pour leur trajet domicile-travail est également inconnue.

Parts modales en fonction de la destination - Commune de Scy-Chazelles

	Scy-Chazelles (flux interne)	Autres communes Metz Métropole	Hors Metz Métropole
Voitures, Poids lourds	59 %	85 %	86 %
Marche à pied	19 %	1 %	0 %
Transports collectifs	4 %	13 %	12 %
Pas de transport	17 %	0 %	0 %
Deux roues	0 %	1 %	2 %



A Scy-Chazelles, comme dans pour la plupart des communes de l'Agglomération de Metz-Métropole, l'usage de la voiture est prédominant :

- 59 % des ménages résidant dans la commune, utilisent sa voiture dans le cadre des déplacements domicile-travail interne.
- Néanmoins, ce pourcentage est supérieur, selon qu'on observe les déplacements vers l'extérieur, 85% dans autres communes de Metz Métropole et 86% hors Metz Métropole essentiellement communauté de communes des Rives de Moselle (59 résidents) et le Luxembourg (60 résidents).
- L'usage des transports en commun enregistre tout de même 4% des déplacements en interne, 13% vers les autres communes de l'Agglomération Messine ainsi que de 12% hors Metz Métropole.
- A noter toutefois en interne, 19% de Marche à Pied ainsi que 17% qui n'utilisent aucun moyen de transport.

C. Le réseau viaire et l'accidentologie

La commune est traversée par un axe à grande circulation, l'ancienne RD 603 (voie de la Liberté) reliant Longeville-lès-Metz à Moulins-lès-Metz. Nous avons également la RD 103G qui réalise une jonction parallèlement à la RD 603 en traversant le cœur de la commune pour shunter les ralentissements de Moulins-les-Metz. Un comptage de 2014 recense sur la RD 103G, un trafic de 1 100 véhicules /jour (moyenne journalière) et sur la RD 603, un trafic de 16 400 véhicules/jour (moyenne journalière) dont 4% de PL.

Au cours de ces cinq dernières années, seulement 4 accidents corporels ont été enregistrés sur le ban communal de Scy-Chazelles causants 8 victimes dont 2 blessés hospitalisés et 6 blessés légers. Comme le montre la répartition modale des victimes de 2011 à 2015 ci-dessous, les deux roues motorisés représentent 26 % du nombre de victimes. Les usagers vulnérables enregistrent 76 % des victimes, 13% pour les cyclistes et surtout un taux aggravant, 63 % pour les piétons.

D. Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose **dans son article 45** : « *La chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite... Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics est établi dans chaque commune à l'initiative du maire ou, le cas échéant, du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale. Ce plan de mise en accessibilité fait partie intégrante du plan de déplacements urbains quand il existe* ».

Ainsi, les établissements existants recevant du public et les transports collectifs ont dix ans pour se mettre en conformité avec la loi. Ce délai a été allongé à trois ans pour les commerces, six ans pour les écoles et jusqu'à neuf ans pour les transports. Selon l'INSEE, ce sont près de dix millions de Français qui seraient concernés par le handicap, dont 1,8 million d'actifs. Alors que moins de six écoles primaires sur dix sont aux normes, tout comme seulement 42% des lignes de bus, des efforts sont encore à faire. **La commune, maître d'ouvrage des voiries communales, doit veiller à leur mise en accessibilité. Notamment, en garantissant des itinéraires piétons de 1,40 mètre de largeur minimum sans obstacle, en abaissement les bordures au niveau des passages piétons, en posant des bandes podotactiles...**

E. Stationnement



En 2013, 77,8 des ménages possèdent au moins un emplacement réservé au stationnement dans la commune. Dans le cadre du PDU, il est important de se référer, pour les communes périphériques, aux objectifs et outils validés. En terme de construction, la commune devra respecter les normes minimales d'emplacement vélo et voiture, fixées dans le cadre du PDU, aujourd'hui en révision.

L'enjeu stationnement est important à Scy-Chazelles, car il existe de nombreux commerces, services, professionnels de santé et employeurs sur le ban communal.



De plus, l'activité touristique présente sur la commune nécessite du stationnement.

Les véhicules hybrides et électriques n'ont pas de places réservées sur la commune mais il existe des bornes de chargement au niveau du carrefour market. Cependant, ces types de véhicules peuvent tout à fait stationner sur les places normales dédiées aux voitures thermiques.

Il existe une différence de besoins de parking entre Scy-Haut et Scy-Bas. En effet, comme on peut le voir sur la carte suivante, il existe de nombreuses places gratuites à Scy-Bas. Le quartier est bien irrigué en stationnement, surtout le long de la voie de la liberté avec plus de 350 places gratuites.

Toutes les places sont gratuites à Scy-Chazelles. Il existe sur le ban communal :

- 90 emplacements de stationnement pour le lotissement en Prille ;
- 69 places le long de la rue Alfred Pichon ;
- 40 places dans la rue de la Cheneau ;
- 34 places à proximité du supermarché.

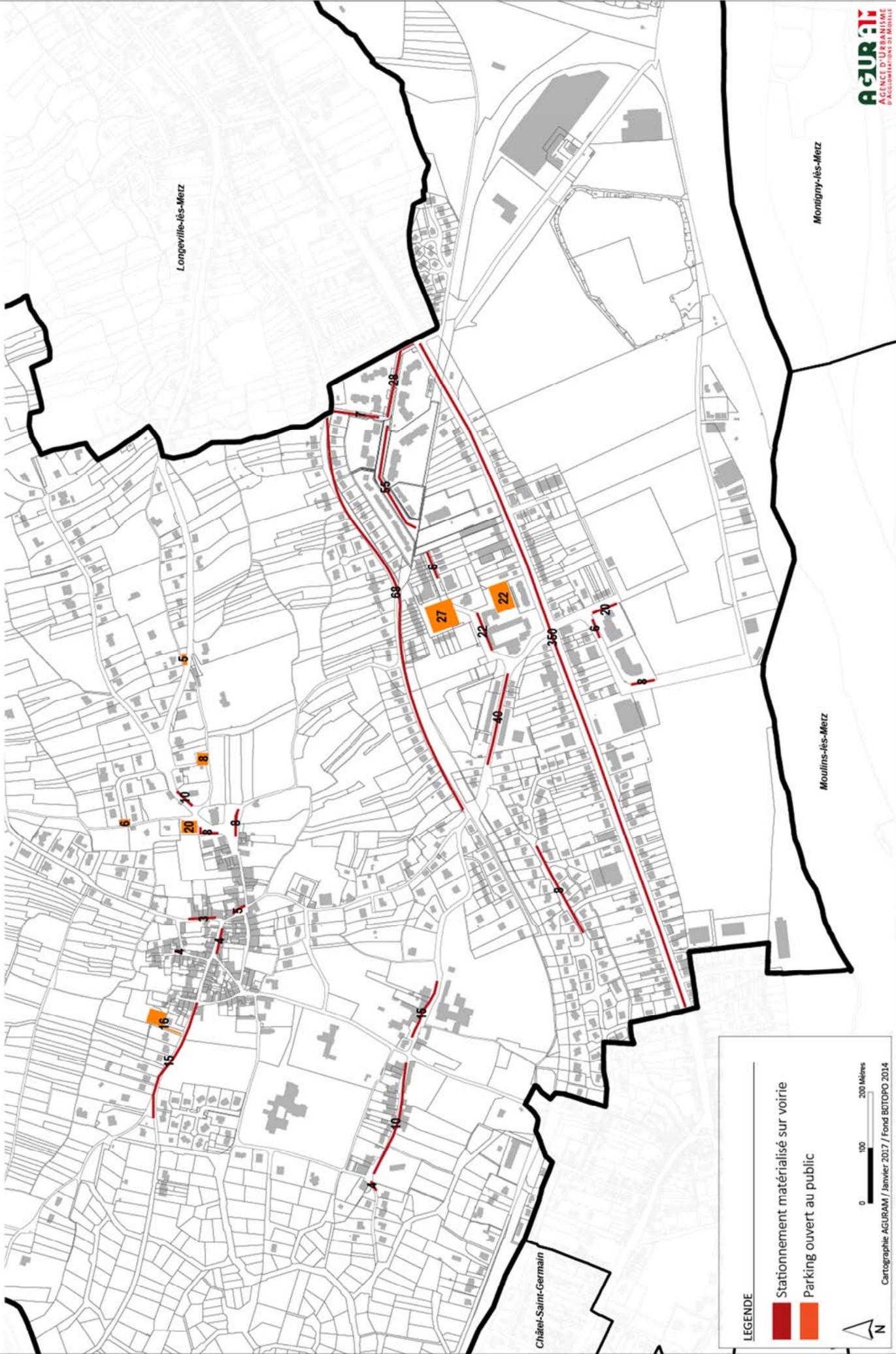
Les parcs ouverts au public proposent environ 50 places de stationnement en centre-ville, dans le quartier de l'Archyre. Ces places sont utilisés par les riverains mais aussi par les parents des élèves de l'ensemble scolaire. Il faut aussi ajouter 22 places sur voiries. Ce dernier quartier est bien équipé pour le stationnement et les besoins des riverains.



Si peu de difficultés de stationnement s'observent à Scy-Bas, il n'en est pas de même à Scy-Haut. Contraintes par la taille et le sens des voiries, les places de stationnements se font rares le long des ruelles et plusieurs parkings ont été aménagés pour pallier à ce manque. Au total, ce sont plus de 50 places qui ont été aménagées, auxquelles il faut ajouter quelques 50 places le long des voiries. Cependant, le stationnement est jugé insuffisant comparé aux besoins des riverains, dont la dépendance à la voiture est forte.

Enfin, **dans la zone d'activités**, ce sont principalement **les entreprises** qui proposent des capacités de stationnement. Deux parkings sont aménagés, dont l'un est à proximité immédiate de la véloroute Charles le Téméraire. Il existe deux autres parkings spécifiques sur la commune : un parking poids lourd, rue de l'étang et un parking d'autobus rue de Moulins.

Il existe environ 850 places sur la commune de Scy-Chazelles. C'est une capacité de stationnement très suffisante mais il existe une dichotomie entre le bas et le haut du village qui aujourd'hui emplacements vélos, mais aucun pour les véhicules hybrides et électriques. Quelques aménagements pourraient être réalisés pour améliorer l'offre..





F. Les transports en commun

La commune de Scy-Chazelles est desservie par la navette 89 et la ligne 5. du réseau de transport urbain de Metz-Métropole.

La navette 89 fait une boucle au sein de la commune en passant par la Mairie, le musée Schuman et le lotissement « En Prille ». Le service fonctionne du lundi au samedi de 5h00-6h00 à 19h00-21h00 avec un bus toutes les 60 minutes en moyenne. Le dimanche et les jours fériés, le service est assuré de 8h30 à 19h30, avec 7 bus dans la journée.

Grâce à cette desserte, il est possible de rejoindre **la ligne 5, l'une des lignes structurantes du réseau. Depuis, la gare est à environ 20 minutes.**

Une mobilité durable est possible pour les Scygeocaltellois qui ne disposent pas de véhicules. L'amplitude horaire de la desserte est adaptée aux horaires de travail. La quasi intégralité des tissus urbains de la commune se situent à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus. Il s'agit de la distance au-delà de laquelle on estime qu'un piéton renonce généralement à prendre les transports en commun.

G. Les cheminements doux

Deux sentiers de randonnées traversent le ban communal d' Scy-Chazelles :

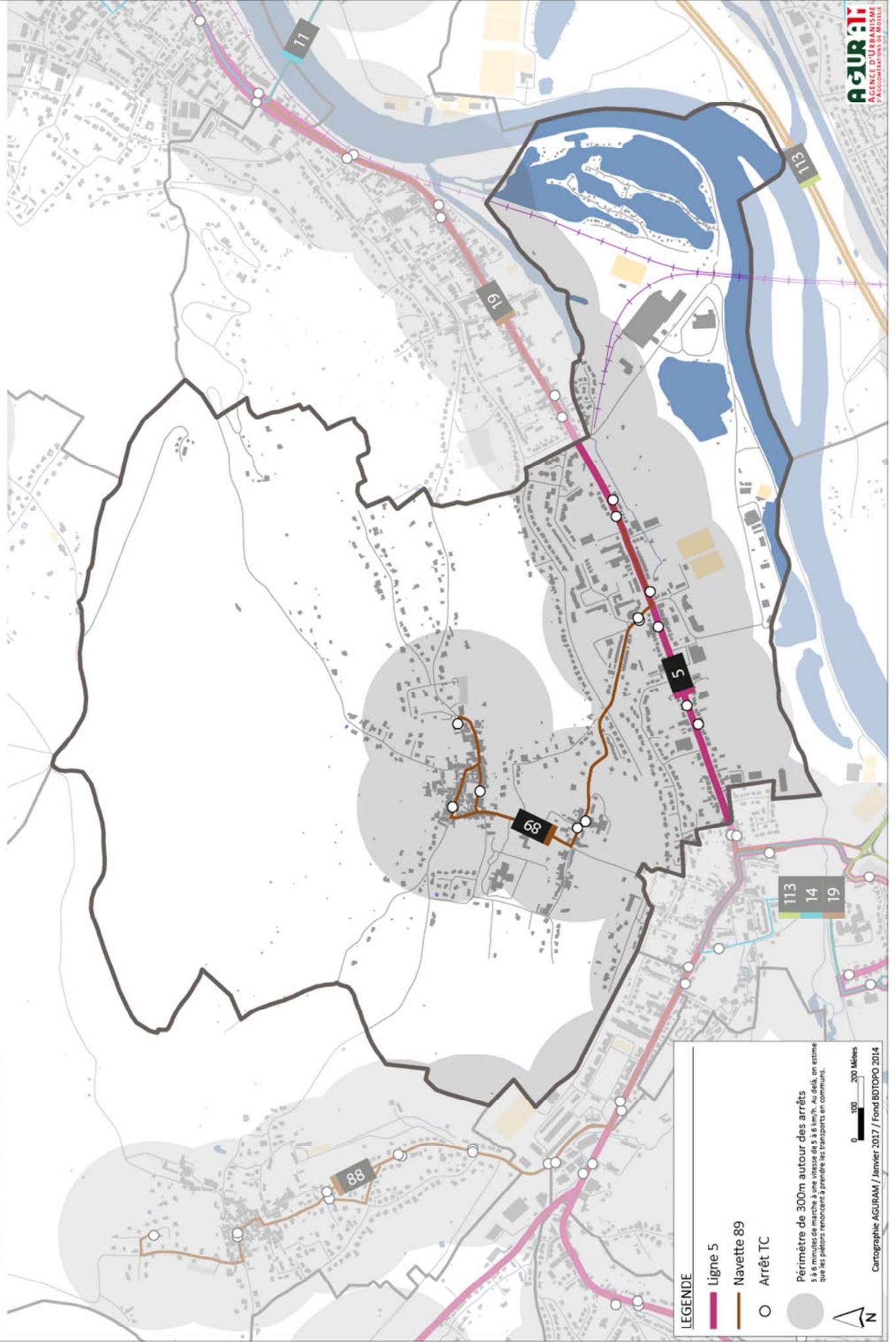
- « La boucle du Mont-Saint-Quentin » - Sentier balisé par Metz-Métropole d'une longueur de 7 kilomètres pour un temps de parcours estimé à 2h25 (120 mètres de dénivelé). Le Plan de Gestion du Mont-Saint-Quentin adopté en 2016 prévoit l'aménagement de 22 km de sentier, passant par Lorry-lès-Metz, la ferme Saint-Georges de Lessy, Scy-Chazelle et le Ban-Saint-Martin.
- « **Sentier de Grande Randonnée 5** » - Le sentier de grande randonnée 5 (GR 5) part de la mer du Nord (Hoek van Holland) pour rejoindre la mer Méditerranée à Nice en France, totalisant 2 600 kilomètres de distance. Il passe aux Pays-Bas, en Belgique, au Luxembourg, en France où il traverse les Vosges et le Jura, en Suisse où il poursuit sa traversée du Jura jusqu'au lac Léman, puis à nouveau en France pour la traversée Nord-Sud des Alpes françaises du Léman à la Méditerranée.

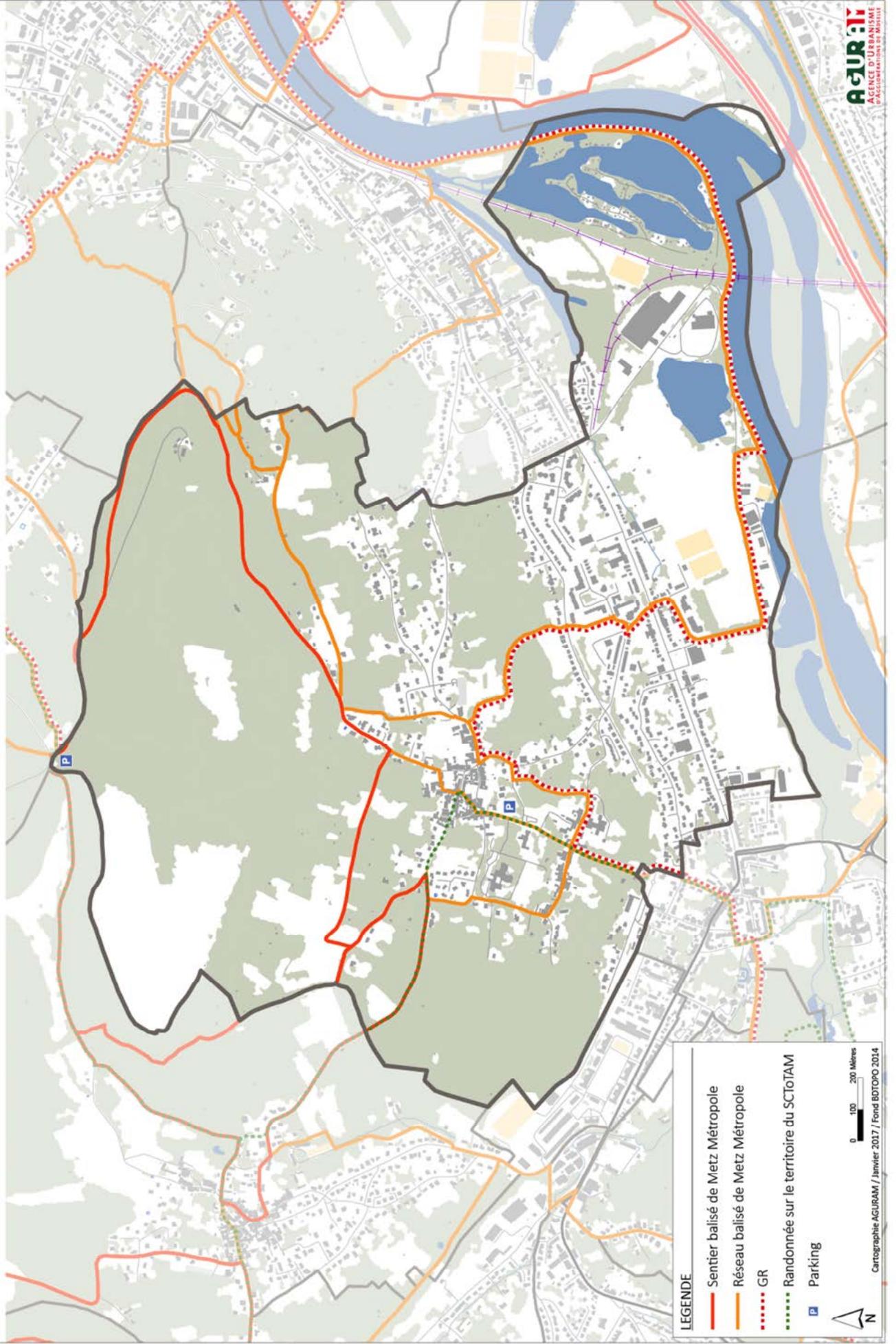
L'existence du GR5 sur le ban communal constitue un atout touristique pour la commune avec le passage de randonneurs, essentiellement en été.

Par ailleurs, la commune dispose de plusieurs autres cheminements et sentiers identifiés sur la carte suivante. Ces liaisons entre les différentes parties du village forment un atout majeur sur cette commune déjà touristique.

La commune possède de nombreux avantages en termes de mobilité douce. Plusieurs bus desservent les différents quartiers de la commune. Ces liaisons sont assurées par Metz-Métropole.

Aussi, elle dispose de plusieurs itinéraires doux sur le village, participant à l'attrait touristique de la commune. Ces chemins peuvent être protégés dans le PLU.





LEGENDE

- Sentier balisé de Metz Métropole
- Réseau balisé de Metz Métropole
- GR
- Randonnée sur le territoire du SctoTAM
- Parking

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Janvier 2017 / Fond BDTOPO 2014

2.6 LES ESPACES PUBLICS

Les espaces publics sont des lieux de rencontres par excellence. Ce sont des vides nécessaires aux tissus urbains qui permettent une respiration en créant des ouvertures et des perspectives. Il s'agit aussi de lieux de passages, d'une sorte de colonne vertébrale dont la trame assure le lien entre les différentes entités urbaines de la commune.

A. Le parc communal

Le parc communal de Scy-Chazelles se situe au centre de Scy-Haut, dans le nouveau quartier de l'Archyre. Le parc du même nom est récent et a été aménagé pour pallier aux soucis d'inondation du secteur. Il est **d'une taille importante** et quatre accès existent, deux depuis la rue de la Passerine, les deux autres depuis la rue Alfred Pichon. **Ce parc est enchevêtré au sein de trois entités urbaines : l'Archyre, la Passerine et Alfred Pichon.** Il se situe à proximité de l'ensemble scolaire.



Le parc communal ne se trouve pas en limite de l'espace urbain et de la forêt. **Il se trouve à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU).** Cet espace correspond à un cadre privilégié pour la détente, les jeux et la rencontre entre les habitants. La ville s'est engagée dans **une gestion soutenue de sa biodiversité** visant à accroître ses qualités environnementales et à transmettre aux générations futures les vertus d'une zone d'accueil vivante et solidaire.

B. La place de l'Esplanade



La mairie de Scy-Chazelles **possède une esplanade qui la borde.** Elle comprend des bancs publics et se compose de surfaces artificialisées. Elle offre un panorama singulier sur la vallée de la Moselle et la ville de Metz.

A proximité, un secteur est en étude pour un projet de densification qui garderait une perspective sur l'église adjacente à l'esplanade. La problématique du stationnement à Scy-Haut, corrélée à cette place phare de Scy-Chazelles pourrait faire **l'objet d'un traitement qui pourrait être amélioré.**

C. Les équipements et aires de jeux

Les équipements sportifs et de loisirs cités au paragraphe II.1.4 font partie intégrante des espaces publics de la commune. Ils constituent des respirations dans les tissus urbains.

La commune possède de nombreux espaces publics qui maillent le réseau viaire et desservent bien la population. Néanmoins, peu de places centrales sont recensées. Les aires de jeux et parcs constituent des espaces de respiration à conserver .

2.7 LE PATRIMOINE BATI

La commune de Scy-Chazelles présente la particularité de posséder un patrimoine bâti très important, lié à son histoire ancienne.

A. Les Monuments Historiques et Naturels

Aux termes de la loi du 31 décembre 1913 sur **les monuments historiques** et de ses textes modificatifs, les procédures réglementaires de protection d'édifices sont de deux types et concernent :

- « *les immeubles dont la conservation présente, du point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt public* » ; ceux-ci peuvent être classés parmi les monuments historiques en totalité ou en partie par les soins du ministre » ;
- « *les immeubles qui, sans justifier une demande de classement immédiat, présentent un intérêt d'histoire ou d'art suffisant pour en rendre désirable la préservation* » ; ceux-ci peuvent être inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du préfet de région (article 2 modifié par décret du 18 avril 1961).

La procédure de protection est initiée et instruite par les services de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles - DRAC), soit au terme d'un recensement systématique (zone géographique donnée, typologie particulière), soit à la suite d'une demande (propriétaire de l'immeuble ou tiers : collectivité locale, association, etc.).



La commune de Scy-Chazelles comprend plusieurs édifices classés au titre des Monuments Historiques :

- L'église de Chazelles classée M.H. en 1862 ;
- L'église Saint-Rémy de SCY inscrite à l'I.S.M.H. par arrêté préfectoral du 26 juin 1997 ;
- Le Groupe fortifié du St Quentin inscrit à l'I.S.M.H. par arrêté préfectoral du 15 décembre 1989.

La commune est aussi soumise au rayon de protection du château Fabert à Moulins-lès-Metz, I.S.M.H. du 09 avril 1990 et du Pont de Préville à Moulins-lès-Metz, I.S.M.H. du 30 octobre 1989.

Elle est aussi soumise à l'ensemble formé par le site du **Mont St Quentin et de ses abords** est classé parmi **les sites et monuments naturels** par décret du 29 juin 1994.



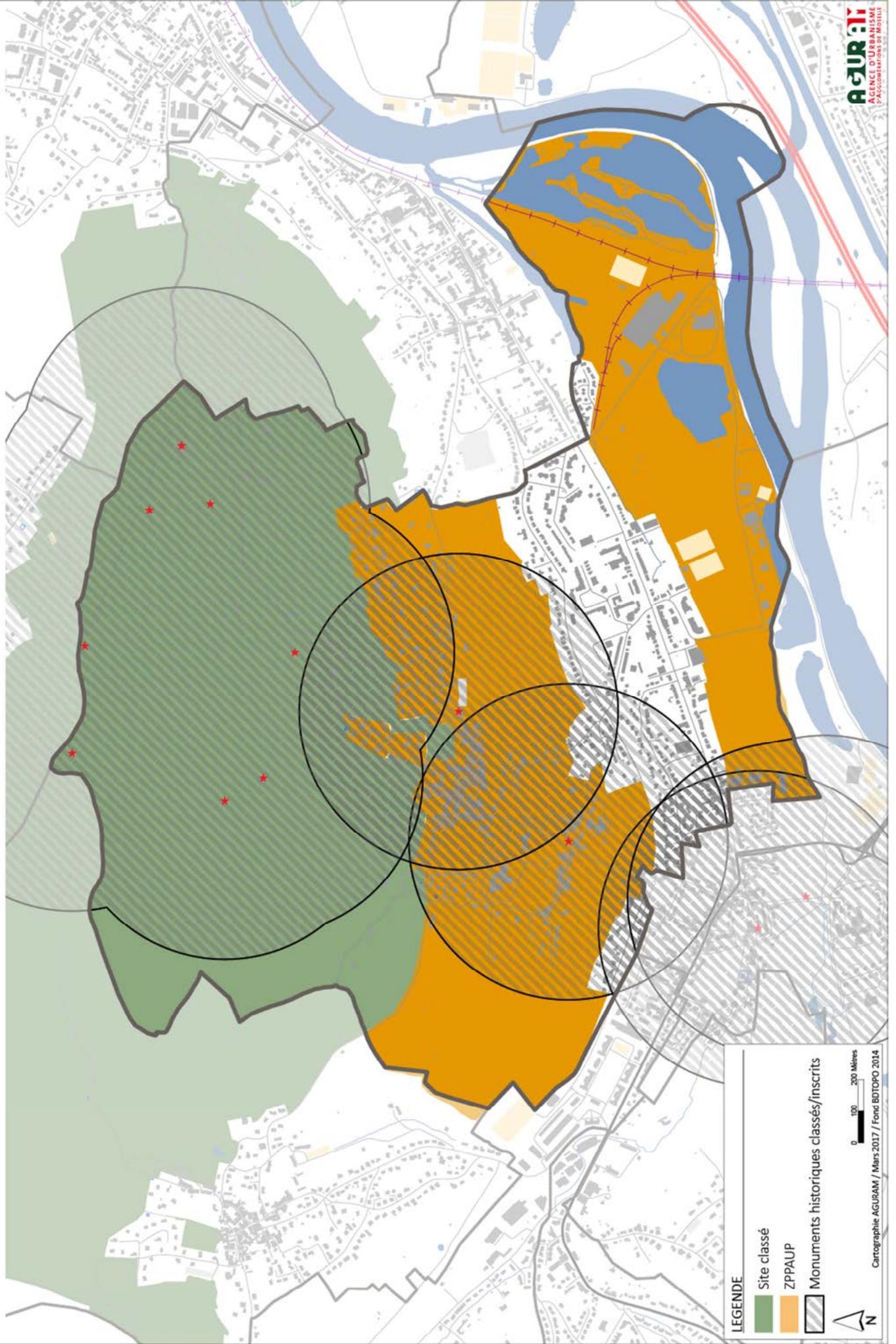
Le classement ou l'inscription d'un immeuble au titre des monuments historiques entraîne automatiquement une servitude de protection de ses abords. **Cette servitude s'applique à tous les immeubles et les espaces situés à la fois dans un périmètre de 500 mètres de rayon autour du monument et dans son champ de visibilité (c'est-à-dire visible depuis le monument ou en même temps que lui).**

Tous les travaux à l'intérieur de ce périmètre, ou susceptibles de modifier l'aspect des abords, doivent avoir recueilli l'accord de l'architecte des bâtiments de France. Celui-ci vérifie au cas par cas la situation dans le champ de la visibilité.

B. La ZPPAUP

La commune est couverte par une ZPPAUP depuis l'arrêté municipal du 18 juin 2007 portant création d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager.

Cette zone couvre intégralement les villages de Scy et Chazelles. Scy-Bas est hors périmètre.



LEGENDE

■ Site classé

■ ZPPAUP

■ Monuments historiques classés/inscrits

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM / Mars 2017 / Fond BDTOPO 2014





C. Le patrimoine bâti remarquables

Les églises

L'église fortifiée : L'église de CHAZELLES, dédiée à Saint-Quentin, a été édifée vers 1120. Ce sanctuaire roman, à nef unique, voûtée en berceau, ouvre sur le chœur formé de deux petites chapelles, surmonté d'une tour fortifiée à deux étages. Le lorrain Robert SCHUMAN, 1886-1963, père de l'Europe, y reçut sa sépulture.

L'église Saint-Remy : L'église paroissiale de Scy, dédiée à Saint Remy, est un édifice de style roman, à trois nefs sur piliers carrés du XI^e siècle, restaurée au XV^e siècle. Sa tour carrée de la même époque est percée sur deux étages par une fenêtre en plein cintre. Le portail gothique est de la fin du XV^e siècle. Le second porche carré qui s'ouvre sur la nef serait d'époque ottonienne. Ce sanctuaire contient plusieurs objets d'art inscrits à l'inventaire des objets mobiliers le 18.08.1967, dont le maître-autel, l'autel latéral sud du XVIII^e siècle; un vitrail du début du XVI^e siècle, une statue de la Vierge à l'enfant du dernier quart du XV^e siècle.

La chapelle de Scy-Bas située à proximité de l'ensemble scolaire primaire.

Les calvaires

La lorraine ayant un riche patrimoine religieux, on retrouve plusieurs calvaires dans la commune :

- Un calvaire au croisement de la route de Lessy et du chemin des Brayes ;
- Un second calvaire situé rue du Saint-Quentin ;
- Un troisième calvaire route de Longeville.

Les lavoirs

La commune de SCY-CHAZELLES a la chance de pouvoir disposer sur son territoire de 3 lavoirs datant tous les deux du 19^e siècle.

L'un est situé rue Robert Schuman à CHAZELLES, l'autre, le "grand" lavoir se situe à l'entrée de la commune, sur les hauteurs, à proximité immédiate de la Mairie, de la vieille église Saint-Rémy et du cimetière. Un autre lavoir existe place du Paron.



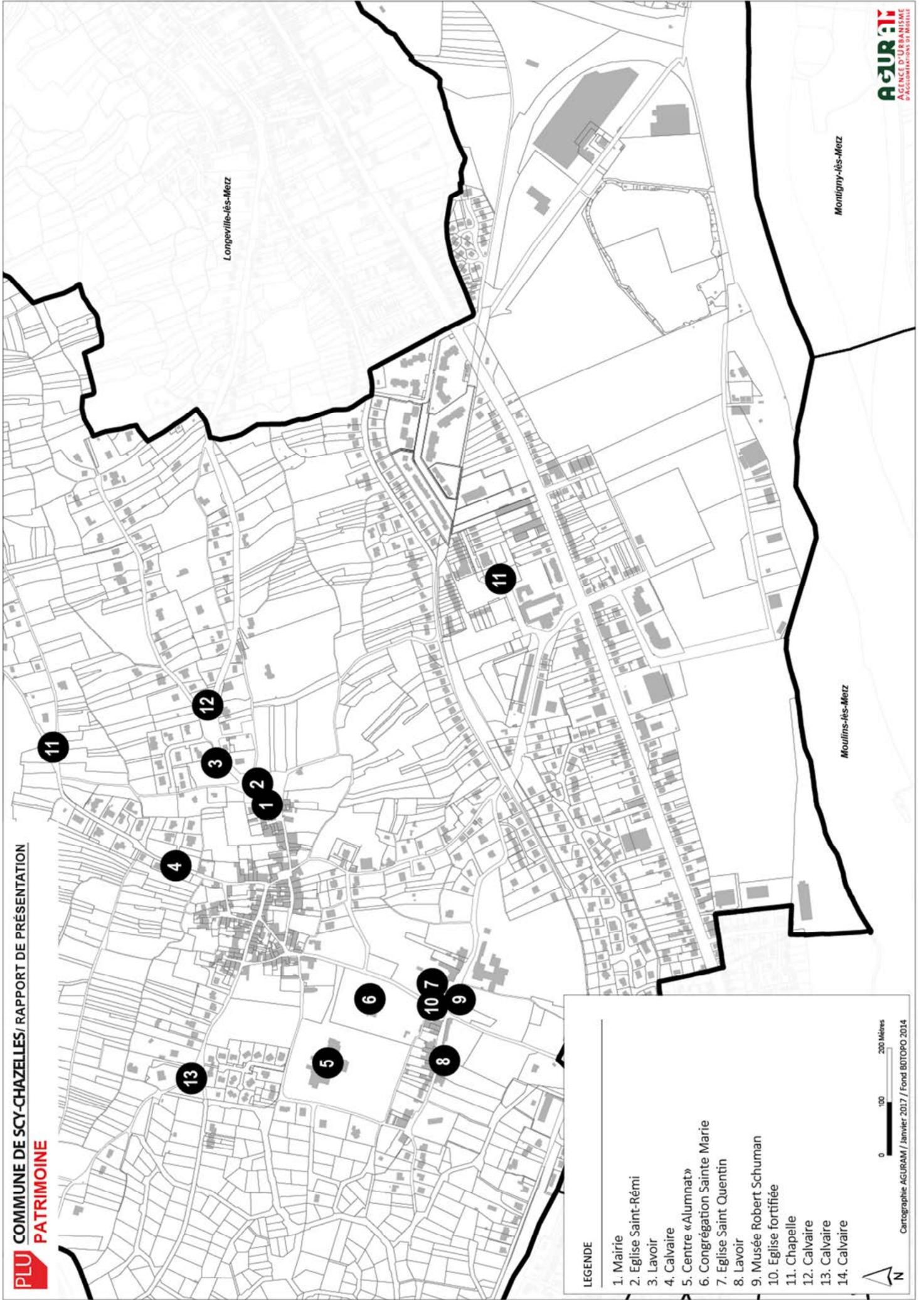
Dans les villages, les lavoirs faisaient partie de la vie de tous les jours. La lessive était, bien entendu, le point fort d'utilité du lavoir. Mais les villages de côtes avaient une particularité parce que beaucoup de communes étaient recouvertes de vignobles. De ce fait, depuis NOVEANT sur Moselle jusqu'à MARANGE/SILVANGE, nous pouvons constater la conservation jusqu'à ce jour de nombreux lavoirs qui servaient aux vignerons qui utilisaient ce lieu rempli d'eau pour nettoyer et mouiller leurs tonneaux.

Les maisons de la voie de la liberté

Dans l'actuel PLU en vigueur, des maisons de la voie de la liberté sont classées pour leurs qualités architecturales et leurs histoires.

Dans le futur PLU, un nouveau travail d'observations de ces maisons sera fait afin de conserver et/ou modifier ce recensement.

Scy-Chazelles possède un impressionnant patrimoine grandement lié aux origines de la commune. L'existence de trois Monuments Historiques est le témoin de cette richesse. La ZPPAUP devra être respectée dans le PLU et précisément dans le Projet communal.



LEGENDE

- 1. Mairie
- 2. Eglise Saint-Rémi
- 3. Lavoir
- 4. Calvaire
- 5. Centre «Alumnat»
- 6. Congrégation Sainte Marie
- 7. Eglise Saint Quentin
- 8. Lavoir
- 9. Musée Robert Schuman
- 10. Eglise fortifiée
- 11. Chapelle
- 12. Calvaire
- 13. Calvaire
- 14. Calvaire



III – EVOLUTIONS DU FONCIER ET POTENTIEL DE DENSIFICATION

1. L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE

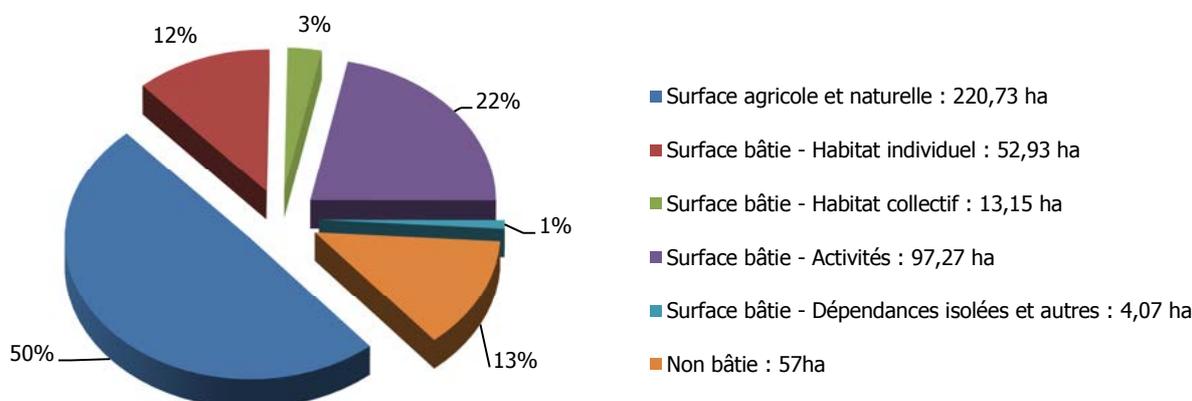
1.1 LES DONNEES DE CADRAGE

L'analyse qui suit est basée sur les données Fichiers Fonciers, retraitement par le CETE Nord-Picardie des données MAJIC, Mise A Jour des Information Cadastreales, produite par la DGFIP, version janvier 2014, et exploitées par l'AGURAM.

Attention : les informations cadastrales peuvent être erronées et si l'on peut repérer certaines erreurs, il est souvent difficile de les corriger. Aussi, les anomalies importantes constatées seront signalées mais non corrigées dans les bases, celles-ci restant conformes aux déclarations des propriétaires de la commune et de l'agglomération.

Le territoire communal d' Scy-Chazelles fait **une superficie totale d'environ 445 hectares.**

Répartition en % et en hectares de l'occupation du sol à Scy-Chazelles en 2014



En janvier 2014, les espaces naturels agricoles et forestiers (NAF) de Scy-Chazelles totalisaient 220,73 ha, soit 50 % du territoire. Ce ratio traduit le caractère périurbain de Scy-Chazelles mais aussi la configuration de son ban communal résultant de son histoire.

Les 224,42 ha artificialisés se répartissent en 167,42 ha bâtis et 57,00 ha non bâtis. La surface destinée aux activités est très importante sur Scy-Chazelles. Une partie importante (73 ha) du site anciennement militaire du Mont Saint Quentin est classé dans cette catégorie, ainsi que des propriétés conventuelles (3 ha).

Ces surfaces représentent donc environ 76 ha que l'on peut, ou non, considérer comme naturels ou d'habitat (couvents). Une telle correction ramènerait les activités à 21,27 ha (5 % du ban communal) et les espaces NAF à 286 ha (64 % du ban communal).

1.2 L'ÉVOLUTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

Si l'on fait abstraction de l'artificialisé non bâti dont l'historique est impossible à observer sur base des données MAJIC, la consommation foncière sur la commune de Scy-Chazelles est essentiellement due au développement de l'habitat et surtout de l'habitat individuel. La consommation foncière pour artificialisé non bâti est répartie sur la période au pro rata des consommations datées (pour le bâti), ce qui accentue les pics de consommation.

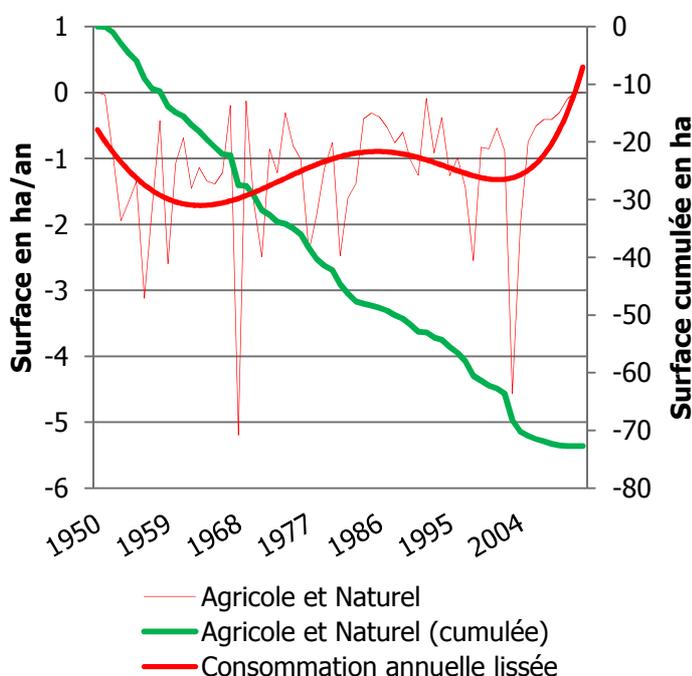
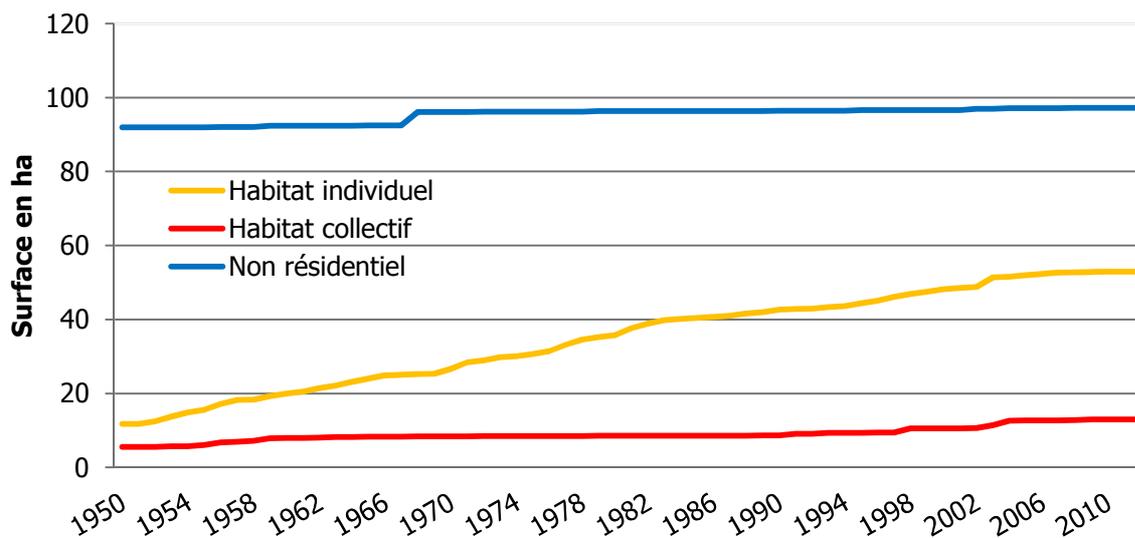
En 1950, les espaces NAF totalisaient 293,74 ha (valeur estimée), soit 66 % du territoire communal.

La diminution des surfaces naturelles agricoles est plutôt régulière et tourne toujours autour d'un bon hectare par an. On peut cependant, si l'on s'attache aux nuances, distinguer 4 périodes principales :

- de 1950 à 1983 : période de consommation foncière relativement soutenue, de l'ordre de 1,44 ha/an soit 48 ha de terres agricoles et naturelles disparues en 33 ans ;
- de 1984 à 1994 : consommation moindre, 0,60 ha/an, soit 6,65 ha en 11 ans ;
- de 1995 à 2004 : consommation plus forte, 1,59 ha/an, soit 15,91 ha en 10 ans.
- De 2005 à 2013 : consommation foncière faible, 0,31 ha/an, soit 2,80 ha en 9 ans.

Evolution des superficies bâties

Données FF – DGFIP. Note : les données activités non datées sont imputées à avant 1950



Evolution de la consommation foncière

Données FF – DGFIP. Note : les données activités non datées sont imputées à avant 1950

Une telle courbe est typique d'un village qui s'est constitué sans recourir, ou presque, au lotissement mais en construisant progressivement des parcelles indépendantes.

La courbe suivante montre la consommation de terres agricoles sur Scy-Chazelles, toutes destinations confondues. Faute d'information datée, les surfaces perdues pour artificialisé non bâti ont été corrélées aux pertes pour le bâti.

Cela renforce donc les pics de consommation foncière. Il est difficile de corriger ces données au regard de la présence des terrains militaires, car il faudrait intégrer leur occupation réelle depuis 1950, qui a pu être relativement peu « naturelle, agricole ou forestière ».

2. L'ÉVALUATION DU POTENTIEL DE DENSIFICATION DES TISSUS URBAINS

Conformément au Code de l'Urbanisme, l'analyse qui va suivre présente les capacités de densification et de mutation des tissus urbanisés sur la commune. Ce travail est réalisé de manière à déterminer combien de logements pourraient être créés à l'intérieur de la Partie Actuellement Urbanisée (PAU) d'ici l'échéance du PLU. Le potentiel en densification vient se déduire des besoins communaux de manière à économiser le foncier naturel et agricole conformément au SCoTAM.

2.1 LES LOGEMENTS VACANTS

La base de données **FILOCOM 2013** indique qu'il existe à Scy-CHazelles, 1 195 résidences principales, 95 logements vacants et 11 résidences secondaires. Cette source est basée sur les données recueillies par la DGFIP permet de distinguer deux types de vacance des logements :

- **La vacance conjoncturelle** : 66 logements à Scy-Chazelles, soit 5,52% du parc. Il s'agit d'une vacance nécessaire à la fluidité du marché immobilier.
- **La vacance structurelle** : 29 logements à Scy-Chazelles, soit 2,42 % du parc. Il s'agit d'une vacance qui reflète des refus de mise en location, de la vétusté et une inadéquation des logements avec les besoins.

Il existe à Scy-Chazelles 29 logements qui pourraient être réoccupés. Toutefois, le taux de vacance inférieur à 7% du parc immobilier **n'impose aucune déduction** des besoins en logements en application de **la cible 2.17** du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoTAM.

2.2 LES ESPACES POTENTIELS DE DENSIFICATION ET DE MUTATION

A Scy-Chazelles, le potentiel de densification et de mutation des tissus urbains est estimé à environ 158 logements réalisables selon différents processus.

A. Le potentiel de densification des tissus urbains (60 logements)

Il est possible, sans préjuger de la volonté ou non des propriétaires fonciers, **de réaliser environ 60 logements en densification à l'intérieur de l'enveloppe urbaine** de Scy-Chazelles (parcelles situées à l'intérieur de la ville disposant d'une desserte par une voirie carrossable et des réseaux minimum).

Seulement **trois endroits présentent une capacité suffisante** pour accueillir plus de 5 logements :

- **L'impasse du ruisseau de la Fontaine** où une parcelle vide peut accueillir de l'habitat par exemple, collectif - environ **8 logements** potentiels ;
- **L'ancienne maison de la petite enfance** de Chazelles dont la reconversion peut comporter des logements - environ **15 logements** potentiel ;
- Le **front de la rue Jeanne-d'Arc** qui est concerné par l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) n°1 du PLU – environ **6 logements** potentiels.



Au delà de ces 29 logements potentiels sur trois sites, **les 31 autres possibilités relèvent de parcelles de taille souvent très restreinte** (cf : carte du potentiel de densification). Il s'agit d'environ **12 logements possibles à Scy-Bas** à proximité de la Voie de la Liberté et de la limite communale avec Longeville-lès-Metz et d'environ **19 logements potentiels à Scy-Haut**, à l'Ouest du cœur de bourg ancien au niveau de la rue du Saint-Quentin, de la route de Longeville et du Chemin des Mages.

B. Les projets en cours d'études (98 logements)

Chemin des vignes

Cette parcelle de 0,40 ha se situe le long du chemin des Vignes, compris dans l'enveloppe urbaine de Scy-Bas. Elle est limitrophe des communes voisines de Châtel-Saint-Germain et de Moulins-lès-Metz.

Un potentiel d'environ 13 logements existe.



Ancien site ALDI

L'unité foncière visée par un projet de reconversion urbaine se situe au 111 Voie de la Liberté. Le bâtiment existant, d'une emprise au sol d'environ 700 m², situé au fond de l'unité foncière, correspond à un ancien supermarché Aldi définitivement fermé début 2014. Depuis cette date, il s'agit d'une friche urbaine que la collectivité souhaite résorber.

Le projet en cours d'étude comprend 80 logements et une maison médicale.

Chemin des Mages

Cette unité foncière d'environ 0,5 hectare représente une dent creuse au sein de l'enveloppe urbaine au niveau du chemin des Mages. Si sa superficie est assez importante, il n'est pas possible de comptabiliser plus de 4 logements potentiels.

L'autorisation d'urbanisme accordée porte sur la réalisation de 4 logements individuels.



Rue Robert Schuman

Enfin, il existe également **un logement accordé dans le hameau de Chazelles**, à l'Ouest du ban communal.

C. Les permis antérieurs au 01/2015 – 72 logements

Certaines opérations accordées avant l'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de l'Agglomération Messine (SCoTAM) **n'ont pas été décomptées des besoins en logements**. Ce principe est conforme aux préconisations du document cadre.

Il s'agit de trois permis de construire pour :

- 1 logement chemin du Corchu à Chazelles ;
- 6 logements rue Alfred-Pichon ;
- 65 logements impasse de l'Archyre, correspondant à un nouveau quartier de Scy-Bas qui est intégralement bâti depuis fin 2016.

D. Le potentiel de densification et de mutation pour les activités

Même s'il existe un risque d'inondation, la zone d'activités de Scy-Chazelles **présente un potentiel de densification et de mutation**.

Une vaste parcelle d'environ **1,5 ha peut accueillir de nouvelles constructions**, alors que le bâtiment logistique en friche suite à un incendie en 2016 **peut faire l'objet d'une mutation ou d'une rénovation**.

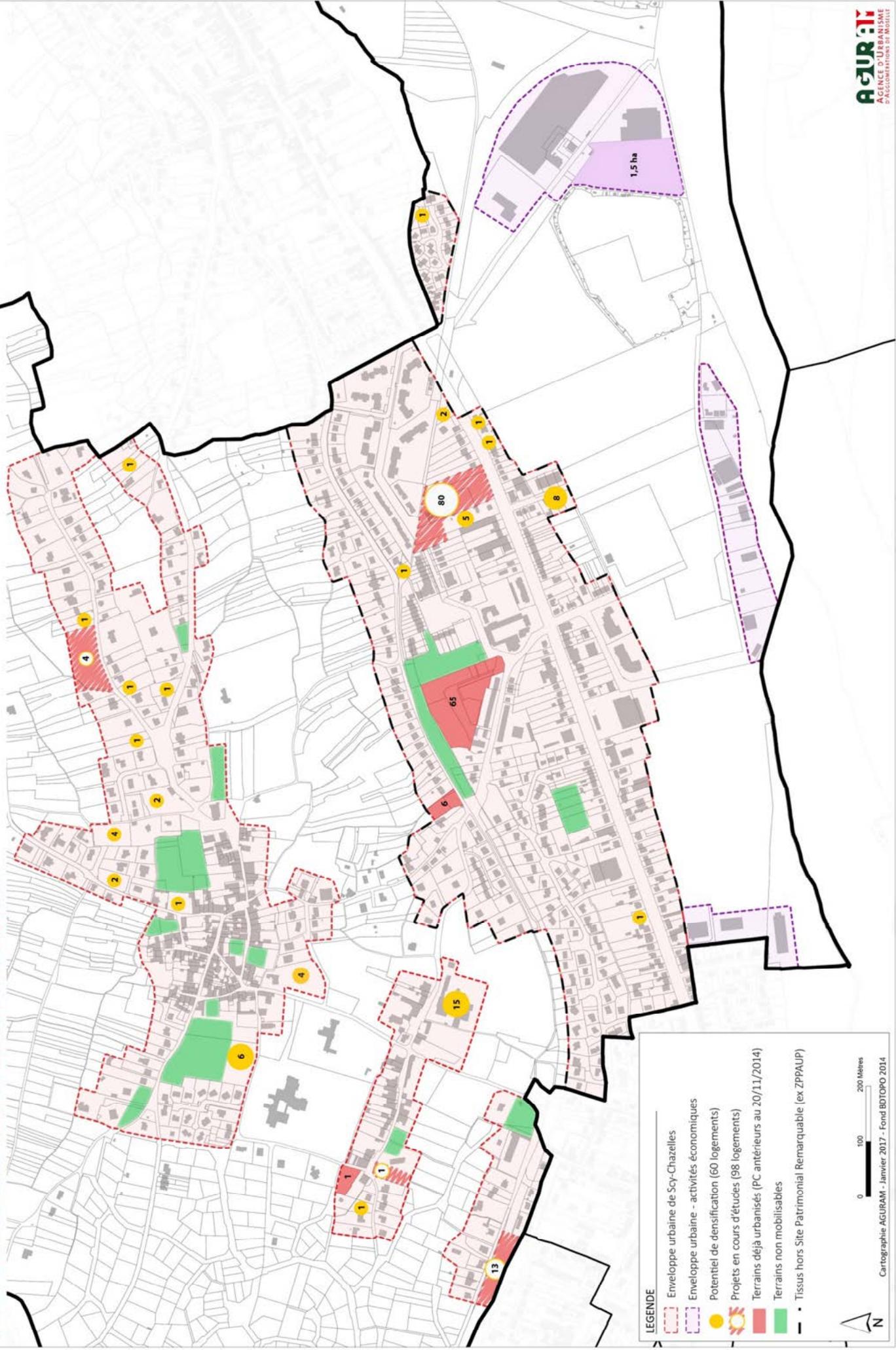


Un potentiel de densification et/ou mutation des tissus urbains équivalent à 158 logements a été recensé sur le ban communal. Une diversité de situation existe : absence de projet, projet en cours d'étude ou autorisation d'urbanisme accordée.

La zone d'activités de Scy-Chazelles, au niveau du Chemin de la Moselle, présente un potentiel de densification (1,5 ha) et de mutation sur l'ancien bâtiment logistique en friche depuis plusieurs années suite à un incendie.

Par ailleurs, ce sont environ 29 logements en situation de vacance structurelle qui pourraient être réoccupés d'ici 2032.

PLU COMMUNE DE SCY-CHAZELLES / RAPPORT DE PRÉSENTATION
POTENTIEL DE DENSIFICATION ET DE MUTATION



LEGENDE

- Enveloppe urbaine de Scy-Chazelles
- Enveloppe urbaine - activités économiques
- Potentiel de densification (60 logements)
- Projets en cours d'études (98 logements)
- Terrains déjà urbanisés (PC antérieurs au 20/11/2014)
- Terrains non mobilisables
- Tissus hors Site Patrimonial Remarquable (ex ZPPAUP)

0 100 200 Mètres

Cartographie AGURAM - Janvier 2017 - Fond BDTOPO 2014



2.3 L'ÉVOLUTION DES SURFACES ARTIFICIALISÉES

A. Consommation foncière a destination de l'habitat

La consommation foncière à destination de l'habitat, et même de l'habitat individuel, est largement prédominante sur les activités. Pour rappel, on a toujours les deux noyaux villageois ainsi que le bâti ancien le long de la voie de la liberté. Ensuite le bâti se constitue le long des chemins et voies existantes par opérations isolées ou éventuellement groupées mais toujours de taille modérée.

L'habitat individuel est dominant en surface sur la commune puisqu'il occupe 52,93 ha contre 13,15 ha pour l'habitat collectif. Celui-ci n'est cependant pas négligeable et sa constitution est presque aussi régulièrement répartie que celle de l'habitat individuel, à l'exception notable d'une quasi inexistence de constructions nouvelles entre 1965 et 1990.

B. Consommation foncière a destination des activités

Il convient de prendre le terme « activités » au sens large. Il s'agit en effet de tout le bâti non résidentiel.

Comme signalé, une part importante du site militaire du Mont Saint Quentin et certaines parcelles appartenant à des congrégations sont classées en activités, pour une surface estimée à 76 ha.

La surface consacrée aux activités était déjà de 91,92 ha en 1950, cette valeur comprenant les surfaces d'activités non datées. Elle croît ensuite de manière régulière, à l'exception d'un « saut » de 3,64 ha en 1968, pour atteindre 97,27 ha en 2013, soit une croissance totale de 5 à 6 ha.

C. Consommation foncière a destination de l'artificialisé non bâti

Les données MAJIC donnent très peu d'informations sur l'artificialisé non bâti. On peut simplement en déduire qu'elles représentent 57,00 ha sur la commune de Scy-Chazelles, soit 13 % du territoire communal. Même en excluant les terrains militaires classés en activités, l'artificialisé non bâti ne représente que 36 % du total artificialisé, ce qui est très inférieur à la moyenne de l'agglomération (49 %). Cela vient du fait que Scy-Chazelles n'accueille pas d'infrastructure non bâtie importante (autoroute, échangeur routier, faisceau ferré,...).

D. Corrélation avec l'évolution de la population

La consommation foncière à destination de l'habitat résulte de la combinaison de 3 moteurs (ou facteurs) :

- l'augmentation du nombre d'habitants,
- la baisse du nombre de personnes par ménage (décohabitation) et donc l'augmentation du nombre de logements nécessaires à population constante,
- la perte de densité du bâti.

Un ou plusieurs de ces moteurs peuvent être inversés : perte d'habitants, augmentation du nombre de personnes par ménage ou densification du bâti. Si l'on prend pour bases 1975 et 2012, la surface destinée à l'habitat sur Scy-Chazelles a été multipliée par 1,69.

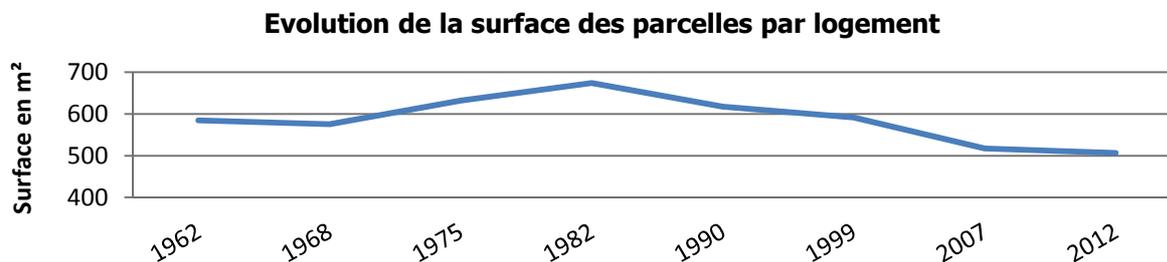
Pendant ce temps, la densité du bâti a augmenté, passant de 11,9 logement/ha à 14,8 logement/ha en 2012 (densités brutes selon définition SCoTAM), soit un facteur de 0,80 (densification du bâti). Cela signifie qu'à densité de 1975, la surface destinée à l'habitat serait en 2012 de 16,4 ha plus grande, sans compter les espaces de desserte, soit une nette économie de foncier réalisée en densifiant les logements.

Sur cette période 1975-2012, la population a été multipliée par 1,32 et le nombre de personnes par logements a divisé par 1,59. Ces donc avant tout la décohabitation, suivie par l'augmentation de la population, qui expliquent la consommation foncière entre 1975 et 2012. La densité en logements a au contraire permis l'économie de foncier.

L'augmentation de la surface destinée à l'habitat n'est donc pas due à la forme urbaine, mais aux effets conjoints de l'augmentation de la population et de la décohabitation, ce dernier facteur étant prédominant.

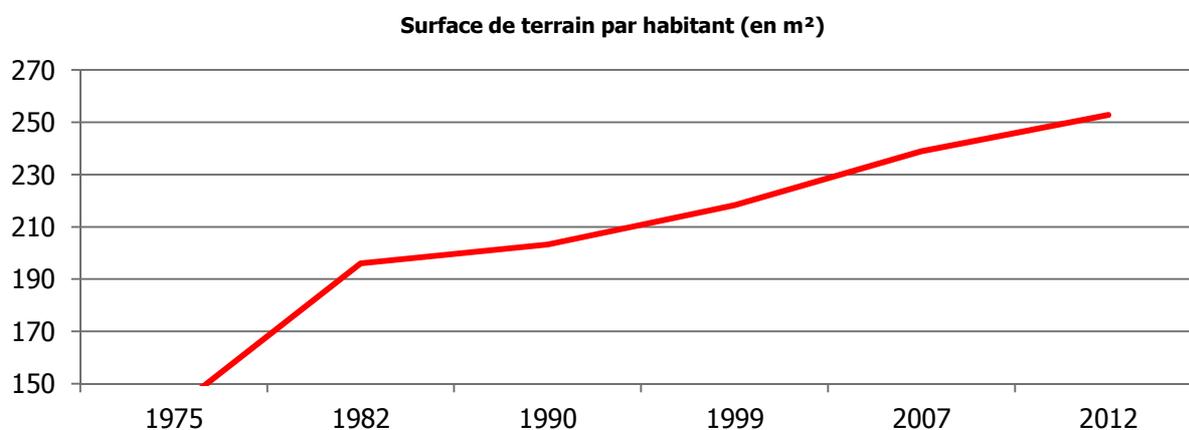
E. Densité du bâti destiné à l'habitat

De 1962 à 2009, la surface moyenne de terrain occupée pour 1 logement (individuel ou collectif) est passée de 584 m²/logement à 506 m²/logement. Cet indicateur a cru jusque 1982 pour baisser sensiblement ensuite.



Surface de parcelle/logement et nombre d'habitant/logement sont deux facteurs qui se conjuguent pour apporter, d'une manière ou d'une autre, une surface de vie aux habitants, soit une caractéristique importante du confort lié à leur logement (mais éventuellement une perte de facilité de vie car une faible densité d'habitat provoque souvent un éloignement des services publics).

Pendant la période 1975 - 2012, le nombre d'habitants par logement est passé de 3,31 à 2,08. Par conséquent, en 1975, 1 habitant de Scy-Chazelles occupait 191 m² de terrain pour son logement, contre 234 m² en 1999 et 243 m² en 2012 soit des valeurs nettement supérieures aux moyennes de l'agglomération (83 m² en 1975 et 126 m² en 2012), moyennes dominées par la ville de Metz. Cette valeur est en fait relativement stable depuis 1982 sur Scy-Chazelles alors qu'elle a continué à croître régulièrement sur l'agglomération pendant cette période. L'écart relatif a donc tendance à diminuer.



F. Zoom sur les dix dernières années : 2007 - 2016

Les dix dernières années connues par MAJIC vont de 2004 à 2013 (données janvier 2014). On ne connaît donc avec précision que les 7 années 2007 -2013. Les 3 dernières années sont à estimer à partir des tendances observées et du terrain.

Globalement, les données MaJIC sont assez régulières depuis 2004 et montrent une légère tendance à la baisse de la consommation foncière. Cependant, à ce (faible) niveau de consommation et à l'échelle d'une commune de la taille de Scy-Chazelles, il suffit d'un projet ou deux pour contredire cette tendance.

La consommation foncière totale (bâti + non bâti) issue des données MAJIC peut être estimée à 4,80 ha sur la période 2004-2013 soit une moyenne annuelle de 0,48 ha/an. Vu le niveau de consommation et l'échelle qui rendent les chiffres globaux très dépendants de chaque projet particulier, il est préférable d'extrapoler ces chiffres de la manière la plus simple, c'est-à-dire en considérant que la consommation annuelle moyenne



reste identique sur les années suivantes. On peut donc estimer, sur base des données MAJIC, que la consommation foncière sur la période 2007-2016 doit avoisiner 4,80 ha.

Entre 1999 et 2012 (années censitaires obligent), la surface consacrée à l'habitat a été multipliée par 1,14. Le facteur explicatif dominant est la décohabitation (x 1,22), suivi loin derrière par la croissance démographique (x 1,09). La densité du bâti s'est sensiblement améliorée sur la période (x 0,85), diminuant de plus de 11 ha le besoin de surface qui aurait été nécessaire pour accueillir la même population à densité de logements de 1999 constante.

Ce que dit le SCoTAM

Le SCOT de l'Agglomération Messine (SCoTAM) demande que soit respectée sur la commune une densité brute minimum de 20 logements/ha dans les extensions d'habitat (urbanisation hors enveloppe urbaine). Cette densité brute inclus forfaitairement 25 % d'espace public dans la surface de projet. Sur Scy-Chazelles, la densité moyenne de l'ensemble du bâti est de 14,8 logement/ha en 2012.

La densité moyenne des logements créés en extension de 2004 à 2013 est de 28 logements/ha, soit très nettement supérieure, grâce aux opérations groupées.

La commune de Scy-Chazelles doit donc continuer sur ses pratiques actuelles pour respecter les critères d'économie de foncier imposés par le SCOTAM. La valeur de 20 logements/ha est un minimum, et chaque point de densité supplémentaire correspond à l'optimisation du nombre de nouveaux habitants accueillis à surface consommée identique, c'est-à-dire à impact constant sur l'espace péri-villageois. Or un espace péri-villageois préservé est une aménité recherchée par les anciens comme les nouveaux habitants.

En conclusion la consommation foncière sur Scy-Chazelles a connu une consommation foncière plutôt régulière et qui se ralentit depuis une dizaine d'années. Par ailleurs, la consommation de terrain par logement est en baisse depuis les années '80.

La densité brute imposée par le SCOTAM est de 20 log/ha soit inférieure aux dernières pratiques observées. L'économie de foncier sur la commune est donc un processus déjà engagé et ne nécessitera pas d'effort supplémentaire par rapport aux pratiques actuelles.

Les espaces agricoles et anciennement agricoles de Scy-Chazelles connaissent aujourd'hui une reconquête par l'agriculture périurbaine, grâce entre autres aux efforts de la commune et des autres niveaux d'organisation territoriale. Or ces espaces peuvent pâtir de l'extension du village. Il conviendra de bien appliquer les principes d'une économie « ménagère » du foncier pour en limiter l'impact.

IV – SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Des différentes analyses effectuées et retranscrites dans le présent diagnostic territorial, plusieurs constats ressortent et définissent aujourd'hui de nombreux enjeux en matière de développement, d'aménagement et de gestion du territoire communal. Ces problématiques, étroitement liées les unes aux autres, formeront ainsi le socle de réflexion en vue d'élaborer le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de Scy-Chazelles.

A. Etat Initial de l'Environnement

THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEUX
Climat et changement climatique	<p>Climat de transition de type océanique dégradé/subcontinental avec des précipitations bien réparties tout au long de l'année.</p> <p>Micro climat chaud sur la commune avec une exposition sud des versants (propice à la viticulture)</p> <p>Une augmentation de +3,6 °C des températures moyennes en 2080 en Lorraine est attendue, avec une augmentation des phénomènes extrêmes susceptibles d'accroître les inondations, les coulées boueuses et des menaces sur la santé, la pollution du milieu naturel et la biodiversité.</p>	<p>Maintien du couvert végétal et aménagement d'îlots végétalisés pour la régulation des températures et la circulation de l'air au sein du bourg</p> <p>Maintien de sols perméables pour améliorer l'infiltration des eaux pluviales, en priorité dans la zone inondable et sur les coteaux pentus</p> <p>Préservation des coteaux bien exposés au soleil pour le maintien et le développement des cultures (vignes, vergers, prairies, maraîchage) – en lien avec l'AOC vin de Moselle.</p>
Géologie, topographie et paysage	<p>Un relief très marqué : au Nord les côtes de Moselle et au Sud, la plaine alluviale de la Moselle (185 mètres de dénivelé).</p> <p>Sols composés d'alluvions en fond de vallée. Des terrains argileux, parfois instables, sur le bas coteau. Les coteaux pentus sont recouverts de marnes et les hauts de côtes, de sols calcaires.</p> <p>Paysages variés et emblématiques du territoire messin : Mont-Saint-Quentin, coteaux boisés et anciens vergers enfrichés, parcelles de vigne, plusieurs cœurs de bourg typiques des anciens villages vigneron, vallée de la Moselle.</p>	<p>Prise en compte du relief et du ruissellement des eaux pluviales dans les futurs aménagements.</p> <p>Préservation des paysages et des points de vue remarquables.</p> <p>Intégration des nouveaux aménagements dans leur environnement.</p>
Cours d'eau	<p>Présence de la Moselle et de son lit majeur et de plusieurs ruisseaux (ruisseau de l'Archyre, ruisseau de la Fontaine, ruisseau de Montvaux).</p> <p>De nombreuses résurgences et sources sur les coteaux. Des sources sur la commune, la plupart se perdant dans la nature ou sont canalisées.</p> <p>Un plan d'eau, l'étang de Scy, et l'île des Jésuites, situés dans le fond de vallon, occupés sur leur pourtour par des cabanes et utilisés pour les loisirs</p> <p>Des masses d'eau de surface ne présentant pas un bon état global.</p> <p>Des actions de restauration sur les ruisseaux de la Fontaine et de l'Archyre devant conduire à l'amélioration de leur qualité.</p>	<p>Préserver la ripisylve et des zones tampons à proximité des cours d'eau.</p> <p>Conserver une bande d'inconstructibilité de part et d'autre des cours d'eau (rivière, ruisseau et résurgence)</p> <p>Restauration et renaturation des cours d'eau à encourager (la Moselle, le ruisseau de Montvaux et le ruisseau de La Fontaine en priorité)</p> <p>Valorisation des sources et résurgences</p> <p>Préservation de la végétation présente aux bords de l'étang de Scy et de l'Île des Jésuites</p>
Masses d'eau souterraines	<p>Trois masses d'eau souterraine présentes sur la commune, utilisées pour l'alimentation en eau potable. Leur qualité est dégradée, notamment par la présence de pesticides.</p> <p>Une quantité des eaux souterraines jugée suffisante par l'AERM.</p>	<p>Limiter le risque de pollution des nappes (usages des sols, zones tampons), en lien notamment avec les enjeux de captages d'eau potable. Les conséquences prévisibles du changement climatique (sécheresse, réduction de la recharge des nappes) sont à prendre en compte dans le but d'accompagner l'adaptation du territoire au changement climatique.</p>



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEUX
<p>Milieus naturels et biodiversité</p>	<p>Plusieurs périmètres de protection, de gestion et d'inventaires des milieux naturels présents sur la commune</p> <p>Un plan de gestion adopté sur le site classé du Mont Saint-Quentin, un PAEN mis en place sur les coteaux de Scy et Lessy, donnant lieu à des objectifs de gestion des espaces forestiers et de réouverture des milieux enrichis des coteaux du Mont Saint-Quentin.</p> <p>Des milieux naturels riches et diversifiés sur le ban communal : espaces boisés, pelouses thermophiles, prairies, cours d'eau, vergers et vignes et de nombreux jardins (potagers, parcs publics...).</p> <p>Des secteurs à enjeux particuliers : les gîtes à chiroptères, les friches des coteaux et les prairies thermophiles sur les hauteurs et les boisements du Mont Saint-Quentin.</p> <p>Il existe plusieurs espèces (Azuré du serpolet, Damier de la Succise, chauves-souris, orchidées...) et habitats naturels (Hêtraie-chênaie, pelouses calcaires) protégés (au niveau national ou européen).</p> <p>Présence importante d'espèces exotiques envahissantes, principalement sur les coteaux enrichis à l'Ouest.</p> <p>La commune présente des milieux humides intéressants (prairies et forêts humides).</p> <p>Présence de vignes, vergers, prairies de fauche et de pâture et cultures représentant une activité économique et une valorisation du territoire.</p>	<p>Préservation des habitats naturels d'intérêt communautaire et patrimonial et des habitats des espèces protégées et remarquables</p> <p>Protection réglementaire du cœur de nature mixte (Mont Saint-Quentin et ses abords) et préservation des espaces forestiers participant à la continuité des Côtes de Moselle. Eviter la création de nouvelles ruptures en protégeant notamment les zones fragiles via un zonage et une réglementation adaptés. Préserver les couloirs de déplacements des chiroptères entre les gîtes et les zones de chasse (bosquets, vergers, zones humides).</p> <p>Préservation des vergers situés sur les coteaux et à proximité des villages</p> <p>Restauration des milieux thermophiles ouverts à encourager (vergers, vignes, jardins, pâturages...) tout en préservant des îlots boisés</p> <p>Préservation des cours d'eau (Moselle, ruisseaux), de leurs berges et de la végétation rivulaire. Préservation des zones humides pour le rôle important qu'elles jouent dans la qualité de l'eau, la gestion des inondations et l'accueil de biodiversité. Encourager la découverte et la valorisation des sources situées au sein de la zone urbanisée.</p>
<p>Continuités écologiques</p>	<p>Deux réservoirs de biodiversité d'échelle SCoTAM : gîte à chiroptères (ouvrages du Saint-Quentin), cœur de nature mixte « Pelouses et boisements du Mont Saint-Quentin et de ses abords »</p> <p>Deux continuités écologiques forestières identifiées dans le SCoTAM : au niveau de la Moselle et de sa ripisylve, espaces boisés des côtes de Moselle.</p> <p>Une continuité supra-communale, à restaurer, des milieux thermophiles sur les coteaux des Côtes de Moselle et un enjeu de restauration des milieux thermophiles ouverts sur les coteaux de Scy-Chazelles</p> <p>La Moselle, son lit majeur et les ruisseaux et zones humides participent à la constitution de la trame bleue. La vallée de la Moselle constitue une continuité majeure du SCoTAM.</p> <p>Des secteurs de vergers, jardins, vignes, prairies, conférant une diversité de milieux sur les coteaux et jouant un rôle de promenade (proximité du bourg)</p> <p>Les zones urbanisées, les infrastructures de transport et les grandes zones de culture peuvent représenter des ruptures pour la faune.</p> <p>Des espaces de parcs publics (Archyre), des espaces végétalisés en zone urbanisée, participant au déplacement des espèces et à la pénétration de la nature en ville</p> <p>Des espèces envahissantes se développent telles que le Solidage du Canada et le Robinier faux-acacias, principalement sur les coteaux, fragilisant la flore locale</p>	<p>Développement des éléments relais au sein des cultures (haies, bosquets,...).</p> <p>Préservation des transitions (jardins, vergers) entre village et espaces enrichis/boisements</p> <p>Préservation des espaces verts urbains (parc, jardins, vergers) pour leur rôle de zones de respiration, d'infiltration de l'eau et de pénétration de la biodiversité en milieu urbanisé</p> <p>Préservation de la fonctionnalité des principaux cœurs d'îlot végétalisés (notamment en zone inondable) jouant un rôle de pénétration de la nature en ville</p> <p>Développement des liaisons douces et végétalisation des cheminements</p> <p>Conserver la végétation pour limiter les effets de rupture de la zone urbanisée et des voiries (haies, bandes enherbées...).</p> <p>Limitation du développement des espèces envahissantes.</p>



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEUX
Risques naturels	<p>131 hectares, soit 29,5% de la surface de la commune, en PPR inondation. Un risque fort (hauteurs d'eau pouvant être supérieures à 2m) et moyen de la Moselle à Scy-Bas. Des phénomènes inondation qui pourraient être plus fréquents avec les changements climatiques</p> <p>Présence de la digue dite du Canal de Jouy, impliquant un risque de rupture de digue</p> <p>Création du Parc de l'Archyre pour remédier aux fréquentes inondations (retenue d'eau intégrée à un espace urbain)</p> <p>80 hectares de la commune en PPR mouvements de terrain (glissements de terrain), principalement rue de l'Abbé Roget, chemin des Grandes côtes, Route de Longeville et Chemin des Mages. Des mouvements donnant lieu à des dégâts importants (ex : affaissement de la Route de Longeville)</p> <p>La commune est concernée par un aléa retrait-gonflement des argiles faible à moyen, principalement la partie haute des coteaux</p>	<p>Urbanisation réglementée par les Plans de prévention des risques inondation et mouvements de terrain</p> <p>Préservation des zones d'expansion de crue et de la zone de mobilité des cours d'eau</p> <p>Limitation de l'imperméabilisation des sols dans le secteur inondable et sur les coteaux afin de limiter les eaux de ruissellement. Préservation des principaux cœurs d'îlot végétalisés en zone inondable. Préservation des surfaces de jardins et espaces verts et augmentation du végétal en milieu urbanisé (toitures, murs végétalisés, espaces de pleine terre plantés, cheminements végétalisés...).</p> <p>Préservation des espaces forestiers et îlots boisés dans les secteurs de côte soumis aux mouvements de terrain. Le défrichement des coteaux devant prendre en compte ce risque (PAEN des coteaux du Saint-Quentin)</p> <p>Développement de la gestion des eaux pluviales à la parcelle</p> <p>Maintenir la végétation en place, en particulier sur les pentes pour assurer un maintien des sols, limiter l'érosion et réduire l'aléa retrait-gonflement des argiles.</p> <p>Limitation de l'infiltration des eaux pluviales en zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles. Y privilégier la rétention/stockage des eaux de pluie.</p> <p>Inconstructibilité en arrière de la digue du Canal de Jouy</p> <p>Réduction de la vulnérabilité et adaptation du territoire en lien avec les changements climatiques (augmentation du végétal, limitation de l'imperméabilisation...)</p>
Sols pollués	<p>Absence d'installations ou d'activités à risque sur la commune, un atout majeur à conserver</p> <p>Présence d'activités pouvant entraîner ou ayant pu entraîner une pollution potentielle des sols (recensement de 25 sites potentiellement pollués sur la base de données BASIAS).</p>	<p>Prise de précautions dans les zones potentiellement polluées en cas de projets (études, dépollution...) (à l'instar du secteur ALDI)</p>



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEUX
Nuisances sonores	<p>Nuisances sonores dues à la voie ferrée et aux routes (A31 et RN3).</p> <p>Secteurs bâtis impactés par le bruit le long de la RN3</p> <p>Absence d'activités industrielles induisant des nuisances sonores</p>	<p>Respecter les obligations à proximité des zones bruyantes en matière de développement de l'habitat.</p> <p>Ne pas augmenter la population exposée aux nuisances sonores</p> <p>Maintenir ou créer des zones tampons végétalisées le long des voies bruyantes (alignement d'arbres...).</p>
Zones calmes	<p>Présences d'une grande zone calme : le Mont Saint-Quentin</p> <p>Quelques sites potentiellement calmes constitués des sentiers communaux, des cheminements de promenade, de l'Esplanade et du Parc de l'Archyre</p> <p>Des cartes de bruit stratégiques et un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de Metz métropole prévoyant des actions pour réduire et prévenir le bruit</p>	<p>Préservation du Mont Saint-Quentin, en tant que zone calme majeure pour la commune et l'agglomération (limitation des véhicules motorisés)</p>
Déchets	<p>La compétence collecte, élimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés exercée par Metz Métropole, en partie via la régie HAGANIS</p> <p>Présence de 3 points d'apport volontaire sur la commune, et d'une déchèterie à Montigny-lès-Metz</p> <p>Présence d'une aire de compostage au niveau des jardins familiaux sur les coteaux</p> <p>Mise en place progressive de la conteneurisation sur Metz Métropole</p> <p>Une valorisation énergétique des déchets par Metz Métropole (réseau de chaleur urbain)</p>	<p>Lors des opérations d'aménagement, prévoir les emplacements nécessaires pour des installations de collecte des déchets, éviter les voies en impasse ou prévoir des aires de retournement adaptées aux véhicules de collecte.</p>
Eau potable	<p>Deux réseaux de distribution sur la commune : la Société Mosellane des Eaux (partie haute) et la Société d'Aménagement Urbain et Rural (partie basse)</p> <p>Une eau potable provenant de champs captant dans la nappe alluviale de la Moselle, et de sources diverses (Gorze, Rupt de Mad, vallée de Montvaux)</p> <p>Une eau potable distribuée jugée de bonne qualité</p> <p>Plusieurs périmètres de protection de captage d'eau potable concernent la commune (aqueduc de Gorze qui traverse la commune d'Est en Ouest).</p>	<p>Préservation des zones incluses dans les périmètres de protection de captages pour limiter le risque de pollution : usage des sols conforme, conservation de zones tampons.</p> <p>Encourager l'infiltration pour le rechargement des nappes phréatiques (conditionnement de l'ouverture à l'urbanisation à l'infiltration de l'eau pluviale sur site par exemple).</p>
Assainissement et eaux pluviales	<p>Une compétence assainissement des eaux usées et eaux pluviales exercée en partie par Metz Métropole via la régie HAGANIS</p> <p>Les eaux usées de la commune sont transportées par le collecteur Ouest pour être dirigées vers la station d'épuration de La Maxe.</p> <p>La commune ne dispose pas de réseau unitaire.</p> <p>Les eaux pluviales sont évacuées vers les différents cours d'eau : la Moselle, ruisseau de Montvaux, ruisseau de la Fontaine, ruisseau de l'Archyre, fossé rejoignant le ruisseau de Montvaux. Il existe 8 exutoires d'eaux pluviales sur la commune.</p> <p>Création du Parc de l'Archyre et de son bassin de retenue des eaux pluviales, permettant de soulager les réseaux aval et le ruisseau de la Fontaine</p>	<p>Limitation de l'imperméabilisation des sols</p> <p>Encouragement à la rétention et de l'infiltration (si possible) sur site des eaux pluviales</p> <p>Mise en place d'ouvrage de rétention/stockage avec rejet à débit limité (si infiltration impossible)</p> <p>Favoriser la rétention des eaux par la végétalisation des toitures et des ouvrages (exemple : Quartier Archyre)</p>



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEUX
Energie, qualité de l'air et gaz à effet de serre	<p>Présence de polluants atmosphériques principalement liés au secteur résidentiel (78% des émissions de particules PM₁₀) et au secteur routier (46% des émissions d'oxydes d'azote).</p> <p>Les émissions de particules et d'oxyde d'azote diminuent depuis 2002 -(46% environ) du fait principalement de l'amélioration technique des véhicules motorisés.</p> <p>Les émissions de gaz à effet de serre, responsables en partie du réchauffement climatique, diminuent (10%) depuis 2002 mais restent importantes. Elles sont principalement dues au résidentiel (chauffage), et dans une moindre mesure, au transport routier et au tertiaire.</p> <p>Le résidentiel, principal consommateur d'énergie sur la commune (et principal émetteur de gaz à effet de serre). Cette consommation est axée principalement sur le gaz naturel.</p> <p>Une commune bien exposée, favorable au développement de l'énergie solaire sur toit (hors ancien bâti classé), avec pour exemple l'école B. Rabas. Des potentiels de développement d'énergie renouvelable à étudier : micro-éolien, géothermie, biomasse...</p> <p>Des démarches menées localement par Metz Métropole favorisant des actions pour réduire les émissions de polluants, de GES, les consommations d'énergie et favoriser le développement des énergies renouvelables (Plan Climat Air Energie Territorial, Plan de Déplacements Urbains, Plan Local de l'Habitat, ClimatCités, UrbaniCités)</p>	<p>Densification pour réduire les besoins en déplacement, notamment aux abords des transports collectifs et limiter la consommation d'espaces.</p> <p>Amélioration des conditions d'utilisation des transports en commun.</p> <p>Développement de l'intermodalité</p> <p>Amélioration des conditions de déplacement en modes actifs : développement du réseau cyclable et des emplacements de stationnement vélo, amélioration des cheminements piéton (sécurité, végétation...)</p> <p>Amélioration des performances énergétiques des bâtiments et développement des énergies renouvelables (notamment solaire sur toit, micro-éolien et bois énergie avec des installations performantes, voire géothermie à l'exemple du Centre technique communal de Montigny-lès-Metz)</p> <p>Consommation économe de l'espace et préservation des espaces naturels (notamment les espaces boisés), jouant un rôle de puits de carbone</p> <p>Préservation et développement des espaces verts en milieu urbain pour l'adaptation aux changements climatiques</p>

B. Diagnostic socio-économique

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Evolution de la population	<p>Population de 2708 habitants en 2012.</p> <p>Augmentation de la population communale de 32% entre 1968 et 2012.</p>	<p>Conforter le poids démographique de la commune via un projet habitat cohérent au regard de la position de Scy-Chazelles dans l'armature urbaine du SCOTAM.</p>
Facteurs de l'évolution de la population	<p>Le solde migratoire communal fluctue entre le négatif et le positif depuis 1968 et dépend principalement des opérations de logements</p> <p>Le solde naturel ne comble pas cette perte de population, bien qu'il soit positif sur toutes les périodesb avec 27 enfants en moyenne par an.</p>	<p>Assurer le renouvellement de la population communale et éviter un vieillissement important. Le seuil de renouvellement des générations est de 2,05 enfants par femme en France (2014).</p>



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Structure de population	<p>En 2012, la population de Scy-Chazelles est équilibrée entre les moins de 45 ans et les plus de 45 ans dont leurs part respectives avoisinent les 50%. Cette répartition est différente de celles observées sur l'agglomération où la part des moins de 45 ans est supérieure à celle des plus de 45 ans.</p> <p>Le vieillissement est observable sur la commune avec une augmentation des tranches d'âges de plus de 45 ans et une diminution des moins de 45 ans.</p>	<p>Offrir des logements adaptés aux besoins de tous et en particulier aux jeunes ménages.</p> <p>Eviter un fort déclin des personnes dans les catégories des 15-29 ans et 30-44 ans, car ce sont les deux tranches d'âges qui contribuent au renouvellement de la population.</p>
Desserrement des ménages	<p>Un ménage de Scy-Chazelles comportait en moyenne 3,18 occupants en 1975 contre seulement 2,17 en 2012. Les ménages du SCoTAM devraient compter 2,2 personnes en moyenne d'ici 2020 puis 2,1 personnes d'ici 2030.</p>	<p>Le simple maintien de la population communale actuelle nécessite de construire de nouveaux logements en raison du phénomène de desserrement des ménages qui va se poursuivre d'ici 2030.</p>
Parc de logements	<p>Un parc immobilier composé de 680 maisons individuelles (51%) et 652 appartements (49%) en 2012. Ce sont 224 appartements qui ont été créés entre 1999 et 2012 (+52%), alors que le nombre de maisons a augmenté de 131 unités.</p>	<p>Continuer de répondre à la forte demande qui existe actuellement sur le ban communal en matière d'appartements. Ce type de produit immobilier favorise la fluidité du parcours résidentiel.</p>
Occupation des logements	<p>Il existe 62% de propriétaires à Scy-Chazelles, principalement regroupés à Scy-Haut et Chazelles contre 44% en moyenne sur le territoire de Metz-Métropole. Les locataires regroupent 24% des habitants contre 29% dans le SCoTAM.</p>	<p>Favoriser une part importante d'offre locative dans les futures opérations à vocation de logements.</p>
Taille des logements	<p>En 2013, 68% des logements de Scy-Chazelles comportent un minimum de 4 pièces. La comparaison des chiffres entre 1999 et 2013 indique une augmentation des 2 à 5 pièces contre une stagnation des 1 pièce</p>	<p>Proposer une répartition des futurs logements capables de répondre aux besoins des petits ménages.</p>
Parc immobilier social	<p>Selon l'inventaire SRU de 2013, il existe 16% de logements sociaux sur le ban communal.</p>	<p>Garder un seuil suffisant de logements sociaux sur la commune.</p>
Ancienneté du parc immobilier	<p>Malgré une forte baisse depuis 1999, le parc immobilier comporte encore 26% de produits inconfortables. Par ailleurs, 48% des logements datent d'avant la première réglementation thermique de 1974.</p>	<p>Continuer à résorber les logements inconfortables et favoriser les rénovations à vocation d'économie d'énergie dans les logements antérieurs à la première réglementation thermique.</p>
Programme Local de l'Habitat	<p>Une enveloppe de 26 logements sociaux est inscrite dans le PLH.</p>	<p>Respecter la stratégie définie par l'Agglomération Messine en matière de production de logements.</p>



THEMATIQUE(S)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Catégories socioprofessionnelles	En 2012, les ouvriers et employés sont moins nombreux à Scy-Chazelles que sur le territoire de Metz-Métropole. Ce constat s'inverse pour les professions intermédiaires et les cadres.	Proposer des logements adaptés aux besoins des personnes qui habitent la commune de manière à limiter les besoins de déplacements.
Concentration de l'emploi	Pour 100 actifs résidants à Scy-Chazelles, environ 63 emplois sont proposés sur le territoire communal. Il s'agit d'une concentration d'emploi importante. Le territoire de Metz-Métropole propose environ 124 emplois pour 100 actifs vivant sur son territoire. Ainsi, une partie non-négligeable des habitants sera polarisée par Metz Métropole notamment.	Maintenir les emplois qui existent, notamment pour éviter que la commune ne devienne dortoir.
Agriculture	Il n'existe aucun sièges d'exploitations agricoles sur le ban communal. Plusieurs projets ont été signalés : un pour le maraîchage et un pour la viticulture. Il n'existe pas de périmètre RSD ou ICPE autour des sièges d'exploitations.	Permettre le maintien et le développement de l'activité agricole dans le document d'urbanisme, conformément au PAEN et en tenant compte du redéveloppement récent de la viticulture.
Equipements	Scy-Chazelles possède de nombreux équipements répondant aux besoins des habitants.	Maintenir les équipements communaux qui bénéficient à la qualité du cadre de vie des habitants.
Forme urbaine	La forme urbaine de la commune a été historiquement contrainte par la Moselle et les côteaux.	Tenir compte des contraintes naturelles et anthropiques à l'extension des tissus urbains.
Densité de logements	De nombreuses formes de logements cohabitent entremêlées sur le ban communal avec des densités allant de 5 à 40 logements par hectare (de la maison de maître aux logements collectifs).	Respecter la densité minimale de 20 logements par hectare imposée par le SCOTAM pour les futurs logements en extension des tissus urbains existants.
Déplacements	En 2010, 38% des actifs qui viennent travailler à Scy-Chazelles sont originaires du territoire de Metz-Métropole. A l'inverse, 63% des flux sortants vont travailler sur ce même territoire. Il existe 9% de ménages qui n'ont pas de voiture individuelle.	Proposer des dessertes en transports en commun avec des horaires cohérents vis-à-vis des travailleurs.
Stationnement	En 2010, 77,8% des habitants disposent d'au moins un emplacement réservé au stationnement. La commune offre plus de 850 places de stationnement. Même si le nombre est suffisant, le besoin est élevé à Scy-Haut.	Continuer d'adapter le stationnement aux besoins des habitants. Proposer du stationnement pour les vélos au niveau des commerces et équipements.
Transport en commun	La majorité des tissus urbains se trouve à moins de 300 mètres d'un arrêt de bus.	Continuer à développer l'habitat à une distance raisonnable pour les piétons de l'offre de transport en commun.



THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Boucle de randonnées	On retrouve de nombreux cheminements doux et sentiers sur la commune, notamment en direction du Mont Saint-Quentin.	Protéger au titre du Code de l'Urbanisme les cheminements qui permettent des déplacements doux utiles aux habitants.
Patrimoine	Un patrimoine communal très important dont deux édifices classés au titre des Monuments Historiques bénéficiant d'un périmètre de protection de 500 mètres et un périmètre de ZPPAUP sur la majorité des tissus bâtis.	Préservation du petit patrimoine communal via une protection au titre du Code de l'Urbanisme et respect de la ZPPAUP.
Communications numériques	La commune offre une très bonne desserte ADSL de l'ordre de 20 Mbit/s et propose aussi une offre câblée à 100 Mbit/s. Les réseaux 3G et 4G sont satisfaisants sur le ban communal.	Continuer de proposer une desserte numérique adaptée aux besoins des habitants. Déploiement achevé en 2020 de la fibre FTTH via un co-investissement de Orange et SFR.

C. Evolutions du foncier

THEMATIQUE(s)	DIAGNOSTIC	ENJEU(X)
Consommation foncière	De 1962 à 2009, la surface moyenne de terrain occupée pour 1 logement (individuel ou collectif) est passée de 584 m ² /logement à 506 m ² /logement.	Créer un projet de développement respectueux du foncier agricole et naturel notamment grâce à une densité de logements adaptée et conforme au SCoTAM.
Logements vacants	Selon l'INSEE, 7,3% du parc immobilier est vacant à Scy-Chazelles en 2012. D'après la base de données FILOCOM 2013, 66 logements sont en situation de vacance conjoncturelle et 29 en situation de vacance structurelle. Cette dernière révèle des situations figées (refus de mise en location, vétusté, inadéquation entre les logements proposés et les besoins de la population...).	Il existe 29 logements qu'il est possible de réoccuper sur le ban communal de Scy-Chazelles. Il convient de les déduire du besoin en nouveaux logements qui sera identifié d'ici 2034 pour favoriser le renouvellement urbain et économiser le foncier agricole et naturel.
Renouvellement urbain	La friche d'ALDI est ciblée pour une opération de renouvellement urbain sur la commune. Sur la zone d'activité, des secteurs sont en étude pour différents projets.	Permettre la reconversion des friches industrielles en respectant l'environnement (PPRi de la Moselle).
Potentiel de densification	60 logements possibles en densification de l'enveloppe urbaine 98 logements en projet dans l'enveloppe urbaine 29 logements en situation de vacance structurelle (2,4 % du parc).	Encadrer le développement de l'habitat sur les secteurs à enjeux et favoriser l'émergence de projet en densification de l'enveloppe urbaine.